



BUREAU
VERITAS

Bureau Veritas – Registre international de classification de navires et d'aéronefs
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital social de 12.039.955,20 €
Siège social : 17 bis, Place des Reflets
La Défense 2 - 92400 Courbevoie
775.690.621 R.C.S. Nanterre

DOCUMENT DE BASE



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son Règlement général et notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 10 juillet 2007 sous le numéro I.07-127. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de base a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de base sont disponibles sans frais au siège social de Bureau Veritas, 17 bis, Place des Reflets, La Défense 2 - 92400 Courbevoie - France. Le présent document de base peut également être consulté sur le site Internet de Bureau Veritas (www.bureauveritas.fr) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

TABLE DES MATIERES

1.	PERSONNES RESPONSABLES	1
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE	1
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE	1
1.3	RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	1
1.4	CALENDRIER INDICATIF DE L'INFORMATION FINANCIERE	1
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	2
2.1	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	2
2.2	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	2
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	3
3.1	PRESENTATION GENERALE	3
3.2	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	3
4.	FACTEURS DE RISQUE	6
4.1	RISQUES RELATIFS AU SECTEUR D'ACTIVITE DU GROUPE	6
4.2	RISQUES RELATIFS AUX ACTIVITES DU GROUPE	7
4.3	RISQUES REGLEMENTAIRES, SOCIAUX, JURIDIQUES, POLITIQUES, ECONOMIQUES ET FINANCIERS	8
4.4	RISQUES LIES A L'ENDETTEMENT, AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET AUX ENGAGEMENTS DU GROUPE	11
4.4.1	<i>Risques liés à l'endettement du Groupe</i>	11
4.5	RISQUES DE MARCHÉ	12
4.5.1	<i>Risque de taux d'intérêt</i>	12
4.5.2	<i>Risque de liquidité</i>	13
4.5.3	<i>Risque de change</i>	13
4.6	CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES	14
4.6.1	<i>Gestion des risques et suivi des litiges</i>	14
4.6.2	<i>Code d'éthique</i>	15
4.6.3	<i>Finance et Contrôle de gestion</i>	16
4.6.4	<i>Qualité / certification ISO</i>	17
4.6.5	<i>Audit Interne et Acquisitions</i>	17
4.7	ASSURANCES	17
5.	INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE	19
5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION	19
5.1.1	<i>Dénomination sociale</i>	19
5.1.2	<i>Lieu et numéro d'immatriculation</i>	19
5.1.3	<i>Date de constitution et durée</i>	19
5.1.4	<i>Siège social, forme juridique et législation applicable</i>	19
5.1.5	<i>Historique du Groupe</i>	19
5.2	INVESTISSEMENTS	21
5.2.1	<i>Investissements réalisés au cours des exercices 2004, 2005 et 2006</i>	21
5.2.2	<i>Principaux investissements en cours de réalisation</i>	21
5.2.3	<i>Principaux investissements envisagés</i>	22
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS DU GROUPE	23
6.1	PRESENTATION GENERALE	23

6.2	LE MARCHÉ	26
6.2.1	<i>Des marchés portés par des tendances favorables à long terme</i>	26
6.2.2	<i>Un marché caractérisé par de fortes barrières à l'entrée</i>	28
6.2.3	<i>Un marché fragmenté entré en phase de consolidation</i>	29
6.3	LES ATOUTS CONCURRENTIELS DU GROUPE	30
6.3.1	<i>Un leader mondial dans huit métiers globaux</i>	30
6.3.2	<i>Des positions solides sur des marchés à fort potentiel et en croissance</i>	31
6.3.3	<i>Un réseau international performant</i>	32
6.3.4	<i>Une expertise technique reconnue par des autorités délégataires et de multiples organismes d'accréditation</i>	32
6.3.5	<i>Une expérience réussie de croissance par acquisitions</i>	33
6.3.6	<i>Un portefeuille d'activités diversifiées et récurrentes</i>	33
6.3.7	<i>Des flux de trésorerie élevés</i>	34
6.3.8	<i>Une équipe de direction expérimentée</i>	35
6.4	STRATEGIE DU GROUPE	35
6.4.1	<i>Poursuivre le développement du réseau géographique de ses huit divisions</i>	36
6.4.2	<i>Maintenir une croissance organique élevée</i>	37
6.4.3	<i>Poursuivre une politique active d'acquisitions ciblées</i>	38
6.4.4	<i>Améliorer la performance opérationnelle</i>	39
6.4.5	<i>Conserver et renforcer une équipe de dirigeants et d'experts de premier plan</i>	40
6.5	ORGANISATION	40
6.5.1	<i>Une organisation adaptée à ses métiers et à sa stratégie</i>	40
6.5.2	<i>Une organisation matricielle qui favorise les synergies et le cross-selling et permet de s'adapter aux évolutions des marchés</i>	42
6.5.3	<i>Un leadership central qui assure la mise en œuvre des éléments clés de la stratégie du Groupe</i>	42
6.6	DESCRIPTION DES ACTIVITES DU GROUPE	42
6.6.1	<i>Marine</i>	43
6.6.2	<i>Industrie</i>	49
6.6.3	<i>Inspections et Vérifications en service</i>	54
6.6.4	<i>Hygiène, Sécurité & Environnement</i>	58
6.6.5	<i>Construction</i>	62
6.6.6	<i>Certification</i>	67
6.6.7	<i>Biens de consommation</i>	71
6.6.8	<i>Services aux Gouvernements et Commerce International</i>	75
6.7	FACTEURS DE DEPENDANCE	79
6.8	ACCREDITATIONS, AGREMENTS ET AUTORISATIONS	79
6.9	SYSTEMES D'INFORMATION ET DE PILOTAGE	80
7.	ORGANIGRAMME	81
7.1	ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE A LA DATE D'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE BASE	81
7.2	FILIALES ET PARTICIPATIONS	81
7.2.1	<i>Principales filiales</i>	81
7.2.2	<i>Acquisitions et cessions récentes</i>	83
7.3	CONTRATS INTRA-GROUPE	84
7.3.1	<i>Contrats intra-groupe</i>	84
7.3.2	<i>Contrats de redevances de nom et de licence de savoir faire</i>	84
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	85
8.1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIEES	85
8.2	QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES	85

9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT DU GROUPE	86
9.1	PRESENTATION GENERALE	86
9.1.1	<i>Présentation générale du Groupe</i>	86
9.1.2	<i>Facteurs ayant une incidence significative sur les résultats du Groupe</i>	87
9.1.3	<i>Éléments du compte de résultat</i>	89
9.2	RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS DU GROUPE	91
9.2.1	<i>Reconnaissance du chiffre d'affaires</i>	91
9.2.2	<i>Impôt sur le résultat</i>	91
9.2.3	<i>Écarts d'acquisition</i>	91
9.2.4	<i>Dépréciation des écarts d'acquisition</i>	92
9.2.5	<i>Paiements fondés sur les actions</i>	92
9.2.6	<i>Provisions pour risques et charges</i>	92
9.2.7	<i>Régimes de retraite et avantages au personnel à long terme</i>	93
9.3	COMPARAISON DES RESULTATS ANNUELS DU GROUPE	93
9.3.1	<i>Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2005 du Groupe</i>	93
9.3.2	<i>Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004 du Groupe</i>	102
9.4	APPRECIATION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DES RISQUES DE MARCHE DU GROUPE	110
9.4.1	<i>Risque de change</i>	111
9.4.2	<i>Risque de taux d'intérêt</i>	111
9.4.3	<i>Risque de liquidité</i>	112
9.4.4	<i>Risque de crédit</i>	112
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES	113
10.1	FLUX DE TRESORERIE DU GROUPE POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2006, 31 DECEMBRE 2005 ET 31 DECEMBRE 2004	113
10.1.1	<i>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles du Groupe</i>	114
10.1.2	<i>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement du Groupe</i>	115
10.1.3	<i>Trésorerie nette provenant des activités de financement du Groupe</i>	116
10.2	SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE	117
10.2.1	<i>Principales caractéristiques de l'Emprunt syndiqué 2006</i>	117
10.2.2	<i>Autres dettes</i>	119
10.3	ENGAGEMENTS DONNES	119
10.3.1	<i>Ajustements et compléments de prix d'acquisition</i>	119
10.3.2	<i>Locations simples</i>	119
10.3.3	<i>Garanties et cautions octroyées</i>	120
10.4	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR LES INVESTISSEMENTS FUTURS	121
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	122
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES ET LES OBJECTIFS	123
12.1	TENDANCES D'ACTIVITE	123
12.2	PERSPECTIVES D'AVENIR	124
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE	125
13.1	PREVISIONS DU GROUPE	125
13.1.1	<i>Hypothèses</i>	125
13.1.2	<i>Prévisions du Groupe pour l'exercice 2007</i>	125
13.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PREVISIONS DE RESULTATS	126
14.	DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE	127
14.1	DIRECTOIRE	127

14.2	CONSEIL DE SURVEILLANCE	128
14.3	COMITE EXECUTIF	136
14.4	DECLARATIONS CONCERNANT LE DIRECTOIRE ET LE CONSEIL DE SURVEILLANCE	137
14.5	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	137
15.	REMUNERATION ET AVANTAGES	138
15.1	REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE	138
15.1.1	<i>Rémunérations et avantages en nature</i>	138
15.1.2	<i>Éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social</i>	139
15.1.3	<i>Autres avantages</i>	139
15.2	MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES	139
16.	FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	140
16.1	DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE	140
16.1.1	<i>Fonctionnement du Directoire</i>	140
16.1.2	<i>Fonctionnement du Conseil de surveillance</i>	141
16.1.3	<i>Comités</i>	144
16.2	CONTRATS DE SERVICE ENTRE LES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET BUREAU VERITAS OU L'UNE DE SES FILIALES	147
16.3	DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	148
16.4	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE CONCERNANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004	148
16.4.1	<i>Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance</i>	148
16.4.2	<i>Informations relatives aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable</i>	149
16.5	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L225-235 DU CODE DE COMMERCE	151
17.	SALARIES	152
17.1	PRESENTATION	152
17.1.1	<i>Nombre et répartition des salariés</i>	152
17.1.2	<i>Une politique de Ressources Humaines au service de la stratégie du Groupe</i>	152
17.2	PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS DETENUES PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE, DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE BUREAU VERITAS ET DE CERTAINS SALARIES DU GROUPE	154
17.2.1	<i>Intérêts des membres du Directoire et du Conseil de surveillance dans le capital de Bureau Veritas</i>	154
17.2.2	<i>Options de souscription ou d'achat d'actions</i>	155
17.3	ACCORDS DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT	156
17.3.1	<i>Participation</i>	156
17.3.2	<i>Intéressement</i>	156
17.3.3	<i>Plan d'épargne d'entreprise</i>	156
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	158
18.1	ORGANISATION DU GROUPE	158
18.1.1	<i>Organigramme simplifié</i>	158
18.1.2	<i>Principaux actionnaires directs et indirects</i>	158
18.1.3	<i>Répartition du capital social et des droits de vote</i>	159
18.2	DROITS DE VOTE DES ACTIONNAIRES	159
18.3	STRUCTURE DE CONTROLE	160

18.4	ACCORDS SUSCEPTIBLES D'ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	160
18.5	DESCRIPTION DES OPERATIONS DE RESTRUCTURATION	160
19.	OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	162
19.1	PRINCIPALES OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	162
19.2	RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	162
19.2.1	<i>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice 2006</i>	162
19.2.2	<i>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice 2005</i>	168
19.2.3	<i>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice 2004</i>	173
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE BUREAU VERITAS	177
20.1	COMPTES CONSOLIDES DE BUREAU VERITAS	177
20.1.1	<i>Comptes consolidés de Bureau Veritas pour les exercices clos les 31 décembre 2006, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004</i>	177
20.1.2	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de Bureau Veritas pour les exercices clos les 31 décembre 2006, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004</i>	234
20.2	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	235
20.3	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	235
20.4	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	235
20.5	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	235
20.6	CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	236
20.7	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	237
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	238
21.1	CAPITAL SOCIAL	238
21.1.1	<i>Montant du Capital Social</i>	238
21.1.2	<i>Titres Non Représentatifs du Capital</i>	239
21.1.3	<i>Autocontrôle, Auto-Détention et Acquisition par la Société de ses Propres Actions</i>	239
21.1.4	<i>Autres Titres Donnant Accès au Capital</i>	239
21.1.5	<i>Conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré(e)</i>	239
21.1.6	<i>Nantissements, garanties et sûretés</i>	239
21.1.7	<i>Evolution du capital social</i>	240

21.2	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	240
21.2.1	<i>Forme juridique (article 1^{er} des statuts)</i>	240
21.2.2	<i>Objet social (article 3 des statuts)</i>	240
21.2.3	<i>Dénomination sociale (article 2 des statuts)</i>	241
21.2.4	<i>Siège social (article 4 des statuts)</i>	241
21.2.5	<i>Durée (article 5 des statuts)</i>	241
21.2.6	<i>Organes de direction, d'administration, de surveillance et de direction générale (articles 14 à 26 des statuts)</i>	241
21.2.7	<i>Droits et obligations attachés aux actions (articles 8, 9, 11, 12 et 13 des statuts)</i>	241
21.2.8	<i>Modification des droits des actionnaires</i>	242
21.2.9	<i>Assemblées générales (articles 28 à 35 des statuts)</i>	242
21.2.10	<i>Clauses statutaires susceptibles d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement de contrôle</i>	244
21.2.11	<i>Franchissement de seuils et identification des actionnaires (articles 10 et 11 des statuts)</i>	244
21.2.12	<i>Modification du capital social (article 7 des statuts)</i>	246
22.	CONTRATS IMPORTANTS	247
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	248
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	249
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	250

REMARQUES GENERALES

Dans le présent document, les termes « Bureau Veritas » ou la « Société » désignent la société Bureau Veritas – Registre International de Classification de Navires et d'Aéronefs. Le terme le « Groupe » désigne Bureau Veritas et l'ensemble de ses filiales.

Le présent document de base contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire.

Ce document de base fera l'objet d'une actualisation intégrant les états financiers consolidés de la Société au 30 juin 2007 et qui présentera la situation, notamment financière, du Groupe au 30 juin 2007.

(La présente page est laissée en blanc intentionnellement.)

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE

Monsieur Frank Piedelièvre, Président du Directoire de Bureau Veritas.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base. »

Frank Piedelièvre
Président du Directoire de Bureau Veritas

1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur François Tardan
Directeur financier du Groupe
Adresse : 17 bis, Place des Reflets – La Défense 2 – 92400 Courbevoie
Téléphone : 01 42 91 54 59
Télécopie : 01 42 91 52 94

1.4 CALENDRIER INDICATIF DE L'INFORMATION FINANCIERE

Les informations financières communiquées au public par Bureau Veritas seront disponibles sur son site Internet (www.bureauveritas.fr).

A titre indicatif, le calendrier de la communication financière de Bureau Veritas jusqu'au 31 décembre 2007 devrait être le suivant :

Résultats du premier semestre 2007	30 août 2007
Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2007	6 novembre 2007

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit
Représenté par Monsieur Jean-François Châtel
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en tant que commissaire aux comptes titulaire lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 juin 2004, pour une durée de six exercices sociaux.

PricewaterhouseCoopers Audit appartient à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Bellot Mullenbach & Associés
Représenté par Monsieur Pascal de Rocquigny et Monsieur Thierry Bellot
14, rue Clapeyron
75008 Paris

Bellot Mullenbach & Associés a été nommé commissaire aux comptes titulaire lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 juin 2004, pour une durée de six exercices sociaux.

Bellot Mullenbach & Associés appartient à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Pierre Coll
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Monsieur Pierre Coll a été renouvelé en tant que commissaire aux comptes suppléant lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 juin 2004, pour une durée de six exercices sociaux.

Monsieur Jean-Louis Brun d'Arre
14, rue Clapeyron
75008 Paris

Monsieur Jean-Louis Brun d'Arre a été nommé commissaire aux comptes suppléant lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 juin 2004, pour une durée de six exercices sociaux.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 PRESENTATION GENERALE

Fondé en 1828, Bureau Veritas estime être le deuxième groupe mondial (en chiffre d'affaires et en nombre de salariés en 2006) de services d'évaluation de conformité et de certification appliqués aux domaines de la qualité, de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la responsabilité sociale (« QHSE »), et le leader mondial des services QHSE hors inspection de matières premières. L'activité du Groupe consiste à inspecter, analyser, auditer ou certifier des produits, des actifs (bâtiments, infrastructures industrielles, équipements, navires, etc.) et des systèmes de management (normes ISO notamment) par rapport à des référentiels réglementaires ou volontaires.

Le Groupe figure parmi les principaux acteurs mondiaux sur les marchés dans lesquels ses huit divisions sont présentes :

- la classification des navires (division Marine) ;
- les services à l'industrie (division Industrie) ;
- l'inspection et la vérification d'équipements en service (division Inspections et Vérifications en Service – IVS) ;
- les services d'inspection, d'audit et de mesures et d'essais dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement (division Hygiène, Sécurité et Environnement – HSE) ;
- les services à la construction (division Construction) ;
- la certification de systèmes de management ou de services (division Certification) ;
- l'inspection et l'analyse de biens de consommation (division Biens de Consommation) ; et
- les services liés aux contrôles douaniers et au commerce international (division Services aux Gouvernements et Commerce International – GSIT).

Le Groupe est aujourd'hui présent dans 140 pays à travers un réseau de 700 bureaux et laboratoires. Il emploie plus de 26.000 personnes et dispose d'un portefeuille de plus de 280.000 clients.

3.2 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les tableaux ci-dessous présentent des extraits des comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2004, 2005 et 2006 préparés et audités conformément aux normes IFRS.

Ces éléments doivent être lus et appréciés au regard des comptes audités du Groupe et de leurs notes annexes figurant au Chapitre 20 du présent document de base.

Principaux chiffres clés du compte de résultat de Bureau Veritas

<i>(En millions d'euros courants)</i>	2006	2005	2004
Chiffre d'Affaires	1.846,2	1.647,2	1.421,9
Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾	268,3	243,7	204,3
Marge opérationnelle ajustée en %	14,5 %	14,8 %	14,3 %
Résultat financier	(37,9)	(17,5)	(1,4)
Résultat net part du groupe	154,0	150,5	114,3

⁽¹⁾ Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant prise en compte des produits et charges relatives aux acquisitions et aux autres éléments jugés comme non récurrents (voir paragraphe 9.1.3.3 du présent document de base). La marge opérationnelle ajustée est calculée sur la base du résultat opérationnel ajusté rapporté au chiffre d'affaires.

Réconciliation du résultat opérationnel et du résultat opérationnel ajusté

<i>(En millions d'euros courants)</i>	2006	2005	2004
Résultat opérationnel	257,1	236,6	192,7
Dotations aux amortissements des allocations d'écarts d'acquisition	5,0	0,7	–
Perte de valeur des écarts d'acquisitions	–	3,8	10,1
Résultat de cession d'activité	1,9	–	–
Coûts de réorganisation	2,3	0,6	1,5
Honoraires de gestion versés à l'actionnaire	2,0	2,0	–
Résultat opérationnel ajusté	268,3	243,7	204,3

Principaux chiffres clés du tableau des flux de trésorerie de Bureau Veritas

<i>(En millions d'euros courants)</i>	2006	2005	2004
Résultat net	157,1	153,1	116,0
Variation du besoin de fonds de roulement lié à l'activité	(17,5)	(20,4)	(3,0)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	203,0	195,6	174,0
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(44,4)	(42,4)	(33,7)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4,9	7,3	3,6
Dividendes reçus	2,8	0,6	1,4
Intérêts payés	(28,8)	(20,3)	(0,3)
Flux net de trésorerie disponible après impôts et intérêts financiers	137,5	140,8	145,0

Principaux chiffres clés du bilan

<i>(En millions d'euros courants)</i>	2006	2005	2004
Total actif non courant	718,9	675,4	458,1
Total actif courant	701,1	656,3	532,7
Capitaux propres	228,1	204,3	52,2
Passifs financiers non courants	449,8	454,3	382,6
Autres passifs non courants	177,9	175,9	150,9
Passifs courants	564,2	497,2	411,1
Endettement net total⁽¹⁾	387,6	356,5	280,9

⁽¹⁾ L'endettement net total est défini comme l'endettement brut total du Groupe duquel sont déduits les valeurs mobilières et créances assimilées ainsi que les disponibilités (voir paragraphe 10.2 du présent document de base).

Chiffre d'affaires 2004-2006 par division

(En millions d'euros courants)	2006	2005	2004 ⁽¹⁾
Marine	209,0	180,3	164,9
<i>Industrie</i>	239,5	200,3	–
<i>Inspections et Vérifications en Service</i>	241,9	209,4	–
<i>Hygiène, Sécurité & Environnement</i>	190,4	146,7	–
<i>Construction</i>	368,0	354,7	–
<i>Certification</i>	204,0	184,1	–
Industrie et Infrastructures (sous-total)	1.243,8	1.095,2	910,3
Biens de consommation	248,3	209,0	177,1
Services aux Gouvernements et Commerce International	145,1	162,7	169,6
Chiffre d'affaires consolidé	1.846,2	1.647,2	1.421,9

⁽¹⁾ Jusqu'en 2004, le Groupe était organisé en quatre divisions globales : Marine, Industrie et Infrastructures, Biens de Consommation, Services aux Gouvernements et Commerce International. Depuis 2005, le Groupe est organisé selon huit divisions globales : Marine, Biens de Consommation, Services aux Gouvernements et Commerce International, ainsi que les cinq divisions qui constituent le pôle Industrie et Infrastructures (Industrie, Inspections et Vérifications en Service, Hygiène, Sécurité et Environnement, Construction et Certification). Les données relatives aux cinq divisions du pôle Industrie et Infrastructures ne sont donc disponibles que pour les exercices 2005 et 2006.

Résultat opérationnel ajusté 2004-2006 par division

(En millions d'euros courants)	2006	2005	2004
Marine	50,8	41,9	35,3
<i>Industrie</i>	27,6	20,0	–
<i>Inspections et Vérifications en Service</i>	25,4	25,9	–
<i>Hygiène, Sécurité & Environnement</i>	17,9	7,0	–
<i>Construction</i>	34,9	36,9	–
<i>Certification</i>	40,2	33,5	–
Industrie et Infrastructures (sous-total)	146,0	123,3	99,3
Biens de consommation	54,8	50,1	44,1
Services aux Gouvernements et Commerce International	16,7	28,4	25,7
Résultat opérationnel ajusté consolidé	268,3	243,7	204,3

4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les risques décrits dans le présent chapitre ainsi que l'ensemble des autres informations contenues dans le présent document de base. Les risques présentés ci-dessous sont, à la date d'enregistrement du présent document de base, les principaux risques dont le Groupe estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. La survenance d'un ou plusieurs de ces risques pourrait entraîner une diminution de la valeur des actions de la Société et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

4.1 RISQUES RELATIFS AU SECTEUR D'ACTIVITE DU GROUPE

Risques liés aux évolutions de l'environnement macroéconomique

Le Groupe est présent dans plus de 140 pays à travers un réseau d'environ 700 bureaux et laboratoires et propose dans le cadre de ses huit divisions (Marine ; Industrie ; Inspections et Vérifications en Service ; Hygiène, Sécurité et Environnement ; Construction ; Certification ; Biens de Consommation ; Services aux Gouvernements et Commerce International) ses services à des clients dans de très nombreux secteurs de l'économie. Bien que l'activité du Groupe présente un certain niveau de résistance aux différents cycles économiques, elle pourrait être sensible à l'évolution des conditions macroéconomiques générales et plus particulièrement à celle du commerce mondial, du niveau de l'investissement et de la consommation ainsi qu'aux éventuels changements dans les politiques économiques, qui affectent ses clients. La demande de services proposés par le Groupe, leur prix et la marge réalisée sont en effet directement liés au niveau d'activité de ses clients, lui-même sensible à l'évolution des conditions macroéconomiques.

En outre, l'évolution de certains secteurs de l'économie mondiale ou de certaines zones géographiques peut avoir une influence significative sur certaines des huit divisions globales du Groupe. En particulier, l'évolution du commerce international (pour les divisions Marine et Services aux Gouvernements et Commerce International), les investissements du secteur énergétique (pour la division Industrie), la consommation des ménages (pour la division Biens de Consommation) et la construction de bâtiments neufs dans les pays industrialisés (pour la division Construction) peuvent affecter particulièrement certaines de ces divisions. De même, le Groupe a réalisé en 2006 55 % de son chiffre d'affaires en Europe (notamment en France) et 28 % dans des pays émergents (Asie, Inde, Amérique Latine, Russie) ; son niveau d'activité est dès lors sensible à l'évolution de la conjoncture économique dans ces zones géographiques.

Ces évolutions de l'environnement macroéconomique, et notamment un ralentissement économique affectant un ou plusieurs marchés sur lesquels le Groupe est présent, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Risques liés à l'environnement concurrentiel du Groupe

Les marchés sur lesquels le Groupe est présent sont caractérisés par une forte intensité concurrentielle qui pourrait s'accroître à l'avenir.

Les principaux concurrents du Groupe, et notamment les sociétés SGS (Suisse), Intertek (Royaume Uni), DNV (Norvège), et les TÜV (Allemagne), présents au niveau national ou au niveau mondial sur un ou plusieurs des marchés du Groupe, pourraient, en raison de leur taille, disposer de ressources financières, commerciales, techniques ou humaines supérieures à celles du Groupe. Ces concurrents pourraient à l'avenir adopter des politiques agressives en termes de prix, diversifier leur offre de services et développer des synergies plus importantes au sein de leur gamme de services, nouer des relations stratégiques ou contractuelles durables avec des clients actuels ou potentiels sur des marchés dans lesquels le Groupe est présent ou cherche à se développer ou encore acquérir des sociétés ou actifs constituant des cibles potentielles pour le Groupe. Le Groupe pourrait ainsi perdre des parts de marché ou encore voir sa rentabilité affectée s'il ne parvenait pas à proposer des prix, des services ou une qualité de prestation au moins comparables à ceux de ses concurrents ou bien à tirer avantage de nouvelles opportunités commerciales. L'intensification de la concurrence sur les marchés sur lesquels le Groupe est présent pourrait donc conduire à une diminution de ses ventes, à une diminution de ses parts de marchés et/ou à une baisse de sa rentabilité et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

En outre, sur certains des marchés du Groupe actuellement fragmentés (notamment les marchés de l'Industrie, de l'IVS, du HSE, de la Construction et de la Certification), la tendance actuelle est à la concentration des acteurs afin de constituer de grands groupes internationaux. A terme, si le Groupe n'était pas capable de participer à ce mouvement de consolidation, cela pourrait également affecter la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs. Dans ce cas, un tel mouvement de concentration, par la concurrence accrue qu'il implique (pression sur les prix, compétition dans les appels d'offres, etc.), pourrait affecter l'activité du Groupe ainsi que sa capacité à conserver et améliorer ses parts de marché.

Risques liés à une augmentation des coûts de personnel et à une pénurie de main d'oeuvre

Dans le secteur des services d'évaluation de conformité et de certification, le personnel est principalement composé de techniciens qualifiés souvent très recherchés sur le marché du travail dans leurs domaines de compétence respectifs (en particulier dans les secteurs du pétrole, du gaz et de la construction). Le succès continu du Groupe dépend, pour une large part, de sa capacité à attirer, motiver et/ou à retenir du personnel qualifié possédant les compétences et l'expérience nécessaires. Le Groupe est en particulier exposé au risque de voir des clients, à l'issue d'une coopération particulièrement réussie, ou des concurrents offrir à ses employés des opportunités d'emploi intéressantes. L'incapacité à attirer, motiver et/ou retenir un personnel qualifié en nombre suffisant afin de satisfaire les demandes des clients, et à faire face aux changements de leurs besoins ainsi qu'aux évolutions technologiques, pourrait entraîner un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

En 2006, les frais de personnel du Groupe ont représenté 51,3 % du total de son chiffre d'affaires. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de répercuter, immédiatement ou à terme, les hausses salariales qu'il serait amené à consentir à ses salariés notamment dans le cas d'une modification substantielle des réglementations du travail ou dans un contexte de tensions sur les marchés du travail dans les principaux pays ou secteurs dans lesquels il est présent. Une augmentation des coûts salariaux du Groupe pourrait en conséquence affecter les marges réalisées par le Groupe et avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Risques liés au départ de collaborateurs clés

Les collaborateurs clés du Groupe, notamment les membres du Comité Exécutif, comptent en moyenne 11 ans d'ancienneté au sein du Groupe et disposent par conséquent d'une excellente connaissance des activités du Groupe et, plus généralement, de l'ensemble du secteur. Le départ de l'un de ces collaborateurs clés entraînerait la perte d'un savoir-faire et d'une connaissance de la Société et de ses secteurs d'activité ainsi que, le cas échéant, la possibilité pour les concurrents et clients du Groupe d'obtenir des informations sensibles. La perte de collaborateurs clés pourrait également affecter défavorablement la capacité du Groupe à conserver ses clients les plus importants, à poursuivre le développement de ses services ou à mettre en œuvre sa stratégie de croissance. La réussite du Groupe dépend donc en partie de la fidélisation de ses cadres dirigeants et autres salariés clés et de sa capacité à continuer d'attirer, de motiver et de conserver un personnel hautement qualifié. Si le Groupe ne parvenait pas à conserver ses collaborateurs clés, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

4.2 RISQUES RELATIFS AUX ACTIVITES DU GROUPE

Risques liés au non renouvellement, à la suspension ou à la perte de certaines autorisations

Une part significative de l'activité du Groupe est soumise à l'obtention d'accréditations, d'agrément, d'habilitations, de délégations, de reconnaissances officielles et plus généralement d'autorisations, au niveau local, régional ou mondial, délivrées par des autorités publiques ou des organismes professionnels et octroyées à la suite de procédures d'instruction souvent longues et complexes (ci-après, les « Autorisations »). Certaines de ces Autorisations sont accordées pour des durées limitées et font l'objet périodiquement de renouvellements par les autorités concernées. De plus, pour certaines de ses activités (notamment les activités Marine et Services aux Gouvernements et Commerce International) et afin d'être éligible pour certains projets, le Groupe doit être membre de certaines organisations professionnelles (voir paragraphe 6.8 du présent document de base).

Bien que le Groupe porte une grande attention à la qualité des prestations réalisées au titre de ces Autorisations ainsi qu'au renouvellement et au maintien de son portefeuille d'Autorisations, un manquement à des obligations professionnelles ou des situations de conflit d'intérêts (réels ou perçus comme tels) pourraient conduire le Groupe à perdre, soit temporairement, soit de manière définitive, une ou plusieurs de ses Autorisations. En outre, il est

possible qu'une autorité publique ou une organisation professionnelle ayant octroyé au Groupe une ou plusieurs Autorisations puisse décider d'y mettre fin unilatéralement.

Le non renouvellement, la suspension ou la perte de certaines de ces Autorisations ou de la qualité de membre de certaines organisations professionnelles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Risques liés aux acquisitions du Groupe

La stratégie de croissance du Groupe repose notamment sur l'acquisition d'acteurs locaux permettant l'accès à de nouveaux marchés et/ou des synergies avec ses activités existantes. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'identifier des cibles appropriées, de réaliser des acquisitions à des conditions satisfaisantes (notamment de prix), ou encore d'intégrer efficacement les sociétés ou activités nouvellement acquises, en réalisant les économies de coûts et les synergies escomptées. En outre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir le financement de ces acquisitions à des conditions favorables et choisir alors de financer les acquisitions à l'aide d'une trésorerie qui pourrait être allouée à d'autres fins dans le cadre des activités existantes du Groupe. Par ailleurs, en cas d'acquisitions significatives, le Groupe pourrait être contraint de recourir à des financements externes, notamment aux marchés de capitaux.

Le Groupe pourrait également rencontrer des difficultés et/ou subir des retards dans l'intégration des sociétés acquises, en particulier du fait de la perte de clients, de possibles incompatibilités de leurs systèmes et procédures (notamment les systèmes et contrôles comptables) ou de leurs politiques et cultures d'entreprise, d'une moindre attention de la direction portée à la gestion quotidienne, du départ de collaborateurs, notamment de cadres dirigeants ou de la prise en charge de passifs ou coûts, notamment de litiges significatifs non assurés (voir paragraphe 9.1.2.2 du présent document de base).

Enfin, les concurrents du Groupe ainsi que des investisseurs financiers, en particulier des fonds d'investissement, pourraient acquérir des sociétés ou actifs constituant des cibles potentielles pour le Groupe ou pourraient rendre les acquisitions envisagées par le Groupe plus difficiles ou plus onéreuses.

Si le Groupe ne parvenait pas à maintenir une politique d'acquisition dynamique et compétitive face aux autres acteurs du marché, cela pourrait affecter sa capacité à réaliser ses objectifs de croissance de son chiffre d'affaires et à développer ou maintenir ses parts de marché, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Risques liés à la dépendance du Groupe à l'égard de clients importants sur certains marchés

Le chiffre d'affaires du Groupe est généré avec plus de 280.000 clients, le chiffre d'affaires moyen annuel par client étant inférieur à environ 10.000 euros. Les 10 principaux clients du Groupe représentaient en 2006 un chiffre d'affaires total d'un peu moins de 10 % du chiffre d'affaires consolidé, le premier client en représentant lui-même moins de 2 %.

Certaines divisions du Groupe, en particulier les divisions Biens de Consommation et Services aux Gouvernements et Commerce International ainsi que le segment de marché « Pétrole et Gaz » de la division Industrie réalisent néanmoins avec certains clients un chiffre d'affaires important pour ces divisions. A titre illustratif, en 2006, le client principal de la division Biens de Consommation représente 7,4 % du chiffre d'affaires de cette division et le client principal de la division Services aux Gouvernements 19,1 % du chiffre d'affaires de cette division. La perte d'un de ces clients principaux pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la division concernée.

4.3 RISQUES REGLEMENTAIRES, SOCIAUX, JURIDIQUES, POLITIQUES, ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Risques financiers, économiques et politiques affectant les marchés du Groupe

Compte tenu de la diversité et du nombre des implantations géographiques du Groupe, qui intervient dans plus de 140 pays, ses activités sont susceptibles d'être affectées par de nombreux facteurs externes de risques, incluant notamment :

- les fluctuations des taux de change (notamment la parité de l'euro contre le dollar américain, le dollar Hong Kong et la Livre Sterling) et les dévaluations monétaires ;

4. FACTEURS DE RISQUE

- les restrictions imposées en matière de transferts de capitaux ;
- les modifications dans les régimes fiscaux y compris dans les réglementations relatives aux prix de transfert et aux retenues à la source sur les versements et autres paiements effectués par les entités du Groupe ;
- l'allongement des cycles de paiement des créances clients et les difficultés à recouvrer des créances clients ;
- l'inflation, les éventuelles récessions et la volatilité des marchés financiers ;
- l'augmentation des taux d'intérêt ;
- les catastrophes naturelles qui pourraient interrompre l'activité du Groupe ou celle de ses clients ; et
- l'instabilité politique et le risque de terrorisme et de guerre.

Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra développer et appliquer des procédures, politiques et pratiques permettant d'anticiper et de maîtriser l'ensemble de ces risques ou d'en assurer une gestion efficace. S'il n'y parvenait pas, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives pourraient s'en trouver défavorablement affectés.

Risques liés aux procédures contentieuses ou pré-contentieuses auxquelles le Groupe est partie

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un nombre important de procédures contentieuses ou pré-contentieuses visant en particulier à mettre en cause sa responsabilité civile professionnelle à la suite de prestations de services fournies. Bien que le Groupe porte une grande attention à la qualité des prestations réalisées, certaines peuvent donner lieu à des réclamations et aboutir à des condamnations pécuniaires, en particulier dans le cadre des activités de sa division Construction en France, qui se caractérisent par une sinistralité importante et récurrente en raison de la loi Spinetta du 4 janvier 1978 ayant établi une présomption de responsabilité et une garantie *in solidum* du contrôleur technique. Les autres activités du Groupe ne font pas l'objet d'une telle présomption de responsabilité et les différents litiges auxquels le Groupe doit faire face ne sont pas aussi nombreux que pour la division Construction en France, au regard du nombre de prestations réalisées.

Les différents litiges impliquant le Groupe pourraient donner lieu (en particulier au titre des activités de la division Marine et de la division Construction en France) à des montants de réclamation significatifs, à une éventuelle mise en jeu de la responsabilité pénale de la personne ou de l'entité concernées et/ou avoir un effet négatif sur la réputation et l'image du Groupe (voir paragraphe 20.5 du présent document de base).

Les contentieux relatifs à la responsabilité civile professionnelle se caractérisent notamment par le fait qu'un temps considérable peut s'écouler entre la prestation des services et la formulation d'une réclamation contentieuse. Par ailleurs, les réclamations notifiées au Groupe peuvent, initialement, porter sur des montants globaux de réclamation significatifs, dont la part imputée *in fine* à Bureau Veritas ne peut être clairement identifiée dès l'origine. Dans le passé, les condamnations prononcées à l'encontre de Bureau Veritas ont généralement porté sur des montants significativement inférieurs à ceux initialement réclamés dans les cas de sinistres majeurs.

Il ne peut être exclu qu'à l'avenir de nouvelles réclamations déposées à l'encontre du Groupe puissent entraîner un niveau de responsabilité important pour le Groupe et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Risques liés à la couverture d'assurance des activités du Groupe

Le Groupe veille à disposer des polices d'assurance nécessaires afin de couvrir les conséquences financières de la mise en jeu de sa responsabilité civile professionnelle. Néanmoins, le Groupe ne peut garantir que toutes les réclamations faites à son encontre ou que toutes les pertes subies soient et seront à l'avenir effectivement couvertes par ses assurances, ni que les polices en place seront toujours suffisantes pour couvrir tous les coûts et condamnations pécuniaires pouvant résulter de cette mise en cause. En cas de mise en cause non couverte par les assurances ou excédant significativement le plafond des polices d'assurances, ou encore en cas de demande de remboursement importante par les assurances, les coûts et condamnations y afférents pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Les primes d'assurance réglées par le Groupe au cours des cinq dernières années, ainsi que les conditions de couverture, sont restées relativement stables et comparables au niveau du Groupe dans son ensemble. Néanmoins, le marché de l'assurance pourrait évoluer de façon défavorable pour le Groupe, provoquant une

augmentation du montant des primes payées ou rendant impossible ou beaucoup plus coûteuse l'obtention d'une couverture adéquate. Ces facteurs pourraient provoquer une augmentation importante de ses coûts d'assurances ou, le cas échéant, conduire le Groupe à se retirer de certains marchés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Risques liés à la réglementation et à son évolution

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé qui diffère, parfois significativement, selon les pays d'implantation.

La réglementation applicable aux activités du Groupe est susceptible d'évolutions futures qui pourraient être tant favorables que défavorables au Groupe. Un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre, tout en offrant dans certains cas de nouvelles opportunités de développement, est susceptible d'entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités du Groupe pouvant augmenter ses charges d'exploitation, limiter le champ de ses activités (par exemple au titre de conflits d'intérêts réels ou allégués) ou plus généralement constituer un frein au développement du Groupe.

En particulier, en cas d'évolutions importantes de la réglementation ou de la jurisprudence applicables à ses activités dans les principaux pays où il est présent, entraînant une mise en cause fréquente, voire systématique, de la responsabilité civile professionnelle de ses salariés, de la Société ou de ses filiales, le Groupe pourrait devenir l'objet de recours contentieux multiples et, le cas échéant, être tenu de payer des dommages et intérêts significatifs et donc difficilement assurables alors même que les prestations mises en causes ont été réalisées avant l'évolution du cadre réglementaire. Une telle évolution de l'environnement réglementaire pourrait également, dans des circonstances extrêmes, conduire le Groupe à sortir de certains des marchés dans lesquels il considère que cette réglementation est trop contraignante.

De manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides et/ou importantes de la réglementation en vigueur n'auront pas à l'avenir d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Risques spécifiques liés à l'activité de la division Services aux Gouvernements et Commerce International

L'activité de la division Services aux Gouvernements et Commerce International, en particulier les services visant à inspecter et vérifier les opérations d'importations, repose sur un nombre relativement limité de contrats conclus avec des gouvernements ou agences gouvernementales. A la date d'enregistrement du présent document de base, le Groupe est ainsi partie à 12 contrats de gouvernement, dont la plupart sont relatifs à des prestations dans des états africains. Ces contrats sont généralement d'une durée de un à trois ans, et la plupart d'entre eux sont résiliables unilatéralement et de manière discrétionnaire par l'autorité concernée et avec un court préavis. Ils sont en outre soumis aux aléas inhérents aux activités dans des pays en développement, dont certains ont connu ou pourraient connaître une instabilité politique. La résiliation ou le non renouvellement d'un nombre important de ces contrats pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution de ces contrats conclus avec des gouvernements ou agences gouvernementales, le Groupe peut être également confronté à des difficultés de recouvrement, dont le règlement peut s'avérer complexe. Le non-paiement, le paiement tardif ou partiel de sommes importantes dues au titre de ces contrats pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Risque d'image

Le succès continu du Groupe dépend de sa capacité à maintenir sa réputation de sérieux, d'intégrité et d'indépendance. Bien que le Groupe porte une grande attention à la qualité de ses prestations, il ne peut garantir qu'il saura se préserver des conséquences dommageables pour sa réputation que pourrait avoir un éventuel accident, désastre, conflit d'intérêt ou litige l'impliquant et qui ferait l'objet d'une couverture médiatique importante, notamment si cet événement devait mettre en évidence des manquements graves, réels ou allégués du Groupe à ses obligations. La survenance de tels événements, susceptibles de nuire gravement à la réputation du Groupe et d'affecter ainsi la capacité du Groupe à conserver la confiance de ses clients et à attirer de nouveaux clients, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Risque éthique

Bien que le Groupe attache une attention particulière au respect de valeurs éthiques strictes dans le cadre de ses activités, manifestée notamment par le Code d'éthique du Groupe (voir paragraphe 4.6.2 du présent document de base), des risques d'actes isolés de collaborateurs du Groupe en contradiction avec ces valeurs et principes ne peuvent être exclus. La responsabilité de salariés, dirigeants ou sociétés du Groupe pourrait alors être recherchée à ce titre par d'éventuels plaignants. La survenance de tels événements pourrait affecter la réputation du Groupe et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Risques liés à l'existence de législations du travail rigoureuses dans certains pays où le Groupe exerce son activité

La législation du travail applicable dans certains pays où le Groupe exerce son activité, notamment la France et l'Allemagne, est relativement rigoureuse. Dans de nombreux cas, cette législation assure une forte protection des intérêts des salariés. De plus, dans certains pays, les salariés du Groupe sont membres de syndicats ou, en vertu des réglementations applicables, représentés par un comité d'entreprise. Dans de nombreux cas, le Groupe est tenu de consulter et de solliciter le consentement ou l'avis des représentants de ces syndicats et/ou comités d'entreprises dans le cadre de la gestion de ses activités. Ces législations du travail et les procédures de consultation des syndicats ou des comités d'entreprise pourraient limiter la flexibilité du Groupe dans sa politique de l'emploi et sa réactivité face aux changements du marché.

Par ailleurs, ses salariés bénéficiant dans certains pays de conventions collectives ou d'accords de nature similaire (soit la totalité de ses salariés à plein temps à la date d'enregistrement du présent document de base), le Groupe pourrait ne pas être en mesure de négocier des accords collectifs dans des termes satisfaisants et des actions engagées par les salariés pourraient perturber son activité. Dans le cas où des salariés déclencheraient une grève, un arrêt de travail ou imposeraient tout autre ralentissement d'activité, le Groupe pourrait être confronté à une perturbation significative de son activité, susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Risque lié à l'actionnariat du Groupe

Le principal actionnaire de la Société, qui détient, directement et indirectement, à la date d'enregistrement du présent document de base 99 % du capital et des droits de vote de la Société, est Wendel. A l'issue de l'introduction en bourse envisagée de la Société, Wendel prévoit de continuer à détenir la majorité du capital et droits de vote de la Société. En conséquence, Wendel pourrait influencer de manière significative sur les décisions stratégiques du Groupe, et/ou faire adopter ou rejeter toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires de la Société en assemblée générale ordinaire et en assemblée générale extraordinaire, notamment la nomination des membres du Conseil de surveillance, l'approbation des comptes annuels et la distribution de dividendes ainsi que l'autorisation de procéder à des augmentations de capital, les opérations de fusion ou d'apport ou toute autre décision nécessitant l'approbation des actionnaires de la Société.

En outre, il ne peut être exclu que Wendel soit amené à se retrouver dans une situation où ses propres intérêts et ceux du Groupe ou d'autres actionnaires soient en conflit.

4.4 RISQUES LIES A L'ENDETTEMENT, AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET AUX ENGAGEMENTS DU GROUPE

4.4.1 Risques liés à l'endettement du Groupe

Au 31 décembre 2006, l'endettement brut consolidé du Groupe s'élevait à 494,4 millions d'euros et son endettement net consolidé à 387,6 millions d'euros. L'endettement du Groupe comprend principalement les sommes tirées au titre d'un crédit syndiqué (472 millions d'euros, l'« Emprunt Syndiqué 2006 ») et les autres emprunts bancaires (16,6 millions d'euros). Ces sommes seront notamment augmentées au premier semestre 2007 du fait du programme de rachat d'actions de 152,6 millions d'euros (voir le paragraphe 21.1 du présent document de base et la note 26 annexée aux états financiers consolidés figurant au Chapitre 20 du présent document de base) et de la distribution d'un dividende de 99.998.189,16 euros. Une description détaillée de l'endettement du Groupe est incluse au paragraphe 10.2 du présent document de base.

L'endettement du Groupe pourrait avoir les conséquences suivantes :

- l'Emprunt Syndiqué 2006 contient des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou à consentir des emprunts, à accorder des garanties, à réaliser des opérations d'acquisition, de cession ou de fusion ou de restructuration, à contracter ou à consentir des emprunts, et à réaliser certains investissements. En outre, l'Emprunt Syndiqué 2006 comprend des clauses encadrant les opérations de croissance externe, des clauses d'exigibilité anticipée totale ou partielle en cas de survenance de certains événements et des clauses de changement de contrôle (voir paragraphe 10.2.1 du présent document de base). Ces restrictions pourraient avoir un impact sur sa capacité à conduire une politique de croissance externe et à adapter les activités du Groupe aux pressions concurrentielles, à un ralentissement de ses marchés ou aux conditions économiques générales ;
- le Groupe pourrait être amené à consacrer une part significative de ses flux de trésorerie au remboursement du principal et des intérêts de sa dette, ce qui pourrait avoir pour conséquence de réduire les fonds disponibles pour financer son activité courante, ses investissements ou sa croissance organique ou externe ; et
- le Groupe pourrait être désavantagé, en particulier dans le cadre de sa stratégie de développement, par rapport à des concurrents qui ne connaîtraient pas une situation d'endettement comparable à celle du Groupe durant la même période.

Le Groupe a toujours respecté les restrictions et remplit ses obligations en vertu de ces contrats. Cependant, la capacité future du Groupe à respecter les restrictions et obligations contractuelles contenues dans certains emprunts ou contrats (en particulier l'Emprunt Syndiqué 2006), ou encore à refinancer ou rembourser ses emprunts selon les modalités qui y sont prévues, dépendra notamment de ses performances opérationnelles futures et pourrait être affectée par de nombreux facteurs indépendants de sa volonté (conjuncture économique, conditions du marché de la dette, évolutions réglementaires, etc.). Le non-respect des engagements contractuels pourrait entraîner l'exigibilité anticipée des sommes dues au titre de ces crédits, de sorte que le Groupe pourrait être conduit à réduire ou retarder ses dépenses d'investissement, vendre des actifs, chercher à obtenir des capitaux supplémentaires ou encore restructurer sa dette.

4.5 RISQUES DE MARCHÉ

4.5.1 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est essentiellement généré par des éléments d'actif et de passif portant intérêt à taux variable. La politique du Groupe à cet égard consiste à limiter l'impact de la hausse des taux d'intérêt par l'utilisation de swaps et de tunnels permettant ainsi de garder la possibilité de bénéficier d'évolution de taux plus favorables.

Le Groupe suit mensuellement son exposition au risque de taux et apprécie le niveau des couvertures mises en place ainsi que leur adaptation au sous-jacent.

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2006, l'échéance des actifs et dettes financières :

<i>(en millions d'euros) – Actif / (Passif)</i>	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	(42,4)	(341,9)	(102,8)	(487,1)
Concours bancaires	(7,3)	0	0	(7,3)
TOTAL – Passif Financier	(49,7)	(341,9)	(102,8)	(494,4)
TOTAL – Actif Financier	106,8	0	0	106,8
Position Nette (Actif – Passif) avant gestion	57,1	(341,9)	(102,8)	(387,6)
Hors Bilan (couverture taux)	0,0	201,9	0,0	201,9
Position Nette (Actif – Passif) après gestion	57,1	(140,0)	(102,8)	(185,7)
Impact d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt	0,6	(1,4)	(1,0)	(1,9)

Au 31 décembre 2006, le Groupe estime qu'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt à court terme dans toutes les devises entraînerait une augmentation de la charge d'intérêt du Groupe de l'ordre de 1,9 million d'euros.

Une description détaillée du risque de taux d'intérêt figure au paragraphe 9.4.2 du présent document de base.

4.5.2 Risque de liquidité

Au titre de son endettement, le Groupe n'a pas de charges de remboursement significatives à court ou moyen terme.

La tranche amortissable de l'Emprunt Syndiqué, libellée en dollars américains pour un montant de 542 millions de dollars américains, s'amortit au rythme de 16,66 % par an (soit 90,3 millions de dollars américains), à l'exception de l'année 2007, pour laquelle l'amortissement s'élèvera à 8,33 %, soit 45,1 millions de dollars américains, remboursables en novembre 2007.

Au 31 décembre 2006, le Groupe respectait l'ensemble des engagements et ratios financiers qui lui étaient applicables (voir paragraphe 10.2 du présent document de base pour une description détaillée de ces engagements et ratios financiers).

4.5.3 Risque de change

En raison du caractère international de ses activités, le Groupe est exposé à un risque de change découlant de plusieurs devises étrangères.

En 2006, près de la moitié du chiffre d'affaires du Groupe était réalisé dans des devises autres que l'euro dont 21 % en dollars américains, 8 % en Livre Sterling et 7 % en dollars de Hong Kong. Prises individuellement, les autres devises ne représentaient pas plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe. Cette évolution est notamment liée au fort développement des activités du Groupe en dehors de la zone euro et notamment en dollar américain aux Etats-Unis ou à des devises qui lui sont liées. De manière générale cependant, dans chaque pays où il est présent, le Groupe fournit des prestations de services localement et engage des coûts localement. En conséquence, le Groupe est faiblement exposé au risque de change lié à des transactions dans des monnaies différentes.

Par ailleurs, la devise de présentation des états financiers étant l'euro, le Groupe doit convertir en euros les actifs, passifs, produits et charges libellés dans d'autres monnaies que l'euro lors de la préparation des états financiers. Les résultats de ces activités sont consolidés dans le compte de résultat du Groupe après conversion au taux moyen de la période. Les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture de la période. En conséquence, les variations de cours de change de l'euro par rapport aux autres devises affectent le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés même si leur valeur reste inchangée dans leur devise d'origine.

Ainsi, une variation de 1 % de l'euro contre :

- le dollar américain aurait eu un impact de 0,2 % sur le chiffre d'affaires consolidé 2006 et de 0,06 % sur le résultat d'exploitation 2006 ;
- le dollar de Hong Kong aurait eu un impact de 0,07 % sur le chiffre d'affaires consolidé 2006 et de 0,17 % sur le résultat d'exploitation 2006 ; et
- la Livre Sterling aurait eu un impact de 0,09 % sur le chiffre d'affaires consolidé 2006 et de 0,03 % sur le résultat d'exploitation 2006.

Enfin, l'une des tranches de l'Emprunt Syndiqué 2006 mis en place en mai 2006 est multidevises et permet d'emprunter dans les devises locales. Le Groupe, s'il le juge nécessaire, pourrait ainsi assurer la couverture de certains engagements en alignant les coûts de financement sur les produits d'exploitation dans les devises concernées.

Le tableau ci-dessous présente les actifs (trésorerie et valeurs mobilières de placement) et passifs financiers (emprunts non courants) dans les principales devises du Groupe au 31 décembre 2006 :

(en millions d'euros)	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Passif financier	51,4	381,3	53	8,7	494,4
Actif financier	25,1	25,9	2,1	53,7	106,8
Position nette (actif – passif)					
avant gestion	(26,3)	(355,4)	(50,9)	45,0	(387,6)
Hors bilan	0	0	0	0	0
Position nette après gestion	(26,3)	(355,4)	(50,9)	45,0	(387,6)
Impact d'une augmentation de 1 % des cours de change		(3,6)	(0,5)	0,5	

4.6 CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne au sein du Groupe est un processus global basé sur le respect d'un certain nombre de principes s'appliquant à l'ensemble des employés du Groupe et dont les objectifs sont :

- l'optimisation de la performance, tant d'un point de vue technique que de la qualité des prestations fournies ;
- la fiabilité et la fidélité des informations comptables et du *reporting* ;
- la protection et la sauvegarde de la marque et de la réputation du Groupe ; et
- le respect des lois et règlements ainsi que du Code d'éthique du Groupe.

Le Directoire de la Société a défini des principes et une organisation afin de mettre en œuvre ces objectifs, notamment en matière d'environnement de contrôle, d'évaluation et de gestion des risques, de processus de contrôle interne, d'information financière fiable et de pilotage des activités du Groupe.

La mise en place des procédures de contrôle interne relève de la responsabilité de chacune des directions dans ses domaines respectifs (Juridique Risques et Ethique, Finance et Contrôle de Gestion, Qualité, Technique). Chacune de ces directions s'appuie sur des réseaux mis en place localement qui diffusent et contrôlent la mise en œuvre des procédures au niveau des entités opérationnelles.

4.6.1 Gestion des risques et suivi des litiges

La politique de gestion des risques opérationnels au sein du Groupe est principalement axée sur la prévention de la mise en cause de sa responsabilité civile professionnelle en cas de sinistre survenant sur un bien ou une installation ayant fait l'objet d'une inspection par une entité du Groupe.

Cette gestion des risques opérationnels s'appuie sur une organisation structurée de *Risk Management* déployée au sein des différentes divisions et zones géographiques. Cette organisation s'articule autour de deux structures transversales : une direction technique, qui détermine et contrôle les procédures appliquées par le personnel technique du Groupe pour réaliser leurs prestations, et une direction qualité, en charge du respect du système et des procédures Qualité au sein du Groupe.

La diversité des opérations locales et la nécessité d'accorder une autonomie de gestion aux responsables opérationnels ont conduit à la mise en place d'une politique globale formalisée dans des manuels de prévention des risques (*Legal and Risk management handbooks*) établis sous la responsabilité des « *risk managers* » au sein des divisions et des zones et consistant en des procédures spécifiques d'application relatives à l'organisation des délégations de pouvoirs, les revues d'offres et de contrats, la gestion des contentieux et des assurances.

La conduite de cette politique de gestion des risques et l'évolution permanente des prestations qui sont demandées au Groupe impliquent la mobilisation du réseau des *risk managers* et des directions Technique et Qualité afin qu'elles concourent ensemble à la réduction du risque de mise en jeu de la responsabilité professionnelle du Groupe. L'objectif est de faire partager aux équipes opérationnelles la démarche et les objectifs de maîtrise des risques ainsi que l'information nécessaire pour leur permettre de prendre des décisions de façon cohérente avec les objectifs définis par le Directoire. Le Groupe a également mis en place des procédures afin de permettre une

évaluation semestrielle des contentieux par les *risk managers*, en collaboration avec les unités opérationnelles, la direction juridique des risques et de l'éthique et la direction financière.

La procédure de suivi des litiges figure dans cette politique de gestion des risques. Elle décrit le mode de gestion des contentieux qui repose sur une coordination entre les directeurs d'unités opérationnelles, les divisions, les *risk managers* et la direction juridique des risques et de l'éthique. Chaque division définit l'organisation qu'elle met en place pour atteindre les objectifs définis au sein du Groupe, consistant notamment à :

- identifier les contentieux dès leur origine ;
- s'assurer de la déclaration des contentieux aux assurances concernées ;
- organiser une gestion efficace de la défense des intérêts du Groupe ; et
- permettre un suivi des contentieux significatifs de manière centralisée par la direction juridique, des risques et de l'éthique.

Les règles internes applicables à la comptabilisation de provisions pour litiges sont présentées dans les notes 2.20 et 4 annexées aux états financiers consolidés figurant au Chapitre 20 du présent document de base.

Le Groupe a par ailleurs défini des objectifs et développé des procédures et règlements internes visant notamment à la protection de la sauvegarde des actifs, la prévention et la détection des fraudes, la fiabilité et la fidélité des informations comptables. La direction générale du Groupe a défini des principes afin de mettre en œuvre ces objectifs, notamment en matière d'environnement de contrôle, d'évaluation et de gestion des risques, de processus de contrôle interne, d'information financière fiable et de pilotage des activités du Groupe. En outre, dans le cadre du processus de reporting de gestion et de préparation des états financiers, la direction finance a défini un ensemble de procédures, outils et références qui visent à la qualité et à la cohérence des informations transmises.

Enfin, le Comité des risques mis en place au sein du Conseil de surveillance a pour fonction d'assister le Conseil de surveillance dans son rôle de contrôle et de surveillance du « *risk management* » au sein du Groupe. Le Comité des risques fait notamment des recommandations au Conseil de surveillance sur la stratégie de *risk management* mise en œuvre au sein du Groupe (politique, organisation et outils), sur les résultats des cartographies des risques et des plans d'actions en résultant, ainsi que sur la structure et les couvertures d'assurance responsabilité civile professionnelle, exploitation et responsabilité des mandataires sociaux ainsi que les niveaux et mécanismes de rétention. Une présentation détaillée du rôle et des attributions du Comité des risques figure au paragraphe 16.1.3.3 du présent document de base.

4.6.2 Code d'éthique

Un des éléments importants de la gestion active des risques au sein du Groupe est le partage d'un certain nombre de valeurs et de principes d'éthique par l'ensemble des salariés.

Bureau Veritas, membre fondateur de l'IFIA (*International Federation of Inspection Agencies*), a ainsi formalisé et publié en octobre 2003 son Code d'éthique. Ce code, qui reflète l'ensemble des exigences du code de conformité de l'IFIA, est basé sur 3 principes fondamentaux :

- l'intégrité (incluant les notions de conflit d'intérêt, de confidentialité et de sécurité) ;
- la lutte anti-corrupcion ; et
- le respect de pratiques commerciales équitables.

Ce code a été diffusé auprès de l'ensemble des salariés du Groupe ainsi qu'auprès de ses principaux fournisseurs et sous-traitants. Le respect des principes et des valeurs inscrites dans ce code est assuré au sein de chaque division, zone et région par un responsable de l'éthique. Au niveau du Groupe, le responsable de la conformité (*compliance officer*) reporte directement au Directoire.

Lorsqu'un responsable de l'éthique est informé d'un possible manquement grave au Code d'éthique, le *compliance officer* en est informé en vue de prendre les mesures qui s'imposent. Un audit interne ou externe peut alors être diligenté et, au vue des conclusions du Comité d'Éthique (composé des membres du Directoire et du *compliance officer*), des sanctions, pouvant aller jusqu'au départ des salariés concernés, sont prises.

Chaque année, le suivi de l'application et le respect des principes du Code d'éthique font l'objet d'audits internes et externes et une attestation de conformité est émise par un organisme d'audit indépendant (PricewaterhouseCoopers) à l'intention du « *compliance committee* » de l'IFIA.

L'ensemble de ce dispositif est destiné à prévenir toute initiative contraire aux principes éthiques du Groupe. Bien que la Société apporte à cet égard une attention vigilante, il ne peut être assuré que ce dispositif est, ou ait été, respecté en toutes circonstances. En particulier, la Société a connaissance d'une enquête de l'Organisation des Nations Unies (ONU) relative à un appel d'offres lancé en 1996 (non obtenu par Bureau Veritas) concernant la transmission, par des cadres de l'ONU, de documents confidentiels à des employés du Groupe et d'éventuelles commissions en cas d'obtention du marché qu'un ancien salarié du Groupe aurait, selon l'ONU, accepté de verser. Bureau Veritas coopère avec la commission d'enquête de l'ONU (UN Office of Internal Oversight Services) et lui a récemment communiqué ses observations. La Société estime que cette enquête n'est pas susceptible d'avoir un impact défavorable sur le Groupe.

4.6.3 Finance et Contrôle de gestion

La direction financière a pour mission de fournir des informations financières et des analyses de qualité dans des délais courts et joue un rôle d'expert sur les questions financières et de financement au sein du Groupe.

La direction financière centrale a la responsabilité d'établir les normes, de consolider les résultats, de gérer la trésorerie, de piloter la politique fiscale et d'être un élément moteur dans les initiatives d'amélioration comme le développement des centres de services partagés (« *Shared services centers* ») ou de globalisation des achats.

La direction financière s'appuie sur un réseau structuré de responsables financiers dans toutes les filiales du Groupe, ces responsables travaillant en collaboration avec les opérationnels mais reportant fonctionnellement au directeur financier du Groupe. Les filiales opérant dans les différents pays ont la tâche de mettre en œuvre les politiques, normes, procédures définies par le Groupe.

Le référentiel de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes au Groupe. Les référentiels externes ou internes de l'entreprise sont les suivants :
 - le référentiel interne comporte les valeurs du Groupe partagées par l'ensemble des collaborateurs, le Code d'éthique et les procédures internes s'y rapportant, le manuel d'organisation et procédures générales qualité pour le Groupe et le Manuel de Gestion (MAG), regroupant l'ensemble des procédures financières, comptables et fiscales ; et
 - le référentiel externe intègre l'ensemble des lois et réglementations comptables nationales. Le Groupe établit ses comptes consolidés conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) depuis l'exercice 2005.
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux Directoire et Conseil de surveillance de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe. L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, de prévenir et de détecter les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, et l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le contrôle mensuel des résultats de gestion, de la trésorerie nette et des données de consolidation permettent à la direction financière du Groupe un suivi et un bouclage centralisés et permanents des informations financières et comptables.

4.6.4 Qualité / certification ISO

La direction de la Qualité a pour mission de développer et de contrôler l'application du *business model* du Groupe et de s'assurer du respect des procédures qualité au sein du Groupe. Ces procédures font l'objet d'une certification ISO 9001 depuis 10 ans par un organisme indépendant (BSI France).

La direction de la Qualité a pour objectif de développer les ventes, en améliorant la perception du Groupe auprès des autorités réglementaires, en développant une culture de la qualité chez les dirigeants du Groupe et en améliorant la satisfaction des clients.

La direction de la Qualité s'appuie sur un réseau structuré de responsables Qualité dans toutes les zones géographiques (couvrant les divisions Construction, IVS, Industrie et HSE) et au niveau central pour les divisions verticalisées (Marine, Biens de consommation, GSIT et Certification). Sa responsabilité est de produire une définition claire des objectifs de chacun et de s'assurer que les outils de mesure de la performance sont en place.

4.6.5 Audit Interne et Acquisitions

Audit Interne

La direction de l'audit interne a pour mission d'effectuer des audits internes, principalement financiers, dans les différentes entités du Groupe. Ces audits sont réalisés en fonction d'un planning annuel validé par le Directoire. Les principaux critères de choix sont liés à l'absence d'audits récents, à des variations par rapport aux budgets ou par rapport aux résultats des entités comparables ou à des changements de management.

Les audits ont pour objectifs d'analyser et de contrôler la correcte application des règles de gestion et de reporting, ainsi que l'optimisation et l'efficacité des fonctions supports des activités opérationnelles. Les principaux cycles et procédures qui font l'objet des audits sont :

- l'organisation interne ;
- la trésorerie ;
- les achats et les fournisseurs ;
- les ventes et les clients ;
- les ressources humaines ; et
- les procédures de clôture et le *reporting*.

Les rapports d'audit sont émis à l'attention du management des unités opérationnelles et de sa hiérarchie. Ils intègrent des recommandations et requièrent des engagements de plans d'actions correctifs à court et moyen terme.

Acquisitions

L'audit interne a également une mission de coordination et d'assistance lors des acquisitions et des intégrations. Depuis 2004, une procédure spécifique a été mise en place pour améliorer le processus d'intégration des acquisitions. Le PMIP (*Post Merger Integration Plan*) a pour but de définir pour chaque domaine (Finance, Ressources Humaines, Communication, Informatique, Systèmes d'information, Juridique, Assurance et Qualité) les actions d'audit à effectuer et les plannings de réalisation, en fonction des informations collectées lors des phases d'audit.

Les intégrations sont conduites par les responsables de zones ou d'activités concernées, appuyés par l'ensemble des fonctions supports du siège. Le planning de l'intégration, en particulier, est revu avant l'acquisition. A l'issue du PMIP, une revue critique du processus permet d'évaluer les forces et les faiblesses et d'améliorer les procédures.

4.7 ASSURANCES

Le Groupe souscrit des programmes d'assurance mondiaux et centralisés qui couvrent, pour chacun des trois programmes décrits ci-dessous, la responsabilité civile professionnelle, la responsabilité exploitation et la responsabilité des mandataires sociaux, lorsque le marché de l'assurance le permet.

En raison de la segmentation du marché de l'assurance par type d'activité, le Groupe souscrit à trois programmes principaux qui font l'objet de couvertures différentes liées aux exigences particulières liées aux risques de ces activités. Ces trois programmes sont :

- le programme « Marine », qui couvre les activités de la division Marine (soit un chiffre d'affaires de 209 millions d'euros en 2006). Cette police est placée sur le marché londonien et l'apérateur est Ace ;
- le programme « Aviation » est lié en particulier aux inspections des aéronefs permettant l'obtention de certificats de navigabilité (soit un chiffre d'affaires de 7 millions de revenus en 2006). Cette assurance ne couvre pas l'activité réalisée pour le compte du GSAC en France car le GSAC a souscrit une assurance spécifique depuis le 1^{er} janvier 2007. Cette police est placée sur le marché londonien et l'apérateur est Axa ; et
- le programme « Terre » qui couvre les autres activités du Groupe (soit un chiffre d'affaires de 1.459 millions d'euros en 2006), à l'exception d'une partie de la division Construction. Cette police est placée auprès d'Axa pour les trois premières lignes et des couvertures supplémentaires sont fournies par AIG et Swiss Ré. La police Axa fait l'objet d'un accord triennal (2006-2008) qui permet au Groupe de bénéficier d'une bonne visibilité à moyen terme.

Les activités de la division Construction en France et aux Etats-Unis sont exclues du programme Terre et assurées localement en raison de la sinistralité importante du contrôle Spinetta en France (responsabilité *in solidum* sur l'activité de garantie décennale construction – voir paragraphe 6.6.5 du présent document de base) et des spécificités du marché américain de l'assurance. Il convient aussi de noter qu'il existe des programmes construction locaux en Espagne, Allemagne et au Royaume-Uni pour lesquels la police Axa intervient en complément de limites et de conditions.

Pour bénéficier d'une meilleure visibilité sur le long terme et réduire les coûts, le Groupe a constitué une captive de réassurance dédiée (Soprefira) au Luxembourg en 1990. Cette société, qui intervient sur les premières lignes des programmes Marine et Terre, a permis au Groupe de conserver la maîtrise de ses contentieux et de lisser les évolutions tarifaires du marché de l'assurance. Les activités couvertes par la société captive de réassurance du Groupe représentent environ 75 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Le Groupe veille à ce que le montant des engagements annuels de la société captive de réassurance soit plafonné. Au titre de l'exercice 2006, le montant annuel d'engagement de la captive de réassurance, pour le programme Marine, était de 3 millions d'euros par sinistre et de 5 millions d'euros par an. Pour le programme Terre, il était de 3 millions d'euros par sinistre et par an.

D'autres risques courants nécessitent une gestion locale. La souscription de ces contrats d'assurance (tels que ceux relatifs aux immeubles, aux flottes automobiles ou aux accidents du travail dans les pays où ceux-ci relèvent de l'assurance privée) est conduite sur une base nationale en fonction des spécificités et besoins locaux.

Le Groupe considère que les garanties offertes par ces programmes sont généralement similaires à celles souscrites par des entreprises mondiales de même taille présentes dans le même secteur. Le Groupe a l'intention de poursuivre sa politique consistant à souscrire des polices d'assurances mondiales quand cela est possible, en augmentant les garanties dans les domaines qui l'exigent et en réduisant les coûts par le biais de l'auto-assurance lorsqu'il le juge opportun.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION

5.1.1 Dénomination sociale

La Société a pour dénomination sociale « Bureau Veritas – Registre International de Classification de Navires et d'Aéronefs ».

5.1.2 Lieu et numéro d'immatriculation

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification 775 690 621 RCS Nanterre.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée par acte des 2 et 9 avril 1868 reçu par Maître Delaunay, notaire à Paris. La durée de la Société expirera, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires conformément à la loi et aux statuts, le 31 décembre 2080.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable

Le siège social de Bureau Veritas est situé au 17 bis, Place des Reflets – La Défense 2 – 92400 Courbevoie, France (téléphone : 01 42 91 52 91).

La Société est une société anonyme de droit français à Directoire et Conseil de surveillance, régie notamment par les dispositions du livre II du Code de commerce.

5.1.5 Historique du Groupe

5.1.5.1 Historique de Bureau Veritas

Bureau Veritas a été fondé en 1828 à Anvers en Belgique, avec pour mission initiale de collecter, vérifier et fournir aux assureurs du monde maritime des informations précises et à jour sur l'état des navires et de leurs équipements dans le monde entier. Le siège de Bureau Veritas fut transféré à Paris en 1833, et un réseau international fut très rapidement constitué pour suivre les navires classés par l'entreprise, d'abord en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, puis dans les principaux ports du reste du monde.

Au début du vingtième siècle, l'entreprise s'est engagée dans de nouvelles activités comme l'inspection de pièces et d'équipements métalliques pour l'industrie ferroviaire, puis pour l'industrie en général. En 1922, le Gouvernement français confia à Bureau Veritas le contrôle de navigabilité des avions civils. Puis, en 1927, l'entreprise créa un département chargé de l'inspection des camions et autocars.

En 1929, Bureau Veritas créa un département de contrôle construction et ouvrit ses premiers laboratoires près de Paris, pour fournir à ses clients des analyses métallurgiques et chimiques et des essais de matériaux de construction.

De 1980 à 1990, deux activités nouvelles furent lancées à l'échelon mondial, permettant au Groupe de changer de dimension :

- en 1984, le Gouvernement du Nigéria confia à Bureau Veritas la mise en place d'un système d'inspection avant expédition des marchandises importées dans le pays. Ce fut l'occasion de développer une nouvelle activité à l'échelle mondiale, dénommée Contrats de Gouvernement. De nombreux pays, en Afrique, en Amérique Latine et en Asie ont depuis lors confié à Bureau Veritas la mise en place de programmes d'inspections avant expédition des produits qu'ils importent ; et
- en 1988, alors que le management de la qualité devenait une priorité dans les entreprises, Bureau Veritas créa une filiale dénommée BVQI (rebaptisée aujourd'hui Bureau Veritas Certification) afin d'accompagner les entreprises et organisations clientes dans l'obtention de la certification qualité ISO 9001. Une stratégie de déploiement mondial de cette activité fut mise en œuvre dès l'origine et Bureau Veritas Certification est aujourd'hui le leader mondial de la certification de systèmes.

En 1995, CGIP (devenu depuis Wendel) et Poincaré Investissements acquièrent ensemble la majorité du capital de Bureau Veritas, donnant à son développement une nouvelle impulsion, alors que plusieurs évolutions du marché favorisent les métiers de l'inspection, de la certification et des essais en laboratoires : forte croissance du commerce mondial, sophistication et globalisation des chaînes d'approvisionnement, renforcement de l'environnement réglementaire en matière d'hygiène et santé, de sécurité, d'environnement et de responsabilité sociale sous la pression de l'opinion publique et des organisations non gouvernementales et, plus récemment, redémarrage des investissements dans le domaine de l'énergie et de la construction dans la plupart des pays du monde.

Le Groupe a mis en place une stratégie dynamique de croissance, à la fois organique et externe, visant à devenir le leader mondial du marché des services d'évaluation de conformité et de certification, renforcer sa position de leadership dans chacune de ses huit divisions et acquérir la taille critique dans chacune de ses implantations. Parmi toutes les initiatives lancées depuis 10 ans, quelques unes sont particulièrement significatives :

- en 1996, le Groupe a acquis 100 % du capital de CEP en France, devenant ainsi le leader national de l'évaluation de conformité dans le domaine de la construction ;
- l'acquisition puis la fusion des sociétés américaines ACTS (en 1998) et MTL (en 2001), toutes deux spécialisées dans les tests en laboratoire de biens de consommation, ont permis d'ajouter une nouvelle activité au portefeuille du Groupe, devenu ainsi en quelques années l'un des principaux acteurs mondiaux des tests en laboratoire et des inspections pour l'ensemble des produits de consommation fabriqués en Asie et vendus par les grands distributeurs aux Etats-Unis et en Europe. A cela s'est ajouté plus récemment le développement d'une présence solide sur le marché des tests en laboratoire de produits électriques et électroniques, grâce notamment au rachat de laboratoires spécialisés aux Etats-Unis et à Taiwan ;
- aux Etats-Unis, le Groupe est devenu un acteur clé dans le domaine des services à la construction, avec les acquisitions successives d'US Laboratories en 2003, puis de Berryman & Henigar (côte Ouest et Floride), Graham Marcus (Texas) et LP2A (Californie du Nord). Il en a été de même pour les services HSE (hygiène, sécurité et environnement) avec le rachat de Clayton Group Services, complété ensuite par l'intégration de NATLSCO. Enfin, un pôle inspections industrielles a été constitué à partir des compétences des sociétés Hunt, Unitek et de la division inspections du groupe d'assurance OneBeacon ;
- au Royaume-Uni, l'acquisition en 2002 du groupe Weeks a permis de constituer un pôle d'inspection et de conseil dans les domaines de l'environnement et de capitaliser sur de fortes compétences en essais de matériaux de construction et en chimie analytique. La reprise des activités d'inspection de la société d'assurances Norwich Union, et plus récemment, l'intégration de Casella ont permis d'établir une division IVS (Inspections et Vérifications en Service), et un pôle de services HSE ; et
- en Australie, l'année 2006 a vu l'acquisition par Bureau Veritas de 3 sociétés (Kilpatrick, Intico et IRC) qui ont permis de constituer une solide plate-forme HSE dans ce pays. La société Intico a également apporté des compétences pointues dans les services d'inspection pour l'industrie minière.

5.1.5.2 Acquisition de Bureau Veritas par Wendel

Le groupe Wendel, co-actionnaire de Bureau Veritas depuis 1995 avec le groupe Poincaré Investissements a, courant 2004, pris par étapes le contrôle de la Société.

En 2004 le groupe Wendel et Poincaré Investissements détenaient respectivement 33,8 % et 32,1 % du capital et des droits de vote de Bureau Veritas, le solde étant détenu par des actionnaires personnes physiques. Le 10 septembre 2004, le groupe Wendel et les actionnaires de Poincaré Investissements ont conclu un accord prévoyant la cession au groupe Wendel de 100 % du capital de la société Poincaré Investissements. A la suite de la réalisation de cette opération fin 2004, le groupe Wendel détenait 65,9 % du capital et des droits de vote de Bureau Veritas ; l'acquisition de la participation détenue par Poincaré Investissements a représenté un investissement de 660 millions d'euros pour Wendel.

Parallèlement à cette acquisition le groupe Wendel a proposé aux actionnaires minoritaires de Bureau Veritas de céder leurs titres dans des conditions comparables à celles proposées pour l'acquisition du contrôle. Cette offre privée d'achat et d'échange (l'« Offre ») comportait deux branches :

- une offre en numéraire d'achat des actions Bureau Veritas à 140 euros par titre ; et

- une offre en actions d'échange de 10 actions Bureau Veritas contre 27 actions Wendel. L'offre en numéraire a été présentée par SOFU Participations, filiale à 100 % du groupe Wendel, et l'offre en actions par le groupe Wendel directement.

L'Offre a permis de porter la participation du groupe Wendel à 99 % du capital et des droits de vote de Bureau Veritas.

Globalement, le prix de revient consolidé pour Wendel de son investissement dans Bureau Veritas est de 1,41 milliards d'euros.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Investissements réalisés au cours des exercices 2004, 2005 et 2006

De manière générale, les activités d'inspection et de certification de Bureau Veritas sont des activités de services très intensives en travail et peu intensives en capital. Seules les activités d'analyses et de tests en laboratoires de la division Biens de Consommation ainsi que, dans une moindre mesure, certaines activités d'inspection de marchandises aux frontières par scanners de la division Services aux Gouvernements et Commerce International impliquent un niveau d'investissements plus important.

Le montant total des investissements d'immobilisations corporelles et incorporelles réalisés par le Groupe est de 44,4 millions d'euros en 2006. Il était de 42,4 millions d'euros en 2005 et de 33,7 millions d'euros en 2004.

Ceci représente un taux d'investissement égal à 2,4 % du chiffre d'affaires consolidé en 2006, contre 2,6 % en 2005 et 2,4 % en 2004.

Acquisitions de sociétés

Sur la période 2004-2006, le Groupe a effectué les acquisitions suivantes :

- en 2004, le Groupe a acquis les sociétés Berryman & Henigar (Etats-Unis), Graham Marcus (Etats-Unis), One Cis (Etats-Unis) et d'autres entités de taille moins importante pour un montant total de 56,3 millions d'euros ;
- en 2005, le Groupe a acquis les sociétés LP2A (Etats-Unis), Clayton Engineering (Etats-Unis), Curtis Straus (Etats-Unis), Natlisco Risk & Safety (Etats-Unis), CEBTP (France), Casella (Grande Bretagne), Advance Data Technology (Taiwan) et d'autres entités de taille moins importante pour un montant total de 174,4 millions d'euros ; et
- en 2006, le Groupe a acquis les sociétés Kilpatrick (Australie), Intico Integrity Engineering (Australie), IRC (Australie), National Elevator Inspection Services (Etats-Unis), Nagtglas (Pays-Bas) et d'autres entités de taille moins importante pour un montant total de 56,4 millions d'euros.

Une description détaillée des acquisitions figure au paragraphe 7.2.2 du présent document de base.

Le tableau ci-dessous présente les investissements en immobilisations corporelles, incorporelles et financières réalisés par le Groupe au cours des exercices 2004, 2005 et 2006 :

<i>(en millions d'euros)</i>	2004	2005	2006
Immobilisations corporelles et incorporelles	44,4	42,4	33,7
Immobilisations financières ⁽¹⁾	6,6	26,8	–

(1) Les immobilisations financières correspondent aux acquisitions de participations minoritaires (voir note 15 aux états financiers consolidés figurant au chapitre 20 du présent document de base).

5.2.2 Principaux investissements en cours de réalisation

La division Services aux Gouvernements et Commerce International a, au Mali, un projet d'acquisition de quatre scanners en cours pour un montant de 7,1 millions d'euros dans le cadre du contrat de gouvernement récemment signé. Cet investissement s'étalera sur les exercices 2007 et 2008.

La division Biens de consommation prévoit un investissement de 2,1 millions de dollars américains pour l'acquisition d'une nouvelle chambre acoustique chez ADT (société de testing de produits et d'équipements électriques et électroniques) à Taiwan. Cet investissement s'effectuera en totalité en 2007.

Par ailleurs, il est également prévu un déménagement du laboratoire de Taiwan représentant un investissement de 1,2 million de dollars américains, ainsi que l'extension des équipements du laboratoire de testing de biens de consommation à Shanghai pour 1 million de dollars américains. Ces deux investissements seront effectués en totalité durant l'exercice 2007.

Enfin, le 12 mars 2007, un accord d'offre de rachat de la totalité des actions de CCI Holdings Ltd. (Australie) a été conclu avec le *Board* du groupe CCI. L'offre du Groupe valorise la société à 79 millions de dollars australiens. CCI est une société australienne leader sur ses deux segments de marché que sont les analyses en laboratoires de charbon d'une part, et les inspections et vérifications en service pour l'industrie minière et le secteur de la production d'électricité d'autre part. CCI a réalisé 58,5 millions de dollars australiens (soit environ 36 millions d'euros) de chiffre d'affaires au cours de son dernier exercice fiscal clôturé au 30 juin 2006. Pour les 6 premiers mois de son exercice 2007 (période de juillet à décembre 2006), la société a publié un chiffre d'affaires en hausse de 13,1 % à 33,0 millions de dollars australiens (contre 29,2 millions pour la même période de l'exercice précédent), et un résultat opérationnel en hausse de 36,8 % à 3,4 millions de dollars australiens (contre 2,5 millions de dollars australiens pour la même période de l'exercice précédent). CCI emploie 650 personnes et dispose d'implantations en Ukraine et en Indonésie pour le testing de charbon.

5.2.3 Principaux investissements envisagés

Le tableau ci-dessous présente les investissements prévus dans le cours normal de l'exercice des activités du Groupe en 2007 comparés à ceux réalisés en 2006. Certains projets très significatifs ont été mentionnés dans le paragraphe précédent. Les autres devraient se répartir tout au long de l'année en fonction des besoins des unités.

<i>(en millions d'euros)</i>	2006	Budget 2007	Variation en %
Systemes d'informations et logiciels et autres immobilisations incorporelles	14,1	10,5	(26) %
Agencements et aménagements	6,5	15,1	132 %
Equipements opérationnels	16,3	17,7	9 %
Matériel, mobilier et transport	7,5	5,6	(25) %
Total	44,4	48,9	10 %

Au total les investissements hors acquisitions devraient progresser de 10 % en 2007.

La réduction prévue de 26 % dans le domaine des « Systèmes d'informations et logiciels » provient des investissements liés à la mise en place en 2006, du logiciel Deltek aux Etats-Unis.

La croissance de 132 % des investissements en « Agencements et aménagements » est due principalement au projet d'acquisition des scanners au Mali, et aux équipements opérationnels exigés par le projet d'acquisition d'une chambre acoustique à Taiwan.

Enfin, en 2006, l'Angleterre a renouvelé une grande partie de sa flotte automobile, ce qui explique la diminution du poste « Matériel, mobilier et transport » dans le budget 2007.

6. APERCU DES ACTIVITES DU GROUPE

Ce chapitre contient des informations relatives aux marchés et au positionnement du Groupe sur ses marchés, et notamment des informations relatives à la taille du marché et aux parts de marché. Le Groupe définit son activité comme le marché des services d'évaluation de conformité et de certification appliqués aux domaines de la qualité, de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la responsabilité sociale (« QHSE »).

A la connaissance du Groupe, il n'existe aucun rapport exhaustif couvrant ou traitant du marché des services d'évaluation de conformité et de certification. En conséquence, et sauf indication contraire, les informations figurant dans le présent chapitre relatives aux parts de marché et à la taille du marché et des segments du marché des services d'évaluation de conformité et de certification sont des estimations du Groupe et ne sont fournies qu'à titre indicatif. Le Groupe ne donne aucune garantie sur le fait qu'un tiers utilisant d'autres méthodes pour réunir, analyser ou compiler des données de marché aboutirait au même résultat. De plus, les concurrents du Groupe pourraient définir ces marchés d'une façon différente. Dans la mesure où les données relatives aux parts de marché et aux tailles de marché figurant dans le présent chapitre ne sont que des estimations du Groupe, elles ne constituent pas des données officielles.

6.1 PRESENTATION GENERALE

Fondé en 1828, Bureau Veritas estime être le deuxième groupe mondial (en chiffre d'affaires et en nombre de salariés en 2006) de services d'évaluation de conformité et de certification appliqués aux domaines de la qualité, de la sécurité, de la santé, de l'environnement et de la responsabilité sociale (« QHSE ») et le leader mondial des services QHSE hors inspection de matières premières.

Le Groupe est aujourd'hui présent dans 140 pays à travers un réseau de 700 bureaux et laboratoires. Il emploie plus de 26.000 personnes et dispose d'un portefeuille de plus de 280.000 clients.

L'activité du Groupe consiste à inspecter, analyser, auditer ou certifier des produits, des actifs (bâtiments, infrastructures industrielles, équipements, navires, etc.) et des systèmes de management (normes ISO notamment) par rapport à des référentiels réglementaires ou volontaires. Le Groupe fournit à ses clients des rapports établis par ses experts ou spécialistes qui présentent les résultats de ses observations et de ses analyses, et qui mesurent les écarts avec la référence, la réglementation et/ou la norme. Dans certains cas précis, le Groupe peut proposer des solutions visant à permettre à ses clients d'améliorer leur performance QHSE ou de respecter les références et réglementations concernées. Le Groupe dispose également d'une gamme de services de conseil et de formation.

Le Groupe figure parmi les principaux acteurs mondiaux sur les marchés dans lesquels ses huit divisions sont présentes :

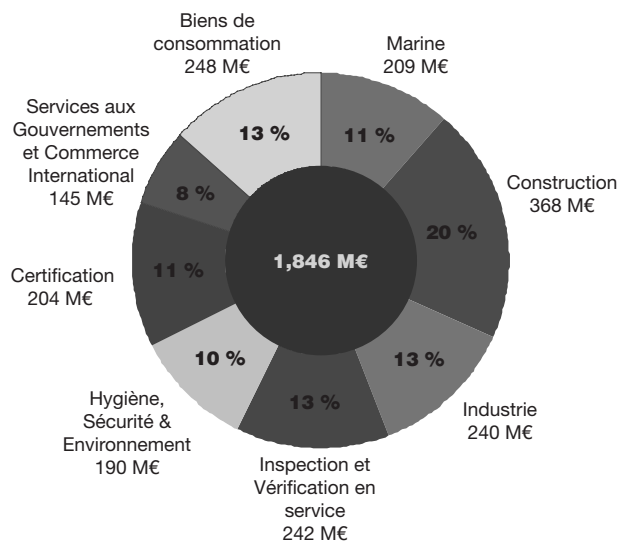
- la classification des navires (Marine) ;
- les services à l'industrie (Industrie) ;
- l'inspection et la vérification d'équipements en service (Inspections et Vérifications en Service – IVS) ;
- les services d'inspection, d'audit et de mesures et d'essais dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement (Hygiène, Sécurité et Environnement – HSE) ;
- les services à la construction (Construction) ;
- la certification de systèmes de management ou de services (Certification) ;
- l'inspection et l'analyse de biens de consommation (Biens de Consommation) ; et
- les services liés aux contrôles douaniers et au commerce international (Services aux Gouvernements et Commerce International – GSIT).

Les divisions Marine, Biens de consommation et GSIT ont été organisées dès l'origine sur le plan mondial compte tenu de la nature de leurs activités. En revanche, les divisions Industrie, IVS, HSE, Construction et Certification, qui s'adressent à des clients similaires et dont le portefeuille de services est très complémentaire, sont regroupées dans un ensemble organisationnel plus large, le pôle « Industrie et Infrastructures » (68 % du chiffre d'affaires du Groupe

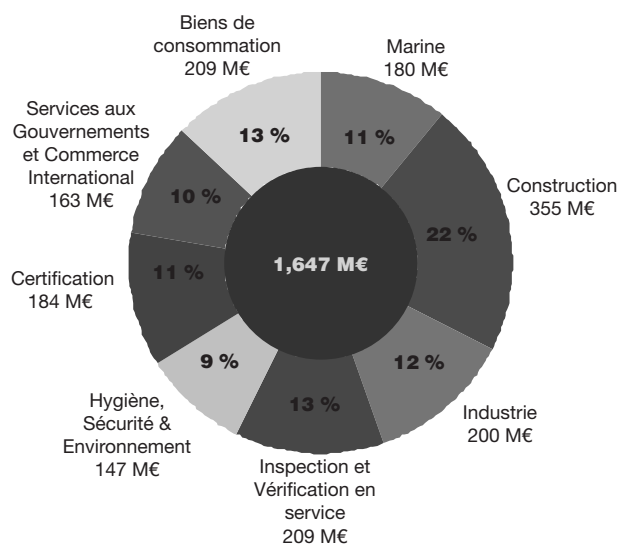
en 2006), qui a notamment vocation à favoriser le développement de ventes croisées et à bénéficier d'effets d'échelle (voir paragraphe 6.5 du présent document de base).

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition du chiffre d'affaires du Groupe par division et par zone géographique en 2006 et en 2005 :

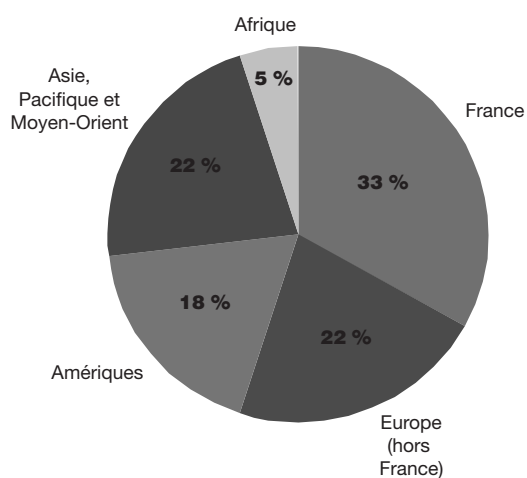
Répartition du chiffre d'affaires 2006 du Groupe par division



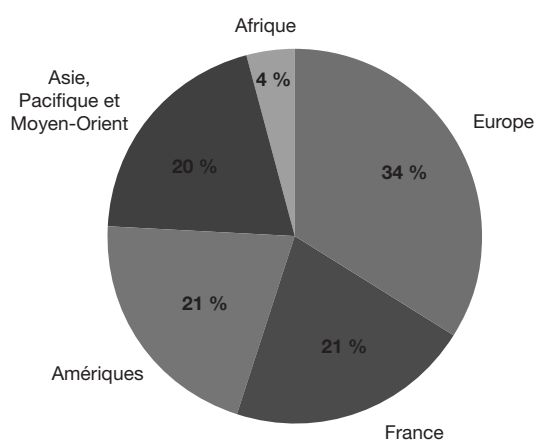
Répartition du chiffre d'affaires 2005 du Groupe par division



Répartition du chiffre d'affaires 2006 du Groupe par zone géographique



Répartition du chiffre d'affaires 2005 du Groupe par zone géographique



En 2006, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 1.846,2 millions d'euros et un résultat net part du groupe de 154 millions d'euros. Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats financiers du Groupe au cours des trois derniers exercices :

(En millions d'euros courants)	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	1.846,2	1.647,2	1.421,9
Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾	268,3	243,7	204,3
Résultat net part du groupe	154,0	150,5	114,3
Flux net de trésorerie généré par l'activité	203,0	195,6	174,0
Endettement net total ⁽²⁾	387,6	356,5	280,9
Flux net de trésorerie disponible après impôts et intérêts financiers ⁽²⁾	137,5	140,8	145,0

(1) Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant prise en compte des produits et charges relatives aux acquisitions et aux autres éléments jugés comme non récurrents (voir paragraphe 9.1.3.3 du présent document de base).

(2) La hausse de l'endettement et, par suite, la baisse du flux net de trésorerie disponible après impôts et intérêts financiers (impact des frais financiers), sur la période, résultent des opérations de rachats d'actions réalisées au cours des exercices 2004 et 2006 (voir paragraphe 10.1.1 du présent document de base).

6.2 LE MARCHÉ

6.2.1 Des marchés portés par des tendances favorables à long terme

Le Groupe estime que les marchés sur lesquels il est actif représentent un chiffre d'affaires accessible cumulé d'environ 50 milliards d'euros. Il considère que son marché accessible inclut ses ventes, les ventes de ses concurrents ainsi que les activités similaires réalisées en interne par les clients du Groupe ou de ses concurrents et qui pourraient être externalisées auprès du Groupe ou ses concurrents.

Au total, la Société estime que le marché accessible du Groupe dans son ensemble devrait croître à moyen terme (hors effet de conjoncture) à un rythme de 5 à 7 % par an (hors externalisation et privatisation), d'importantes disparités pouvant toutefois exister en fonction des marchés et des zones géographiques.

Ces marchés sont portés par des tendances favorables à long terme, et en particulier :

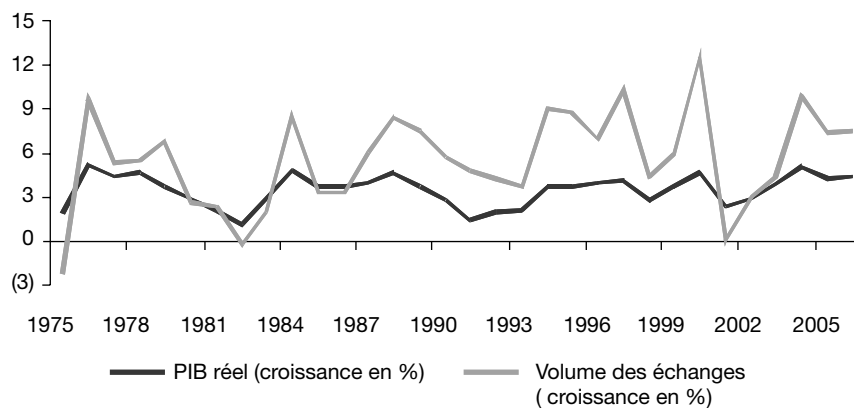
- la multiplication et le renforcement des réglementations et standards QHSE :
La sensibilité croissante de l'opinion publique à la maîtrise des risques QHSE conduit à une multiplication, à un durcissement et à la convergence des réglementations QHSE, ainsi qu'au développement de référentiels non réglementaires et de labels qualité dans les pays industrialisés. A titre d'exemple, l'Union Européenne a émis entre 2004 et 2006 plus de 220 nouvelles directives liées à la protection de l'environnement et du consommateur ;
- la privatisation des activités de contrôle et d'inspection :
Les autorités publiques ont une tendance croissante à se faire assister ou à déléguer à des sociétés privées, plus réactives et disposant d'un réseau international d'expertise, leurs activités de contrôle. Le Groupe est un précurseur dans ce domaine. A titre d'exemple, au cours des cinq dernières années, les autorités japonaises ont décidé de privatiser les activités de revue de conformité des permis de construire au code de l'urbanisme pour les nouvelles constructions, ouvrant ainsi un nouveau marché sur lequel le Groupe s'est implanté. Aux Etats-Unis, le Groupe a également développé, par acquisitions, une activité de revue de conformité des permis de construire au Texas et en Californie, où cette activité a été privatisée, et entend se positionner sur la privatisation attendue dans d'autres Etats comme le Colorado, l'Arizona ou la Floride ;
- l'externalisation des activités de contrôle et d'inspection :
Les entreprises externalisent de plus en plus leurs activités de contrôle et d'inspection dans les domaines du QHSE à des sociétés spécialisées. En ayant recours à des entreprises telles que Bureau Veritas, qui disposent d'experts, du savoir-faire et de méthodologies homogènes à travers le monde, elles peuvent améliorer leur maîtrise des risques QHSE sur l'ensemble de leurs implantations internationales, à un moindre coût.

Cette tendance croissante à l'externalisation des activités de contrôle et d'inspection touche la plupart des marchés sur lesquels intervient le Groupe (voir tableau ci-dessous sur les principaux facteurs de croissance des marchés), en particulier les divisions IVS et Construction. A titre d'exemple pour la division IVS, dans certains pays d'Europe, les chefs d'établissement qui ont la responsabilité de procéder à l'inspection périodique de leurs installations (ascenseurs, installations électriques ou encore systèmes de sécurité incendie) tendent de manière croissante à confier ces missions à des entreprises comme le Groupe plutôt que de les réaliser en interne. L'externalisation des activités de tests en laboratoires dans le domaine des produits de consommation, du commerce de matières premières ou du HSE est également une tendance de fond ;
- les exigences croissantes de maîtrise des risques QHSE :
La préoccupation croissante des opinions publiques et des consommateurs pour la maîtrise des risques QHSE conduit les entreprises à investir davantage dans ce domaine afin d'assurer à leurs clients la qualité de leurs produits et services ;
- le développement du management responsable :
Au-delà du respect des réglementations et de la volonté d'apparaître comme des entreprises « citoyennes », les entreprises estiment désormais qu'une gestion proactive des problématiques QHSE est une source de création de valeur ainsi qu'une garantie de pérennité. Elles cherchent ainsi de plus en plus à maîtriser

l'intégrité de leurs actifs et la qualité de leurs produits tout au long de leur chaîne d'approvisionnement et de distribution, et les questions de maîtrise des risques QHSE sont devenues une priorité des directions générales ; et

– la globalisation du marché et la croissance du commerce international :

La globalisation des échanges et des marchés ainsi que la délocalisation des activités de production vers les zones à faibles coûts génèrent des besoins croissants de services d'inspection et de vérification de la qualité des produits échangés et du respect des règles en matière de santé, sécurité et environnement lors de la fabrication des produits ou de la réalisation d'installations. Comme le montre le graphique suivant, la croissance du commerce international a été historiquement supérieure de deux points à la croissance économique mondiale.



(1) Source : FMI (Fonds Monétaire International) – World Economic Outlook

Cette globalisation des marchés entraîne par ailleurs une croissance forte des nouveaux pays industrialisés (Brésil, Russie, Inde, Chine, etc.), qui investissent à leur tour dans de larges projets d'infrastructure et dans l'énergie, et une internationalisation des grands groupes industriels et de services.

Le Groupe considère que les principaux facteurs de croissance des marchés sur lesquels il intervient sont les suivants :

Marchés	Taille estimée du marché ⁽¹⁾	Facteurs de croissance	Degré d'externalisation
Marine	Plus de 2 milliards d'euros	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance des échanges internationaux - Nouvelles réglementations (par exemple sur les navires anciens) - Transfert des activités de production en Asie 	Elevé
Industrie	Plus de 7 milliards d'euros	<ul style="list-style-type: none"> - Transfert des activités de production en Asie - Croissance des investissements industriels (Pétrole, Gaz, Energie,...) ou dans certains pays (Chine, Inde,...) - Nouvelles réglementations QHSE et renforcement des réglementations existantes 	Moyen
IVS	Plus de 7 milliards d'euros en Europe	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des réglementations en Europe - Privatisation - Nouvelles réglementations (efficacité énergétique par exemple) - Externalisation des services d'inspection 	Faible
HSE	Entre 10 et 15 milliards d'euros (hors tests en laboratoire)	<ul style="list-style-type: none"> - Risques HSE (réchauffement climatique, consommation énergétique) - Nouvelles réglementations - Développement du management responsable 	Moyen
Construction	Plus de 10 milliards d'euros	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles réglementations QHSE - Privatisation - Nouveaux services (assistance à la gestion du patrimoine) 	Faible
Certification	Plus de 3 milliards d'euros	<ul style="list-style-type: none"> - Globalisation des normes ISO - Nouveaux schémas de certification 	Elevé (sauf pour les audits sur mesure)
Biens de consommation	Environ 3,5 milliards d'euros (hors tests de produits agro-alimentaires)	<ul style="list-style-type: none"> - Raccourcissement du cycle de vie des produits - Externalisation des services d'inspection et de vérification - Nouvelles réglementations - Optimisation des chaînes d'approvisionnement 	Moyen
GSIT	Plus de 4 milliards d'euros (hors contrôle technique des véhicules en service)	<ul style="list-style-type: none"> - Croissance du commerce international - Demande croissante d'une plus grande sécurité des échanges commerciaux 	Elevé pour l'activité Services aux Gouvernements ; Moyen pour l'activité Commerce International

(1) Source : Société.

6.2.2 Un marché caractérisé par de fortes barrières à l'entrée

L'émergence de nouveaux acteurs globaux est rendue difficile par l'existence d'importantes barrières à l'entrée, et notamment :

- la nécessité de disposer des agréments et accréditations dans chaque pays et région du monde pour pouvoir exercer son activité. L'obtention d'un agrément ou d'une accréditation est un processus long qui requiert la mise en place de systèmes performants en vue du contrôle interne de la qualité des activités d'inspection et de vérification. La constitution d'un large éventail d'autorisations, agréments et accréditations se construit donc sur le long terme ;
- la nécessité de bénéficier d'un réseau géographique dense, tant au niveau local qu'international. La densité du réseau local est notamment importante afin de pouvoir étendre facilement l'offre de services, s'adresser aux clients locaux et bénéficier d'économies d'échelle tandis qu'un réseau international permet d'accompagner ses clients dans l'ensemble de leurs implantations et besoins en services QHSE à travers le monde ;

- la nécessité d'offrir une gamme étendue de services et d'inspections, en particulier pour servir les grands comptes, intervenir sur certains grands contrats, ou se différencier des acteurs locaux qui n'ont pas les ressources ni les compétences nécessaires pour offrir une large gamme de services et des prestations à forte valeur ajoutée. Les distributeurs de biens de consommation demandent ainsi généralement à leurs prestataires de services de tests de leur fournir également des prestations d'inspection de leurs fabricants. De même, les grands groupes pétroliers demandent à leurs prestataires de services QHSE de les assister sur l'ensemble du cycle de vie de leurs installations (services d'audit technique, d'inspection lors de la production d'équipements ou d'assistance à la gestion de la maintenance de leurs installations) ;
- la nécessité de bénéficier d'experts techniques de premier plan. La technicité et le professionnalisme des équipes permettent au Groupe de se différencier de ses concurrents en apportant à ses clients des solutions à forte valeur ajoutée ;
- la nécessité de jouir d'une réputation d'intégrité et d'indépendance afin d'être à même d'établir un partenariat de long terme avec les entreprises dans le cadre de la gestion de leurs risques QHSE ; et
- l'importance de bénéficier d'une marque reconnue au niveau mondial.

Ces fortes barrières à l'entrée expliquent la très forte stabilité des leaders mondiaux de l'industrie des services d'évaluation de conformité et de certification QHSE.

6.2.3 Un marché fragmenté entré en phase de consolidation

La plupart des marchés sur lesquels intervient le Groupe sont très fragmentés, en particulier pour les divisions constituant le pôle Industrie et Infrastructures. Sur ces marchés, il existe plusieurs centaines d'acteurs locaux ou régionaux spécialisés par marché ou par type de prestations de services, ainsi que quelques acteurs globaux (tels que le suisse SGS, l'anglais Intertek ou le norvégien DNV). Certains concurrents sont par ailleurs des organismes publics, para-publics ou à statut associatif (par exemple l'American Bureau of Shipping en Marine, l'américain Underwriters Laboratories dans le secteur des Biens de Consommation ou les sociétés allemandes TÜV pour les métiers du pôle Industrie et Infrastructures).

Le Groupe estime que l'environnement concurrentiel dans les différents marchés sur lesquels il évolue peut être synthétisé de la manière suivante :

Fragmentation du marché		Environnement concurrentiel
Marine	Moyenne	10 membres de l'Association Internationale des Sociétés de Classification (« IACS »), dont Bureau Veritas, classent 90 % de la flotte mondiale.
Industrie	Forte	Quelques grands acteurs européens ou mondiaux (Bureau Veritas, DNV, TÜV Sud, TÜV Rheinland, TÜV Nord, SGS, Lloyd's Register, Apave, Moody International). Nombreux acteurs locaux très spécialisés.
IVS	Forte	Quelques grands acteurs locaux ou multi-locaux en Europe (Bureau Veritas, Apave, Norisko-Dekra, Socotec, TÜV Sud, TÜV Rheinland, Lloyd's Register, ECA, Applus, compagnies d'assurance). Nombreux acteurs locaux spécialisés.
HSE	Forte	Quelques acteurs globaux (RPS, URS, ERM, Bureau Veritas, Dupont Safety, SGS) aux profils très différents. Multitude d'acteurs locaux ou nationaux.
Construction	Forte	Quelques grands acteurs régionaux (Socotec et Apave en France, ECA et Applus en Espagne, PSI et RPS aux États-Unis, Nihon Teri au Japon), nombreux acteurs locaux. Un seul acteur global : Bureau Veritas.
Certification	Forte	Quelques acteurs globaux (Bureau Veritas, SGS, DNV, BSI, Lloyd's Register), des organismes de certification para-publics nationaux et de nombreux acteurs locaux.
Biens de Consommation (hors activités de tests de produits agro-alimentaires)	Moyenne	Marché relativement concentré pour les jouets, le textile et l'ameublement avec trois leaders mondiaux (Bureau Veritas, SGS, Intertek). Marché plus fragmenté pour les produits électriques et électroniques, où Underwriters Labs. est leader devant Intertek.
Services aux Gouvernements et Commerce International	Faible	4 acteurs principaux pour les services aux gouvernements (SGS, Intertek, Bureau Veritas, Cotecna). 4 acteurs principaux dans chacun des marchés de commodités (agro-alimentaire, produits pétroliers, minéraux). Ces marchés sont dominés par SGS et Intertek.

Le Groupe considère que la consolidation de l'industrie des services QHSE, en particulier sur les segments de marchés les plus fragmentés, est entrée dans une phase active en raison notamment de la volonté des grands acteurs du secteur de densifier leur présence sur les marchés locaux et d'être en mesure d'accompagner les grands comptes internationaux dans l'ensemble de leurs besoins QHSE à travers le monde.

Compte tenu de sa présence globale, de ses positions de leader mondial sur ses métiers et de son expérience dans la réalisation d'acquisitions, le Groupe considère qu'il est bien positionné pour être un des principaux acteurs de cette consolidation.

6.3 LES ATOUTS CONCURRENTIELS DU GROUPE

6.3.1 Un leader mondial dans huit métiers globaux

Bureau Veritas estime être le deuxième groupe mondial (en chiffre d'affaires et en nombre de salariés en 2006) du marché des services d'évaluation de conformité et de certification. Il figure parmi les principaux acteurs mondiaux sur chacun des marchés sur lesquels ses huit divisions sont présentes et considère être le leader sur certains d'entre eux :

- Marine : numéro deux mondial en nombre de navires classés ;
- Industrie : un des trois leaders mondiaux. Des positions fortes en Europe, aux Etats-Unis, en Australie et sur les marchés de l'Energie ;
- IVS : un des trois leaders mondiaux, avec des positions clés en France et en Espagne ;
- HSE : numéro quatre mondial, avec des positions fortes en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, au Brésil et en Australie ;

6. APERÇU DES ACTIVITES DU GROUPE

- Construction : numéro un mondial, avec de fortes positions en France, en Espagne, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et au Japon ;
- Certification : numéro un mondial avec plus de 80.000 clients ;
- Biens de Consommation : numéro un mondial pour les tests sur les jouets et numéro deux mondial pour les tests sur le textile ; et
- GSIT : un des quatre leaders mondiaux dans les services aux gouvernements et position de niche dans le secteur des *commodities*.

6.3.2 Des positions solides sur des marchés à fort potentiel et en croissance

Le Groupe est un leader mondial sur des segments de marchés importants disposant d'un fort potentiel de développement.

Le Groupe bénéficie de positions de leader sur des segments de marchés qui ont connu récemment des croissances particulièrement élevées tels que la Marine, les Biens de Consommation ou l'Energie. Au cours des trois dernières années, le chiffre d'affaires du Groupe dans la Marine, les Biens de Consommation et l'Energie a augmenté respectivement de 13 %, 18 % et 33 % (dont 41 % pour le seul segment Pétrole et Gaz dans le pôle Industrie et Infrastructures) en moyenne.

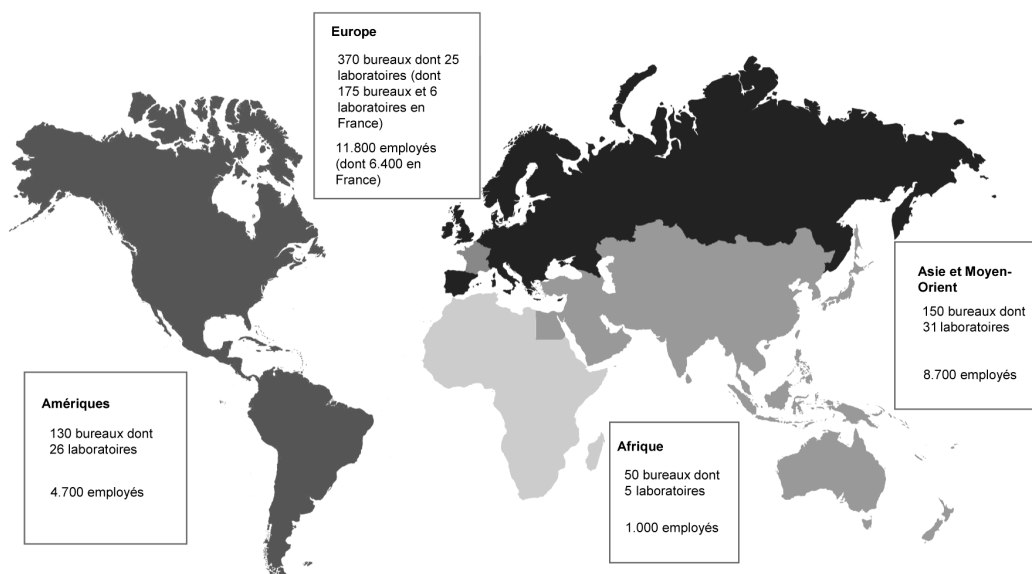
Le Groupe est par ailleurs le seul acteur global qui soit positionné sur l'ensemble des domaines de l'industrie et de la construction à travers les cinq divisions de son pôle Industrie et Infrastructures (Industrie, IVS, HSE, Construction et Certification). Cette présence unique sur des métiers complémentaires permet au Groupe d'accompagner ses clients tout au long du cycle de vie de leurs équipements, installations ou infrastructures et lui offre des opportunités importantes de développer les synergies, notamment le *cross-selling*, entre ses différentes divisions. Le Groupe considère que le renforcement de sa présence sur ces cinq marchés devrait lui offrir des perspectives de croissance attractives au cours des prochaines années en raison de leur taille, de leur degré de fragmentation et de la tendance à la privatisation et à l'externalisation des activités de contrôle et d'inspection.

Le Groupe est implanté dans l'ensemble des zones économiques à fort potentiel de croissance (Asie, Moyen-Orient, Inde, Amérique Latine, Russie et Mer Caspienne) qui représentaient en 2006 29 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Dans ces régions, le chiffre d'affaires du Groupe a cru en moyenne de 22 % au cours des trois dernières années et le Groupe y a dégagé en moyenne une marge opérationnelle supérieure à la moyenne du Groupe. Le renforcement des positions de chacune de ses huit divisions dans ces régions est un axe majeur de développement du Groupe.

A titre d'exemple, le Groupe, qui a été en 1902 la première société de classification étrangère à s'installer en Chine, y a réalisé 193 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2006 et y emploie 4.500 personnes dans ses divisions Marine, Biens de Consommation, Industrie, Construction et Certification. Le Groupe entend continuer à étendre sa présence en Chine par l'ouverture de nouveaux bureaux et laboratoires et en y développant systématiquement ses huit divisions globales, afin de continuer à tirer profit de la croissance de la zone Chine / Hong-Kong / Taiwan (croissance annuelle moyenne de 26 % du chiffre d'affaires du Groupe sur cette zone entre 2004 et 2006).

6.3.3 Un réseau international performant

Avec 700 bureaux et laboratoires couvrant 140 pays, Bureau Veritas est l'un des trois acteurs du marché qui possède un réseau géographique mondial.



Grâce à son réseau mondial le Groupe bénéficie d'avantages concurrentiels significatifs :

- des positions géographiques clés permettant d'accompagner les grandes multinationales sur l'ensemble de leurs implantations ;
- une connaissance approfondie des réglementations, standards et normes en vigueur dans un très grand nombre de pays (développés et en développement), permettant d'aider ses clients à exporter ou à investir dans de nouveaux marchés en veillant au respect des réglementations locales et en contribuant au développement d'un management responsable ;
- des équipes multiculturelles, des expertises dans un grand nombre de domaines techniques et une connaissance approfondie des marchés industriels, qui permettent de mieux comprendre les enjeux QHSE des entreprises et leur apporter ainsi des solutions différenciantes ; et
- une réputation d'expertise technique dans les principaux pays industrialisés qui lui confère une visibilité importante auprès des clients.

6.3.4 Une expertise technique reconnue par des autorités délégataires et de multiples organismes d'accréditation

Le Groupe intervient dans la plupart de ses activités en tant que seconde partie (intervention pour le compte du client) ou tierce partie (intervention en tant qu'entité indépendante vis-à-vis de plusieurs parties), pour le compte d'autorités ou d'organismes d'accréditation, afin de vérifier que ses clients respectent leurs obligations réglementaires.

Le Groupe a ainsi acquis au fil des années des compétences et des références dans un grand nombre de domaines techniques ainsi qu'une connaissance étendue des environnements réglementaires QHSE. Le Groupe est aujourd'hui autorisé ou accrédité en tant que seconde ou tierce partie pour le compte d'un très grand nombre d'autorités délégataires nationales et internationales et d'organismes d'accréditation.

A titre d'exemple, dans le cadre des activités de sa division Marine, le Groupe est accrédité par 130 Etats qui lui délèguent leur mission de certification de navires. Dans le cadre des activités de sa division Certification, le Groupe est accrédité par plus de 30 organismes nationaux de certification. Le Groupe est également accrédité par l'Union Européenne en tant qu'organisme notifié afin de réaliser des missions d'inspection visant l'application des directives européennes liées à la certification d'équipements destinés à être utilisés en Europe (« marquage CE »).

Le Groupe veille en permanence à entretenir, renouveler et étendre son portefeuille d'accréditations et de délégations et fait l'objet de contrôles et audits réguliers par les autorités et organismes d'accréditation visant à s'assurer que les procédures, la qualification des collaborateurs et les systèmes de gestion du Groupe sont conformes aux exigences des standards, normes, référentiels ou réglementations concernés.

Par ailleurs, et dans le cadre de ses missions non délégataires, le Groupe bénéficie d'une réputation d'expertise technique et d'indépendance lui conférant une solide position pour être un partenaire de long terme des entreprises qui doivent se conformer aux règles QHSE et obtenir les autorisations nécessaires au plein exercice de leur activités.

6.3.5 Une expérience réussie de croissance par acquisitions

Pour accélérer sa croissance, renforcer son réseau (tant pour bâtir des nouvelles implantations que pour densifier son réseau existant) et acquérir des compétences nouvelles, le Groupe s'est engagé depuis 10 ans dans une politique d'acquisitions de petites et moyennes entreprises dont l'activité se situe au cœur de ses huit divisions. Le Groupe a ainsi acquis 45 sociétés sur la période 2001-2006, représentant un chiffre d'affaires additionnel de plus de 500 millions d'euros. Historiquement, ces acquisitions ont été réalisées principalement dans la division Biens de Consommation et le pôle Industrie et Infrastructures.

Le tableau ci-dessous présente la part de la croissance externe dans la croissance totale du chiffre d'affaires du Groupe depuis 2001 et illustre l'équilibre entre croissance externe (c'est-à-dire par acquisitions) et croissance organique, facteur clé dans la stratégie de développement du Groupe.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Croissance organique	10 %	7 %	12 %	10 %	6 %	7 %
Croissance externe	9 %	7 %	7 %	4 %	9 %	5 %
Effet Change	(2)%	(4)%	(8)%	(4)%	1 %	
Autre (entrée périmètre conso.) ⁽¹⁾	1 %	3 %	1 %	1 %		
Croissance totale	19 %	13 %	12 %	11 %	16 %	12 %

(1) Impact de l'entrée dans le périmètre de consolidation de sociétés créées par le Groupe.

Le Groupe a mis en œuvre les synergies commerciales et les synergies de coûts qui lui ont permis d'améliorer progressivement la rentabilité des sociétés acquises et de les intégrer dans le cadre du *business model* du Groupe (voir paragraphe 9.1.2.2 du présent document de base).

A titre d'exemple, le Groupe a créé la division Biens de Consommation par acquisitions successives aux Etats-Unis, en Europe et en Asie. Au sein du pôle Industrie et Infrastructures, les plateformes de croissance aux Etats-Unis, au Royaume Uni, et plus récemment en Australie ont été constituées initialement par acquisitions. C'est également par acquisitions que le Groupe a étendu le réseau géographique de sa division HSE depuis 2002.

6.3.6 Un portefeuille d'activités diversifiées et récurrentes

La résistance du Groupe aux différents cycles économiques est la conséquence des facteurs suivants :

- le Groupe possède un portefeuille d'activités diversifiées à la fois géographiquement et par divisions. En 2006, la division Construction, la plus importante du Groupe, ne représentait que 20 % de son chiffre d'affaires consolidé et chacune des sept autres divisions représentait entre 8 % et 14 % de son chiffre d'affaires. De plus, le chiffre d'affaires par zone géographique est réparti en 2006 entre la France (33 % du chiffre d'affaires consolidé), le reste de l'Europe (22 %), les Amériques (18 %), la zone Asie-Pacifique et Moyen-Orient (22 %) et l'Afrique (5 %). Enfin, chacune des huit divisions globales du Groupe est constituée d'un portefeuille de services qui sont fournis durant tout le cycle d'investissement et le cycle de vie des équipements, infrastructures ou produits ;

- le Groupe bénéficie d'une base de clientèle fragmentée. Avec près de 280.000 clients, le chiffre d'affaires moyen annuel par client représente moins de 10.000 euros. Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe est peu dépendant de grands clients. Le chiffre d'affaires réalisé en 2006 auprès du plus grand client du Groupe représente moins de 2 % du chiffre d'affaires consolidé, et le chiffre d'affaires réalisé auprès des dix premiers clients du Groupe représente moins de 10 % du chiffre d'affaires consolidé ; et
- le Groupe bénéficie d'une bonne visibilité sur son activité, grâce à une proportion importante d'activités liées à des contrats pluri-annuels, en particulier dans les divisions Marine, IVS, Certification et GSIT. A titre d'exemple, dans le cadre de sa division Marine, Bureau Veritas dispose d'une visibilité de plusieurs années sur son carnet de commandes pour la certification de navires en construction. Par ailleurs, dans certaines divisions, on observe un taux de renouvellement important de contrats commerciaux de durée plus limitée du fait d'un niveau élevé de fidélisation des clients (« *repeat business* »).

Le tableau ci-dessous présente une estimation par le Groupe de la proportion de contrats à long terme de ses huit divisions :

Division	Proportion de contrats à long terme	Commentaires
Marine	Très élevée	<ul style="list-style-type: none"> – L'activité d'inspection des navires en service (près de la moitié du chiffre d'affaires de la division) est essentiellement récurrente car un bateau classé sur le registre de Bureau Veritas y reste généralement jusqu'à sa mise hors service – Carnet de commande donnant une bonne visibilité à moyen terme sur la partie des activités liées aux constructions neuves
Industrie	Faible	<ul style="list-style-type: none"> – Peu de contrats à long terme mais niveau élevé de fidélisation des clients (« <i>repeat business</i> »)
IVS	Elevée	<ul style="list-style-type: none"> – Une proportion élevée des contrats sont signés pour plusieurs années (deux à six ans) – Fort taux de reconduction des contrats annuels
HSE	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> – Chiffre d'affaires récurrent pour les services liés à une obligation réglementaire (par exemple pour le contrôle de la qualité de l'air) – Niveau élevé de fidélisation des clients (« <i>repeat business</i> »)
Construction	Faible	<ul style="list-style-type: none"> – Peu de contrats à long terme mais niveau élevé de fidélisation des clients (« <i>repeat business</i> »)
Certification	Très élevée	<ul style="list-style-type: none"> – Les contrats de certification sont généralement des contrats de trois ans. De plus, leur taux de renouvellement à l'issue des trois ans est très important
Biens de Consommation	Faible	<ul style="list-style-type: none"> – Peu de contrats à long terme mais niveau élevé de fidélisation des clients (39 des 40 plus grands clients du Groupe en 2001 sont toujours clients du Groupe aujourd'hui)
GSIT	Elevée	<ul style="list-style-type: none"> – Contrats de l'activité Services aux Gouvernements d'une durée de un à trois ans – Risques de résiliation unilatérale

Par ailleurs, le Groupe considère que la tendance de fond à la multiplication des contraintes réglementaires dans le domaine du QHSE est de nature à atténuer l'effet des cycles économiques sur sa performance.

6.3.7 Des flux de trésorerie élevés

Le Groupe développe un modèle économique de croissance rentable. Au cours de ces dernières années, le Groupe a généré de façon régulière une croissance à deux chiffres de son chiffre d'affaires. Entre 1996 et 2006, le Groupe a ainsi multiplié son chiffre d'affaires par quatre, soit une croissance annuelle moyenne de 15 %. En outre, le Groupe s'efforce de continuer d'améliorer sa rentabilité ; ainsi entre 1996 et 2006, la marge opérationnelle ajustée du Groupe a progressé régulièrement de 7,8 % à 14,5 %.

Au cours des trois dernières années, le montant moyen annuel des flux nets de trésorerie générés par l'activité après investissements était de 218 millions d'euros. Cette génération de flux de trésorerie provient de trois éléments :

- une marge opérationnelle élevée ;
- un niveau d'investissement (hors acquisitions) maîtrisé lié à la nature des activités du Groupe, centrées sur l'inspection et les audits plutôt que sur les tests en laboratoires : au cours des trois dernières années, les dépenses d'investissement (hors acquisitions) ont représenté en moyenne 2,5 % du chiffre d'affaires du Groupe (voir paragraphe 5.2.1 du présent document de base) ; et
- une gestion stricte du besoin en fonds de roulement.

Le tableau ci-dessous fait apparaître le taux de conversion par le Groupe de son EBITDA en flux de trésorerie généré par l'activité après investissements durant les trois derniers exercices. La tendance structurelle du taux de conversion du Groupe est en moyenne de 78 % à 79 % de son EBITDA. Le taux élevé constaté en 2004 est peu représentatif, dans la mesure où l'exercice 2004 a bénéficié d'encaissements significatifs en fin d'année sur des contrats de gouvernement (division GSIT) qui ont eu un impact positif sur le besoin en fonds de roulement du Groupe (voir paragraphe 10.1.1 du présent document de base).

<i>(En millions d'euros)</i>	2006	2005	2004
EBITDA ⁽¹⁾	296,0	270,7	230,5
Flux net de trésorerie généré par l'activité après investissements corporels et incorporels avant impôt	227,5	217,5	205,0
Taux de conversion	76,9 %	80,3 %	88,9 %

(1) L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté augmenté de la dotation aux amortissements.

6.3.8 Une équipe de direction expérimentée

Les membres de l'équipe dirigeante du Groupe (notamment les membres du Comité Exécutif – voir paragraphe 14.3 du présent document de base) ont, en moyenne, 11 années d'expérience dans le secteur. L'actuel Président du Directoire, Frank Piedelièvre, dirige le Groupe depuis 1996.

La stabilité et l'expérience de l'équipe dirigeante du Groupe ont permis de développer une forte culture d'entreprise fondée sur le mérite et l'initiative. Cette équipe a permis au Groupe d'enregistrer d'excellentes performances au cours des 10 dernières années : entre 1996 et 2006, le chiffre d'affaires du Groupe a ainsi été multiplié par quatre à 1.846,2 millions d'euros contre 455 millions d'euros en 1996, son résultat opérationnel ajusté par sept à 268,3 millions d'euros contre 35,8 millions d'euros en 1996, soit une croissance annuelle moyenne de 22 %, et le nombre de salariés a été multiplié par plus de trois.

Les principaux cadres du Groupe (environ 350 personnes) bénéficient par ailleurs depuis 1996 de programmes de stock-options.

6.4 STRATEGIE DU GROUPE

Le Groupe considère qu'il dispose à travers ses huit divisions d'un portefeuille d'activités à fort potentiel de croissance, susceptible de résister aux évolutions des cycles économiques et de générer un flux élevé de trésorerie, ce qui devrait lui permettre de continuer à créer de la valeur au cours des prochaines années.

En particulier, le Groupe considère qu'il bénéficie à travers ses huit divisions :

- d'une solide position sur l'ensemble des services d'évaluation de conformité QHSE, et en particulier des services d'inspection, d'audit et de certification. Cette catégorie de services, qui représente la majorité de son chiffre d'affaires (contre moins de 20 % pour ses activités de tests en laboratoire), requiert des compétences techniques importantes, est fortement liée à des obligations réglementaires et à ce titre permet au Groupe de bénéficier d'une bonne visibilité sur son chiffre d'affaires, tout en nécessitant des niveaux d'investissement faibles ; et

- de huit métiers complémentaires, en termes de compétences techniques, de présence géographique et de base de clientèle, ce qui devrait permettre au Groupe de développer le *cross-selling* entre ses huit métiers dans le futur.

Fort de ses positions actuelles, le Groupe a pour ambition de devenir le leader mondial du marché des services d'évaluation de conformité et de certification appliqués aux domaines du QHSE, de renforcer sa position de leadership dans chacune de ses huit divisions et d'acquérir la taille critique dans chacune de ses implantations.

La stratégie de développement du Groupe consiste ainsi à :

- densifier son réseau géographique sur ses huit divisions ;
- étendre le portefeuille de services de chacune de ses huit divisions ;
- poursuivre une politique active d'acquisitions ciblées ; et
- conserver et renforcer ses équipes de dirigeants et experts.

Le Groupe cherche par ailleurs constamment à améliorer sa performance opérationnelle et à générer des flux de trésorerie élevés.

6.4.1 Poursuivre le développement du réseau géographique de ses huit divisions

Le réseau actuel d'implantations du Groupe a été constitué au fil des années par croissance organique et par acquisitions ; son développement n'est pas encore achevé.

Le Groupe cherche à atteindre la taille critique dans les pays clés de chacune de ses huit divisions globales (à la fois en densifiant ses positions existantes et en bâtissant de nouvelles implantations) afin de constituer un réseau mondial dynamique et adapté à l'ensemble de ses métiers. Ces pays clés, que le Groupe appelle « pays plateformes », sont les suivants :

- 15 pour les divisions regroupées au sein du pôle Industrie et Infrastructures (France, Royaume-Uni, Benelux, Allemagne, Espagne, Italie, Etats-Unis, Brésil, Mexique, Russie, Inde, Emirats Arabes Unis, Chine, Japon, et Australie) ;
- 6 pour la division Biens de Consommation (Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Allemagne, Chine et Taiwan, et Inde) ; et
- 12 pour la division Marine (France, Benelux, Royaume Uni, Espagne, Allemagne, Grèce, Turquie, Brésil, Singapour / Malaisie, Chine / Taiwan, Corée du Sud, et Japon).

La division GSIT utilise pour son développement les implantations des autres divisions.

Au cours des prochaines années, le Groupe entend développer en priorité ses investissements sur ces « pays plateformes » afin de renforcer son réseau mondial sur chacune de ses huit divisions. Le Groupe considère que l'expansion (tant en nombre qu'en taille des implantations) du réseau géographique du Groupe devrait permettre :

- de générer un niveau élevé de croissance à long terme, notamment par un meilleur accès aux clients locaux, une extension de l'offre de services fournis dans chaque pays et une meilleure couverture des grands comptes au niveau mondial ; la densification du réseau mondial devrait par ailleurs favoriser le *cross-selling* entre ses divisions ; et
- d'améliorer la marge opérationnelle en générant des économies d'échelle provenant en particulier de partages des bureaux, mise en commun des fonctions de *back-office*, partage des investissements en outils informatiques, et mutualisation des coûts pour le développement de nouveaux services. Par ailleurs, la densification du réseau devrait permettre une répliquabilité et une industrialisation accrue du processus d'inspection (voir paragraphe 9.1.2 du présent document de base).

6.4.2 Maintenir une croissance organique élevée

Afin de maintenir une croissance organique élevée à long terme et profiter pleinement des opportunités des marchés sur lesquels il intervient et de la tendance croissante à l'externalisation, le Groupe a entrepris les actions suivantes :

6.4.2.1 Améliorer la dynamique commerciale

Jusqu'à un passé récent, l'effort commercial du Groupe était uniquement supporté par les dirigeants opérationnels.

Depuis deux ans, le Groupe a décidé de renforcer son effort commercial à travers la mise en place dans chaque « pays plateforme » d'équipes dédiées uniquement aux fonctions commerciales. Ces équipes commerciales peuvent être mises en place dans chaque organisation géographique ou à travers le renforcement des *business lines* en fonction des spécificités des divisions, des marchés et des implantations géographiques. A titre d'exemple, le pôle Industrie et Infrastructures dispose aujourd'hui de plus de 400 « *business developers* » répartis à travers son réseau.

Le Groupe entend poursuivre la croissance de ses investissements dans la formation commerciale des collaborateurs, la mise en place d'outils de suivi de la relation client et de mesure d'indicateurs de performance commerciale et la mise en œuvre de processus commerciaux distincts, qu'il s'agisse de grands comptes, de clients de taille moyenne ou des marchés de masse.

La mise en place de ces structures commerciales est une priorité stratégique pour l'ensemble des « pays plateformes » des huit divisions globales du Groupe.

6.4.2.2 Optimiser chaque année le portefeuille d'activités et concentrer les investissements sur les activités et les zones géographiques à fort potentiel

Le Groupe souhaite investir en priorité dans les segments de marché et les zones géographiques offrant le plus fort potentiel de croissance.

Afin de répondre aux évolutions de ses marchés et des réglementations, le Groupe conduit une revue annuelle de son portefeuille d'activités, par unité opérationnelle, pays et division afin de définir les priorités d'investissements et les objectifs de croissance. Au cours des dernières années, le Groupe a ainsi décidé d'investir plus particulièrement dans les divisions Marine, Biens de Consommation, dans les services spécialisés pour les industries pétrolières et gazières, ainsi que l'énergie, et de développer un réseau mondial dans la division HSE.

A l'avenir, le Groupe entend continuer à définir annuellement ses priorités d'investissements de façon à :

- investir dans les segments de marchés et zones géographiques à fort potentiel et en particulier les pays émergents clés, tels que le Brésil, la Chine, l'Inde ou la Russie ;
- saisir les opportunités de marché liées à la mise en place de nouvelles réglementations ou à la privatisation d'activités de contrôle et d'inspection QHSE ; et
- étendre son offre de services dans les pays bénéficiant de la taille critique.

6.4.2.3 Créer des offres de service différentiantes et à forte valeur ajoutée

Le Groupe développe des offres de services spécifiques dans chacune de ses huit divisions afin de différencier son offre et augmenter la part de son chiffre d'affaires réalisée sur des prestations à plus forte valeur ajoutée. Il met ainsi en œuvre des solutions techniques et des méthodologies adaptées aux besoins spécifiques des clients.

A titre d'exemple, le Groupe a lancé au cours des trois dernières années des services de certification sur mesure pour ses grands clients afin de leur permettre d'auditer leurs fournisseurs ou leurs réseaux de distribution. Le Groupe a également lancé pour ses clients des divisions Construction, IVS et Industrie des services d'assistance à la gestion de la maintenance de leurs équipements et installations afin d'étendre leur durée de vie. Le Groupe a notamment assisté Starwood en matière de due diligence techniques lors de l'acquisition d'un parc immobilier (290 hôtels dans 10 pays européens) et le musée du quai Branly pour l'assistance à l'évaluation des prestations réalisées par le gestionnaire de sites.

A l'avenir, le Groupe entend poursuivre son effort de développement de nouveaux services, plus adaptés aux besoins particuliers de ses clients, en fonction de leur taille, de leur activité et de leurs implantations géographiques.

6.4.2.4 Développer l'activité auprès des grands comptes internationaux

Certaines divisions du Groupe ont depuis longtemps mis en place des organisations commerciales dédiées aux grands comptes internationaux. C'est par exemple le cas des divisions Marine (armateurs, chantiers navals) et Biens de Consommation (distributeurs généralistes ou spécialisés). La division Marine compte ainsi actuellement environ 100 personnes chargées du suivi d'un ou plusieurs grands comptes (existants ou potentiels). Le Groupe a décidé plus récemment de mettre en place une organisation « grands comptes » au sein de son pôle Industrie et Infrastructures, qui compte actuellement 80 personnes dédiées. Dans cette optique, le Groupe a identifié dans chacune de ses implantations et de ses métiers des grands comptes cibles, pour lesquels il a investi dans des ressources commerciales et techniques dédiées, réparties au sein des organisations géographiques et des divisions, afin de leur assurer un suivi personnalisé et leur proposer l'ensemble des services fournis par le Groupe.

Ainsi, en 2006, le chiffre d'affaires de la division Marine a cru de 16 %, et celui des 80 premiers clients du pôle Industrie et Infrastructures (représentant 16 % du chiffre d'affaires de ce pôle) de 13 %.

Le Groupe vise en particulier les clients qui disposent d'un réseau d'implantations important (grande distribution, hôtellerie) ; par sa taille, le Groupe est en effet un des seuls acteurs du marché à être présent de façon homogène sur l'ensemble de leurs implantations.

A titre d'exemple, le Groupe peut offrir aux grands groupes de distribution une large gamme de services, et en particulier :

- des services de contrôle technique ou services liés à la sécurité sur les chantiers lors de la construction ou rénovation de leur parc d'hypermarchés ;
- des missions d'inspection en service de leurs équipements (installations électriques, sécurité incendie) sur l'ensemble de leur parc immobilier ; et
- des services d'analyse en laboratoire de leur filière d'approvisionnement et des services de certification de leur système de management de la qualité.

Par ailleurs, le Groupe propose aux grands groupes pétroliers l'ensemble des services de son portefeuille d'activités. Ainsi, dans le secteur pétrolier *off-shore*, la classification et la certification d'une unité nouvelle de production et de stockage (« FPSO » ou « *floating production and storage offshore unit* ») met en jeu les compétences de la division Marine pour la classification de la structure et les compétences de la division Industrie pour la certification des équipements de process et des pipelines sous-marins. Une fois construite et certifiée, cette unité de production et de stockage va requérir tout au long de sa vie les compétences des divisions IVS et HSE pour répondre à des besoins d'inspections annuelles réglementaires ou volontaires de sécurité et de performance.

En s'appuyant sur son réseau international, son organisation matricielle (voir paragraphe 6.5 du présent document de base) et son savoir-faire en matière de dissémination des meilleures pratiques, le Groupe entend donc multiplier les initiatives grands comptes et ainsi accélérer la mise en œuvre de *cross-selling* et de synergies entre ses différentes divisions.

Le Groupe a ainsi pour objectif de développer le chiffre d'affaires des grands comptes de son pôle Industrie et Infrastructures à un rythme deux fois plus rapide que la croissance organique de celui-ci.

6.4.3 Poursuivre une politique active d'acquisitions ciblées

Le Groupe a acquis depuis 2001 plus de 45 sociétés, qui lui ont permis d'accélérer la construction de son réseau opérationnel global et d'élargir progressivement son offre de services pour constituer ses huit divisions globales. Depuis 2001, le Groupe a investi en moyenne environ 100 millions d'euros par an pour ses acquisitions. Ces 45 acquisitions ont été réalisées principalement dans la division Biens de Consommation et dans le pôle Industrie et Infrastructures, représentant un chiffre d'affaires additionnel de plus de 500 millions d'euros.

A l'avenir, la réalisation d'acquisitions ciblées restera une composante importante de la stratégie de croissance du Groupe, en cherchant en priorité à réaliser des acquisitions de sociétés de taille petite et moyenne afin d'élargir son potentiel de croissance et de disposer d'un portefeuille unique de services, en particulier dans le pôle Industrie et Infrastructures qui demeure extrêmement fragmenté.

Pour cela, le Groupe a mis en place un processus méthodique de recherche et d'identification de cibles potentielles et analyse les opportunités de croissance externe pour s'assurer que l'acquisition :

- renforce la présence du Groupe dans les zones à fort potentiel de croissance ;
- augmente sa part de marché dans certaines divisions ;
- complète son portefeuille d'activités ;
- lui permet d'élargir ses compétences techniques ; et
- est créatrice de valeur pour le Groupe, notamment par la mise en œuvre de synergies commerciales et de synergies de coûts.

Le Groupe envisage notamment de procéder à des acquisitions de taille petite et moyenne :

- dans les divisions de son pôle Industrie et Infrastructures (Industrie, IVS, HSE, Construction et Certification) et dans les activités de tests de produits électriques et électroniques de sa division Biens de Consommation ; et
- dans les principaux pays développés et dans certains pays où les cibles bénéficieraient de positions de leader local de nature à compléter le portefeuille d'activités du Groupe (Europe de l'Est, Asie-Pacifique, Amérique Latine).

Le Groupe poursuit également l'analyse d'opportunités d'acquisitions de taille plus importante (chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros), qui lui permettraient d'accélérer la globalisation de son réseau géographique ou de se renforcer dans certains marchés à fort potentiel.

6.4.4 Améliorer la performance opérationnelle

Entre 1996 et 2006, la marge opérationnelle ajustée du Groupe est passée de 7,8 % à 14,5 %.

Cette progression a été le résultat :

- d'une amélioration continue des processus de production, notamment à travers la planification centralisée des inspections, la standardisation et la simplification des méthodes d'inspection et de reporting et l'amélioration des processus de facturation ;
- de l'amélioration de la rentabilité des unités sous-performantes. Les unités sous-performantes sont identifiées et analysées chaque année lors de la revue budgétaire et font l'objet d'un plan d'action annuel, revu chaque trimestre, qui donne lieu à la mise en place d'indicateurs de performances spécifiques et la mobilisation d'une équipe dédiée à l'amélioration de la rentabilité de l'unité concernée ;
- de l'utilisation d'outils informatiques performants et la mise en place du travail en réseau ; et
- de la réalisation d'économies d'échelles et de l'optimisation des coûts, notamment la centralisation des fonctions supports et l'optimisation des achats.

A titre d'exemple, dans le pôle Industrie et Infrastructures en France, pays où il dégageait en 2001 une marge opérationnelle ajustée de 8 %, le Groupe a mis en œuvre l'ensemble de ces actions. Il a mis en place un nouveau système informatique de planification de ses inspecteurs et de facturation, a repensé ses méthodes de production en recentrant ses agences sur un nombre d'activités plus réduit, puis a conduit un plan global d'amélioration de la rentabilité des unités sous-performantes. Il a enfin lancé en 2005 un système informatique destiné à automatiser la livraison des rapports d'inspection et des factures et a repensé l'organisation des fonctions de *back-office*. L'ensemble de ces initiatives a permis au pôle Industrie et Infrastructures en France d'atteindre une marge opérationnelle ajustée de 13 % en 2006.

Au cours des prochaines années, le Groupe entend poursuivre les initiatives décrites ci-dessus, notamment en investissant davantage dans des moyens et des outils informatiques de pointe (voir paragraphe 6.9 du présent document de base).

6.4.5 Conserver et renforcer une équipe de dirigeants et d'experts de premier plan

La performance et la croissance future du Groupe dépendent de sa capacité à recruter, former et conserver des dirigeants et experts disposant de l'expérience et des compétences nécessaires afin d'occuper les postes clés à travers son réseau et réaliser avec succès les missions qui lui sont confiées par ses clients.

Le Groupe a mis en place un certain nombre d'initiatives afin de bénéficier d'un réservoir de compétences pour soutenir sa croissance :

- création de programmes de formation destinés soit aux dirigeants clés du Groupe (*BV Academy*), soit aux collaborateurs, ingénieurs, techniciens et membres des fonctions support, afin de leur permettre de s'adapter aux évolutions techniques de leurs métiers ou de leurs marchés ;
- partage des meilleures pratiques, tant techniques que managériales, par la mise en place de communautés de pratique (ou « tribus ») réunissant des experts ou des dirigeants du monde entier disposant d'une connaissance approfondie d'une activité ou d'un marché donné ; et
- gestion proactive de ses talents afin d'identifier, de former et de faire progresser les futurs dirigeants du Groupe.

A l'avenir, le Groupe continuera à lancer des programmes pour la formation et le développement de ses collaborateurs afin de générer en interne les compétences qui seront nécessaires à la réalisation de ses objectifs de croissance.

Le Groupe entend par ailleurs poursuivre sa politique de rémunération incitative afin d'encourager l'esprit d'entreprise, motiver et retenir ses collaborateurs, grâce à :

- une politique salariale adaptée à ses différents métiers et une politique de bonus généralisée à l'ensemble des dirigeants du Groupe ; et
- des plans de stock-options, mis en place depuis plus de dix ans, dont bénéficient actuellement environ 350 cadres du Groupe.

6.5 ORGANISATION

6.5.1 Une organisation adaptée à ses métiers et à sa stratégie

Afin de mieux répondre aux spécificités de certains marchés et mieux gérer son réseau géographique, le Groupe a organisé ses activités à travers huit divisions opérationnelles mondiales dont cinq regroupées au sein du pôle « Industrie et Infrastructures ».

6.5.1.1 Marine

La division Marine dispose d'implantations à proximité de la plupart des grands centres de construction et de réparation navale du monde entier ainsi que dans les pays les plus actifs dans le transport maritime, regroupées en deux zones : la Zone Ouest, qui couvre l'Europe et les Amériques, et la zone Est, qui couvre le Moyen-Orient et l'Asie.

Elle dispose de quatre directions centrales :

- la direction technique, qui est en charge des relations avec les organisations internationales (Etats de pavillons, Organisation Maritime Internationale (OMI), etc.), de l'élaboration de règles de classification Bureau Veritas, du contrôle de la qualité interne et du développement d'outils informatiques, et supervise les activités « constructions neuves » et « certification des équipements » ;
- la direction en charge de l'activité « navires en service » ;
- la direction en charge des activités « assistance technique et conseil » ; et
- la direction Grands Comptes, qui coordonne les efforts menés dans le réseau auprès des principaux armateurs et chantiers.

6.5.1.2 Industrie et Infrastructures

Les cinq divisions Industrie, IVS, HSE, Construction et Certification, qui s'adressent à une clientèle similaire et proposent des services complémentaires, sont gérées au sein d'un même ensemble, le pôle Industrie et Infrastructures, et partagent le même réseau.

Le pôle Industrie et Infrastructures est géré en matrice avec d'une part six zones géographiques (Europe du Sud, Europe du Nord & Europe Centrale, Asie-Pacifique, Amérique du Nord, Amérique Latine, Moyen-Orient-Inde-Russie-Afrique) qui regroupent les principaux pays dans lesquels le Groupe est implanté et, d'autre part, sept directions centrales. Celles-ci comprennent les équipes centrales des cinq divisions (Industrie, IVS, HSE, Construction, Certification) et de deux segments marchés (l'un pour le Pétrole et le Gaz et l'autre pour l'Energie) qui ont pour objectif de fournir l'ensemble des services du Groupe aux clients de ces marchés.

La responsabilité du compte de résultat est généralement portée par l'entité géographique.

Les directions centrales des divisions et des segments marchés sont en charge de favoriser le partage des bonnes pratiques à travers le réseau, de définir et proposer des nouvelles offres de services, d'assurer une gouvernance technique des activités qu'elles supervisent, et de faciliter au sein du réseau le déploiement des grands contrats et la couverture des grands comptes. Les divisions et les segments marchés disposent de relais dans chacun des « pays plateformes », ce qui conduit à constituer des matrices nationales.

Le pôle Industrie et Infrastructures dispose enfin d'une direction Grands Comptes et d'une direction technique.

La direction technique est en charge de la définition des méthodologies et des procédures d'inspection. Elle veille à leur application à travers la conduite d'audits dans le réseau, supervise la formation et la qualification des inspecteurs, etc. La direction technique veille également au maintien du portefeuille d'accréditations du Groupe et à l'obtention des nouvelles accréditations et habilitations nécessaires à la poursuite de son activité.

6.5.1.3 Biens de Consommation

La division Biens de Consommation est également gérée de façon matricielle. Les implantations géographiques (laboratoires, centres d'inspections) sont regroupées en quatre zones géographiques (Amériques, Europe, Chine et Asie du Sud), soutenues par quatre directions centrales ou *Business Lines* (Textiles, Produits électriques, Jouets et autres produits, Inspections et Audits).

Les régions ont la responsabilité de la gestion du portefeuille existant de clients, de l'acquisition de nouveaux clients, de la gestion des sites de production (y compris les investissements de capacité) et de la qualité des services fournis. Les *Business Lines* ont la responsabilité des méthodes de tests, du développement de produits et services nouveaux et de la politique de marges et de prix de ventes.

6.5.1.4 Services aux Gouvernements et Commerce International

La division Services aux Gouvernements et Commerce International est organisée de façon décentralisée à travers quatre niveaux d'implantations.

Pour l'activité Services aux Gouvernements, il s'agit des centres de relations avec les exportateurs (CRE), des centres d'inspections dépendant des CRE et des bureaux de liaison installés dans les pays qui ont conclu un contrat de gouvernement et qui émettent localement l'ensemble des certificats d'importation.

Pour l'activité Commerce International, il s'agit de centres d'inspections et des laboratoires dans les pays producteurs.

Au niveau central, la division dispose de trois directions :

- une direction commerciale, qui gère l'ensemble des grands appels d'offres relatifs aux contrats gouvernementaux ;
- une direction des opérations, qui contrôle et supervise les unités opérationnelles ; et
- une direction technique, responsable du développement de nouveaux produits et de la définition et de la révision périodique des méthodes d'inspection utilisées par le réseau des unités opérationnelles.

6.5.2 Une organisation matricielle qui favorise les synergies et le *cross-selling* et permet de s'adapter aux évolutions des marchés

Le Groupe a mis en place au sein du pôle Industrie et Infrastructures et des trois divisions Marine, Biens de Consommation et Services aux Gouvernements et Commerce International des organisations matricielles (par ligne de services et zones géographiques). Le Groupe considère que ces organisations matricielles sont un facteur clé de son succès. A titre d'exemple, l'organisation matricielle de son pôle Industrie et Infrastructures lui permet :

- de bénéficier plus facilement des complémentarités entre ses divisions et de favoriser les opportunités de *cross-selling*, grâce au partage du même réseau et des mêmes clients ;
- de disséminer facilement les bonnes pratiques à travers son réseau ;
- de bénéficier plus rapidement d'effets d'échelle pour la définition de nouveaux produits ou la réalisation d'investissement dans des nouveaux outils ; et
- de s'adapter rapidement aux évolutions de ses marchés par la mise en commun de compétences techniques de haut niveau.

En fonction du niveau de développement de ses implantations dans les pays plateformes, le Groupe peut également moduler le fonctionnement des organisations matricielles en place dans ces pays afin de s'adapter au contexte local ou à l'évolution de ses marchés.

6.5.3 Un leadership central qui assure la mise en œuvre des éléments clés de la stratégie du Groupe

Par ailleurs, les fonctions support du Groupe sont organisées au travers de deux pôles principaux :

- les fonctions Finance, Audit Interne et Support aux Acquisitions, Relations Investisseurs, *Compliance*, Ethique, Juridique, Gestion des risques et Systèmes d'information sont sous la responsabilité du directeur financier du Groupe, François Tardan ; et
- les fonctions Ressources Humaines, Communication, Formation et Partage des Connaissances et Qualité-Santé-Sécurité internes sont regroupées au sein du pôle Organisation, Ressources Humaines et QHSE dirigé par Arnaud André.

Cette organisation permet d'assurer une cohérence globale de la stratégie et de la gestion des risques et notamment de bénéficier d'un niveau élevé de contrôle interne (voir paragraphe 4.6 du présent document de base), tout en maintenant les avantages d'un groupe diversifié et décentralisé à la culture entrepreneuriale.

6.6 DESCRIPTION DES ACTIVITES DU GROUPE

Le Groupe figure parmi les principaux acteurs mondiaux sur les marchés dans lesquels ses huit divisions sont présentes :

- la classification des navires (Marine) ;
- les services à l'industrie (Industrie) ;
- l'inspection et la vérification d'équipements en service (IVS) ;
- les services d'inspection, d'audit et de mesures et d'essais dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement (HSE) ;
- les services à la construction (Construction) ;
- la certification de systèmes de management ou de services (Certification) ;
- l'inspection et l'analyse de biens de consommation (Biens de Consommation) ; et
- les services liés aux contrôles douaniers et au commerce international (Services aux Gouvernements et Commerce International – GSIT).

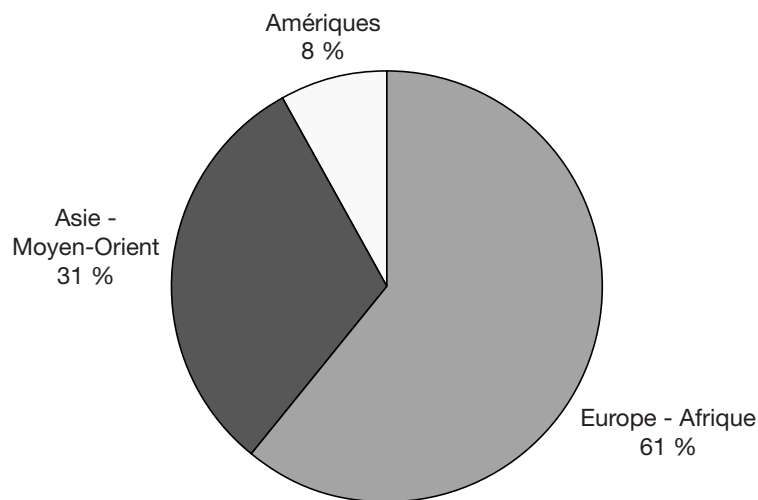
6.6.1 Marine

A travers sa division Marine, Bureau Veritas est une société de classification de navires. L'activité de classification de navires consiste à vérifier la conformité des navires à des règles ou normes de classification édictées par la société de classification. Elle permet d'attester un niveau de référence de la qualité des navires à travers la délivrance d'un « certificat de classe ». L'activité de classification s'exerce le plus souvent conjointement avec une activité de certification réglementaire par délégation des autorités maritimes de l'Etat de pavillon des navires. En effet, la plupart des Etats de pavillon souhaitent vérifier l'application, à bord des navires, des normes techniques définies par les conventions internationales sur la sécurité maritime auxquelles ils ont adhéré.

Les certificats de classe et les certificats réglementaires sont essentiels à l'exploitation des navires. Les assureurs maritimes les exigent pour assurer les navires et les autorités portuaires vérifient régulièrement leur validité lors de l'entrée des navires dans les ports.

La division Marine a généré un chiffre d'affaires de 209 millions d'euros en 2006 (soit 11 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe) et une marge opérationnelle ajustée de 24,3 %. Indépendamment des cycles enregistrés par le transport maritime, la division Marine du Groupe a connu une croissance organique annuelle moyenne régulière légèrement supérieure à 8 % sur les dix dernières années. Son chiffre d'affaires est ainsi passé de 90 millions d'euros en 1996 à 209 millions d'euros en 2006.

Le graphique ci-dessous présente la répartition géographique du chiffre d'affaires de la division Marine en 2006.



1. Une offre de services à forte valeur ajoutée technique au service d'une clientèle fidélisée

Des services à forte valeur ajoutée technique

L'activité de classification maritime est fondée sur l'élaboration de règlements destinés à la sécurité des navires et la vérification de leur bonne application au moyen de visites et d'inspections régulières. La classification conserve pour principal objectif d'améliorer la protection du navire et consiste, pour ce faire, à apprécier la conformité du navire et de ses différents éléments constitutifs au référentiel technique publié que constitue le règlement de classification.

Deux domaines sont en principe visés par les règlements de classification : d'une part, la résistance structurelle, l'étanchéité de la coque, la sécurité du navire et la protection contre l'incendie ; d'autre part, la fiabilité des équipements de propulsion et de l'appareil à gouverner ainsi que des machines auxiliaires qui équipent le navire. Ces règlements sont spécifiques à chaque type de navires (navires en acier, unités *offshore*, bateaux de navigation intérieure, sous-marins, yachts, engins à grande vitesse et navires militaires).

Le Groupe est membre de l'Association Internationale des Sociétés de classification (IACS), qui réunit les 10 principales sociétés de classification internationales. La division Marine participe notamment au sein de l'IACS à l'élaboration de certaines règles unifiées communes à l'ensemble de la profession.

Chaque société de classification reste néanmoins maîtresse du contenu de ses règlements de classification. Le Groupe dispose ainsi de son propre référentiel régulièrement approfondi, complété et enrichi, et le révisé selon des procédures établies facilitant, au travers de comités techniques, la participation des acteurs de l'industrie maritime à l'amélioration des normes (armateurs, chantiers navals, etc.).

Le Groupe intervient à tous les stades de la construction des navires qu'il doit classer. Il examine tout d'abord les plans principaux du navire, soumis par les chantiers navals, au regard des prescriptions techniques de son règlement. Il effectue ensuite l'inspection des divers équipements chez les fabricants afin de s'assurer qu'ils sont bien conformes à ses exigences. Il opère enfin une surveillance de la construction dans les chantiers navals et assiste aux essais du navire. L'ensemble de ces opérations est résumé dans un rapport d'intervention qui permet d'apprécier la conformité globale du navire au règlement et d'établir les certificats de classification correspondants.

Ensuite, le maintien de la classe du navire, après sa mise en service, passe par l'exécution de visites réglementaires, conformément aux règles fixées par l'IACS. La visite la plus importante est la visite spéciale ou visite quinquennale, qui a pour objectif le renouvellement du certificat de classification. Il est également prévu des visites annuelles et des visites intermédiaires à mi-terme. Toutes ces visites consistent exclusivement en des examens par sondage dont la consistance et l'étendue sont définies par le règlement.

En sus de l'activité de classification, la division Marine du Groupe délivre des services de certification sur délégation des Etats de pavillon pour vérifier l'application à bord des navires des normes techniques définies par les conventions internationales sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution. Cette activité se traduit par l'inspection physique du navire et par la délivrance des certificats de sécurité correspondants par l'autorité du pavillon sous lequel le navire est opéré (ou par la société de classification agissant sur délégation de ce pavillon).

Une base de clients fidélisée

La base de clientèle de la division Marine est constituée de quelques milliers de clients dont aucun ne représente plus de 1 % du chiffre d'affaires de la division et que l'on peut classer en trois catégories :

- les principaux chantiers de construction navale dans le monde, en Europe (notamment Aker Yards et Fincantieri) et en Asie (notamment Hyundai, DSME, Samsung, Universal, Mitsubishi, IHI, SWS et Dalian) ;
- les fabricants d'équipements et de composants : en Asie il s'agit plus particulièrement d'entreprises du secteur sidérurgie-metallurgie (tels que Bao Steel, Hyundai, POSCO, FFE Holdings, Mitsui et Mittal Steel), tandis que dans les pays occidentaux, il s'agit essentiellement de fabricants de moteurs, de matériels électriques, électroniques, cryogéniques ou mécaniques divers (tels que Caterpillar, Wartsilä, Reintjes, Man et Schneider) ; et
- les armateurs internationaux : Enterprises Shipping & Trading, Tsakos, Dynacom, Cardiff Maritime, Anangel en Grèce ; Louis Dreyfus, CMA-CGM et Groupe Bourbon en France ; Broström en Suède ; Boskalis aux Pays-Bas ; Exmar, Jan De Nul et Dredging International en Belgique ; Nisshin au Japon ; Maersk et Norden au Danemark ; MSC en Suisse.

Une base d'activité récurrente importante

Le chiffre d'affaires de la division Marine est généré pour environ moitié par l'activité de classification de navires neufs (ou navires en construction) et pour moitié par l'activité de classification de navires en service.

L'activité de classification de navires neufs fait l'objet de contrats spécifiques d'une durée de 12 à 24 mois établis pour chaque navire en construction aussi bien avec le chantier naval qu'avec les fabricants d'équipements et de composants concernés.

A l'inverse, l'activité de classification de navires en service fait l'objet de contrats de longue durée (en règle générale égale ou supérieure à cinq ans) avec les armateurs. De plus, le taux de renouvellement de ces contrats est très élevé et, le plus souvent, les navires en service restent classés par la même société de classification pendant toute la durée de leur exploitation.

Eléments de différenciation des offres

Plusieurs éléments permettent de différencier l'offre du Groupe en matière de classification de navires :

- le niveau élevé de technicité des ingénieurs et experts de la division ;
- l'élaboration et la publication de règles de classification pour tous les types de navires ;
- l'efficacité de l'action commerciale caractérisée par une gestion active des grands comptes, l'accroissement constant de la base de clientèle et une politique tarifaire adaptée ; et

- la qualité du service et la très forte implication des personnels allant de pair avec un réseau très étendu et toujours disponible (jour et nuit, 7 jours sur 7), ainsi qu'une bonne connaissance des métiers de ses clients et de leurs besoins.

2. Un marché porteur et très spécialisé

Les principaux segments du marché du transport maritime sont, dans l'ordre d'importance, le transport des hydrocarbures, du vrac sec (transport maritime de produits pondéreux non conditionnés par cargaisons unitaires), des conteneurs et des passagers. Au 1^{er} janvier 2007, la répartition de la flotte mondiale par type de navires était la suivante : cargos (39 % de la flotte mondiale), tankers (24 %), vraquiers (14 %), passagers (12 %), porte-conteneurs (7 %) et autres types de navires (4 %) (*Source : International Chamber of Shipping*).

Un marché soutenu par le dynamisme économique mondial

La Société estime que le marché mondial des services de classification de navires représentait en 2006 un chiffre d'affaires mondial supérieur à 2 milliards d'euros.

Le transport maritime bénéficie actuellement d'un contexte favorable en raison de la croissance soutenue de l'économie mondiale (3 à 5 % entre 2000 et 2006 – *source : Fonds Monétaire International, World Economic Outlook*), mais également de la multiplication des partenaires économiques (Chine, Brésil, Russie et Inde notamment) et de l'allongement des trajets entre les grands centres de production et de consommation. Le volume du marché du transport maritime a ainsi connu une croissance particulièrement soutenue entre 2000 et 2006, avec une croissance annuelle moyenne de 4,2 % du nombre de tonnes transportées.

Au 1^{er} janvier 2007, le marché des navires participant au commerce international représentait plus de 50.000 navires soit plus de 700 millions de tonnes, et 10.000 compagnies de navigation ; les pétroliers, les vraquiers et les porte-conteneurs comptant à eux seuls pour 80 % du tonnage de la flotte mondiale (*Source : IACS*).

Un environnement réglementaire en évolution continue, facteur de croissance

Le contexte réglementaire international dans le domaine de la sécurité maritime et de la protection de l'environnement a évolué sensiblement au cours des dix dernières années. Ces nouvelles réglementations ont constitué, dans la plupart des cas, de nouvelles opportunités de développement pour les sociétés de classification et ont donc contribué à soutenir la croissance de la division Marine du Groupe.

Ainsi, le Code ISM (*International Safety Management*), entré en vigueur à partir de 1998 et élaboré dans le cadre de l'OMI, a introduit des exigences nouvelles pour la gestion de la sécurité au sein des compagnies maritimes. Ces exigences ont permis de créer une nouvelle activité de certification des systèmes de sécurité, assurée par des auditeurs spécialisés.

De plus, le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS), entré en vigueur en juillet 2004 et élaboré dans le cadre de l'OMI, a permis au Groupe d'offrir des services de vérification et de certification dans ce domaine.

L'élimination des pétroliers à simple coque, décidée en Europe puis au niveau mondial par l'OMI à la suite des accidents de l'Erika et du Prestige, a par ailleurs entraîné une augmentation des commandes de pétroliers neufs et des visites supplémentaires à bord des navires existants souhaitant prolonger leur durée d'exploitation dans le cadre des nouvelles réglementations.

Enfin, l'adoption de règles communes de structures (CSR – *Common Structural Rules*) par l'IACS en 2005 a placé le Groupe au premier rang des sociétés de classification pour les nouvelles commandes de vraquiers grâce au développement d'outils de calculs performants et à la mise en place d'équipes spécialisées, en particulier en Chine.

Dans les années à venir, la Société estime que trois nouvelles réglementations devraient apporter des activités supplémentaires pour le Groupe :

- la convention consolidée de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) sur le travail maritime devrait rendre obligatoire l'obtention d'un certificat de conformité aux normes sociales et à celle du droit du travail pour tous les navires ;

- la convention sur la gestion des eaux de ballast (BWM – *Ballast Water Management*) de 2004, adoptée dans le cadre de l’OMI, devrait rendre obligatoire l’approbation de système de traitement des eaux de ballast et imposer des modifications dans la conception des navires ; et
- la future convention sur le recyclage des navires qui pourrait être adoptée en 2008 ou 2009 prévoit la délivrance d’un passeport vert aux navires en même temps qu’un inventaire des matériaux et des équipements potentiellement dangereux à bord.

Un marché très spécialisé présentant de fortes barrières à l’entrée

Le Groupe est l’un des 10 membres de l’IACS. Ces 10 membres classent 90 % du tonnage mondial, les 10 % restant étant soit classés par de petites sociétés de classification, opérant essentiellement à l’échelon national, soit non classés (*Source : IACS*). L’IACS impose des conditions strictes de niveau de service et de qualité à ses membres : un nombre minimum de navires et un minimum de tonnage classé, un personnel professionnel, une expérience dans le domaine de la classification d’au moins 15 ans, la publication de règles de classification régulièrement mises à jour et l’adhésion à un système qualité exigeant. La réglementation de l’Union Européenne subordonne également la reconnaissance des organisations travaillant pour le compte des Etats membres à des critères qualitatifs (expérience, publication de règles de classification, registre de navires et indépendance) et quantitatifs (en nombre de navires et en tonnage classés).

Par ailleurs, la classification et la certification de navires sont des activités très internationales par nature et nécessitent, de la part des principaux acteurs, une couverture mondiale que ce soit pour le suivi des navires en construction, pour l’inspection et la certification des équipements ou les visites des navires en service.

L’activité constructions neuves requiert des moyens techniques et commerciaux importants dans les principaux pays constructeurs de navires (Corée du Sud, Chine, Japon, Turquie, Vietnam, Pays-Bas, Croatie, Finlande) : négociation et suivi des contrats, équipes de suivi de construction dans les chantiers et, lorsque le niveau d’activité le justifie, mise en place dans le pays concerné d’un centre technique décentralisé, avec délégations de compétences pour la revue de la conformité des plans et calculs avec les règlements applicables, permettant une plus grande rapidité de réaction et par là même une qualité de service appréciée aussi bien par les chantiers navals que par les armateurs.

Dans le domaine de l’inspection et de la certification des équipements destinés aux navires et parties de la classification, l’effet de taille joue également un rôle dans la mesure où il permet, par des implantations plus denses et bien réparties, une meilleure optimisation de l’organisation des inspections.

L’activité navires en service rend indispensable la présence d’inspecteurs qualifiés dans tous les principaux ports du monde de façon à ce que les visites puissent être effectuées à la demande et sans délais préjudiciables à l’activité du navire et à l’armateur. Là encore, l’effet de taille permet à la fois l’optimisation du réseau, une meilleure efficacité et une bonne perception de la qualité du service.

La réussite d’une société de classification est donc intimement liée à sa réputation technique et à l’image de qualité de service qui lui est associée. De manière générale, la taille critique et le nombre de navires classés constituent donc de fortes barrières à l’entrée en fournissant un avantage certain en termes de profitabilité et de capacité d’investissements en recherche et développement aux principales sociétés de classification, à savoir Bureau Veritas et ses cinq plus importants concurrents. Par ailleurs, un navire classé par une société est généralement suivi pour les inspections périodiques par la même société tout au long de la durée d’exploitation du navire.

3. Une implantation solide du Groupe sur le marché

Accélération des gains de parts de marché du Groupe depuis 2003 dans les segments de la division Marine

La flotte classée par Bureau Veritas se situe au 2^{ème} rang mondial en nombre de navires et au 6^{ème} en tonnage. Au 31 décembre 2006, elle se composait de 7.482 navires pour 54,6 millions de tonneaux de jauge brute (TJB) (contre 38 millions de TJB en 2001). Le Groupe occupe une place de premier plan sur le marché des navires de haute technicité (transporteurs de gaz naturel liquéfié et de gaz de pétrole liquéfié, navires de croisières et ferries, navires spécialisés). Au 31 décembre 2006, la répartition de la flotte classée par le Groupe par type de navires (en tonnage) était la suivante : vraquiers (33 %), tankers (20 %), cargos (13 %), porte-conteneurs (9 %), transporteurs de gaz (8 %), navires passagers (6 %) et autres types de navires (11 %).

En tonneaux de jauge brute, la part de marché du Groupe dans la flotte en service dans le monde a augmenté de façon régulière depuis 1996 et se situe à 7,9 % en 2006, avec une accélération de la croissance depuis 2003, la part de marché s'étant accrue de 13 % au cours des trois dernières années.

En nombre de navires classés, la part de marché du Groupe est passée de 13 % en 2001 à 15 % tous secteurs confondus en 2006. Cette part varie toutefois selon les différents segments de marché, ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous (*Source : IACS*) :

Vraquiers :	8 %
Cargos :	14 %
Porte-conteneurs :	6 %
Transporteurs de gaz :	16 %
Navires transport de passagers :	22 %
Pétroliers :	10 %
Autres :	22 %

Le tableau suivant présente la part de marché des principales sociétés de classification (également membres de l'IACS) exprimée en pourcentage du nombre de navires classés au 31 décembre 2006 (*Source : IACS*) :

Société	Pays	Pourcentage du nombre de navires classés
American Bureau of Shipping	Etats-Unis	16 %
Bureau Veritas	France	15 %
Lloyd's Register	Royaume-Uni	13 %
Germanischer Lloyd	Allemagne	12 %
ClassNK	Japon	11 %
DNV	Norvège	11 %
Russian Register	Russie	10 %

De par sa réputation de compétence technique et sa présence sur l'ensemble des segments de marché, Bureau Veritas a pu bénéficier pleinement de la croissance du marché et enregistrer une forte progression de son activité « constructions neuves » au cours des dernières années : 5,4 millions de TJB de navires commandés avec la classe Bureau Veritas en 2004, 5,6 millions de TJB en 2005 et 9,7 millions de TJB en 2006. La part de marché « constructions neuves » augmente de façon régulière, année après année, et se situe fin 2006 à près de 11 % en tonnage et 16 % en nombre de navires.

Le carnet de commandes est ainsi passé de 11,7 millions de TJB en 2004 à 13,5 millions de TJB en 2005 puis 17,4 millions de TJB en 2006 (contre 5,5 millions de TJB en 2001). Les vraquiers comptent pour 28 % de ce tonnage, les pétroliers pour 24 %, les porte-conteneurs 20 %, les navires transporteurs de gaz 15 %, les cargos 5 % et les navires à passagers 4 %.

Une expertise technique reconnue

Créé en 1828, Bureau Veritas est l'une des plus anciennes sociétés de classification de navires au monde. Le Groupe bénéficie d'une expertise technique reconnue de longue date dans les divers segments du transport maritime et les secteurs d'activité associés comme l'industrie pétrolière offshore : vraquiers, pétroliers, porte-conteneurs, ferries et navires de croisières, unités offshore de toutes natures pour l'exploration et l'exploitation des champs pétroliers et gaziers en eaux profondes. Plus récemment, le Groupe s'est également impliqué dans la classification des navires de guerre et le conseil technique aux marines militaires, notamment en France.

La division Marine du Groupe participe également à plusieurs programmes de recherche au niveau européen ou avec l'industrie pétrolière. Grâce à cet effort d'investissement, elle a pu développer des domaines d'excellence tels que l'hydrodynamique, les phénomènes vibratoires, la fatigue des structures et mettre au point des outils de calcul et de simulation permettant d'analyser le comportement des navires et de leurs structures. Il lui est ainsi possible de reproduire les effets de mer sur le mouvement des liquides dans les cuves des transporteurs de gaz naturel liquéfié, sur les efforts supportés par les systèmes d'amarrage ainsi que les phénomènes d'hydro-élasticité et de réponse des structures aux sollicitations engendrées par différents spectres de houle. Dans d'autres domaines, divers outils

de simulation et d'études ont également été développés portant par exemple sur la propagation du feu à bord des navires, la lutte contre l'incendie ou l'évacuation des passagers.

De nombreuses synergies et opportunités de cross-selling avec les autres divisions du Groupe

Les synergies avec les autres divisions du Groupe sont nombreuses :

- des synergies commerciales sont mises en œuvre pour les grands comptes (voir paragraphe 6.4.2.4 du présent document de base) ;
- la division Marine bénéficie notamment du savoir-faire et de l'expérience des autres divisions du Groupe en matière de santé et d'environnement qui peuvent être transposés pour enrichir son offre de services aux navires et aux armateurs. C'est le cas notamment des programmes Air Propre/Mer Propre, destinés à permettre aux armateurs de répondre aux nouvelles exigences de la réglementation internationale en matière de lutte contre la pollution, ou du programme Health, à l'intention plus particulièrement de l'industrie de la croisière pour se prémunir contre les risques d'atteinte à la santé des passagers, définissant entre autres les mesures de prévention à prendre à l'égard de la légionellose, développées initialement pour l'industrie hôtelière mais applicables aux navires de croisière ; et
- l'expertise technique ainsi que les outils et moyens de calcul de la division Marine sont utilisés par d'autres divisions du Groupe dans divers domaines tels que des projets industriels faisant intervenir des calculs de structures complexes ou des projets de génie civil maritime tels que par exemple la construction d'un port, où les études hydrodynamiques prennent un place importante.

Une stratégie fondée sur la qualité de service, la réactivité, la technicité et une forte présence auprès des armateurs et des chantiers navals

Deux éléments clés sont à noter concernant la nature du marché : (i) le choix de la société de classification relève habituellement de l'armateur, propriétaire et responsable du navire, et (ii) les activités « constructions neuves », « certification des équipements » et « navires en service » sont intimement liées aussi bien sur le plan technique que sur le plan commercial et de la relation client. La décision de l'armateur de faire appel à une société de classification, plutôt qu'à une autre, pour la construction de son navire est le plus souvent guidée par l'expérience qu'il a de la pratique de cette société pour ses navires en service. De la même façon lorsqu'un armateur décide de retenir une société de classification pour la construction d'un nouveau navire en raison des compétences techniques et de la qualité de service particulières à cette société, il aura dans la plupart des cas tendance à la conserver lors de la mise en service de son navire. Quant aux équipements classés, éléments constitutifs du navire, le choix de la société de classification découle de celui fait pour le navire.

Au cours des dernières années, dans un marché de la construction navale stimulé par une forte demande, l'influence des chantiers navals, en tant que recommandataires, dans le choix de la société de classification pour la construction des navires est devenue un facteur très important à prendre en compte dans la stratégie de développement poursuivie.

La stratégie de croissance interne du Groupe est ainsi conduite selon plusieurs axes :

- l'expansion géographique : renforcement de la présence du Groupe dans les principaux pays constructeurs de navires et développement des implantations dans les régions émergentes (Asie du Sud-Est et Inde) ;
- l'adaptation de la stratégie commerciale et des prestations techniques au nouveau positionnement des chantiers navals et à leur rôle grandissant de prescripteur dans le choix de la société de classification en intervenant très en amont dans les projets avec des équipes locales dédiées, travaillant en collaboration étroite avec les chantiers ;
- la poursuite de l'effort d'investissement dans les outils informatiques afin d'être en mesure de répondre aux attentes des chantiers navals et des armateurs et d'apporter une assistance technique de haut niveau dans le développement de solutions innovantes ;
- l'allocation de moyens spécifiques aux marchés les plus porteurs : pétroliers, vraquiers, porte-conteneurs, transporteurs de gaz naturel liquéfié, unités *offshore* ; et
- le développement de la base de clientèle armateur par des actions commerciales ciblées.

L'objectif du Groupe est d'accroître sa part de la flotte mondiale classée en s'appuyant principalement sur la croissance de son activité « constructions neuves » et pour cela de maintenir la part de marché de cette activité à un niveau supérieur à 10 % en tonnage, ce qui a également pour effet de diminuer l'âge moyen de sa flotte en service.

Ces différentes actions et la croissance de l'activité s'accompagnent d'importants investissements en ressources humaines (recrutement et formation).

La division Marine a également pris une initiative majeure en 2006 en saisissant l'opportunité de l'entrée en vigueur de nouvelles règles applicables aux vraquiers et aux pétroliers développées par l'IACS (CSR) pour se positionner immédiatement auprès des principaux chantiers navals chinois, sud-coréens et japonais, en s'appuyant sur des outils de calculs adaptés, développés dans un laps de temps très court, et grâce à la mise à disposition des chantiers navals d'équipes d'assistance spécialisées.

Accélération de l'automatisation et de l'utilisation de l'outil informatique

L'activité de classification et de certification des navires est soumise à une forte concurrence en matière de prix avec toutefois une prise en compte constante du niveau technique des prestations et de la qualité de service. Dans ce contexte, l'efficacité de l'organisation, l'automatisation des procédures et l'effet d'échelle jouent un rôle particulièrement important dans le maintien d'un bon niveau de rentabilité.

A cet égard, la division Marine a su se doter très tôt d'outils informatiques de gestion et d'automatisation des tâches et de suivi en temps réel de la flotte classée par Bureau Veritas tels que les systèmes Neptune et ASMS pour les « navires en service » (caractéristiques et statut des navires, visites effectuées et rapports, facturation, etc.), VeriSTAR Project Management pour les « constructions neuves » et la « certification des équipements », ou le portail VeriSTAR Info pour l'accès des clients aux informations relatives à leurs navires et aux réglementations en vigueur. Ces outils et l'organisation mise en place ont permis de bénéficier au mieux de l'effet d'échelle pour maintenir le niveau de rentabilité de la division à un niveau élevé.

4. Organisation opérationnelle

D'une façon générale, l'organisation opérationnelle mise place est très décentralisée et les moyens sont répartis dans le monde, près des grands centres de construction et de réparation navale ainsi que dans les pays les plus actifs dans le transport maritime.

La division Marine dispose de 14 bureaux locaux d'approbation de plans implantés à proximité des clients, permettant ainsi de répondre rapidement à leurs demandes : (Paris, Nantes, Rotterdam, Hambourg, Copenhague, Madrid, Le Pirée, Istanbul, Dubai, Rio de Janeiro, Busan, Kobé, Shanghai et Singapour).

Les navires en service sont suivis à partir de 10 Centres Marine principaux (Paris, Newcastle, Rotterdam, Madrid, Copenhague, Le Pirée, Istanbul, Shanghai, Miami et Singapour) et de 330 centres de visites.

Par ailleurs, la division Marine dispose d'une direction technique centralisée car l'objectif du Groupe en tant que société de classification est de fournir une prestation identique quel que soit l'endroit du monde où la construction ou l'inspection est réalisée.

Enfin, les activités assistance technique et conseil sont suivies par une division spécifique, et la direction grands comptes coordonne les efforts menés dans le réseau auprès des principaux armateurs et chantiers.

6.6.2 Industrie

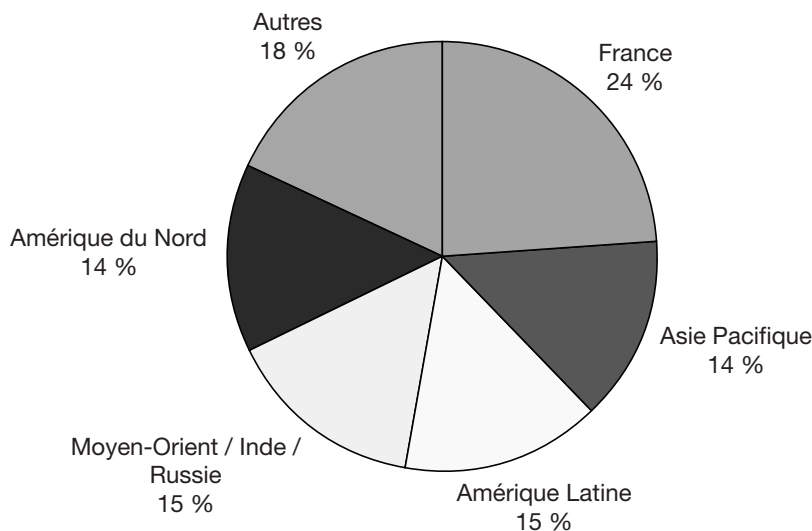
L'activité de la division Industrie consiste à vérifier la conformité de projets, d'équipements ou d'installations industrielles aux normes qui leur sont applicables : normes nationales, normes européennes, normes de l'*American Society of Mechanical Engineers* (ASME) ou standards propres à certains clients ou projets industriels. Les segments de marchés du Groupe les plus dynamiques, en termes de croissance du chiffre d'affaires, sont :

- le secteur énergétique (pétrole, gaz, électricité) ;
- les industries de *process* (chimie, pétrochimie, engrais, bois et papier, sidérurgie et transformation des métaux) ; et
- le secteur minier et le secteur des transports.

Le Groupe intervient à toutes les étapes du cycle économique d'un équipement ou d'une installation : de la conception (approbation des plans) à la vérification des conditions de son utilisation ou de son exploitation, en passant par la fabrication (visites en usine) et le montage (visites sur sites).

La division Industrie a généré un chiffre d'affaires de 240 millions d'euros en 2006 (soit 13 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe) et une marge opérationnelle ajustée de 11,5 %.

En 2006, le chiffre d'affaires de la division est réparti géographiquement de manière relativement homogène entre les zones Asie-Pacifique (14 %), Amérique Latine (15 %) et Amérique du Nord (13 %). La France demeure le principal marché de la division avec 24 % du chiffre d'affaires. Le graphique ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires de la division Industrie en 2006 par zone géographique.



1. Une offre de services intégrée couvrant tous les aspects de qualité, d'intégrité et de sécurité d'un projet industriel

Une offre particulièrement diversifiée

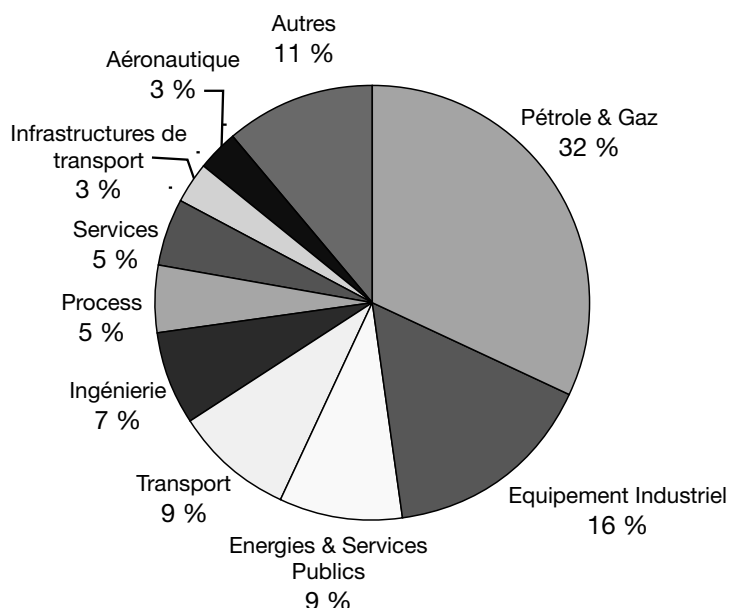
L'offre de services du Groupe dans le domaine des services liés à l'industrie présente une diversité à la fois en termes de secteurs d'intervention, de services offerts et de zones géographiques couvertes.

Des secteurs d'intervention variés

Le Groupe est présent notamment dans le secteur énergétique, les industries de *process*, les infrastructures environnementales (désalination, traitement d'eaux usées), le secteur minier et le secteur des transports. Dans ces différents secteurs, le Groupe intervient sur tous types d'installations ou d'équipements :

- dans le secteur du pétrole et du gaz, le Groupe intervient sur toutes les installations de production, de stockage et de distribution (*on shore* et *off shore*) ; et
- dans le secteur de l'énergie, le Groupe intervient sur les centrales nucléaires, les centrales thermiques, les centrales de cogénération, les parcs éoliens et les parcs d'énergie solaire.

Le graphique ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires de la division Industrie en 2006 par secteur d'intervention :



Une offre de services exhaustive

Les services proposés par la division Industrie du Groupe couvrent l'ensemble du cycle économique d'un projet industriel :

- Audit des études de faisabilité ;
- Revue de projets et approbation de plans ;
- Qualification et surveillance des fournisseurs ;
- Assurance et contrôle qualité ;
- Inspection et audits en vue de la certification d'équipement conformément aux directives européennes (« marquage CE ») ou américaines (ASME) ;
- Assistance à la gestion de la maintenance des installations ;
- Tests de matériaux en laboratoire, contrôles non destructifs sur site ; et
- Inspections en usines et sur sites.

Une large couverture géographique

La division Industrie est présente sur tous les grands pays d'implantation historique du Groupe (France, Italie, Royaume-Uni, Allemagne, Benelux, Espagne, Etats-Unis, Japon) comme sur les pays d'implantation plus récente et à forte croissance (Chine, Inde, Russie, Brésil, Moyen-Orient, Turquie, Mexique).

Une clientèle relativement concentrée

La clientèle de la division Industrie est relativement concentrée : les 20 clients les plus importants représentaient en effet 33 % du chiffre d'affaires en 2006. Parmi les principaux clients, on relève essentiellement des groupes pétroliers (Petrobras, Total, ENI, Shell), des groupes énergétiques (Areva, EDF, Suez) et des sociétés d'ingénierie.

Le Groupe conclut cependant généralement un grand nombre de contrats avec chacun de ces clients, recouvrant des tailles variables (des petits contrats d'inspection en usine jusqu'aux projets d'inspection multisites). De plus, pour certains de ces clients majeurs, le Groupe maintient des relations commerciales dans d'autres divisions (IVS, HSE, Marine). Enfin, le Groupe entretient des relations historiques avec certains de ses principaux clients de la division Industrie, tels qu'EDF et Petrobras.

2. Le Groupe évolue sur un marché dynamique

Un marché en croissance soutenue

La division Industrie évolue sur un marché mondial actuellement extrêmement dynamique, dont la valeur est estimée par la Société à plus de 7 milliards d'euros. Plusieurs facteurs contribuent à cette croissance solide :

- des facteurs communs à l'ensemble des segments industriels tels que :
 - le renforcement des réglementations QHSE ;
 - la prise de conscience grandissante de la gravité de certains risques industriels ;
 - le vieillissement de certaines infrastructures industrielles dans les pays industrialisés et la volonté de prolonger leur durée de vie et de les mettre en conformité avec les nouvelles normes ; et
 - la croissance accélérée des investissements industriels dans les pays émergents, au premier rang desquels la Chine ;
- des facteurs propres aux segments de l'énergie :
 - une croissance des investissements : les investissements du secteur pétrolier et gazier dans le monde, qui étaient de 200 milliards de dollars américains en 2000, devraient passer de 340 milliards de dollars américains en 2005 à 470 milliards de dollars américains en 2010 (*Source : International Energy Agency*). L'industrie électrique mondiale devrait doubler sa capacité installée dans les 25 années à venir pour la faire passer de 3.835 GW en 2005 à 7.900 GW en 2030 (*Source : Energy Information Administration*) ; et
 - en sus de la croissance intrinsèque des investissements, le Groupe profite de la transformation du marché qui se caractérise par le vieillissement du parc existant des installations qui sont utilisées à leur maximum et même au-delà de leur durée de vie initiale, par l'émergence de l'approche intégrée dite de la « gestion de l'intégrité des actifs » ainsi que par la tendance des clients à externaliser la fonction QHSE. Il profite également de la nouvelle demande de certification générée par la réglementation des émissions de dioxyde de carbone.

Un marché caractérisé par de fortes barrières à l'entrée pour les grands contrats internationaux

Le Groupe estime que le domaine des services à l'industrie pour les grands contrats internationaux requiert certaines caractéristiques de la part des acteurs du marché qui constituent autant de barrières à l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché :

- la possession de toutes les accréditations requises : accréditations en tant qu'organismes notifiés dans les pays de l'Union Européenne et en tant qu'agence de certification ASME aux Etats-Unis ;
- l'existence d'un réseau global d'experts présent sur tous les grands sites industriels mondiaux ; et
- le savoir-faire technique et la réputation d'experts techniques de premier plan.

3. Une position de premier plan confortée par de solides atouts concurrentiels et une stratégie de croissance ambitieuse

Une position de leader sur un marché fragmenté

Le marché des services destinés aux activités industrielles est particulièrement fragmenté en raison du grand nombre d'acteurs locaux aux côtés de quelques grands acteurs mondiaux.

Le Groupe est l'un des trois leaders mondiaux de l'inspection et de la certification industrielle. Les principaux concurrents du Groupe, en termes de chiffre d'affaires, de diversité des secteurs d'intervention et de types de services offerts, sont les organismes de certification régionaux allemands (TÜV Sud, TÜV Nord et TÜV Rheinland), la société norvégienne DNV et la société suisse SGS.

D'autres acteurs, de moindre envergure et disposant d'un panel moins large de secteurs d'intervention et de types de services offerts, concurrencent néanmoins le Groupe dans un secteur précis (par exemple Lloyd's Register dans

le secteur du rail), dans un marché déterminé (par exemple Moody International dans le domaine des inspections de fabrication) ou dans une zone géographique (par exemple Apave, en France).

De solides atouts concurrentiels

Le Groupe estime que les atouts concurrentiels suivants lui permettent de conforter sa position parmi les leaders mondiaux du marché des services liés à l'industrie :

- l'implantation mondiale de son réseau ;
- une position de leader dans des segments clefs du marché : pétrole, gaz, énergie, transport ;
- une organisation interne qui s'adapte à la nature de chaque projet et permet de le suivre tout au long de son cycle de vie ;
- un panel complet de types de services offerts, de la conception du projet au contrôle de la fiabilité des actifs ;
- un très haut degré d'expertise technique interne ;
- la détention des accréditations nécessaires pour délivrer l'ensemble des certifications requises ; et
- des outils informatiques performants de *reporting* au client.

Une stratégie de croissance ambitieuse

La stratégie de la division Industrie s'articule autour des axes suivants :

- extension géographique de l'offre : le Groupe continuera à renforcer son réseau afin de constituer une plateforme d'intervention totalement globale, en s'appuyant sur les multiples implantations déjà existantes (notamment en Europe, aux Etats-Unis, en Chine, au Japon, en Corée du Sud, en Australie, au Brésil ou en Turquie) ;
- développement de l'offre de services, en s'appuyant sur la possibilité qu'a le Groupe d'offrir mondialement ses services en certifications européennes et ASME, ainsi qu'en se focalisant sur des types de services à haute valeur ajoutée, tels que la gestion de la fiabilité des actifs (*Asset Integrity Management*) et inspections basées sur la méthodologie des risques (*Risk Based Inspection*) ; et
- amélioration continue de la position commerciale du Groupe dans ses principaux marchés (pétrole, gaz, électricité, environnement) et acquisition d'une position significative dans d'autres marchés prioritaires (secteur minier, matériaux de construction, chimie, sidérurgie).

Dans un marché encore très fragmenté, le Groupe entend par ailleurs étudier les opportunités d'acquisitions qui pourraient lui permettre d'accélérer son développement selon les axes précédemment évoqués.

De réelles opportunités de cross-selling avec les autres divisions du Groupe

La division Industrie développe de nombreuses synergies commerciales avec les autres divisions globales du Groupe, plus particulièrement les divisions IVS, HSE, Marine et Construction. A titre d'exemple, dans le secteur pétrolier *off-shore*, la classification et la certification d'une unité nouvelle de production et de stockage (« FPSO » ou « *floating production and storage offshore unit* ») met en jeu les compétences Marine pour la classification de la structure et les compétences Industrie pour la certification des équipements de *process* et des *pipelines* sous-marins. Une fois construite et certifiée, cette unité de production et de stockage va requérir tout au long de sa vie les compétences des divisions Industrie, IVS et HSE pour répondre à des besoins d'inspections annuelles réglementaires ou volontaires de sécurité et de performance.

4. Organisation opérationnelle

Dans le cadre de la structure matricielle décrite au paragraphe 6.5.1.2 du présent document de base, l'organisation de la division mondiale Industrie est décentralisée. Elle repose sur 17 pays principaux disposant de ressources techniques particulières qui en font des centres de compétences pour leurs régions. Ces pays sont les suivants : France, Espagne, Italie, Allemagne, Royaume-Uni, Finlande, Russie, Etats-Unis, Brésil, Mexique, Angola, Turquie, Emirats Arabes Unis, Inde, Singapour, Chine et Japon.

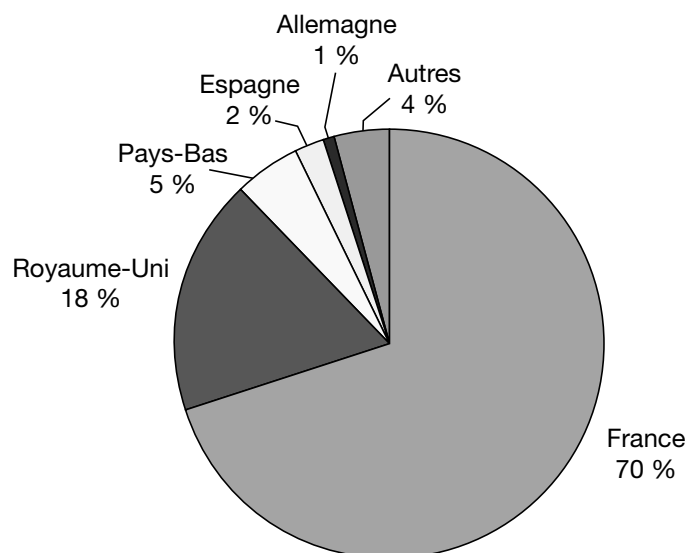
Ces 17 pays principaux sont appuyés par une organisation centrale consacrée à deux segments : le marché pétrole et gaz et le marché production et distribution d'électricité. Cette organisation centrale a la responsabilité du développement de produits nouveaux et la supervision des grands appels d'offres internationaux.

6.6.3 Inspections et Vérifications en Service

L'activité de la division Inspections et Vérifications en Service (IVS) consiste à vérifier la conformité aux exigences réglementaires en vigueur d'installations techniques (électricité, ascenseurs, appareils de levage, équipements sous pression, sécurité incendie) équipant des bâtiments et infrastructures.

Cette division a généré en 2006 un chiffre d'affaires de 242 millions d'euros (soit 13 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe) et une marge opérationnelle ajustée de 10,5 %. Le Groupe est un des leaders européens sur le marché de l'inspection en service. La division IVS dispose de positions-clés historiques en France et au Royaume-Uni et s'est plus récemment développée au Benelux, en Espagne, en Allemagne et en Europe de l'Est.

Le graphique ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires de la division IVS en 2006 par zone géographique :



1. Une offre cohérente répondant à l'ensemble des obligations réglementaires d'inspection périodique auxquelles les clients du Groupe sont soumis

Une offre globale d'inspection des installations techniques

Les installations techniques couvertes par les missions d'inspection de la division incluent :

- les installations électriques ;
- les appareils de levage et autres machines de production ;
- les équipements sous pression de gaz et de vapeur ;
- les installations d'incendie (moyens de secours, systèmes de sécurité incendie) ;
- les ascenseurs ;
- les installations thermiques (notamment chaufferies et aérothermes) ;
- les portes automatiques ; et
- les appareils à rayonnement ionisant.

En France, principal marché de la division (11,8 % de marge opérationnelle et 70 % du chiffre d'affaires de la division en 2006), les missions concernent en majorité des installations électriques (60 % du chiffre d'affaires de la

division en France), le solde se répartissant entre appareils de levage (15 %), équipements de sécurité incendie (8 %), ascenseurs (4 %), machines (3 %), équipements sous pression (2 %) et diverses missions (8 %).

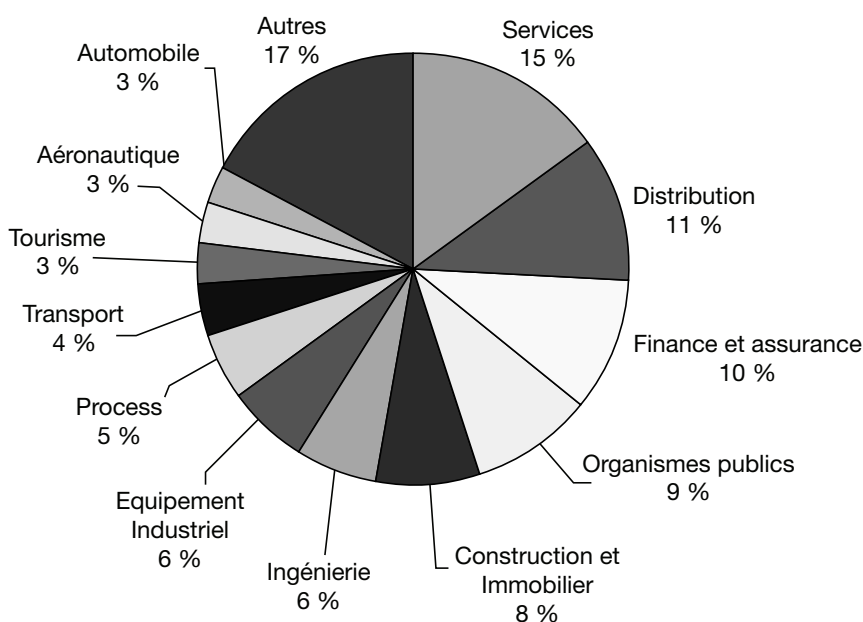
Au Royaume-Uni, les missions concernent en majorité les équipements sous pression. Aux Pays-Bas, elles concernent en majorité les ascenseurs et les équipements sous pression. Ces missions de vérification de conformité s'effectuent au cours de missions d'inspection initiale (avant la mise en service des équipements) ou périodique (durant la vie de l'équipement).

Le Groupe propose également à ses clients des services complémentaires aux missions principales d'inspection en service :

- assistance technique pour la mise en conformité à la suite des visites réglementaires et audits de conformité ; et
- gestion de la conformité d'un parc de bâtiments : suivi des périodicités de contrôle et du traitement des actions correctives, élaboration de synthèses et de statistiques.

Une activité à forte récurrence

La base de clientèle du Groupe, présentée dans le graphique ci-dessous (en pourcentage du chiffre d'affaires 2006 de la division), est large et inclut des sociétés de secteurs divers au premier rang desquels les sociétés issues des secteurs des services, de la distribution, de la production et distribution d'énergie, ainsi que les compagnies d'assurance.



Plus de 60 % du chiffre d'affaires de la division est considéré comme récurrent, correspondant aux contrats pluriannuels et aux contrats annuels renouvelés de façon automatique (notamment pour les inspections réglementaires). La proportion de contrats de longue durée varie toutefois selon les pays ; en 2006, 70 % du chiffre d'affaires en France était considéré comme récurrent, contre 20 % à 25 % pour l'Espagne, 60 % pour le Royaume-Uni et 10 % pour l'Italie. La part la plus importante de chiffre d'affaires récurrent en France s'explique par des habitudes de marché (les clients ne changent pas de fournisseurs), par l'importance des grands comptes qui contractent ce type de services pour une durée de 2 à 4 ans et par la notoriété de la marque Bureau Veritas sur le marché français. Par ailleurs, les clients recourent généralement aux services de la division pour la vérification de conformité de plusieurs installations techniques (entre 2 et 4 selon les pays).

De manière générale, la taille moyenne des facturations de la division est faible, en particulier en Espagne (350 euros), le maximum étant atteint au Royaume-Uni (2.400 euros), avec une moyenne de 1.200 euros en France. Toutefois, les contrats avec les grands comptes (sociétés multinationales) représentent des montants plus importants, de 150.000 euros à 5 millions d'euros par contrat, et sont le plus souvent conclus pour une durée supérieure à 3 ans.

A titre d'exemple, le Groupe détient des contrats longue durée (entre 3 et 6 ans) notamment avec les clients suivants : Carrefour, le CEA, Arcelor Mittal et la SNCF en France ; ENI en Italie ; British Airways, Norwich Union et Rolls Royce au Royaume-Uni ; ou encore General Electric aux Etats-Unis.

2. Des marchés dont la dynamique est liée à l'environnement réglementaire et à l'ouverture progressive des marchés

Le marché de l'inspection en service, qui est aujourd'hui principalement européen, est estimé par la Société à plus de 7 milliards d'euros en Europe.

Les pays dans lesquels la division IVS opère présentent certaines caractéristiques communes qui déterminent la dynamique du marché :

- l'environnement réglementaire (sécurité du public dans les établissements recevant du public, codes du travail locaux) est de plus en plus contraignant et la responsabilité pénale des chefs d'établissement est de plus en plus souvent mise en jeu ;
- les Etats se désengagent des activités d'inspections réglementaires au profit de sociétés qu'ils accréditent ; et
- les assureurs ont eux aussi tendance à se désengager de leurs activités traditionnelles d'inspection liées à l'émission de polices dommages. Dans ce cas, ils externalisent ces activités auprès des sociétés d'inspections.

Les degrés d'ouverture des marchés diffèrent encore fortement selon les pays :

- certains marchés sont largement ouverts à la concurrence du secteur privé (France, Espagne, Portugal, Benelux, Scandinavie) ;
- certains marchés restent des monopoles publics (Russie, Chine) ou s'ouvrent très progressivement à l'initiative privée (Europe de l'Est, Italie) ; et
- certains marchés restent des monopoles de fait dominés par des structures associatives professionnelles ou semi-publiques (Allemagne) ou par les filiales d'inspection des compagnies d'assurance, ces dernières proposant une prestation combinée d'inspection et d'assurance (Royaume-Uni, Etats-Unis).

3. Une position de leader en Europe et une stratégie de croissance globale

Une position de leader en Europe confortée par de multiples avantages concurrentiels

Le Groupe estime être l'un des principaux acteurs du marché de l'inspection en service en Europe, avec notamment une position de leader en France, à égalité avec Apave, et devant Dekra Norisko et Socotec. Sur le marché espagnol, très fragmenté, le Groupe figure parmi les trois principaux acteurs avec les espagnols Applus et ECA (dont le Groupe détient 43 % du capital – voir chapitre 25 du présent document de base), de même qu'aux Pays-Bas, marché qui demeure dominé par Lloyd's Register. En Italie, le marché reste contrôlé par un nombre restreint d'acteurs (ASL et ISPEL). Au Royaume-Uni, les compagnies d'assurance (Royal Sun Alliance, Zurich, Allianz, HSB) détiennent environ 80 % du marché, mais le Groupe dispose néanmoins d'une présence importante.

Le Groupe estime détenir de multiples avantages concurrentiels lui permettant d'asseoir sa position concurrentielle sur le marché de l'inspection et vérification en service :

- le Groupe est en mesure de proposer une offre globale tant aux clients locaux qu'aux clients internationaux (grands comptes, clients multi-sites), grâce à sa large couverture géographique ainsi qu'à la polyvalence technique de ses équipes locales, qui permet de délivrer la totalité des prestations obligatoires ; et
- le Groupe dispose d'une expertise technique unique, fondée sur des outils méthodologiques et technologiques de pointe, notamment : rapports ergonomiques permettant de tracer tous les points essentiels de l'inspection, outils informatiques « embarqués » permettant de délivrer les rapports en temps réel, outils d'optimisation de la planification des inspecteurs.

Une stratégie de croissance globale déclinée en fonction des spécificités pays

La stratégie globale de croissance et de consolidation du Groupe dans le domaine de l'inspection en service s'articule autour de plusieurs axes :

- consolider et compléter le réseau européen par l'obtention d'autorisations d'exercer dans les principaux pays et par des partenariats avec des acteurs locaux de référence dans les autres pays. En particulier, le Groupe entend compléter son réseau européen d'accréditations sur les principaux marchés suivants : sécurité-incendie (Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas, Scandinavie et Europe de l'Est), équipements sous pression (Allemagne et Scandinavie), appareils de levage (Italie, Allemagne et Europe de l'Est) et installations électriques (Allemagne et Suède) ;
- consolider les marchés en cours d'ouverture par une politique d'acquisitions ciblées pour atteindre la taille critique (Europe de l'Est, Italie, Scandinavie, Pays Baltes) ;
- renforcer une offre de prestations homogènes pour les grands comptes internationaux leur assurant un suivi du niveau de sécurité de leurs équipements et installations équivalent sur tous leurs sites et un suivi de leur maintenance externalisée à travers un programme adapté d'inspections réglementaires et volontaires ; et
- lancer de nouveaux services en utilisant les compétences de cette division (tels que le suivi de la maintenance externalisée).

Cette stratégie se décline différemment selon les zones géographiques cibles de la division :

- France : continuer la mise en place d'outils de fidélisation des clients (portails dédiés) et améliorer la rentabilité des prestations en généralisant les outils de nomadisme des inspecteurs (rapports informatisés, équipements portables) et en simplifiant les méthodologies techniques ;
- Espagne : poursuivre le processus d'obtention des autorisations d'exercer dans toutes les provinces (notamment en Catalogne) et importer les outils technologiques utilisés sur le marché français en les adaptant au contexte local ;
- Pays-Bas : mener une politique d'acquisitions ciblées afin d'étendre l'offre de services sur l'ensemble du marché local ;
- Royaume-Uni : développer une action commerciale spécifiquement ciblée sur les grands comptes, améliorer les coûts de revient des prestations par la mise en place d'outils informatiques appropriés et mettre en place de nouvelles offres s'appuyant sur l'appartenance au réseau du Groupe (offres globales multisites, offres combinant les prestations de plusieurs divisions) ;
- Italie : consolider le marché fragmenté en devenant le leader par acquisitions ciblées, importer les outils technologiques utilisés sur le marché français en les adaptant au contexte local et mettre en place une structure régionale des ventes (quatre régions) utilisant les outils dédiés aux contrats de taille petite ou moyenne ; et
- Allemagne : établir une présence locale pour accompagner les clients internationaux de la division sur leurs projets dans ce pays.

Des synergies importantes avec certaines divisions du Groupe

La division IVS bénéficie de synergies importantes avec certaines des autres divisions du Groupe, au premier rang desquelles, les divisions Construction et HSE. Ainsi, dans le cas d'un bâtiment neuf contrôlé par la division Construction, une offre d'inspections-vérifications en service est systématiquement proposée dès la mise en exploitation du bâtiment. Par ailleurs et lorsqu'un client a confié au Groupe les missions d'inspections et de vérifications en service de ses installations, le Groupe, du fait de l'information technique dont il dispose au titre de ces missions, est très bien positionné pour toute mission d'inspection ou d'audit HSE que ce client pourrait rechercher.

Des leviers d'amélioration de la marge opérationnelle

Les principaux leviers actuellement mis en œuvre en France sont la planification centralisée des visites d'inspection et l'optimisation des tournées des inspecteurs, la standardisation et la simplification des méthodes d'inspection,

ainsi que la standardisation et l'informatisation des rapports. Le Groupe commence également à mettre en place et exploiter ces mesures dans les autres pays européens où sa présence commence à devenir significative sur le marché de l'IVS, en particulier au Royaume-Uni.

4. Organisation opérationnelle

Dans le cadre de la structure matricielle décrite au paragraphe 6.5.1.2 du présent document de base, la division IVS est structurée autour de quelques grands pays et zones géographiques clés :

- les pays européens, avec en priorité la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Pologne et les Pays-Bas ; et
- l'Australie, la Chine, l'Inde, la Turquie et le Moyen-Orient.

Une direction technique centrale (en lien avec la direction technique de la division Industrie) assure la coordination opérationnelle du réseau et intervient en support des équipes implantées localement :

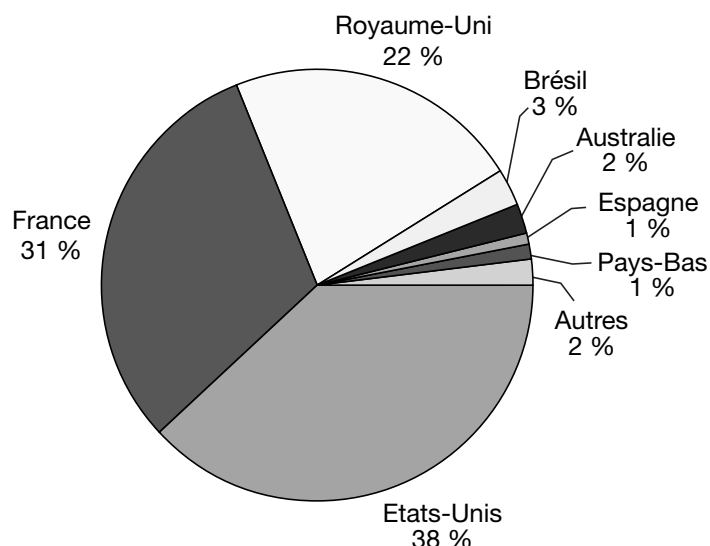
- support à l'obtention des accréditations et agréments nationaux nécessaires pays par pays ;
- support à la qualité technique des prestations (mise en place des outils méthodologiques et technologiques) ; et
- support aux processus de reengineering et d'optimisation des processus de production.

6.6.4 Hygiène, Sécurité & Environnement

L'activité de la division Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) consiste à aider les clients à maîtriser les risques d'accidents et de maladies du travail (Hygiène, Santé, Sécurité) ou de pollution des sols, de l'air et de l'eau (Environnement) par le biais de missions d'inspections, de diagnostics et d'audits.

En 2006, la division HSE a généré un chiffre d'affaires de 190,4 millions d'euros (soit 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe) et une marge opérationnelle ajustée de 9,4 %.

Le graphique ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires de la division HSE en 2006 par zone géographique.



1. Une offre couvrant l'ensemble des problématiques HSE auprès d'une clientèle diversifiée

Une offre globale couvrant l'ensemble des problématiques HSE

Le nombre et la complexité des réglementations destinées à maîtriser les risques liés à la santé, la sécurité et l'environnement augmentent avec le développement industriel et la prise en compte globale de ces problématiques. La préoccupation des entreprises est d'abord d'assurer la conformité à des obligations légales

mais aussi de plus en plus de mettre en place des démarches volontaires pour améliorer leur performance HSE et démontrer leur contribution positive en matière de développement durable.

Pour répondre à cette demande complexe, la division HSE offre des prestations de vérifications de conformité, d'évaluation des risques et de conseil, regroupées par nature de prestations. On distingue ainsi deux grandes familles de produits :

- les services visant à contrôler et améliorer les effets de l'activité des entreprises sur l'environnement, qui couvrent les prestations de mesure des émissions atmosphériques, d'évaluation de la pollution des sols, d'assistance au montage des dossiers administratifs (études d'impact, autorisations de rejets, installations classées, identification-gestion-élimination des déchets, etc.). Ils ont représenté 40 % du chiffre d'affaires 2006 de la division. Parmi ces derniers, le Groupe a décidé de mettre l'accent sur les prestations visant à accompagner les clients dans la recherche d'efficacité énergétique de leurs bâtiments et de leurs processus industriels et plus largement dans leur stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre ; et
- les services visant à assurer la protection de la santé et de la sécurité des employés et du public qui couvrent les prestations de contrôle des différents polluants à l'intérieur des bâtiments, de mesure des niveaux sonores et de recherche et gestion des matériaux contenant de l'amiante, de conseil visant à diminuer les accidents de travail et d'analyse des risques liés au processus industriel. Ils ont représenté 60 % du chiffre d'affaires 2006 de la division.

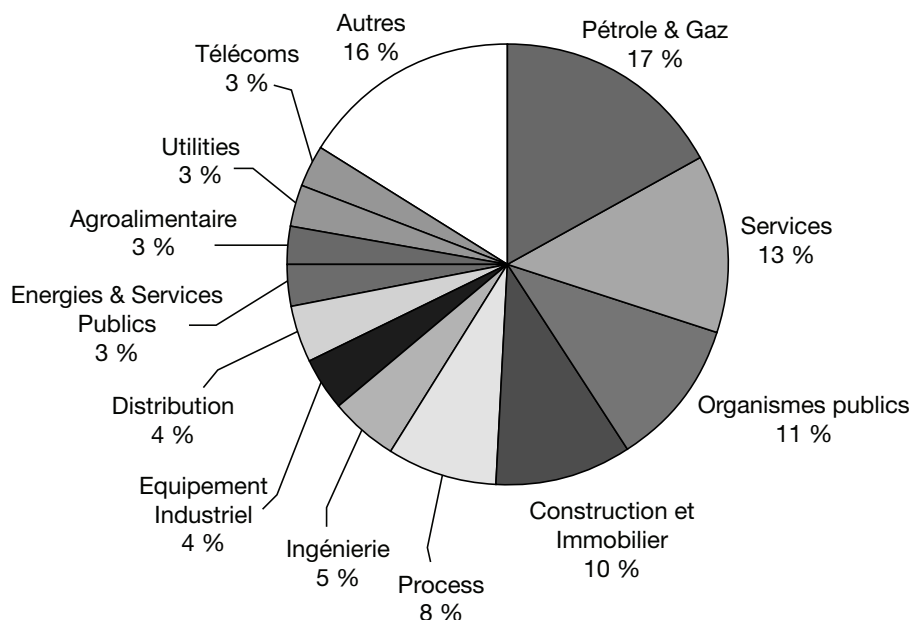
Au-delà des prestations de contrôle et d'assistance technique, la division HSE offre à ses clients et plus particulièrement aux départements HSE « des entreprises » des prestations à plus forte valeur ajoutée de type veille réglementaire, audit de conformité et évaluation de la performance HSE qui peuvent couvrir l'ensemble des sites ou filiales en France et à l'étranger. La division HSE apporte ainsi à ses grands clients une assistance pour élaborer leur stratégie globale de responsabilité sociale.

L'offre de services HSE proposée par le Groupe permet donc de couvrir la majeure partie des besoins HSE de ses clients à l'aide d'outils et de méthodes homogènes en s'appuyant sur un réseau d'experts mondial.

Un portefeuille de clients diversifié

L'offre de la division HSE s'adresse à une base de clientèle très diversifiée. Concernant les services réglementaires aux titres desquels les sociétés doivent respecter les standards de Santé et de Sécurité au Travail, le Groupe dispose de clients dans l'ensemble des secteurs d'activité, avec une sur-représentation des industries susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement : pétrole et gaz (par exemple Total ou YPF), chimie, pharmacie, papier, énergie. Concernant les services contractés sur une base volontaire (notamment en relation avec les préoccupations de développement durable), la base de clients consiste principalement en de grandes sociétés multinationales soucieuses de véhiculer une image positive (par exemple General Electric, Arcelor, EDF, HP, Schindler, Nexans, Oxy ou Sony).

Le graphique ci-dessous, qui présente la répartition du chiffre d'affaires de la division HSE en 2006 en fonction des secteurs d'origine des clients, illustre la diversité du portefeuille clients de la division.



2. Un marché présentant de nombreux leviers de croissance tant dans le domaine de l'environnement que dans celui de l'hygiène ou de la sécurité

La Société estime que le marché de la division HSE au niveau mondial représente un montant compris entre 10 et 15 milliards d'euros (hors tests en laboratoires).

Plusieurs tendances favorables contribuent au développement de ce marché

Dans le domaine de l'environnement, les facteurs suivants influent sur la croissance du marché :

- le réchauffement climatique a donné lieu à de nombreuses réglementations sur les émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre soit du protocole de Kyoto (bourse d'échange de certificats d'émission, mécanisme de développement propre ou de mise en œuvre conjointe), soit d'une démarche volontaire de réduction des émissions comme en Californie ou dans les états du Nord-Est des Etats-Unis. Toutes ces réglementations génèrent une forte demande de prestations de mise en conformité et de certification et vérification ;
- la forte augmentation des coûts d'énergie incite les entreprises à identifier et mettre en œuvre des mesures d'économie d'énergie en ayant notamment recours à des diagnostics énergétiques ; et
- la plupart des pays industrialisés ont mis en place des réglementations relatives à la propreté des sols et de l'eau qui génèrent une forte demande de contrôles et d'analyses.

En outre, en matière d'Hygiène, Santé et Sécurité, la responsabilité financière et pénale des entreprises et de leurs dirigeants dans le cadre des accidents et maladies du travail a considérablement augmenté au cours des dernières années, entraînant une forte demande pour des prestations de diagnostics, de mise en conformité et de prévention.

Enfin les investisseurs institutionnels et privés prennent de plus en plus en compte les critères de responsabilité sociale et de développement durable dans le choix de leurs investissements, ce qui conduit les entreprises, en particulier celles qui sont cotées, à porter une attention croissante à l'amélioration de leur performance dans le domaine HSE.

Un marché qui présente de nombreuses opportunités de différenciation

Compte tenu des demandes de clients pour des prestations nécessitant une présence sur le site client dans le cadre d'un audit ou d'une inspection, la capacité d'offrir l'ensemble des prestations HSE (permettant une optimisation du coût et une diminution du temps de perturbation des équipes clientes) est aujourd'hui un véritable facteur de différenciation avec les autres acteurs.

Par ailleurs, les groupes internationaux souhaitent avoir une visibilité et une maîtrise des risques HSE sur l'ensemble de leurs activités au niveau mondial tout en assurant la conformité aux règles locales, notamment pour se prémunir contre d'éventuels risques pénaux ou un risque d'image, et afin d'améliorer leur efficacité opérationnelle et leur performance financière ou risque d'image. Le Groupe estime qu'une couverture géographique mondiale comme celle du Groupe permet de répondre à cette attente des grands groupes internationaux.

Les reconnaissances et les accréditations délivrées par les organisations internationales et par les autorités locales constituent également des facteurs différenciants en termes de crédibilité, tout comme la réputation d'une entreprise comme Bureau Veritas présente sur le marché depuis plus de cent cinquante ans et bénéficiant de références dans tous les secteurs économiques.

3. Une position de leader sur un marché encore très fragmenté soutenue par une stratégie de développement ambitieuse

Une position de leader dans un marché encore très fragmenté

La présence internationale du Groupe a été développée au cours des trois dernières années à travers l'acquisition d'une dizaine de sociétés en particulier aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, au Benelux et en Australie. Le Groupe estime être en 2006 le 4^{ème} acteur mondial sur ce marché en termes de chiffre d'affaires.

Le marché encore très fragmenté se compose de trois catégories d'acteurs :

- une douzaine de grands acteurs globaux (notamment les américains URS, ERM et Dupont Safety, le britannique RPS et le suisse SGS), dont fait partie le Groupe, qui représentent environ 20 % du marché ;
- les grands acteurs locaux comme National Britannia au Royaume-Uni, Tetratex aux Etats-Unis ou Coffey en Australie, qui représentent environ 20 % du marché ; et
- les petites sociétés locales, généralement spécialisées, qui représentent plus de la moitié du marché.

De solides avantages concurrentiels

Le Groupe dispose de solides avantages concurrentiels qui devraient lui permettre de consolider sa position parmi les leaders mondiaux du marché HSE :

- il est accrédité comme organisme certificateur par de nombreuses autorités publiques locales et régionales ainsi que les principales organisations professionnelles ;
- il offre des services divers couvrant l'ensemble des services HSE ainsi que des services destinés à la phase d'investissements comme d'exploitation ;
- il dispose d'un réseau mondial lui permettant de répondre à des contrats nécessitant une intervention sur plusieurs sites à travers le monde ; et
- il a développé un haut niveau de compétence technique.

Une stratégie génératrice de croissance et visant à l'amélioration de la rentabilité

La stratégie HSE du Groupe est similaire à celle développée dans d'autres divisions plus mûres comme la Certification (voir paragraphe 6.6.6 du présent document de base) : offrir des solutions globales à forte valeur ajoutée à des clients internationaux en s'appuyant sur une large gamme de services locaux et une forte présence géographique. Les moteurs de la mise en œuvre de cette stratégie sont :

- l'expansion géographique, principalement par acquisitions, conformément à la stratégie initiée depuis trois ans, avec notamment les acquisitions en 2005 de Clayton Group Services Inc. aux Etats-Unis et de Casella Consulting Ltd au Royaume-Uni ; et

- la « fertilisation croisée » du portefeuille de services offerts par la mise en commun et le partage des compétences et des expertises entre les pays. A titre d'exemple, l'expertise du Groupe dans le secteur de la qualité de l'air et de la gestion des rejets développée en France est utilisée pour accélérer le déploiement de ces mêmes activités au Royaume-Uni et dans le reste de l'Europe en particulier auprès de clients existants. De manière générale, des opportunités de *cross-selling* existent avec la plupart des autres divisions du Groupe, notamment les divisions IVS (l'inspection d'équipement sous pression pouvant générer des missions HSE au titre de la Directive 94/9/CE dite « Directive Atex » sur la maîtrise des risques d'explosion), Construction (impact environnemental, efficacité énergétique), Industrie (inspections liées aux équipements dangereux) et Certification (audits sur mesures incluant des préoccupations HSE).

Cette stratégie, couplée à des efforts locaux d'amélioration de l'efficacité opérationnelle des sociétés récemment acquises et des unités opérationnelles sous-performantes, devrait permettre de générer une croissance sensiblement supérieure à celle du marché et la poursuite de l'amélioration de la rentabilité opérationnelle.

4. Organisation opérationnelle

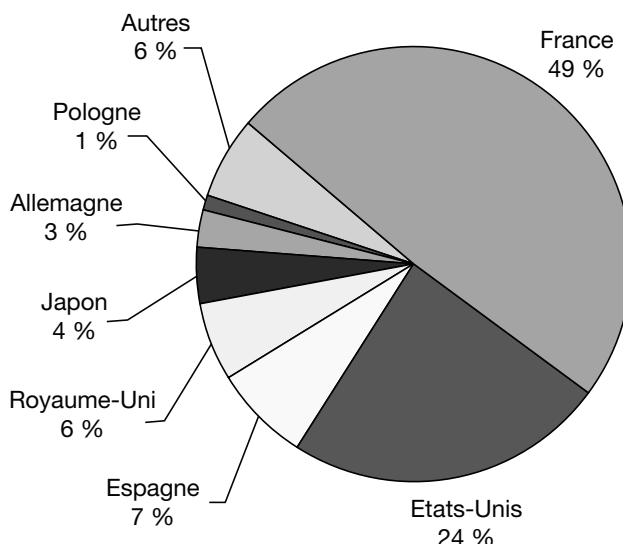
Dans le cadre de la structure matricielle décrite au paragraphe 6.5.1.2 du présent document de base, la division HSE est constituée d'unités opérationnelles spécialisées par pays et chargées de commercialiser et fournir les services HSE localement, ainsi que d'une équipe centrale chargée de définir la stratégie HSE du Groupe et sa déclinaison dans les pays, de coordonner le développement des produits et services et d'animer les activités commerciales relatives aux opportunités internationales, en particulier pour les grands comptes.

L'équipe centrale de la division HSE est constituée de trois départements respectivement focalisés sur l'Hygiène et la Sécurité professionnelles (*Occupational Health and Safety*), l'optimisation énergétique (*Energy Efficiency*) et le développement commercial et l'animation du réseau des unités opérationnelles (*Business Development & HSE Tribe Animation*).

6.6.5 Construction

L'activité de la division Construction consiste à vérifier la conformité d'un ouvrage à construire (bâtiment, génie civil, ouvrage d'art, etc.) à différents référentiels techniques de solidité, d'étanchéité, de sécurité, de confort ou d'urbanisme. Cette vérification s'effectue au moyen de la réalisation, lors de la conception de l'ouvrage, de missions de revue et d'approbation de plans, et lors de la construction de l'ouvrage, de missions d'inspection, de test et/ou de qualification de produits. La division Construction propose également des services complémentaires à ses missions principales (suivi de patrimoine immobilier, audits techniques), ainsi que des services liés aux phases post-construction de l'ouvrage (maintenance, adaptation, réhabilitation, démolition), permettant à ses clients de maîtriser l'ensemble des aspects Qualité/Sécurité/Environnement de leurs actifs immobiliers en construction ou en exploitation.

La division Construction a généré en 2006 un chiffre d'affaires de 368 millions d'euros (soit 20 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe) et une marge opérationnelle ajustée de 9,5 %. Le Groupe occupe une position de leader mondial sur le marché de la vérification de conformité appliquée au domaine de la construction, avec des positions clés en France, aux Etats-Unis, en Espagne, au Royaume-Uni et au Japon. Le graphique ci-dessous présente la répartition en 2006 du chiffre d'affaires de la division Construction par zone géographique.



1. Une offre couvrant l'ensemble du cycle de vie des bâtiments industriels, commerciaux ou d'habitation

Une offre exhaustive couvrant l'ensemble du cycle de vie d'un ouvrage

L'offre du Groupe permet de répondre de manière exhaustive à toutes les exigences réglementaires de la construction. Elle consiste à vérifier la conformité d'un ouvrage à construire (bâtiment, génie civil, ouvrage d'art) à différents référentiels techniques :

- référentiel technique de solidité (structure, séisme, géotechnique) ;
- référentiel technique d'étanchéité (façade, toiture, sous-sol) ;
- référentiel technique de sécurité (intrusion, incendie, chutes de hauteur) ;
- référentiel technique de confort (acoustique, thermique, qualité de l'air) ; et
- référentiel technique d'urbanisme (respect des codes en vigueur).

Cette vérification de conformité est effectuée au moyen de missions de revue et d'approbation de plans lors de la conception de l'ouvrage et de missions d'inspection, de test et/ou de qualification de produits lors de la phase de construction de l'ouvrage.

Les services offerts regroupent également :

- les services visant à vérifier les dispositions prises sur les sites de construction pour prévenir les accidents (sécurité et protection des travailleurs, agents de sécurité sur les sites de construction) ;
- les services de suivi de projet (*project monitoring*) en matière de qualité et de conformité aux cahiers des charges contractuels et de respect des plannings (notamment pour des clients financiers éloignés des sites de construction) ;
- les services d'assistance à la gestion technique d'actifs et à la supervision de la maintenance des installations en service ; et
- les diagnostics réglementaires à la vente et à la location de patrimoine (dossiers de diagnostics techniques) et les diagnostics contractuels préalables à l'achat et à la vente de patrimoines (*technical due diligence*).

Le Groupe aide ainsi ses clients à maîtriser l'ensemble des aspects de leurs projets de construction, et intervient donc sur l'ensemble du cycle de vie d'un bâtiment, d'un ouvrage ou d'une installation industrielle : conception (projets neufs ou réhabilitation), réalisation (risques, qualité), réception (assistance à l'ouverture, participation aux commissions de sécurité), exploitation (maintenance, préparation des visites) et le cas échéant transaction (cession ou acquisition).

Une activité cyclique mais qui repose sur une base de clients stable

De manière générale, la proportion de revenus récurrents dans la division Construction est moins importante que la moyenne du Groupe, une importante partie de l'activité de la division étant liée aux cycles du secteur de la construction et aux phases de conception et construction d'ouvrages. La proportion de l'activité liée au marché des bâtiments et des ouvrages neufs est généralement de l'ordre de 90 % aux Etats-Unis, en Espagne et au Japon. Elle est de l'ordre de 70 % en France et au Royaume-Uni.

Ce caractère relativement cyclique de l'activité de la division est compensé par une base stable de clients, dans la mesure où plus de 50 % des clients de la division sont des clients réguliers. Par ailleurs, le Groupe est également positionné sur des segments de marchés moins sensibles aux cycles de la construction de bâtiments privés (résidentiel, bureaux), tels que les marchés publics (qui dépendent des politiques d'investissement des Etats), ainsi que les marchés de la distribution ou de la santé (qui dépendent des politiques de santé publique). En France, le Groupe estime ainsi que moins de 25 % (24,6 % en 2006) du chiffre d'affaires de sa division Construction est liée au cycle de la construction de bâtiments résidentiels privés (promoteurs, bureaux), la part des acteurs des services publics représentant moins de 39,9 %, celle des groupes de services (banques, assurances, distribution) 19,7 %, celle de l'industrie 12 %, et celle des établissements de santé 3,8 %.

Les principaux clients de la division Construction incluent :

- les promoteurs immobiliers ;
- les grands acteurs des services privés (hôtels, loisirs, banques, assurances, loueurs) ;
- les grands acteurs des services publics (hôpitaux, écoles...) ;
- les grandes sociétés de distribution ; et
- les industriels qui se rapprochent de leurs marchés ou délocalisent (secteur automobile, énergie, services collectifs).

2. Un marché aux caractéristiques variables selon les pays et les segments

Le marché de la division Construction, que la Société estime au niveau mondial à plus de 10 milliards d'euros, se répartit entre marchés à caractère domestique et à caractère international.

La croissance mondiale en volume à long terme de ce marché est plus faible que le marché global mais la partie externalisée et privatisée du marché devrait connaître une croissance plus forte au vu de la tendance accrue à l'externalisation et à la privatisation, avec des variantes selon les pays et les segments et une dépendance aux cycles économiques plus forte que les autres métiers.

Marchés à caractère domestique

Les marchés à caractère domestique regroupent les services fournis à des sociétés privées (promoteurs, industriels, ingénierie) et à des administrations publiques (administrations d'Etat et administrations locales). Ces marchés sont liés à la conjoncture locale de la construction et présentent différents types de barrières à l'entrée :

- barrière réglementaire : agréments et accréditations nécessaires pour certains types de constructions ;
- barrière incitative : reconnaissance par les assureurs (ou réassureurs) de la capacité à délivrer des certificats de conformité ; et
- barrière des qualifications personnelles : nécessité de recourir à des professionnels qualifiés et/ou certifiés par une autorité réglementaire.

Marchés à caractère international

Les marchés à caractère international regroupent les services fournis à de grands acteurs internationaux construisant, acquérant ou gérant des actifs dans de nombreux pays. Il s'agit principalement des sociétés concessionnaires de services publics, des sociétés de distribution et des industriels qui se rapprochent de leurs marchés ou qui délocalisent.

Des tendances globales porteuses sous l'effet des nouvelles réglementations et de l'ouverture de nouveaux marchés

Sur chacun des grands marchés sur lesquels la société intervient (Europe, Etats-Unis, Japon), l'évolution du marché de services d'évaluation de conformité est fonction :

- du marché de la construction de bâtiments neufs et notamment, des deux segments principaux que sont le logement collectif et les bureaux ;
- de l'activité des investisseurs et plus généralement du volume des transactions de patrimoines immobiliers ;
- de l'apparition de nouvelles réglementations (normes sismiques, amiante, plomb, etc.) ;
- de la création de nouveaux labels générant des demandes de certification (haute qualité environnementale, performance énergétique) ;
- de la volonté croissante de la part des sociétés de gestion de patrimoines immobiliers ainsi que des sociétés du secteur industriel ou de la grande distribution, d'externaliser le suivi et la gestion des aspects techniques et administratifs de la conformité réglementaire de leurs parcs d'immeubles ou d'installations ; et
- de l'évolution d'un certain nombre d'administrations nationales ou locales, en faveur de la délégation à des sociétés privées accréditées d'un nombre croissant de tâches d'évaluation de conformité des constructions existantes ou nouvelles. Cette évolution est notamment visible depuis cinq ans au Japon et dans la plupart des états de l'Ouest et du Sud des Etats-Unis.

Des caractéristiques différentes selon les zones géographiques d'activité

Le marché français se répartit en trois segments principaux :

- le segment Contrôle Technique de Construction, qui correspond aux services de prévention des aléas techniques pouvant survenir lors de la construction d'un ouvrage, activité encadrée par la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 dite « Loi Spinetta » ;
- le segment Sécurité-Protection de la Santé, qui regroupe les services de gestion de la sécurité pendant les travaux : plans de prévention et vérifications réglementaires (échafaudages, grues, installations de chantier, machines) ; et
- le segment Assistance à la Gestion d'Actifs, qui demeure fragmenté mais qui connaît une croissance supérieure aux deux autres. Ce segment inclut les services d'assistance technique à la construction : audit sécurité, solidité du clos couvert, fonctionnement en vue ou en fin de travaux, assistance à ouverture d'établissements recevant du public, assistance à la maîtrise d'ouvrage de systèmes de sécurité incendie (AMOSSI) et accompagnement à la labellisation et certification des ouvrages.

Le marché espagnol connaît une évolution stable sur les segments Contrôle Technique de Construction et Sécurité-Protection de la Santé. Le segment Assistance à la Gestion d'Actifs, qui demeure fragmenté comme en France, est le plus important et connaît une croissance soutenue.

Le marché américain est potentiellement le marché le plus important au monde. Toutefois, le degré d'ouverture de ce marché est très variable selon les segments et les zones géographiques :

- le segment des tests de qualification des matériaux de construction est totalement ouvert à l'initiative privée ; et

- le segment de l’approbation des plans en conformité avec les codes de la construction reste encore majoritairement sous contrôle public des municipalités et des comtés. Toutefois, l’externalisation au profit du secteur privé initiée il y a 10 ans (essentiellement en Californie, Floride, Texas et Colorado) est une tendance majeure du marché. Le Groupe, qui a réalisé en 2006, un chiffre d’affaires de 60 millions de dollars sur ce segment, s’est positionné comme le leader d’un marché qui devrait connaître une forte croissance sur la décennie à venir.

Au Japon, le même marché de l’approbation des plans en conformité avec les codes d’urbanisme et de construction s’est ouvert à la privatisation depuis cinq ans.

Au Royaume-Uni, le Groupe n’est pour l’instant présent que sur le segment des tests de qualification des matériaux de construction.

3. Une position de leader mondial soutenue par une stratégie de croissance ciblée selon les pays et les segments

Une position de leader sur le marché de la construction

Sur le marché français, le Groupe occupe une place de co-leader avec Socotec et devant Apave. Sur le marché espagnol, le Groupe figure parmi les trois principaux acteurs.

Aux Etats-Unis, sur le segment des tests de qualification des matériaux de construction, le Groupe est un acteur de moyenne taille avec 40 millions de dollars de chiffre d’affaires réalisé en 2006, sur un marché dominé par PSI et RPS.

Aux Etats-Unis et au Japon, le Groupe est un acteur de premier plan sur le marché de l’approbation des plans en conformité avec les codes d’urbanisme et de construction (leader sur le marché américain et numéro deux de ce même marché au Japon derrière Nihon Teri).

De forts atouts concurrentiels

Le Groupe est le seul acteur sur ce marché rassemblant :

- une présence sur l’ensemble des segments du marché ;
- une couverture géographique étendue ; et
- une identification internationale unique de société tierce partie indépendante.

L’existence d’un réseau mondial présente des avantages d’ordre commercial et d’ordre organisationnel. Commercialement, le Groupe peut ainsi se positionner vis-à-vis d’acteurs globaux tels que les groupes de l’hôtellerie et de la distribution ou les grands fonds d’investissements dédiés à l’acquisition et à la revente de patrimoines immobiliers dans toutes les grandes régions urbanisées et industrielles du monde. Sur le plan organisationnel, le Groupe est en mesure de développer et de spécialiser des centres de compétences techniques à vocation continentale ou régionale (compétences en matière sismique et géotechnique, en matière d’efficience énergétique et de performance des matériaux de construction).

Une stratégie de croissance ciblée selon les pays et les segments

Le Groupe entend mettre en œuvre les principaux axes stratégiques suivants afin d’asseoir sa position de leader :

- développer la présence du Groupe dans tous les pays clés où le marché du contrôle technique se privatise et où les réglementations se renforcent ;
- consolider son réseau de compétences techniques de haut niveau et développer un réseau mondial homogène partageant des méthodologies communes ;
- accroître l’activité du Groupe avec les grands comptes clés de l’hôtellerie, la distribution et des loisirs ; et
- renforcer la couverture géographique du Groupe afin d’accompagner les grands clients internationaux, notamment en Europe de l’Est, Asie Moyen-Orient et Amérique Latine.

Dans un marché encore très fragmenté, le Groupe entend par ailleurs étudier les opportunités d'acquisitions qui pourraient lui permettre d'accélérer son développement selon les axes précédemment évoqués.

De réelles opportunités de cross-selling avec les autres divisions du Groupe

Le Groupe entend mettre à profit les opportunités de *cross-selling* avec la division IVS. A titre d'exemple, en France, tous les ouvrages neufs contrôlés par la division Construction font l'objet d'une offre pour le suivi « en-service ». Le taux de transformation est très élevé, de l'ordre de 90 %.

Des leviers d'amélioration de la marge opérationnelle

Enfin, la stratégie du Groupe dans la division Construction vise à poursuivre l'amélioration de la marge opérationnelle de la division, en implantant dans un certain nombre de pays-clés (notamment les Etats-Unis et l'Espagne) l'ensemble des méthodes, processus et systèmes qui ont permis à la division Construction d'atteindre une marge opérationnelle élevée en France. Pour cela, plusieurs Plans d'Amélioration de la Performance Opérationnelle (« POP » ou « *Process Optimization Projects* ») ont été initiés et seront entièrement déployés d'ici la fin de l'exercice 2008. Les secteurs d'activités concernés sont le Contrôle Technique des constructions neuves en Espagne, les laboratoires d'analyses de matériaux de construction aux Etats-Unis et au Royaume-Uni et les bureaux d'approbation de plans de nouvelles constructions en Californie et au Texas.

4. Organisation opérationnelle

La division Construction est structurée autour de quelques grands pays en Europe de l'Ouest (la France, l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie), aux Etats-Unis ainsi qu'au Japon.

A cette organisation par zone géographique s'ajoute une présence diffuse dans certains pays d'Europe de l'Est, du Moyen-Orient et d'Afrique, pour lesquels l'implantation du Groupe en France sert de centre de compétences techniques.

Cette organisation décentralisée s'appuie sur une équipe centrale basée à Paris et dédiée à deux segments particuliers : le segment des grands comptes, aujourd'hui limité à quelques clients du secteur hôtelier, et le segment des grands investisseurs prescripteurs de travaux d'audit technique sur de larges portefeuilles d'actifs immobiliers.

Dans le cadre de la structure matricielle décrite au paragraphe 6.5.1.2 du présent document de base, une communauté transversale de pratiques et de connaissances a été créée pour fédérer les principales entités géographiques de la division afin de :

- partager les bonnes pratiques, les références et les outils ;
- recenser et partager les compétences techniques de haut niveau ;
- rédiger des notes techniques pour chaque pays (risques, environnement juridique, méthodologies de travail) ; et
- gérer les grands projets multinationaux de gestion d'actifs et d'audits techniques.

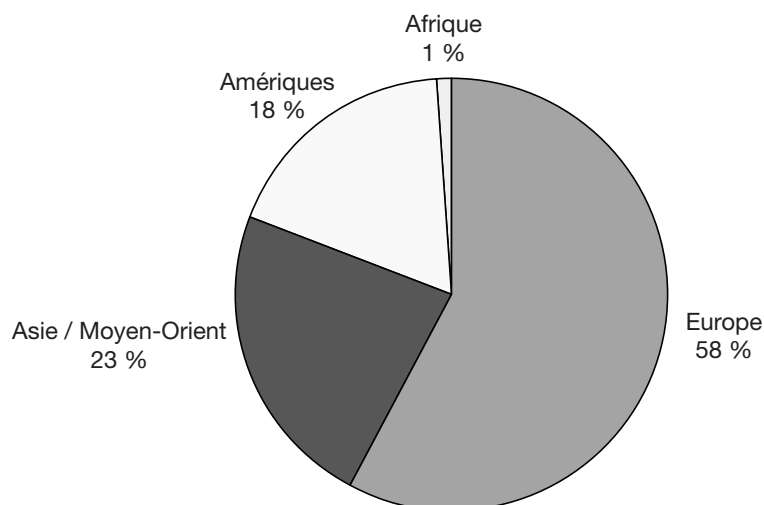
Chaque entité géographique est en charge d'adapter l'offre de services aux caractéristiques de son marché local en l'absence d'une direction centrale.

6.6.6 Certification

L'activité de la division Certification consiste principalement à certifier que les systèmes de gestion de la qualité, sécurité, santé, environnement, utilisés par les clients du Groupe sont conformes à des référentiels internationaux (le plus souvent des normes ISO) ou à des référentiels nationaux et/ou sectoriels. S'y ajoutent les services de certification auprès des grandes entreprises qui souhaitent auditer et/ou certifier certaines composantes de leur organisation (notamment leurs fournisseurs et réseaux de franchisés).

La division Certification a généré un chiffre d'affaires de 204 millions d'euros (soit 11 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe) et une marge opérationnelle ajustée de 19,7 % en 2006. Le Groupe est leader sur le marché mondial de la certification avec des positions clés notamment en France, en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas, au Danemark, en Suède, en Turquie, au Brésil, en Inde, au Japon, en Chine et en Thaïlande. Au total, la division

Certification est présente dans 78 pays. La répartition géographique de son chiffre d'affaires en 2006 est présentée dans le graphique suivant :



1. Une offre couvrant tous les grands référentiels des systèmes de gestion de qualité, de sécurité et d'environnement

Une offre couvrant une large gamme de référentiels sur la base de missions classiques ou sur-mesure

La division Certification offre principalement des services de certification de systèmes de gestion de la qualité, de l'environnement, de la santé-sécurité et de la responsabilité sociale. En France, elle offre également des services de certification de labels dans la filière agroalimentaire, sous la marque Qualité France (5 % du chiffre d'affaires total de la division) ainsi que des services de certification de navigabilité des avions opérant sous pavillon français, cette dernière activité s'exerçant par délégation de la Direction Générale de l'Aviation Civile. Cette activité a été reclassée depuis le 1^{er} janvier 2007 au sein de la division Services aux Gouvernements et Commerce International.

Les principaux standards de qualité couverts par les services de la division sont les suivants : ISO 9001 (gestion de la qualité), ISO/TS 16949 (gestion de la qualité dans l'industrie automobile), ISO 14001 (gestion de l'environnement), OHSAS 18001 (gestion de la santé sécurité), SA 8000 (standard de responsabilité sociale), ISO 22000 et HACCP (gestion de l'hygiène et de la sécurité alimentaire).

L'offre de services de certification de systèmes inclut :

- des missions classiques de certification de systèmes de management, fondées sur les standards publics applicables à chaque segment de marché (Qualité, Environnement, Sécurité, Agroindustrie et Responsabilité Sociale) et/ou au secteur industriel dans lequel opère le client (industrie automobile, aéronautique, agroalimentaire, forêt/bois, etc.) ; et
- des missions « sur mesure » de certification de services (*Customised Services*), selon un référentiel élaboré par le client lui-même ou par le Groupe : audit de fournisseurs, audit de réseau, audit interne, etc. Ce type de services est particulièrement adapté aux sociétés de grande taille.

En 2006, la division Certification a lancé « Vericert », une approche de certification innovante qui consiste à bâtir pour une entreprise un audit et une évaluation de performance sur mesure. Cette approche intègre les paramètres des normes ISO 9001 (Qualité) et 14001 (Environnement) ainsi que OHSAS 18001 (gestion de la santé et la sécurité dans le monde du travail) et s'appuie sur un outil d'audit qui permet d'adapter et de focaliser l'audit sur les risques propres au secteur d'activité de l'entreprise et à son organisation afin d'en évaluer la conformité et la performance avec une approche de *scoring* (système de notation).

L'offre de la division Certification permet donc au Groupe de couvrir l'ensemble des besoins de ses clients avec une large gamme de référentiels dans les domaines de la qualité, de l'hygiène, de la sécurité, de l'environnement et de la responsabilité sociale.

En 2006, le chiffre d'affaires de la division Certification se répartit entre 52 % pour les certifications ISO 9000, 12 % pour les certifications ISO 14000, 13 % pour les missions sur mesure et 23 % pour diverses autres missions.

Au 1^{er} janvier 2007, le Groupe a rattaché ses services de certification de navigabilité des avions opérant sous pavillon français s'exerçant par délégation de la Direction Générale de l'Aviation Civile (représentant un chiffre d'affaires de 24 millions d'euros en 2006) à la division Certification. Ces services étaient précédemment rattachés à la division Services aux Gouvernements et Commerce International.

Un portefeuille de clients diversifié

La base de clientèle de la division Certification, qui compte plus de 80.000 clients, se divise en deux catégories :

- les grandes sociétés internationales (notamment Sony, IBM, Nestlé, Peugeot ou Audi) recherchant une certification externe de leurs systèmes de gestion de la qualité, sécurité et environnement pour l'ensemble de leurs sites dans le monde. Ces sociétés peuvent également rechercher une certification spécifique sur la base de standards désignés par elles-mêmes de leurs réseaux de franchisés, de revendeurs, d'enseignes ou de fournisseurs ; et
- des petites et moyennes entreprises pour lesquelles la certification de leurs systèmes de gestion peut être une condition d'accès à leurs principaux marchés : marchés à l'export, marchés publics, marchés de grands donneurs d'ordres tels que notamment, les industries pétrolière, automobile, aéronautique, pharmaceutique.

Une forte récurrence des revenus

Les revenus de la division Certification sont récurrents dans la mesure où environ 90 % des contrats sont pluriannuels. Grâce au portefeuille de contrats long terme, en tenant compte des nouveaux contrats qu'il gagne chaque année et de la croissance de la division, le Groupe considère qu'il a une visibilité forte sur 70 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé l'année suivante dans la division Certification. Les services de certification sont en effet fournis sur la base d'un cycle correspondant généralement à trois ans, avec une première phase d'audit initial durant la première année, puis des audits renouvelés à travers des visites de surveillance annuelles ou semestrielles durant les deux années suivantes. Le processus de certification est généralement renouvelé par le client à l'issue de ces trois années pour un nouveau cycle. Le taux d'attrition observé lors de ces recertifications triennales est extrêmement faible. Il varie selon les pays de 1 % à 5 % maximum et correspond le plus souvent à des clients ayant cessé leur activité ou ayant cessé de s'intéresser à certains marchés pour lesquels une certification leur était imposée.

2. Un marché dynamique présentant de fortes barrières à l'entrée

Un marché en forte croissance globale

L'achat par un client d'un service de certification est effectué sur une base volontaire, dans la mesure où aucune réglementation n'impose de certification, mais il existe des facteurs incitatifs pour les entreprises :

- certains pays octroient des avantages aux entreprises qui initient des procédures de certification (subventions, réductions d'impôt) ; et
- l'obtention d'une certification est souvent requise pour participer à des appels d'offres publics et/ou pour être référencé par certains clients.

Pour les petites et moyennes entreprises, la certification représente un avantage concurrentiel, voire une exigence de leurs clients et donneurs d'ordre. Pour les grandes entreprises internationales disposant d'implantations réparties sur plusieurs pays et continents, elle est le moyen de rationaliser les processus et de généraliser les bonnes pratiques dans le monde entier.

Des profils de croissance différents selon les segments du marché

Le marché de la certification de systèmes au niveau mondial est estimé par la Société à plus de 3 milliards d'euros en 2006 et se répartit en trois principaux segments ayant des profils de croissance différents :

- le segment Qualité représente environ 55 % du marché mondial de la certification de systèmes. Il devrait connaître une croissance relativement faible durant les prochaines années. Ce segment est principalement constitué des services de certification fondés sur la norme ISO 9001 ainsi que les normes spécifiques aux secteurs aéronautique (EN/AS/JISQ 9100) et automobile (ISO/TS 16949) ;

- le segment Sécurité, Santé, Environnement, Responsabilité sociale et sécurité alimentaire représente environ 35 % du marché mondial de la certification de systèmes. La croissance rapide de ce segment est portée par l'utilisation accrue de la norme environnementale ISO 14001, des référentiels de la filière Forêt/Bois, des normes relatives à la sécurité au travail (OHSAS 18001) et à la responsabilité sociale (SA 8000) ainsi que des référentiels sur l'hygiène et la sécurité des filières agroalimentaires (HACCP, ISO 22000) ou encore les référentiels sur la sécurité de la gestion de l'information (ISO 27000) ; et
- aujourd'hui, selon le Groupe, le segment des services de certification adaptés aux besoins propres des grandes entreprises représente environ 10 % du marché mondial de la certification de systèmes. Ce segment connaît lui aussi une croissance rapide, qui devrait être soutenue par le souhait des grandes entreprises internationales d'externaliser la supervision de leur chaîne d'approvisionnement (fournisseurs) et de leur chaîne de distribution (distributeurs, agents, succursales ou franchisés) afin d'être moins vulnérables en termes économiques et financiers comme en termes de qualité et de réputation. Ces certifications se font à partir de référentiels et de méthodologies d'audits adaptés à chaque client, à ses priorités, ainsi qu'aux objectifs qu'il poursuit.

De fortes barrières à l'entrée prévenant l'émergence de nouveaux acteurs

L'émergence de nouveaux acteurs sur le marché de la Certification est rendue difficile par l'existence de fortes barrières à l'entrée :

- nécessité d'obtenir et de maintenir un dispositif d'accréditations mondiales, fondé sur des règles et procédures internes validées par les organismes accréditeurs. Le Groupe est ainsi accrédité par plus de 30 organismes nationaux de certification. Certaines de ces accréditations peuvent être utilisées sur une base mondiale, par exemple les accréditations UKAS (Royaume-Uni) et ANAB (Etats-Unis) ;
- nécessité de disposer d'un réseau d'auditeurs qualifiés dans les différents produits et disposant d'une expérience appropriée dans chaque secteur industriel couvert ; et
- nécessité d'atteindre une taille critique au niveau local, une part de marché minimale étant nécessaire afin d'être rentable dans les grands pays.

3. Une position de leader mondial du marché de la certification en termes de chiffre d'affaires

Une offre adaptée aux besoins des clients

En 2006, le Groupe estime être le principal acteur aux côtés de quelques autres acteurs globaux (SGS, DNV, BSI et Lloyd's Register), d'un marché qui demeure fragmenté, plus des deux tiers de l'activité certification mondiale étant réalisés par des acteurs locaux et/ou de petite taille.

En particulier, le Groupe estime être le premier acteur du marché au Brésil, aux Pays-Bas, au Danemark, en Belgique et en Thaïlande, et est la principale entreprise du secteur derrière les organismes nationaux de certification en France, au Japon, en Espagne, en Turquie, en Pologne et en Russie.

De forts atouts concurrentiels

Le Groupe dispose de solides atouts concurrentiels :

- une offre diversifiée couvrant l'ensemble des services de certification ;
- de nombreuses synergies avec les autres pôles du Groupe offrant à la fois des opportunités de ventes croisées (*cross-selling*), des synergies entre les équipes commerciales sur les grands comptes (clients multi-sites et disposant d'un réseau international) et un partage des back-offices et des outils de marketing ; et
- un réseau mondial d'auditeurs qualifiés dans les principales zones géographiques qui assure au Groupe une taille critique sur les marchés locaux.

Une stratégie de croissance ciblée

Le Groupe entend mettre en œuvre une stratégie de croissance fondée sur les principaux axes suivants :

- concentrer les efforts commerciaux sur les grands comptes dans des secteurs industriels clés (aéronautique, automobile, électronique, transport, pétrole et gaz) et sur l'ensemble des opérateurs dans certaines filières (agroalimentaire, bois-papier-ameublement) ;
- poursuivre la pénétration du marché de masse (*mass market*) en exploitant l'activité liée à la norme ISO 9000 dans des zones où le potentiel de croissance demeure important et en développant l'activité sur des segments à forte croissance tels qu'ISO 14000 (management environnemental), OHSAS (gestion de la santé et la sécurité dans le monde du travail) ou ISO 27000 (système de management de la sécurité des Informations) ;
- mener une politique d'acquisitions ciblées dans certains pays industrialisés (Etats-Unis, Canada, Allemagne, Royaume-Uni, Japon) dès lors que ces acquisitions peuvent apporter un complément de couverture du marché local en termes de segments industriels ou de filières spécifiques ; et
- maintenir la rentabilité de la division à un niveau élevé (marge opérationnelle ajustée supérieure à 17 % sur la base du périmètre 2006) grâce aux mesures de réorganisation des unités sous-performantes et au déploiement continu dans l'ensemble des unités opérationnelles du Plan d'Amélioration de la Performance Opérationnelle propre à la division (« POP » ou « *Process Optimization Project* »). Ce plan vise à l'amélioration du taux d'utilisation des auditeurs salariés (niveau supérieur à 75 %), l'optimisation de la répartition entre auditeurs salariés et auditeurs sous-traitants afin de mieux faire face à la saisonnalité de la production, l'optimisation des tâches de back-office et l'implantation d'outils informatiques performants pour la planification des auditeurs et la production des rapports d'audits.

Des opportunités de cross-selling avec les autres divisions du Groupe

Le Groupe entend par ailleurs mettre à profit les opportunités de *cross-selling* avec les autres divisions du Groupe, en particulier les divisions Biens de Consommation (audits des fournisseurs ou sites de productions des fabricants et distributeurs, audits des services clientèles des réseaux de constructeurs automobiles), Industrie et IVS (programmes d'audits interne pour le compte de clients internationaux cherchant à vérifier que leurs sites appliquent les systèmes internes de gestion souvent basés sur un mix de référentiels ISO et d'autres exigences QHSE) ainsi que Marine (certification ISO d'équipementiers à la demande des chantiers navals).

4. Organisation opérationnelle

Dans le cadre de la structure matricielle décrite au paragraphe 6.5.1.2 du présent document de base, la division repose sur une structure décentralisée d'environ 80 unités opérationnelles supportées par une direction Métier centrale basée à Londres. Cette direction Métier a quatre responsabilités : la supervision des grands contrats internationaux, le développement de nouveaux produits adaptés aux nouveaux standards ou à l'évolution des standards internationaux, la direction technique et la maintenance de l'ensemble des accréditations existantes dans le monde, le lancement et la supervision des plans d'amélioration de la performance opérationnelle (POP) dans les unités décentralisées.

6.6.7 Biens de consommation

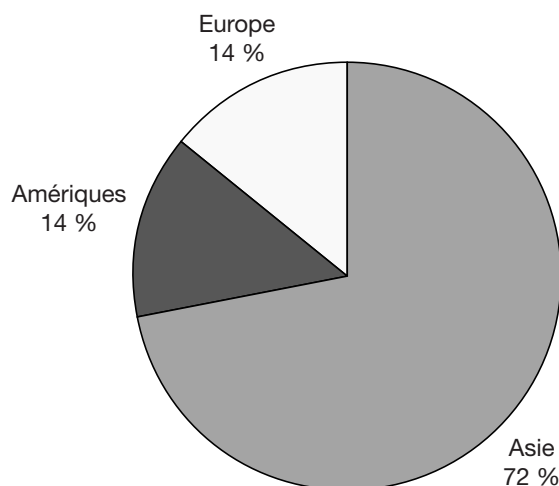
La division Biens de Consommation fournit des services d'inspection, de tests en laboratoires et de certification aux distributeurs et aux fabricants de biens de consommation.

Ces services sont fournis tout au long de la chaîne de production ou d'approvisionnement des clients afin que les produits qu'ils mettent sur le marché soient conformes aux normes réglementaires de sécurité ou à des normes volontaires de qualité et de performance.

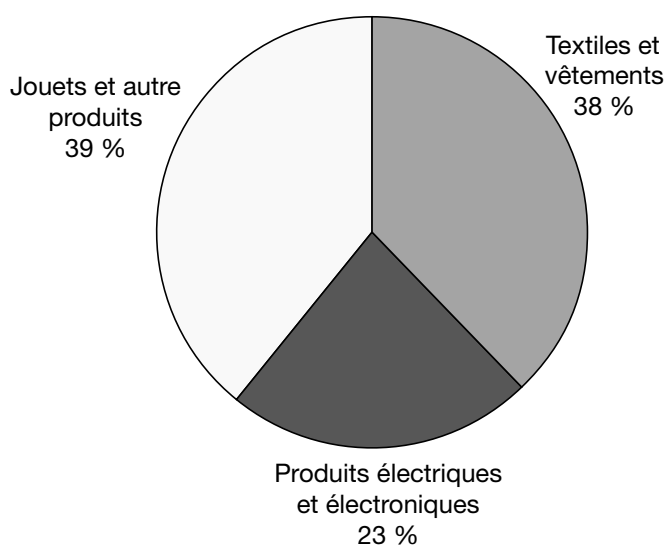
La division Biens de Consommation a généré un chiffre d'affaires de 248 millions d'euros (13 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe) et une marge opérationnelle ajustée de 22,1 % en 2006.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition du chiffre d'affaires de la division Biens de Consommation en 2006 par zones géographiques et par catégorie de biens de consommation :

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique (2006)



Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de biens de consommation (2006)



1. Une offre de services complète et cohérente couvrant l'ensemble de la chaîne de production et de distribution des biens de consommation

Une offre de services tout au long du cycle d'approvisionnement

Le Groupe fournit des services d'inspection, de test en laboratoires et de certification de produits ainsi que des prestations d'audit des sites de production et d'audit social.

Les principales catégories de produits concernées sont les jouets et autres produits pour enfants, le textile et l'habillement, le cuir et les chaussures, l'ameublement, les accessoires de sport et de loisirs, les produits électriques et électroniques (électroménager, électronique grand public) et les produits de santé, de beauté et d'entretien.

Le Groupe fournit ses services tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de production et de distribution :

- au stade du design et du développement du produit : conseil sur les réglementations et les standards applicables dans tous les pays du monde, assistance pour la définition du programme d'assurance-qualité ;
- au stade du *sourcing* des matériaux et des composants : inspections et tests de contrôle de la qualité des matériaux et composants entrant dans la fabrication du produit ;
- au stade de la fabrication : inspections et tests en vue de vérifier la conformité réglementaire et la performance du produit ainsi que la conformité de l'emballage, audits des sites de fabrication centrés sur les systèmes qualité et les standards de responsabilité sociale ; et

6. APERÇU DES ACTIVITÉS DU GROUPE

- au stade de la distribution : tests et analyses de conformité au cahier des charges, tests de comparaison entre produits équivalents.

Une base de clientèle concentrée mais fidèle

Le principal segment de marché sur lequel le Groupe fournit ses services est celui de la grande distribution ou distributeurs de marque, principalement aux Etats-Unis et également en Europe. L'activité du Groupe se développe également auprès des fabricants en Asie, segment représentant environ 25 % du total du chiffre d'affaires des tests en laboratoires de la division en 2006.

Le chiffre d'affaires de la division est traditionnellement généré en grande partie par quelques dizaines de grands comptes, essentiellement des grands groupes américains (grande distribution, textile, biens de grande consommation). Ces grands comptes incluent notamment les groupes américains Target, Gap, Toys R Us, Sears Kmart, McDonald's ainsi que le groupe Auchan en France. Toutefois, la concentration du portefeuille client est moins marquée aujourd'hui qu'il y a quelques années. Ainsi les 20 premiers clients représentent 41 % du chiffre d'affaires de la division en 2006 contre 49 % en 2004. Cette relative concentration du portefeuille clients est le résultat du dynamisme commercial de la division qui a été capable d'acquérir un nombre significatif de nouveaux grands comptes au cours des trois dernières années.

Les relations contractuelles avec les clients sont de trois types :

- le Groupe peut être choisi par un client-distributeur comme fournisseur exclusif de services d'inspections et de tests. Dans ce cas, tous les fabricants qui veulent vendre leurs produits à ce distributeur doivent soumettre leurs produits au réseau d'inspecteurs et de laboratoires du Groupe ;
- le Groupe peut être accrédité par un client-distributeur parmi deux ou trois sociétés d'inspections et de tests (généralement ses deux grands concurrents SGS et Intertek). Dans ce cas, les fabricants auront le choix de recourir à l'une ou l'autre société pour inspecter et tester leurs produits ; ou
- le Groupe peut contracter directement avec un fabricant, celui-ci estimant que la réputation du Groupe lui assure que les inspections et les tests réalisés seront acceptés par l'ensemble de ses clients-distributeurs.

Aucun de ces trois types de relation n'est actuellement prépondérant. D'une manière générale, les clients existants sont très fidèles. Ainsi, 39 des 40 premiers clients de la division en 2001 sont toujours clients de la division à ce jour.

2. Un marché dynamique caractérisé par de fortes barrières à l'entrée

Un marché dynamique

Le Groupe estime que le marché de la division Biens de Consommation représente environ 3,5 milliards d'euros (hors tests de produits alimentaires) et devrait bénéficier de l'influence des facteurs suivants :

- le renforcement des standards et des réglementations relatives à la sécurité, la santé et la protection de l'environnement ;
- l'exigence des consommateurs pour des produits plus sûrs et de meilleure qualité ;
- la diminution de la durée de vie des produits ;
- le nombre croissant de nouveaux produits ;
- le raccourcissement des temps de mise sur le marché des produits ;
- la migration continue des capacités de production en Asie ;
- le nombre croissant de labels de distributeurs ; et
- la tendance continue des distributeurs à externaliser le contrôle de qualité et de conformité des produits.

De fortes barrières à l'entrée

La division Biens de Consommation est présente sur un marché protégé par des barrières à l'entrée dont les plus significatives sont les suivantes :

- nécessité de disposer d'un réseau de laboratoires et de centres d'inspections dans tous les pays exportateurs ;
- nécessité de disposer des licences d'exercer en Chine ; et
- nécessité de disposer d'un large réseau d'accréditations. A titre d'illustration, la division possède les principales accréditations suivantes : American Association for Laboratory Accreditation (A2LA), Comité Français d'Accréditation (COFRAC), Hong Kong Laboratory Accreditation Scheme (HOKLAS), IEC System for Conformity testing and Certification of Electrical Equipment (IECEE), National Environmental Laboratory Accreditation Program (NELAP), Singapore Laboratory Accreditation Scheme (SINGLAS), United Kingdom Accreditation Services (UKAS) et Chinese National Laboratory Accreditation Council (CNLA).

3. Des positions clés sur certains segments de marché

Une présence particulièrement solide aux Etats-Unis

Le Groupe se distingue de ses concurrents par sa forte présence aux Etats-Unis et sa forte pénétration du marché américain de la grande distribution héritées de l'intégration réussie de deux entreprises américaines : ACTS, leader américain du test des jouets et produits pour enfants, acquis en 1998, et MTL, numéro un aux Etats-Unis du test des tissus et vêtements, acquis en 2001.

La solide implantation de départ du Groupe aux Etats-Unis résultant de ces deux acquisitions a été continuellement renforcée grâce à :

- une gestion performante des grands comptes incluant souvent la présence de responsables de programmes du Groupe, sur place, chez les principaux clients ;
- des experts techniques de réputation dans les différents segments de produits ; et
- des systèmes et des portails d'information dédiés pour chaque client important.

Des positions clés acquises récemment dans l'électricité/électronique

Grâce à l'acquisition en 2005 de la société Curtis Straus aux Etats-Unis et de la société ADT à Taiwan, la division Biens de Consommation a acquis des positions clés sur le segment électrique et électronique. Le Groupe estime être ainsi devenu le leader mondial dans les tests et la certification des produits incorporant les technologies Wifi et Wimax.

Sur le segment de l'électricité et de l'électronique, le Groupe figure parmi les 10 principaux acteurs mondiaux d'un marché dominé par Underwriters Laboratories (Etats-Unis) et Intertek (Royaume-Uni). Le Groupe estime être le principal acteur sur le segment des jouets et des produits *hardlines* (bricolage, équipement de la maison...) devant Intertek et SGS, et, le deuxième acteur sur le segment des produits *softlines* (textile, habillement), derrière Intertek.

Une stratégie de croissance ambitieuse

La stratégie du Groupe vise en premier lieu à générer une croissance organique forte :

- par accroissement du portefeuille clients dans le secteur de la grande distribution et de la distribution sélective au Royaume-Uni, en Allemagne, en France et en Espagne ;
- par augmentation des ressources commerciales dédiées aux industriels et fabricants en Asie ;
- par expansion géographique du réseau de laboratoires en Asie du Sud : ouverture programmée de deux laboratoires supplémentaires en Inde et acquisition d'un laboratoire au Pakistan pour mieux répondre à la demande des importateurs et distributeurs européens ;

- par le développement de l'offre de nouveaux services de testing et de certification : produits « *environmentally friendly* » ou « *energy efficient* », produits conformes aux nouvelles directives REACH (Directive 2006/121/CE sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions relatifs aux substances chimiques) et ROHS (Directive 2002/95/CE relative à la restriction de l'usage de certaines substances dangereuses) ; et
- en capitalisant sur les nouvelles compétences et les nouvelles expertises de la plate-forme de laboratoires électriques et électroniques récemment acquises aux Etats-Unis et à Taiwan. L'objectif est d'élargir aux produits électriques et électroniques, l'offre de services aux grands distributeurs américains qui sont déjà clients du Groupe dans le domaine des jouets et le textile-habillement.

La stratégie de la division repose également sur l'identification et la réalisation d'acquisitions complémentaires permettant soit un accès à de nouveaux segments du marché (bois-ameublement, agroalimentaire, cosmétiques, télécommunications), soit un accès à de nouveaux marchés géographiques (Allemagne, Japon).

Des leviers d'améliorations de la productivité

Le marché sur lequel est présente la division Biens de Consommation est très concurrentiel et les grands clients de la distribution réclament constamment une baisse de leurs coûts d'assurance-qualité, de tests de laboratoires, d'inspection et de certification. Face à cette pression sur les prix de vente, la division recherche en permanence des gains de productivité qui lui permettent de maintenir ses marges à leur niveau actuel, avec même l'objectif de les faire progresser modérément.

Deux initiatives majeures sont en cours :

- les transferts de certaines capacités de tests et d'analyses de Hong Kong vers de nouveaux sites à coûts opérationnels plus réduits en Chine du Sud (textile-habillement et jouets). Ces transferts sont sujets à l'obtention progressive de l'ensemble des licences nécessaires de la part des autorités chinoises centrales et provinciales ; et
- le process de *reengineering*, appelé GPI ou *Global Productivity Initiative*, qui va conduire la division à repenser sur les trois années à venir certains processus de vente, de gestion de comptes et de production en vue de proposer aux clients qui le souhaitent des offres et des protocoles standardisés à moindre coût mais toujours de qualité.

Des opportunités de synergies avec les autres divisions du Groupe

Deux types de synergies seront privilégiées à l'avenir :

- des synergies de réseaux et de ressources avec la division Certification (partage du réseau mondial des auditeurs), notamment sur le segment des audits de responsabilité sociale et de développement durable, et avec la division Services aux Gouvernements et Commerce International (partage du réseau mondial de laboratoires) notamment sur le segment des contrats de vérification de conformité ; et
- des synergies de clientèle aux Etats-Unis avec les divisions IVS et Construction, les grands distributeurs ayant également besoin de services d'évaluation de conformité pour leurs actifs immobiliers (centres commerciaux et centres de stockage).

4. Organisation opérationnelle

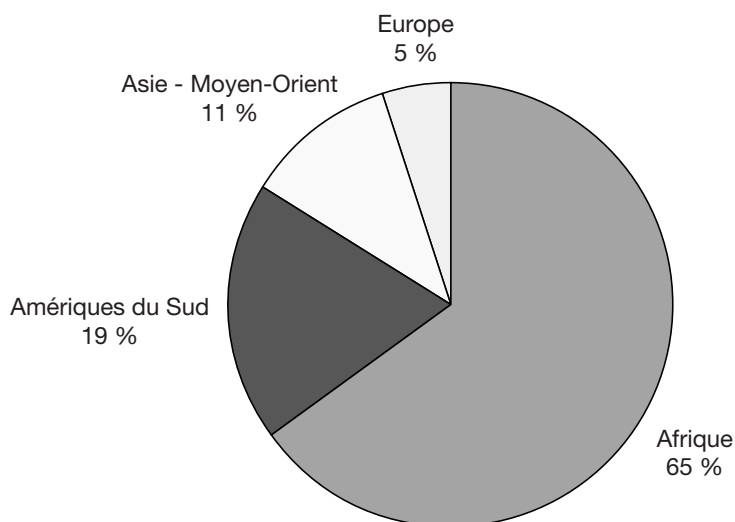
La division Biens de Consommation dispose d'unités opérationnelles (laboratoires, centres d'inspections) dans 25 pays. Ces unités sont regroupées en quatre régions : Amériques, Europe, Chine et Asie du Sud. Ces régions ont la responsabilité de la gestion du portefeuille existant de clients, de l'acquisition de nouveaux clients, de la gestion des sites de production (y compris les investissements de capacité) et de la qualité des services délivrés. Au niveau central, la division dispose de quatre directions de marchés (Textiles, Produits électriques, Jouets et autres produits, Inspections et Audits). Ces directions ont la responsabilité des méthodes de tests, du développement de produits et services nouveaux et de la politique de marges et de prix de ventes.

6.6.8 Services aux Gouvernements et Commerce International

L'activité de la division Services aux Gouvernements et Commerce International (GSIT) consiste à fournir des services d'inspection de marchandises (produits finis, biens d'équipements, matières premières) dans le cadre

d'opérations de commerce international. Ces services sont destinés aux gouvernements (autorités douanières), aux exportateurs, importateurs, intermédiaires, banques ainsi qu'aux organisations internationales gestionnaires de programmes d'aide au développement (Union Européenne, Organisation des Nations Unies).

La division GSIT a généré un chiffre d'affaires de 145 millions d'euros (soit 8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe) et une marge opérationnelle ajustée de 11,5 % en 2006. Le graphique ci-dessous présente la répartition géographique du chiffre d'affaires de la division en 2006.



1. Une offre de services majoritairement destinée aux gouvernements des pays émergents, notamment à leurs autorités douanières

La division GSIT recouvre trois segments : les services aux gouvernements, les services au commerce de matières premières et de produits agricoles (« *Commodities* ») et les services liés aux réseaux de distribution de l'industrie automobile.

Services aux Gouvernements

La division GSIT offre aux gouvernements un ensemble de services visant à inspecter et vérifier l'ensemble de leurs opérations d'importations, qu'il s'agisse de systèmes d'inspections avant expéditions et de vérifications par scanners (ces deux activités représentant 80 % du chiffre d'affaires de la division) ou de vérifications de conformité :

- *Pre-Shipment Inspection (PSI)* : les contrats d'inspections avant expédition visent à garantir le bon recouvrement des droits et taxes d'importation, en conformité avec la réglementation en vigueur. Les clients sont des services de douanes, des ministères des finances, et des ministères du commerce. Ces contrats ont une durée moyenne comprise entre un et trois ans ;
- *Scanners* : les contrats d'inspection à destination par scanners poursuivent les mêmes objectifs que les contrats PSI et permettent également de lutter contre les importations illégales et le terrorisme. Les clients sont des services de douanes, ministères des finances, ministères du commerce et des autorités portuaires ou aéroportuaires. Les contrats actuels de concession de scanners ont une durée maximale de 6 ans ; et
- *Vérification de conformité (VOC)* : les contrats de vérification de conformité des marchandises importées visent à protéger les consommateurs et l'industrie locale, à prévenir la concurrence déloyale et les importations frauduleuses de produits non conformes aux normes techniques, de qualité et de sécurité requises. Les clients sont des organismes de standardisation (par exemple la Saudi Arabia Standard Organization) et des ministères de l'économie. Les contrats de vérification de conformité ont généralement une durée d'un an renouvelable.

En 2006, la division gérait 12 contrats de gouvernement en Afrique (Angola, Côte d'Ivoire, Ghana, République Démocratique du Congo, Mali, Bénin, Liberia, Tchad et République Centrafricaine) ainsi qu'en Asie (Bangladesh, Cambodge) et en Amérique Latine (Equateur).

Services « Commodities »

Ces services offrent une inspection indépendante par un tiers, afin de fournir des assurances sur la qualité et quantité des cargaisons ainsi que sur les spécifications précises des produits.

Les clients sont des producteurs, des importateurs, des exportateurs et des traders de produits pétroliers, minerais et autres matières premières, céréales, riz, café, cacao et autres produits agricoles.

Services automobile

Ces services recouvrent principalement les domaines suivants :

- Services d'inspection des véhicules d'occasion importés ou en circulation (contrôle technique périodique sur la base de contrats de 5 à 10 ans). Les clients sont les autorités douanières et les ministères des transports ;
- Contrôle des dommages aux véhicules : cette activité recouvre la recherche des dommages aux véhicules par inspection visuelle des véhicules neufs le long de l'ensemble de la chaîne logistique pour identifier les responsabilités. Les clients sont des grands groupes automobiles ; et
- Contrôle des stocks de véhicules : le Groupe assiste les groupes automobiles afin de mieux contrôler les stocks de véhicules chez leurs concessionnaires. Cette activité comprend la mise à jour des stocks en temps réel. Les clients sont les groupes automobiles et/ou les organismes qui financent les stocks des concessionnaires.

2. Des dynamiques différentes en fonction des segments de marché

Le marché est estimé par la Société à plus de 4 milliards d'euros (hors contrôle technique des véhicules en service), dont environ 500 millions d'euros pour les services aux gouvernements.

Services aux gouvernements : des profils de croissance différents selon le segment d'activité

L'augmentation du commerce international depuis 1980 génère un besoin important et croissant d'inspections et de vérifications.

A titre d'exemple, l'Organisation Mondiale de la Santé estime que 10 % des médicaments sont des contrefaçons – ce chiffre pouvant atteindre jusqu'à 60 % dans les pays en développement. Les attentats du 11 septembre 2001 et la création aux Etats-Unis du *Department of Homeland Security*, sont à l'origine de nouvelles réglementations telles que la *Container Inspection Initiative* et le Code ISPS (*International Ship and Port Security – Code International pour la Sûreté des Navires et des Installations Portuaires*) qui créent des besoins accrus de surveillance des échanges commerciaux.

L'activité traditionnelle en matière de services aux gouvernements consiste à inspecter avant expédition des marchandises (PSI). Du fait des nouvelles règles de libéralisation édictées par l'Organisation Mondiale du Commerce et de la réduction des droits de douane dans la plupart des pays, le contrôle traditionnel PSI apparaît moins stratégique pour les Etats concernés. Le Groupe estime que ce marché ne devrait pas progresser dans les années à venir.

En revanche, le marché de l'inspection des conteneurs à l'arrivée au moyen de scanners devrait connaître une croissance rapide, de même que les programmes de vérification de conformité (VOC). Ces deux types d'activité requièrent néanmoins des investissements importants : plusieurs millions d'euros pour un scanner ou pour un laboratoire VOC.

Commodities : une présence encore relativement faible

Le segment services aux *Commodities* comprend trois principaux secteurs d'activité : agro-alimentaire, pétrole et minerais, automobile. La présence du Groupe sur ce marché demeure relativement faible par rapport à ses principaux concurrents.

3. De solides atouts concurrentiels à l'appui d'une stratégie de marché adaptée à un marché concurrentiel

De solides atouts concurrentiels

Le Groupe estime que les principaux avantages concurrentiels dont il dispose à l'appui de sa stratégie de croissance sont les suivants :

- un savoir-faire et une expertise reconnus sur le marché depuis plus de vingt ans ;
- une forte capacité à mettre en place très rapidement de nouveaux programmes partout dans le monde ;
- de fortes synergies avec les autres divisions du Groupe, notamment avec la division Industrie (synergies commerciales dans les secteurs pétrole et gaz) et la division Biens de Consommation. Ces deux divisions offrent en effet aux mêmes clients (groupes pétroliers et miniers) des services de testing de leurs produits (pétrole, charbon) et des services d'inspection et de certification de leurs installations de production, de stockage et de distribution. Il existe également des synergies importantes avec la division Biens de Consommation au niveau du partage du réseau mondial de laboratoires de tests et d'analyses de cette division dans le cadre des contrats de vérification de conformité (VOC) ; et
- un réseau dense d'inspecteurs, de laboratoires et de centres de test (permettant de réduire les coûts et les délais).

En 2006, le Groupe figure parmi les quatre principaux acteurs mondiaux dans le secteur des services aux gouvernements et occupe une position de niche dans le secteur des *Commodities*.

Les principaux concurrents du Groupe sont les sociétés suisses SGS et Cotecna et la société britannique Intertek. Sur le marché des Services aux Gouvernements, les parts de marché au niveau mondial sont relativement équilibrées, SGS et le Groupe étant leaders sur le segment principal des contrats PSI. Sur le marché de l'inspection et du *testing* des matières premières, SGS et Intertek ont une position dominante, le Groupe n'ayant qu'une position très limitée. Sur le marché des services automobile, il existe de nombreux acteurs puissants tels que les TÜV allemands, l'espagnol Applus, le suisse SGS, le Groupe n'occupant qu'une position très marginale.

Une stratégie de croissance ciblée

Pour assurer la croissance future de la division GSIT et renforcer sa position dans un marché très concurrentiel, le Groupe a lancé plusieurs initiatives :

- mise en place d'une nouvelle organisation de la division depuis septembre 2006 et renforcement des équipes commerciales ;
- concentration des efforts commerciaux sur les services non gouvernementaux afin de réduire la dépendance à l'égard des services gouvernementaux ;
- création d'un département technique chargé du développement et de la mise au point de nouveaux produits et renforcement de l'expertise technique produits pétroliers et minéraux ;
- développement des présences de niches régionales sur les *Commodities* (riz, sucre, huile de palme) et l'automobile en tirant profit du réseau existant (Moyen-Orient, Afrique, Chine, Inde, Australie, Amérique Latine) ou des relations avec les gouvernements locaux ;
- développement de nouveaux services aux gouvernements en tirant partie des relations existantes (scanners, VOC, automobiles) ;
- politique d'acquisitions ciblée : l'acquisition en cours de la société australienne CCI constitue une première étape dans la constitution progressive d'une plate-forme mondiale de laboratoires spécialisés dans les analyses et les tests du charbon. CCI apporte ainsi au Groupe un accès au marché du charbon en Australie, en Indonésie et en Ukraine ; et
- recherche des synergies commerciales et opérationnelles avec le réseau du Groupe, plus particulièrement au Moyen-Orient, en Chine, en Inde, en Australie et Amérique Latine.

Des initiatives d'amélioration de la structure des coûts

Afin de compenser la tendance attendue de diminution des revenus liés à l'activité PSI, la division GSIT a constamment revu son organisation et ses processus au cours des cinq dernières années, lui permettant notamment de consolider son réseau de Centres de Relations avec les Exportateurs (CRE), dont le nombre est passé progressivement de 30 en 2002 à 6 en 2006. Les gains de productivité significatifs en ayant résulté ont permis à la division de maintenir ses objectifs de marge opérationnelle ajustée à un niveau de l'ordre de 14 % malgré la baisse tendancielle des revenus liés à l'activité des contrats PSI.

4. Organisation opérationnelle

La division GSIT est présente dans environ 700 sites d'inspections physiques dans le monde, regroupés en 65 unités opérationnelles. Pour l'activité Services aux Gouvernements, il s'agit des centres de relations avec les exportateurs (CRE), des centres d'inspections dépendant des CRE et des bureaux de liaison installés dans les pays qui ont conclu un contrat de gouvernement. Ces bureaux de liaison émettent localement l'ensemble des certificats d'importation. Pour l'activité inspections de matières premières, il s'agit de centres d'inspections dans les pays producteurs.

Au niveau central, la division dispose de trois directions basées à Paris : une direction commerciale, qui gère l'ensemble des grands appels d'offres relatifs aux contrats de gouvernements, une direction des opérations, qui contrôle et supervise les unités opérationnelles et dispose des moyens nécessaires pour créer et démarrer un bureau de liaison dans tout nouveau pays contractant un contrat de gouvernement, et une direction technique, responsable du développement des produits nouveaux et de la définition et de la révision périodique des méthodes d'inspection utilisées par le réseau des unités opérationnelles.

6.7 FACTEURS DE DEPENDANCE

Les informations concernant les facteurs de dépendance du Groupe figurent au Chapitre 4 du présent document de base.

6.8 ACCREDITATIONS, AGREMENTS ET AUTORISATIONS

Pour l'exercice de ses activités, le Groupe bénéficie de nombreuses autorisations d'exercer ou « *licence to operate* » (ci après les « Autorisations ») qui prennent des formes diverses selon les pays ou les activités concernées : accréditations, agréments, délégations, reconnaissances officielles, certifications ou notifications. Ces Autorisations émanent, selon les cas, d'Etats, d'autorités publiques ou privées, d'organismes nationaux ou internationaux.

Division Marine

Bureau Veritas, société de classification, est un membre certifié de l'Association Internationale des Sociétés de Classification (IACS), qui réunit les 10 plus importantes sociétés internationales de classification. Au niveau européen, Bureau Veritas est un « organisme reconnu » dans le cadre de la Directive européenne relative aux sociétés de classification. Enfin, Bureau Veritas est titulaire de plus de 130 délégations émanant d'autorités de pavillon nationales.

Pôle Industrie et Infrastructures

Le Groupe bénéficie de plus de 150 accréditations émanant de nombreux organismes internationaux et nationaux dont les principaux sont le COFRAC en France, l'ENAC en Espagne, UKAS et IRCA au Royaume Uni, ANAB aux Etats-Unis, JASANZ en Australie et Nouvelle Zélande, INMETRO au Brésil, SINCERT en Italie, TGA en Allemagne, et RVA aux Pays Bas. Par ailleurs le Groupe est un organisme notifié (« *notified body* ») dans le cadre des directives européennes et est titulaire de plus de trois cents agréments, certifications, reconnaissances et habilitations. Les principaux agréments internationaux sont ceux relatifs aux instruments à pression, aux appareils de levage, aux appareils électriques, au transport de marchandises dangereuses et aux mesures environnementales.

Division Service aux Gouvernements et Commerce International

Le Groupe est membre de l'Association internationale des sociétés d'inspection (IFIA), qui rassemble les principales sociétés d'inspection internationales. Pour ces activités, les Autorisations d'exercer prennent la forme d'accréditations ou de délégations consenties par les Etats dans le cadre de contrats conclus avec les autorités.

Division Biens de Consommation

Le Groupe est titulaire des principales accréditations suivantes : American Association for Laboratory Accreditation (A2LA), COFRAC Hong Kong Laboratory Accreditation Scheme (HOKLAS) IEC System for Conformity testing and Certification of Electrical Equipment (IECEE) National Environmental Laboratory Accreditation Program (NELAP) Singapore Laboratory Accreditation Scheme (SINGLAS) United Kingdom Accreditation Services (UKAS) Chinese National Laboratory Accreditation Council (CNLA) Consumer Products. Par ailleurs les laboratoires disposent d'accréditations dans 20 pays émanant d'organismes reconnus comme HOKLAS, A2LA, UKAS et le COFRAC. Enfin le Groupe a été notifié dans le cadre des directives européennes relatives au matériel électrique et aux jouets.

Chacune des divisions du Groupe a mis en place une organisation dédiée à la gestion et au suivi de manière centralisée de ces Autorisations, qui donnent lieu régulièrement à des audits émanant des autorités concernées.

L'obtention, le renouvellement et le maintien de ces Autorisations est subordonné à la justification de critères qualitatifs et quantitatifs liés notamment à l'indépendance, l'impartialité et les compétences professionnelles du bénéficiaire de ces Autorisations, telles que la justification d'une expérience dans le domaine concerné pendant une certaine durée, la justification de l'existence d'un personnel technique qualifié, compétent et formé, la justification d'un système de qualité interne conforme notamment aux normes applicables telle que la norme relative aux sociétés d'inspection EN 4005.

6.9 SYSTEMES D'INFORMATION ET DE PILOTAGE

La Direction des Systèmes d'information du Groupe a pour mission :

- de déterminer l'architecture technologique du Groupe en définissant les standards applicables à toutes les divisions et à toutes les zones géographiques en matière de développements applicatifs comme en matière d'infrastructures de réseaux ;
- de choisir, d'adapter et de déployer les applications intégrées « *corporate* » qui sont déployées dans l'ensemble des unités opérationnelles (Messagerie, ERP Finance, Gestion de la relation client, Ressources Humaines) ;
- de garantir la disponibilité et la sécurité de l'ensemble des applications utilisées par le Groupe ; et
- de gérer la relation globale du Groupe avec ses principaux fournisseurs d'équipements, d'applicatifs et de télécommunications.

La direction est basée à Paris et possède trois centres continentaux (« *Continental Shared Services Centers* ») : à Nantes pour la zone Europe – Afrique – Moyen-Orient, à Hong-Kong pour la zone Asie – Pacifique et à Buffalo (Texas) pour la zone Amériques. Ces centres de services partagés gèrent les infrastructures du réseau mondial et offrent différents niveaux de support (« *helpdesks* ») aux pays de leurs continents respectifs.

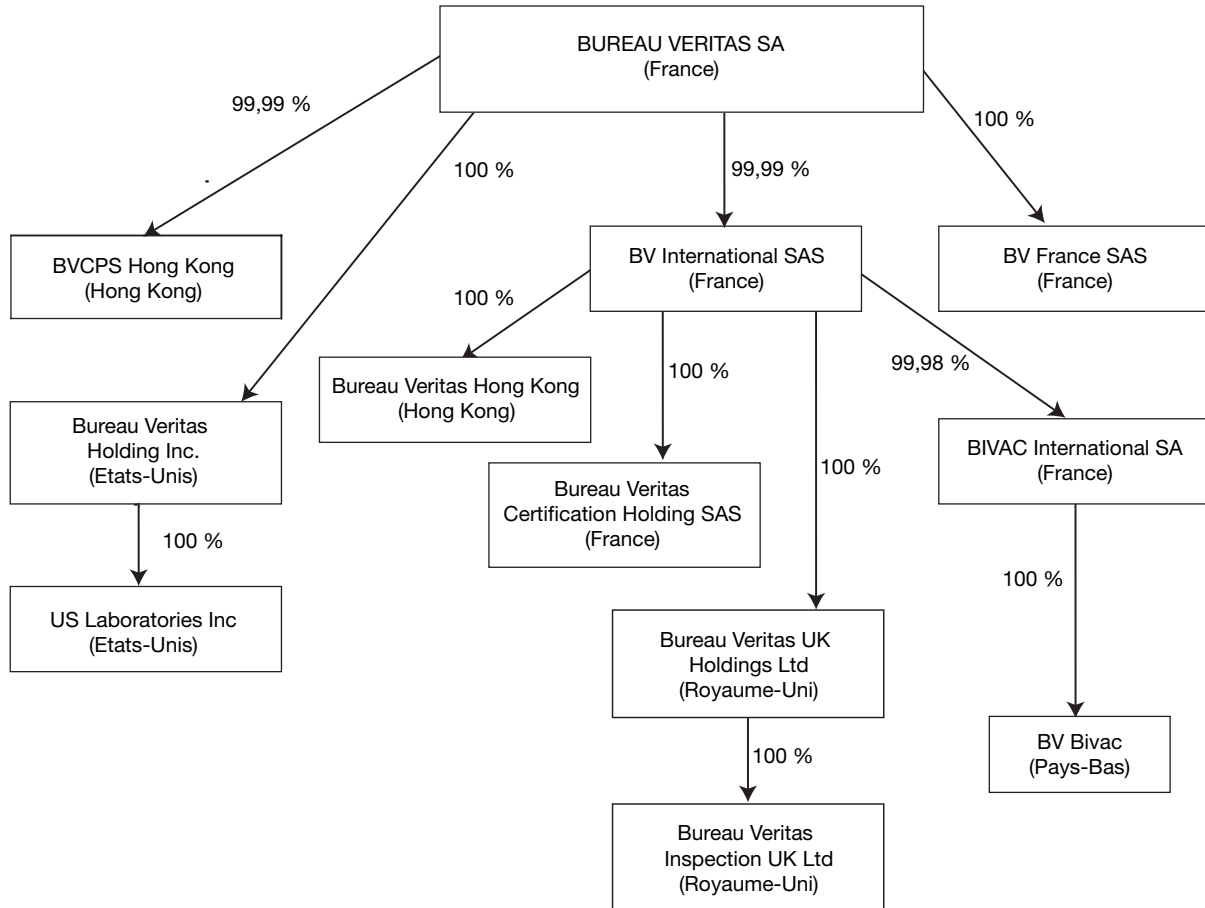
Par ailleurs, les divisions et certaines grandes zones géographiques disposent de services informatiques propres qui gèrent le développement et le déploiement des applications opérationnelles spécifiques aux différents métiers ou à certains marchés (planification des interventions, qualification des inspecteurs, temps et frais relatifs aux interventions, facturations, matrices des rapports aux clients).

En 2006, le coût total des systèmes d'information du Groupe a représenté 3,4 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. 78 % de ce coût total a été absorbé par les coûts d'infrastructures (serveurs, postes de travail et réseaux de télécommunication) et 22 % de ce coût total a été constitué des coûts de maintenance et de développement des applications.

La politique du Groupe est de continuer dans l'avenir à consacrer un pourcentage au moins équivalent de son chiffre d'affaires à ses systèmes d'information en recherchant à diminuer la part consacrée aux coûts d'infrastructure et en augmentant la part consacrée aux coûts de maintenance et de développement des applications.

7. ORGANIGRAMME

7.1 ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE A LA DATE D'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE BASE



7.2 FILIALES ET PARTICIPATIONS

7.2.1 Principales filiales

Le Groupe comprend Bureau Veritas S.A., ses succursales et ses filiales. Bureau Veritas S.A. n'est pas une société holding simple mais détient une activité économique propre. Bureau Veritas S.A. regroupe en effet les activités en France de toutes les divisions du Groupe à l'exception de la division Biens de consommation, et détient par ailleurs des succursales en France et à l'étranger. Bureau Veritas S.A. a réalisé un chiffre d'affaires en 2006 de 726,7 millions d'euros (ce montant correspond aux comptes sociaux de Bureau Veritas S.A.).

Les principaux flux entre Bureau Veritas et ses filiales significatives consolidées concernent les redevances de nom et redevances techniques, la gestion centralisée de la trésorerie et la refacturation de la couverture d'assurance. Une présentation des principaux flux entre Bureau Veritas et ses filiales figure également dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices 2004, 2005 et 2006 inclus au paragraphe 19.2 du présent document de base.

Une description des 11 filiales principales directes ou indirectes du Groupe figure ci-dessous. Pour les filiales opérationnelles, une description de l'activité est également présentée. Une présentation détaillée des filiales du Groupe figure à la note « Périmètre de consolidation » annexée aux états financiers consolidés au Chapitre 20 du présent document de base.

- **Bureau Veritas International SAS (France)**

Bureau Veritas International SAS (ci-après « BVI SAS ») est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé en France au 17 bis place des reflets, 92400 Courbevoie. La société a été créée en mars 1977 sous le nom de « LCT », « le Contrôle Technique », et détient certaines filiales étrangères.

- **Bureau Veritas Holding Inc. (Etats-Unis)**

Bureau Veritas Holding Inc. est une société enregistrée dans l'Etat du Delaware en juin 1988, dont le siège social est situé à New-York, 666 Fifth Avenue, #2139, NY 10103. BV Holding Inc. est une filiale à 100 % de Bureau Veritas SA, et a pour principal objectif l'acquisition et la gestion des participations dans les filiales américaines.

- **Bureau Veritas France SAS (France)**

Bureau Veritas France SAS est une société par actions simplifiée, de droit français, dont le siège social est situé en France au 17 bis place des reflets, 92400 Courbevoie. La société a été créée en mai 1981 sous le nom de « PKB Scania France ». BV France SAS est une filiale à 100 % de Bureau Veritas SA, et détient les principales filiales en France.

- **Bureau Veritas Certification Holding SAS (France)**

Bureau Veritas Certification Holding SAS est une société par actions simplifiée, de droit français, dont le siège est situé en France au 17 bis place des reflets, 92400 Courbevoie. La société a été créée en mars 1994. BV Certification Holding SAS est une filiale à 100 % de BVI SAS et détient la plupart des filiales de la division Certification.

- **BIVAC International SA (France)**

BIVAC International SA est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé en France au 17 bis place des reflets, 92400 Courbevoie. BIVAC International a été créée en mars 1991 en tant que holding et siège pour la division Services aux Gouvernements et Commerce International. BIVAC International est filiale à 99,98 % de BVI SAS.

- **Bureau Veritas Hong Kong Ltd (Hong Kong)**

Bureau Veritas Hong Kong Ltd est une société de droit chinois créée en octobre 2004, dont le siège social est situé à 1/F Pacific Trade Centre – 2 Kai Hing Road, Kowloon Bay – Hong Kong. Bureau Veritas Hong Kong Ltd est une filiale à 100 % de BVI SAS, et détient certaines filiales en Asie. Bureau Veritas Hong Kong Ltd a réalisé un chiffre d'affaires de 130,0 millions d'euros en 2006.

- **Bureau Veritas UK Holdings Ltd (Royaume-Uni)**

Bureau Veritas UK Holdings Ltd est une société de droit britannique, créée en novembre 2005, dont le siège social est situé à Tower Bridge Court, 224-226 Tower Bridge Road, Londres, SE1 2TX, Royaume-Uni. Bureau Veritas UK Holdings Ltd, précédemment dénommée « Bureau Veritas UK Ltd », est une filiale à 100 % de BVI SAS, et détient les participations opérationnelles du Groupe au Royaume Uni.

- **Bureau Veritas Inspection UK Ltd (Royaume-Uni)**

Bureau Veritas Inspection UK Ltd est une société de droit britannique, créée en octobre 1983, dont le siège social est situé à Tower Bridge Court, 224-226 Tower Bridge Road, Londres, SE1 2TX, Royaume-Uni. BV Inspection UK Ltd, précédemment dénommée « Plant Safety Ltd », est une filiale à 100 % de Bureau Veritas UK Holdings Ltd. Elle a pour principale activité l'inspection et la vérification en service, et a réalisé un chiffre d'affaires de 59,0 millions d'euros en 2006.

- **US Laboratories Inc (Etats-Unis)**

US Laboratories Inc est une société enregistrée dans l'Etat de Delaware en octobre 1993, dont le siège social est situé en Floride au 11860 W. State Road 84, Suite 1, Fort Lauderdale, Floride 33325. US Laboratories Inc. est une filiale à 100 % de Bureau Veritas Holding Inc. et détient plusieurs filiales opérationnelles.

- **BIVAC Rotterdam B.V. (Pays-Bas)**

Bureau Veritas Inspection Valuation Assessment and Control B.V est une société par actions simplifiée de droit néerlandais, créée en septembre 1984, dont le siège social est situé De Witte Keizer, 3^e verdieping Vissersdijk 223-241 - 3011 GW Rotterdam, Pays Bas. BIVAC Rotterdam est une filiale à 100 % de BIVAC International. Elle a pour principale activité la gestion administrative des activités de services aux gouvernements de la division Services au Gouvernements et Commerce International et a réalisé un chiffre d'affaires de 88,0 millions d'euros en 2006.

- **Bureau Veritas CPS Hong Kong Ltd (Hong Kong)**

Bureau Veritas CPS Hong Kong Ltd est une société de droit chinois créée en 1986, dont le siège social est situé à 1/F Pacific Trade Centre – 2 Kai Hing Road, Kowloon Bay – Hong Kong. Bureau Veritas CPS Hong Kong Ltd est une filiale à 99,99 % de Bureau Veritas SA. Elle a pour principale activité la fourniture de services dans le cadre de la division Biens de Consommation et a réalisé un chiffre d'affaires de 7,5 millions d'euros en 2006.

7.2.2 Acquisitions et cessions récentes

Seules les acquisitions réalisées en 2006, 2005 et 2004 et dont le prix d'acquisition est égal ou supérieur à 10 millions d'euros sont présentées dans le paragraphe ci-dessous. Les prix des acquisitions auxquels il est fait référence dans ce paragraphe incluent les paiements différés (« *earn-out* ») et l'ensemble des frais et honoraires liés à ces acquisitions.

7.2.2.1 Acquisitions récentes

Division Industrie

- **One CIS**

En décembre 2004, le Groupe a acquis la société One CIS aux Etats-Unis pour un montant de 15,4 millions d'euros. One CIS a réalisé un chiffre d'affaires global de 13 millions d'euros en 2006.

Division Inspections et Vérifications en service

- **Nagtglas**

En février 2006, le Groupe a acquis la société Nagtglas pour un montant de 10,2 millions d'euros. Nagtglas exerce son activité aux Pays-Bas et a réalisé un chiffre d'affaires de 7,5 millions d'euros de mars à décembre 2006.

Division Hygiène, Sécurité et Environnement

- **Clayton Engineering**

En février 2005, le Groupe a acquis la société Clayton Engineering aux Etats-Unis pour un montant de 35,9 millions d'euros. Clayton Engineering a réalisé un chiffre d'affaires de 63,6 millions d'euros en 2006.

- **Casella**

En mai 2005, le Groupe a acquis la société Casella au Royaume Uni pour un montant de 42,5 millions d'euros. Casella a réalisé un chiffre d'affaires de 50,1 millions d'euros en 2006.

- **Risk & Safety**

En décembre 2005, le Groupe a acquis la société Risk & Safety aux Etats-Unis pour un montant de 15,9 millions d'euros. Risk & Safety a réalisé un chiffre d'affaires de 11,9 millions d'euros en 2006.

Division Construction

- **Berryman & Henigar**

En février 2004, le Groupe a acquis la société Berryman & Henigar pour un montant de 17,2 millions d'euros. Berryman & Henigar exerce son activité aux Etats-Unis et a réalisé un chiffre d'affaires de 26,3 millions d'euros en 2006.

- **LP2A**

En février 2005, le Groupe a acquis la société LP2A pour un montant de 23,9 millions d'euros. LP2A exerce son activité aux Etats-Unis et a réalisé un chiffre d'affaires de 16,2 millions d'euros en 2006.

- **NEIS (National Elevator Inspection Services)**

En juin 2006, le Groupe a acquis la société NEIS aux Etats-Unis pour un montant de 11 millions d'euros. NEIS a réalisé un chiffre d'affaires de 8,4 millions d'euros en 2006.

Division Biens de consommation

- **Curtis Straus**

En mai 2005, le Groupe a acquis aux Etats-Unis la société Curtis Straus pour un montant de 11,6 millions d'euros. Curtis Straus a réalisé un chiffre d'affaires de 6 millions d'euros en 2006.

- **ADT (Advanced Data Technology)**

En septembre 2005, le Groupe a acquis la société ADT à Taiwan pour un montant de 34,3 millions d'euros. ADT a réalisé un chiffre d'affaires de 16,2 millions d'euros en 2006.

7.3 CONTRATS INTRA-GROUPE

7.3.1 Contrats intra-groupe

La politique financière du Groupe étant de centraliser les excédents de trésorerie, les filiales ont l'obligation de placer leurs excédents auprès de la Société. En cas de besoin, elles peuvent emprunter auprès de la Société. Sauf accord de la Société, les filiales ne doivent ni placer, ni emprunter auprès d'une autre entité.

Les prêts intra-groupe sont régis par des conventions de gestion de trésorerie conclues entre la Société et chacune de ses filiales françaises et étrangères.

7.3.2 Contrats de redevances de nom et de licence de savoir faire

Deux natures de contrats existent :

- Contrat de redevance de nom : ce contrat a pour but de rémunérer l'usage du nom Bureau Veritas : la facturation est faite sur la base de 4 % du chiffre d'affaires total de chaque filiale, sauf exception ; et
- Contrat de licence de savoir faire : ce contrat a pour but de rémunérer l'utilisation du savoir faire Bureau Veritas. La facturation est faite sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires qui varie selon les activités.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIEES

Au 31 décembre 2006, la valeur brute des immobilisations corporelles était de 288 millions d'euros. Les principales immobilisations corporelles étaient les suivantes :

- des constructions et aménagements pour un montant de 57 millions d'euros. Ces immobilisations comprennent principalement des laboratoires et des installations et aménagements de locaux dans tous les bureaux du Groupe ;
- des matériels et outillages pour un montant de 106 millions d'euros. Ces immobilisations concernent essentiellement du matériel et outillage des activités de laboratoires et d'analyses, ainsi que les véhicules. Les dix principaux laboratoires de la division Biens de Consommation et les sept unités les plus significatives du pôle Industrie et Infrastructures représentent respectivement 47 millions d'euros et 39 millions d'euros de matériels et équipements techniques ;
- des matériels informatiques pour un montant de 116 millions d'euros. Ces immobilisations sont constituées des équipements et infrastructures informatiques traditionnels nécessaires au traitement des informations du Groupe ; et
- d'autres immobilisations corporelles pour un montant de 9 millions d'euros.

En règle générale le Groupe loue les locaux qu'il occupe (en ce inclus le siège social de la Société). Cependant dans quelques cas, par exemple pour des laboratoires, le Groupe en est propriétaire. La charge locative du Groupe a représenté 68,9 millions d'euros en 2006, contre 60,3 millions d'euros en 2005 et 52,7 millions d'euros en 2004. Une description détaillée des paiements futurs au titre des contrats de location immobilière figure à la note 28 annexée aux états financiers consolidés figurant au Chapitre 20 du présent document de base.

Le Groupe détient par ailleurs des biens en location ou *leasing* (notamment son parc informatique ainsi que sa flotte de véhicules). Par ailleurs, le Groupe est propriétaire du scanner utilisé dans la division Services aux Gouvernements et Commerce International ainsi que des équipements utilisés dans ses laboratoires. Enfin, la Société est propriétaire de la marque « Bureau Veritas ».

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Bureau Veritas SA est une société de services qui n'a pas vocation de détenir ou utiliser des matières pouvant avoir un impact pour l'environnement, à l'exception du matériel utilisé dans le cadre de ses activités d'essais non destructifs (sources radioactives).

Par ailleurs, le Groupe exploite pour certaines divisions (Biens de consommation, Construction) un nombre limité de laboratoires. Ces laboratoires, utilisés pour réaliser des tests destructifs ou non destructifs, ne présentent pas de risques environnementaux significatifs en raison de la faible concentration de matières pouvant occasionner des pollutions.

Historiquement, le Groupe n'a pas fait l'objet de condamnations significatives liées à des pollutions.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT DU GROUPE

Les lecteurs sont invités à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe avec les comptes consolidés du Groupe ainsi que les notes annexes aux comptes consolidés figurant au Chapitre 20 du présent document de base. En application du Règlement (CE) 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les comptes consolidés de Bureau Veritas au titre des exercices clos le 31 décembre 2004, 2005 et 2006 ont été établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les pourcentages peuvent être calculés à partir de chiffres non entiers et peuvent, en conséquence, être différents des pourcentages calculés à partir des chiffres entiers. L'intégralité de l'information requise par IFRS 1 sur la transition aux IFRS figure dans les comptes consolidés de Bureau Veritas au titre de l'exercice 2005, et est résumée dans la note 31 annexée aux états financiers consolidés figurant au Chapitre 20 du présent document de base. Cette mention est communiquée à titre purement informatif et ne constitue pas une incorporation par référence d'éléments ne figurant pas dans le présent document de base.

La situation financière et la comparaison des résultats annuels du Groupe est présentée à travers l'analyse des résultats consolidés et l'analyse plus détaillée des résultats des différentes divisions :

- en 2004, le Groupe était organisé en quatre divisions globales : Marine, Industrie et Infrastructures, Biens de Consommation, Services aux Gouvernements et Commerce International. La comparaison des résultats annuels des exercices 2005 et 2004 est donc réalisée en analysant l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats de ces quatre divisions globales ; et
- en 2005, Bureau Veritas a décidé d'opérer un suivi analytique mondial des cinq activités qui constituent le pôle Industrie et Infrastructures (Industrie, Inspections et Vérifications en Service, Hygiène, Sécurité et Environnement, Construction et Certification). La comparaison des résultats annuels des exercices 2006 et 2005 est donc présentée en analysant l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats des huit divisions globales de Bureau Veritas : Marine, Biens de Consommation, Services aux Gouvernements et Commerce International comme précédemment, ainsi que les cinq divisions mentionnées ci-dessus qui constituent le pôle Industrie et Infrastructures.

9.1 PRESENTATION GENERALE

9.1.1 Présentation générale du Groupe

Fondé en 1828, Bureau Veritas estime être le deuxième groupe mondial (en chiffre d'affaires et en nombre de salariés en 2006) de services d'évaluation de conformité et de certification appliqués aux domaines de la qualité, de la sécurité, de l'hygiène, de l'environnement et de la responsabilité sociale (QHSE), et le leader mondial des services QHSE hors inspection de matières premières.

L'activité du Groupe consiste à inspecter, analyser, auditer ou certifier des produits, des actifs (bâtiments, infrastructures industrielles, équipements, navires...) et des systèmes de management (normes ISO, etc.) par rapport à des référentiels réglementaires ou volontaires. Le Groupe fournit à ses clients des rapports établis par ses experts ou spécialistes qui présentent les résultats de ses observations et qui mesurent les écarts avec la référence, la réglementation et/ou la norme. Dans certains cas précis, le Groupe peut proposer des solutions visant à permettre à ses clients d'améliorer leur performance QHSE ou de respecter les références et réglementations concernées. Le Groupe dispose également d'une gamme de services de conseil et de formation.

Le Groupe figure parmi les principaux acteurs mondiaux sur les marchés dans lesquels ses huit divisions sont présentes :

- la classification des navires (Marine, 11 % du chiffre d'affaires 2006 du Groupe) ;
- les services à l'industrie (Industrie, 13 % du chiffre d'affaires 2006 du Groupe) ;
- l'inspection et la vérification d'équipements en service (IVS, 13 % du chiffre d'affaires 2006 du Groupe) ;

- les services d’inspection, d’audit et de mesures et d’essais dans le domaine de l’hygiène, de la sécurité et de l’environnement (HSE, 10 % du chiffre d’affaires 2006 du Groupe) ;
- les services à la construction (Construction, 20 % du chiffre d’affaires 2006 du Groupe) ;
- la certification de systèmes de management ou de services (Certification, 11 % du chiffre d’affaires 2006 du Groupe) ;
- l’inspection et l’analyse de biens de consommation (Biens de Consommation, 13 % du chiffre d’affaires 2006 du Groupe) ; et
- les services liés aux contrôles douaniers et au commerce international (Services aux Gouvernements et Commerce International, 8 % du chiffre d’affaires 2006 du Groupe).

Le chiffre d’affaires consolidé du Groupe s’est élevé à 1.846,2 millions d’euros en 2006 et le résultat net consolidé part du Groupe à 154,0 millions d’euros.

Le Groupe est aujourd’hui présent dans 140 pays à travers un réseau de 700 bureaux et laboratoires. Il emploie plus de 26.000 personnes et dispose d’une base de plus de 280.000 clients. En 2006, la répartition géographique du chiffre d’affaires consolidé du Groupe était la suivante : France (33 %), Europe – hors France (22 %), Amériques (18 %), Asie-Pacifique et Moyen-Orient (22 %) et Afrique (5 %).

9.1.2 Facteurs ayant une incidence significative sur les résultats du Groupe

9.1.2.1 Facteurs macro-économiques et liés à certains marchés

Du fait de la diversité de ses activités et de sa présence mondiale, l’évolution du chiffre d’affaires et la rentabilité globale du Groupe sont relativement indépendants de l’évolution de facteurs macro-économiques particuliers ou de marchés spécifiques. Toutefois, l’évolution de certains secteurs de l’économie mondiale ou de certaines zones géographiques peuvent avoir une influence significative sur le chiffre d’affaires et les résultats de certaines des huit divisions globales du Groupe et notamment :

- le commerce international : l’évolution des échanges internationaux peut avoir une influence significative sur le niveau de croissance attendu de la division Marine en faisant varier le rythme des commandes mondiales de navires neufs. Elle pourrait également avoir une influence sur le niveau de croissance attendu de la division Services aux Gouvernements et Commerce International en modifiant la croissance de la valeur FOB (*Franco à bord*) des importations inspectées par le Groupe dans certains pays émergents ;
- les investissements du secteur énergétique : la croissance des investissements du secteur énergétique dans le monde (et plus particulièrement du secteur pétrole et gaz et du secteur électrique) peut avoir une influence significative sur le niveau de croissance attendu de la division Industrie dans les pays producteurs d’Afrique, du Moyen-Orient, d’Amérique Latine, ainsi qu’en Russie, et dans les pays consommateurs d’Europe, d’Amérique du Nord et d’Asie ;
- la consommation des ménages dans les pays industrialisés : l’évolution de la consommation des ménages aux Etats-Unis et en Europe de l’Ouest notamment peut avoir une influence significative sur le niveau de croissance attendu de la division Biens de Consommation, en faisant varier la croissance de la demande d’inspections et de tests en laboratoires provenant des grandes sociétés américaines et européennes du secteur de la distribution de biens de consommation ; et
- la construction de bâtiments neufs en France, en Europe du Sud, aux Etats-Unis et au Japon : l’évolution de la croissance de l’investissement en construction de bâtiments neufs sur les marchés visés ci-dessus peut avoir une influence significative sur le niveau de croissance attendu de la division Construction, en affectant la demande de contrôles techniques de bâtiments neufs.

9.1.2.2 Effet des acquisitions

Chaque année, le Groupe acquiert plus d’une dizaine de sociétés de petite et moyenne taille. La croissance externe a ainsi représenté, au cours des trois derniers exercices, entre 5 % à 8 % de la croissance annuelle du chiffre d’affaires consolidé du Groupe.

L'intégration de ces acquisitions s'opère à travers des processus-clés regroupés dans un Plan d'Intégration Post Acquisition (« PMIP », ou « *Post Merger Integration Plan* »). Ces plans d'intégration requièrent des efforts significatifs de la part des dirigeants des sociétés acquises pouvant se traduire par une moindre attention portée au développement des ventes. Historiquement, le Groupe a constaté que le chiffre d'affaires des sociétés acquises est généralement en repli de 0 à 5 % pendant les dix-huit mois qui suivent la date d'acquisition et que ce chiffre d'affaires se redresse par la suite, la croissance enregistrée par les sociétés acquises devenant sensiblement égale à la croissance organique propre à la division dont elles relèvent au sein du Groupe à partir de la troisième année suivant la date d'acquisition.

La marge opérationnelle moyenne de ces acquisitions est généralement inférieure à la marge opérationnelle de la division dont elles relèvent au sein du Groupe. La consolidation de ces acquisitions dans les comptes consolidés du Groupe se traduit donc, toutes choses égales par ailleurs, par une dégradation de la marge opérationnelle du Groupe. Les plans d'intégration ont cependant pour objectif de réaliser les synergies de coûts identifiées lors des phases de *due diligence* (audit) et contribuent ainsi à une amélioration progressive de la marge opérationnelle des sociétés acquises.

Ainsi, la marge opérationnelle des sociétés acquises s'améliore au fur et à mesure de leur intégration, en convergeant progressivement vers la marge opérationnelle propre à la division dont elles relèvent au sein du Groupe.

9.1.2.3 Effet de taille

L'accroissement de la taille du Groupe sur ses marchés a un effet positif sur la marge opérationnelle du Groupe.

D'une part, l'accroissement de la taille globale du Groupe entraîne un effet d'échelle qui lui permet de mieux absorber le coût des fonctions centrales : direction générale et fonctions financière, juridique, assurances et gestion des risques, ressources humaines, qualité, communication, systèmes et réseaux d'information. L'ensemble des coûts liés à ces fonctions centrales a représenté un montant de :

- 34,6 millions d'euros en 2004, soit 2,4 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe ;
- 35,3 millions d'euros en 2005, soit 2,1 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe ; et
- 33,4 millions d'euros en 2006, soit 1,8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Le montant des coûts centraux est en baisse sur la période malgré la croissance des coûts des fonctions ressources humaines.

D'autre part, le Groupe estime que l'accroissement de sa taille sur certains marchés nationaux devrait entraîner une densification du réseau d'inspections permettant une meilleure optimisation et une meilleure utilisation des inspecteurs, grâce à la diminution des temps de transport et à la spécialisation d'inspecteurs dans certaines missions. Ceci devrait permettre une répliquabilité et une industrialisation accrue des processus d'inspection, sources de gains de productivité.

9.1.2.4 Saisonnalité

Le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles enregistrent une certaine saisonnalité, en particulier pour le résultat opérationnel et les flux de trésorerie nets, avec un premier semestre traditionnellement moins élevé que le second semestre :

- le chiffre d'affaires du premier semestre retraité des acquisitions a ainsi représenté 48,5 % du chiffre d'affaires total de l'exercice en 2006. Cette proportion a été de 48,1 % en 2005. Les activités du Groupe qui sont à l'origine de cette saisonnalité sont en premier lieu les activités Biens de Consommation et Certification. Pour la division Biens de Consommation, cette tendance est liée à la saisonnalité de la consommation finale (concentration en fin d'année civile). Pour la division Certification, ce phénomène résulte de la volonté des clients d'obtenir leur certification avant la fin de l'exercice fiscal et social (généralement au 31 décembre de chaque année) ;

- le résultat opérationnel du premier semestre a représenté 46,1 % du résultat opérationnel total de l'exercice en 2006. Cette même proportion a été de 46,9 % en 2005. Les divisions Biens de Consommation et Certification sont également à l'origine de cette saisonnalité. La saisonnalité du résultat est toutefois plus prononcée que celle du chiffre d'affaires du fait d'une moins bonne absorption des coûts fixes des activités au cours du premier semestre ; et
- les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles générés au premier semestre ont représenté 22 % du total des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles générées sur l'ensemble de l'exercice 2006, contre 21,5 % en 2005. Indépendamment de l'impact de la saisonnalité du résultat opérationnel sur ces flux, cette disparité semestrielle provient principalement d'une saisonnalité très importante du besoin en fonds de roulement, dans la mesure où trois catégories de dépenses se concentrent en totalité sur les premiers mois de l'année :
 - les primes d'assurances payables en janvier ;
 - les bonus et primes d'intéressement ainsi que les charges sociales y afférant, payables en avril ; et
 - les soldes d'impôt sur les sociétés relatifs à l'exercice précédent, payables selon les pays à une date variable au cours du premier semestre.

9.1.2.5 Effet de la fluctuation des taux de change

En raison du caractère international de ses activités, le Groupe est exposé à un risque de change découlant de plusieurs devises étrangères. Ainsi, en 2006, près de la moitié du chiffre d'affaires du Groupe était réalisé dans des devises autres que l'euro dont 21 % en dollars américains, 8 % en Livre Sterling et 7 % en dollars de Hong Kong.

Toutefois, l'effet de la fluctuation des taux de change sur les résultats du Groupe est atténué dans la mesure où le Groupe fournit à la fois des prestations de services localement et engage des coûts localement. Ainsi, la variation des taux de change constatée au cours de l'exercice 2006 n'a pas eu d'effet significatif sur l'évolution du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (+ 0,1 million d'euros). La variation des taux de change constatée au cours de l'exercice 2005 a eu un impact de 10,7 millions d'euros en raison d'une évolution favorable des devises autres que l'euro.

Par ailleurs, 92 % de l'endettement net du Groupe est libellé en dollars américains, soit un montant équivalent à 355,4 millions d'euros (au 31 décembre 2006). Une variation de 1 % du cours du dollar américain contre l'euro aurait donc un impact de 3,6 millions d'euros.

Une description détaillée de l'effet de la fluctuation des taux de change sur les résultats du Groupe figure au paragraphe 9.4.1 du présent document de base.

9.1.3 Eléments du compte de résultat

9.1.3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente la juste valeur hors taxes de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des services rendus par les sociétés du Groupe dans le cadre normal de leur activité et après élimination des transactions intra-groupe. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable et qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

La majorité des contrats du Groupe sont des contrats de courte durée mais pluriannuels ou ayant une forte récurrence (notamment par reconduction tacite ou en raison d'un renouvellement élevé des contrats). Au titre de ces contrats (notamment dans les divisions Industrie, IVS, HSE, Certification et Biens de consommation), le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires dès lors que la prestation de service a été rendue au client.

Pour d'autres contrats, notamment dans les divisions Marine, Construction et Industrie, le Groupe utilise la méthode de l'avancement pour déterminer le montant qu'il convient de comptabiliser en chiffre d'affaires au cours d'une période donnée dans la mesure où les résultats des contrats sont déterminés de manière fiable.

Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque contrat par référence aux coûts encourus à la date de clôture, rapportés au total des coûts estimés. L'accroissement de ce pourcentage, appliqué au résultat total prévisionnel du contrat, représente la marge comptabilisée de la période. En cas de marge prévisionnelle négative, des provisions sont immédiatement constituées pour la totalité du contrat. Une description détaillée des méthodes

de reconnaissance du chiffre d'affaires par le Groupe figure à la note 2.23 annexée aux états financiers consolidés au Chapitre 20 du présent document de base.

9.1.3.2 Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles sont constituées de trois catégories principales : les frais de personnels, les charges et achats externes, et les autres charges. Une présentation détaillée des charges opérationnelles figure dans la note 6 annexée aux états financiers consolidés figurant au Chapitre 20 du présent document de base.

Frais de personnel

Les frais de personnel ont représenté 947,1 millions d'euros en 2006, constituant ainsi le poste de charges le plus important. La part des frais de personnel dans le chiffre d'affaires est restée relativement stable au cours des trois derniers exercices, ce poste ayant représenté respectivement 51,3 %, 51,5 % et 50,8 % du chiffre d'affaires consolidé en 2006, 2005 et 2004.

Les frais de personnel correspondent à l'ensemble des éléments fixes et variables des rémunérations versées aux employés, ainsi qu'aux charges sociales qui s'y rapportent. La rémunération variable est déterminée conformément à la politique de bonus du Groupe (voir paragraphe 17.1.2 du présent document de base).

Achats et charges externes

Les achats et charges externes ont représenté 554,0 millions d'euros en 2006. La part des achats et charges externes dans le chiffre d'affaires est restée stable au cours des trois derniers exercices, ce poste ayant représenté respectivement 30,0 %, 30,2 % et 29,4 % du chiffre d'affaires consolidé en 2006, 2005 et 2004. Ce poste intègre la sous-traitance nécessitée par les activités ainsi que tous les autres achats de biens ou de services.

Les éléments les plus significatifs du poste achats et charges externes sont pour l'exercice 2006 : la sous-traitance opérationnelle (129,2 millions d'euros), les transports et déplacements (166,3 millions d'euros) et les autres services extérieurs incluant principalement les honoraires divers, les entretiens de locaux, les assurances, les frais de télécommunications et de poste (217,6 millions d'euros).

Autres Charges

Ce poste regroupe les impôts et taxes, les dotations aux provisions et aux amortissements ainsi que les autres produits et charges d'exploitation.

9.1.3.3 Résultat opérationnel et résultat opérationnel ajusté

Le compte de résultat consolidé présente un résultat opérationnel, qui est un agrégat largement utilisé dans la communication financière des entreprises, défini par différence comme l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence et de l'impôt.

Cependant le Groupe suit de manière interne un résultat opérationnel « ajusté » que la Direction du Groupe juge plus représentative de la performance opérationnelle du Groupe dans son secteur d'activité, et qui est défini comme le résultat opérationnel avant prise en compte des produits et charges relatives aux acquisitions et aux autres éléments jugés comme non récurrents.

Spécifiquement, le résultat opérationnel ajusté exclut les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles issues des acquisitions et les pertes de valeur des écarts d'acquisitions. Sont également exclus les gains et pertes relatifs aux cessions d'activité mises en œuvre afin de rationaliser les activités des entités acquises, ainsi que des coûts émanant des acquisitions, comme les bonus de rétention. Ces deux derniers éléments sont historiquement très limités.

De manière générale, les éléments non récurrents sont exclus du résultat opérationnel ajusté. Entre 2004 et 2006 ces éléments concernaient des coûts de réorganisation juridique et financière dans le cadre d'une optimisation des fonds propres (pour des montants de 2,3 millions d'euros en 2005 et 0,6 million d'euros en 2004), ainsi que les honoraires de gestion de l'actionnaire de contrôle, le groupe Wendel, qui ont été facturés pour la première fois en 2005 (à la suite de l'offre privée d'achat et d'échange ayant permis de porter sa participation à 99 % du capital social de la Société) et qui ne seront pas reconduits en cas d'introduction en bourse de la Société. Ces honoraires de gestion représentent un montant de 2 millions d'euros par an. En 2007, les frais liés au projet d'introduction en

bourse, estimés à environ 30 millions d'euros, feront partie des éléments d'ajustement du résultat opérationnel ajusté.

9.1.3.4 *Résultat financier*

Le résultat financier du Groupe comprend essentiellement les intérêts et l'amortissement des frais d'émission de la dette, les intérêts et autres produits reçus au titre de prêts, des titres de créances ou de capital ou autres instruments financiers détenus par le Groupe et les plus ou moins values sur titres de placement ainsi que les pertes et gains sur opérations en devises et l'ajustement de juste valeur des dérivés financiers. Il inclut également les coûts financiers des régimes de retraites ainsi que le produit ou rendement attendus des actifs de régimes de retraite financés.

9.2 RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS DU GROUPE

Les états financiers consolidés du Groupe Bureau Veritas au titre des exercices clos le 31 décembre 2006, 2005 et 2004 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable au 31 décembre 2006.

La préparation des états financiers conformément au référentiel IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables. Le Directoire est également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les méthodes comptables exposées ci-dessous sont celles qui nécessitent le plus grand recours aux estimations et jugements du management. Le détail des méthodes comptables du Groupe est décrit dans la note 2 des états financiers consolidés présentés au chapitre 20 de ce document.

9.2.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable et qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

La majorité des contrats du Groupe sont des contrats de courte durée. Au titre de ces contrats, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires dès lors que la prestation de service a été rendue au client. Pour d'autres contrats, notamment dans les secteurs de la marine, de la construction et de l'industrie, le Groupe utilise la méthode de l'avancement pour déterminer le montant qu'il convient de comptabiliser en chiffre d'affaires au cours d'une période donnée dans la mesure où les résultats des contrats sont déterminés de manière fiable.

Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque contrat par référence aux coûts encourus à la date de clôture de l'exercice, rapportés au total des coûts estimés. L'accroissement de ce pourcentage, appliqué au résultat total prévisionnel du contrat, représente la marge comptabilisée de la période. En cas de marge prévisionnelle négative, des provisions sont constituées immédiatement pour la totalité du contrat.

9.2.2 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée par le Groupe comprend les impôts courants et les impôts différés.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) en vigueur à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sont inscrits à l'actif du bilan dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. La détermination de la charge d'impôt sur les sociétés, à l'échelle mondiale, fait appel au jugement du management.

9.2.3 Ecart d'acquisition

L'excédent du coût d'acquisition (frais compris) des titres de la filiale ou d'une entreprise mise en équivalence sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables à la date d'acquisition, constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition n'est pas amorti mais est soumis à un test annuel de dépréciation. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles.

9.2.4 Dépréciation des écarts d'acquisition

Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, tous les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'UGT. La valeur recouvrable d'une UGT correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Dans le cas où la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable d'une UGT, la valeur recouvrable est fondée sur la juste valeur nette des coûts de cession. Celle-ci est estimée, selon l'expérience passée, sur la base d'un multiple de résultat opérationnel retraité des autres produits et charges d'exploitation et des dotations aux amortissements des relations clients issues de regroupements d'entreprises.

Une présentation détaillée des méthodes de dépréciation des écarts d'acquisition figure à la note 9 annexée aux comptes consolidés inclus au chapitre 20 du présent document de base.

9.2.5 Paiements fondés sur les actions

Le Groupe a mis en place des plans qui sont dénoués en instruments de capitaux propres : des options de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions (BSA).

Options de souscription d'actions

La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi de stock options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché (telles que des objectifs de rentabilité et de croissance des ventes).

Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes « Capital » pour la valeur nominale et « Prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

Bons de souscription d'actions (BSA)

En 2005, la Société a émis 1.200.000 bons de souscription d'actions (BSA) pour une valeur de 16 millions d'euros, intégralement libérés en numéraire. Ces BSA donnent droit à des actions à émettre dont le nombre n'est pas fixé au jour de l'émission. Le nombre d'actions dépendra de la performance du Groupe mesurée par un taux de rendement futur de l'action pour l'actionnaire, et de la survenance d'événements de liquidité, notamment en cas d'introduction en bourse de la Société. Les BSA ne sont ni remboursables ni échangeables contre un autre instrument financier. A la date d'enregistrement du présent document de base, l'intégralité de ces BSA est détenue par Winvest 7, une société par actions simplifiée dont les actionnaires sont Wendel et les 30 managers-clés (ci-après les « Principaux Dirigeants ») de la Société, et dont les seuls actifs sont les BSA. Dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext, les actionnaires de Winvest 7 deviendront directement actionnaires de la Société (voir paragraphe 18.5 du présent document de base).

Les BSA ont été souscrits à une valeur estimée à dire d'expert. Ils sont comptabilisés initialement pour leur valeur de souscription au poste « Prime d'émission » des Capitaux propres. Aucune variation de valeur n'est comptabilisée postérieurement. A la date d'émission des actions, le complément de prix payé par les détenteurs des bons sera comptabilisé aux postes « Capital » pour la valeur nominale et « Prime d'émission » pour le complément.

9.2.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont enregistrées lorsque le Groupe estime qu'à la date d'arrêté des comptes, une obligation légale ou de fait à l'égard d'un tiers provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de tiers et qu'une estimation fiable peut être calculée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Les coûts que le Groupe peut être amené à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des

litiges. Les provisions sur des litiges dont l'issue est à long terme font l'objet d'un calcul d'actualisation en fonction d'un échéancier probable de dénouement. Le taux d'actualisation utilisé avant impôt pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée dans le poste « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

9.2.7 Régimes de retraite et avantages au personnel à long terme

Les sociétés du Groupe ont des engagements à long terme vis-à-vis de leurs salariés en matière d'indemnités de départ à la retraite et de primes d'ancienneté, ainsi que des compléments de retraite.

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Régimes à cotisations définies

Le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou facultative. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les frais de personnel lorsqu'elles sont exigibles.

Régimes à prestations définies

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes.

L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'état, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en capitaux propres dans l'état des produits et des charges comptabilisés au cours de la période durant laquelle ils surviennent. Cette méthode a été adoptée par le Groupe à partir du 1^{er} janvier 2005 et les comptes 2004 ont été retraités dans le même sens.

9.3 COMPARAISON DES RESULTATS ANNUELS DU GROUPE

9.3.1 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2005 du Groupe

Depuis 2005, le Groupe est organisé selon huit divisions globales : Marine, Biens de Consommation, Services aux Gouvernements et Commerce International, ainsi que les cinq divisions qui constituent le pôle Industrie et Infrastructures (Industrie, Inspections et Vérifications en Service, Hygiène, Sécurité et Environnement, Construction et Certification). La comparaison des exercices 2006 et 2005 est donc réalisée en analysant l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats des huit divisions globales.

<i>(en millions d'euros)</i>	2006	2005	Variation
Chiffre d'affaires	1.846,2	1.647,2	12,1 %
Achats et charges externes	(554,0)	(497,3)	11,4 %
Frais de personnel	(947,1)	(849,0)	11,6 %
Autres charges	(88,0)	(64,3)	36,9 %
Résultat opérationnel	257,1	236,6	8,7 %
Résultat financier	(37,9)	(17,5)	116,6 %
Résultat avant impôts	219,2	219,1	0,0 %
Impôts sur les résultats	(62,1)	(66,0)	(5,9)%
Résultat net	157,1	153,1	2,5 %
Intérêts minoritaires	3,1	2,6	19,2 %
Résultat net part du Groupe	154,0	150,5	2,3 %

9.3.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 12,1 % à 1.846,2 millions d'euros en 2006 contre 1.647,2 millions d'euros en 2005, en raison :

- d'une augmentation de 6,8 % (qui intègre l'effet d'un changement de définition du chiffre d'affaires à hauteur de 0,41 %) du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation constant ; et
- d'une augmentation de 5,3 % du chiffre d'affaires due aux changements du périmètre de consolidation en 2006 par rapport à 2005, avec en particulier la consolidation de Nagtglas aux Pays-Bas, NSQ Hauck en Allemagne, NEIS et PVI aux Etats-Unis, Intico Integrity Engineering, Kilpatrick et Alert Solutions en Australie, ainsi que l'intégration en année pleine des sociétés acquises en 2005 (principalement Casella, Clayton, Risk & Safety et ADT).

La variation des taux de change n'a pas eu d'effet significatif sur l'évolution du chiffre d'affaires (+ 0,1 million d'euros).

La progression du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants tient à une augmentation du chiffre d'affaires de toutes les divisions à l'exception de la division Services aux Gouvernements et Commerce International.

A périmètre de consolidation et taux de change constants, l'évolution du chiffre d'affaires par division entre 2006 et 2005 a été la suivante :

	Variation du chiffre d'affaires 2005/2006	Part de la division dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe (2006)
Marine	15,6 %	11 %
Industrie	10,3 %	13 %
Inspections et Vérifications en Service	9,8 %	13 %
Hygiène, Sécurité et Environnement	4,1 %	10 %
Construction	2,5 %	20 %
Certification	10,7 %	11 %
Biens de Consommation	13,0 %	14 %
Service aux Gouvernements et Commerce International	(11,0)%	8 %
Total	6,8 %	

9.3.1.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe a augmenté de 8,7 % à 257,1 millions d'euros en 2006 contre 236,6 millions d'euros en 2005. Cette augmentation de 20,5 millions d'euros provient de l'amélioration du résultat opérationnel des six divisions suivantes :

- Marine : + 8,7 millions d'euros ;
- Hygiène, Sécurité et Environnement : + 7,7 millions d'euros ;
- Industrie : + 6,6 millions d'euros ;
- Certification : + 6,5 millions d'euros ;
- Biens de Consommation : + 2,8 millions d'euros ; et
- Construction : + 0,5 million d'euros.

Toutefois, deux divisions ont enregistré une dégradation de leur résultat opérationnel :

- Services aux Gouvernements et Commerce International (- 11,9 millions d'euros) ; et
- Inspections et Vérifications en Service (- 0,8 million d'euros)

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT DU GROUPE

Le résultat opérationnel exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires a diminué d'un exercice à l'autre pour représenter 13,9 % en 2006 contre 14,4 % en 2005. Cette diminution provient principalement d'une baisse de la marge opérationnelle dans les divisions Inspections et Vérifications en Service, Construction, Biens de Consommation et Service aux Gouvernements et Commerce International. Cette baisse résulte notamment :

- de l'intégration en année pleine des sociétés acquises durant l'exercice 2005 et dont la marge opérationnelle était inférieure à celle du Groupe ;
- de pressions sur les prix constatées sur certains marchés et du coût de démarrage de l'activité dans plusieurs pays (Biens de Consommation et Inspections et Vérifications en Service) ; et
- de taux d'utilisation moindres des inspecteurs et experts en raison d'une réduction de l'activité (Construction) ou de l'arrêt de contrats importants (Service aux Gouvernements et Commerce International).

Cette baisse n'a été que partiellement compensée par la progression de la marge opérationnelle dans les quatre autres divisions.

9.3.1.3 Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel « ajusté » est défini comme le résultat opérationnel avant prise en compte des produits et charges relatives aux acquisitions et aux autres éléments jugés comme non récurrents (voir paragraphe 9.1.3.3 du présent document de base).

Le tableau ci-dessous présente le calcul détaillé du résultat opérationnel ajusté en 2005 et 2006.

<i>(en millions d'euros)</i>	2006	2005	Variation
Résultat opérationnel	257,1	236,6	8,7 %
Dotations aux amortissements des allocations d'écarts d'acquisition	5,0	0,7	614,3 %
Perte de valeur des écarts d'acquisitions	-	3,8	<i>ns</i>
Résultat de cession d'activité	1,9	-	<i>ns</i>
Coûts de réorganisation	2,3	0,6	283,3 %
Honoraires de gestion versés à l'actionnaire	2,0	2,0	0,0 %
Résultat opérationnel ajusté	268,3	243,7	10,1 %

Le résultat opérationnel ajusté a augmenté de 10,1 % à 268,3 millions d'euros en 2006 contre 243,7 millions d'euros en 2005. Cette augmentation de 24,6 millions d'euros provient de l'amélioration du résultat opérationnel ajusté des cinq divisions suivantes :

- Hygiène, Sécurité et Environnement : + 10,9 millions d'euros ;
- Marine : + 8,9 millions d'euros ;
- Industrie : + 6,9 millions d'euros ;
- Certification : + 6,7 millions d'euros ; et
- Biens de Consommation : + 2,8 millions d'euros.

Toutefois, trois divisions ont enregistré une dégradation du résultat opérationnel ajusté :

- Services aux Gouvernements et Commerce International (- 11,7 millions d'euros),
- Construction (- 2 millions d'euros) ; et
- Inspections et Vérifications en Service (- 0,5 million d'euros).

Le résultat opérationnel ajusté exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires a baissé d'un exercice à l'autre pour représenter 14,5 % en 2006 contre 14,8 % en 2005. Hors GSIT, la marge opérationnelle ajustée est passée de 14,5 % en 2005 à 14,8 % en 2006.

9.3.1.4 Résultat financier

Le résultat financier du Groupe a représenté en 2006 une charge nette de 37,9 millions d'euros contre une charge nette de 17,5 millions d'euros en 2005, ce qui représente une charge additionnelle de 20,4 millions d'euros (soit une hausse de 116,6 %). Cette augmentation est liée, pour un montant de 3,3 millions d'euros, à une hausse de la dette nette moyenne principalement imputable à une opération de rachat d'actions de 152,5 millions d'euros réalisée en mai 2006 et au programme d'acquisition de filiales et d'immobilisations corporelles et incorporelles mené en 2006 à hauteur de 94 millions d'euros.

La hausse des taux a également eu un impact négatif de 6,5 millions d'euros sur le résultat financier net pour la partie à taux variable de la dette du Groupe.

Par ailleurs, en 2006, les différences nettes de change représentent une charge de 9,7 millions d'euros alors que ce poste représentait un produit net de 2,2 millions d'euros en 2005. En effet, en mai 2006, le Groupe a enregistré une perte de change de 7 millions d'euros liée au remboursement à la Société par sa filiale américaine BVHI Inc. d'un prêt intra-groupe de 115,4 millions de dollars américains, remboursement immédiatement converti en euros à un cours euro/dollar défavorable pour la Société par rapport au cours de mise en place dudit prêt intra-groupe.

9.3.1.5 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats consolidés s'élève à 62,1 millions d'euros en 2006 contre 66,0 millions d'euros en 2005, en baisse de 5,9 %. Le taux d'impôt effectif, représentant la charge d'impôt divisée par le montant du résultat avant impôt, s'est réduit d'un exercice à l'autre pour représenter 28,3 % en 2006 contre 30,1 % en 2005. Pour l'essentiel, cette réduction résulte de l'effet favorable d'opérations de rationalisation des structures juridiques du Groupe opérées notamment au Royaume-Uni (3,6 millions d'euros).

9.3.1.6 Résultat net part du Groupe

Le résultat net consolidé part du Groupe s'est élevé à 154,0 millions d'euros en 2006 par rapport à 150,5 millions d'euros en 2005 (soit une hausse de 2,3 %), et résulte principalement :

- d'une augmentation du résultat opérationnel de 20,5 millions d'euros ;
- d'une augmentation de 20,4 millions d'euros des charges financières nettes ; et
- d'une diminution de 3,9 millions d'euros du montant de l'impôt sur les bénéfices.

9.3.1.7 Résultats par activité

(a) Marine

	2006	2005	Variation
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	209,0	180,3	15,9 %
Résultat opérationnel ajusté (en millions d'euros)	50,8	41,9	21,2 %
Marge opérationnelle ajustée	24,3 %	23,2 %	

Le chiffre d'affaires de la division Marine a augmenté de 15,9 % à 209,0 millions d'euros en 2006 contre 180,3 millions d'euros en 2005, en raison :

- d'une augmentation de 15,6 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ; et
- d'une augmentation de 0,3 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution favorable des taux de change.

La progression du chiffre d'affaires est due en premier lieu à la forte croissance de l'activité de classification et de surveillance de nouveaux navires en construction. Cette croissance soutenue concerne toutes les catégories de navires : pétroliers, vraquiers, porte-conteneurs, transporteurs de gaz liquéfiés, navires de croisière et ferries.

Le Groupe a enregistré 947 commandes pour un total de 9,72 millions de tonnes en 2006, contre 736 commandes pour un total de 5,60 millions de tonnes en 2005 dans un contexte de marché porteur.

Le carnet de commandes au 31 décembre 2006 représentait un total de 17,4 millions de tonnes contre 13,5 millions de tonnes au 31 décembre 2005.

La progression du chiffre d'affaires de la division Marine est également due à la croissance de l'activité de surveillance des navires en service. Au 31 décembre 2006, la flotte classée par Bureau Veritas représentait un total de 7.482 navires pour un tonnage de 54,6 millions de tonnes contre une flotte de 7.074 navires pour un tonnage de 48,6 millions de tonnes au 31 décembre 2005.

Le résultat opérationnel ajusté de la division Marine a augmenté de 21,2 % à 50,8 millions d'euros en 2006 contre 41,9 millions d'euros en 2005, en raison de la progression de 15,9 % du chiffre d'affaires et d'une amélioration de la marge opérationnelle ajustée qui s'établit à 24,3 % en 2006 contre 23,2 % en 2005.

L'amélioration de la marge opérationnelle ajustée est due à un meilleur amortissement des coûts centraux de la division (recherche-développement et systèmes d'information) et à un taux d'utilisation accru des inspecteurs, notamment en Asie.

(b) Industrie

	2006	2005	Variation
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	239,5	200,3	19,6 %
Résultat opérationnel ajusté (en millions d'euros)	27,6	20,0	38,0 %
<i>Marge opérationnelle ajustée</i>	11,5 %	10,0 %	

Le chiffre d'affaires de la division Industrie a augmenté de 19,6 % à 239,5 millions d'euros en 2006 contre 200,3 millions d'euros en 2005 en raison :

- d'une augmentation de 10,3 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ;
- d'une augmentation de 0,6 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution favorable des taux de change ; et
- d'une augmentation de 8,7 % du chiffre d'affaires due aux changements de périmètre de consolidation en 2006 par rapport à 2005, avec en particulier la consolidation des sociétés Intico Integrity Engineering en Australie et PVI aux Etats-Unis en année pleine.

La croissance organique de 10,3 % du chiffre d'affaires de la division Industrie est due à une forte croissance en Amérique Latine (notamment au Brésil), en Asie-Pacifique (notamment en Chine), dans la zone Moyen-Orient et Mer Caspienne (notamment au Qatar et au Kazakhstan) ainsi qu'au Royaume-Uni. Dans tous ces pays, la demande a été soutenue par les investissements pétroliers et gaziers.

Le résultat opérationnel ajusté de la division Industrie a augmenté de 38,0 % à 27,6 millions d'euros en 2006 contre 20,0 millions d'euros en 2005, en raison de la progression de 19,6 % du chiffre d'affaires et de l'amélioration de la marge opérationnelle ajustée qui s'établit à 11,5 % en 2006, contre 10,0 % en 2005.

L'amélioration de la marge opérationnelle ajustée est due de manière générale dans toutes les zones géographiques à la fois à une augmentation des prix et à un taux d'utilisation élevé des réseaux d'inspection. Cette amélioration est particulièrement sensible en Amérique Latine et au Moyen-Orient.

(c) Inspections et Vérifications en Service

	2006	2005	Variation
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	241,9	209,4	15,5 %
Résultat opérationnel ajusté (en millions d'euros)	25,4	25,9	(1,9)%
<i>Marge opérationnelle ajustée</i>	10,5 %	12,4 %	

Le chiffre d'affaires de la division Inspections et Vérifications en Service a augmenté de 15,5 % à 241,9 millions d'euros en 2006 contre 209,4 millions d'euros en 2005 en raison :

- d'une augmentation de 7,8 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ;
- d'une augmentation de 2,0 % du chiffre d'affaire due à un reclassement d'activités en Espagne ; et
- d'une augmentation de 5,7 % du chiffre d'affaires due aux changements de périmètre de consolidation en 2006 par rapport à 2005, avec en particulier la consolidation de NSQ Hauk en Allemagne et Nagtglas aux Pays-Bas.

Le chiffre d'affaires 2006 de la division Inspections et Vérifications se répartit principalement entre la France (69,9 % du total) et le Royaume-Uni (18,2 % du total), ces deux pays représentant à eux seuls 88,1 % du total de la division.

La croissance organique de 7,8 % du chiffre d'affaires de la division Inspections et Vérifications en Service constatée en 2006 résulte :

- d'une croissance de 6,9 % en France où l'activité a été soutenue par l'obtention et le renouvellement de grands contrats multisites avec des grands comptes industriels et de la distribution ;
- d'une croissance de 6,1 % au Royaume-Uni due à une bonne performance de l'organisation commerciale propre au secteur des inspections électriques ; et
- du démarrage de l'activité en Italie en 2006 (chiffre d'affaires de 0,6 million d'euros).

Le résultat opérationnel ajusté de la division Inspections et Vérifications en Service a diminué de 0,5 million d'euros à 25,4 millions d'euros en 2006 contre 25,9 millions d'euros en 2005, en raison de la baisse de la marge opérationnelle ajustée qui s'établit à 10,5 % en 2006 contre 12,4 % en 2005.

La baisse de la marge opérationnelle ajustée est due à une pression sur les prix sur le marché français et plus encore sur le marché anglais. Des initiatives ont été prises pour compenser cette pression, notamment un recours accru à l'informatique nomade pour les Inspecteurs en France et un système centralisé de planification des inspections au Royaume-Uni.

La baisse de la marge opérationnelle ajustée est également la conséquence des coûts de démarrage de la division Inspections et Vérifications en Service en Italie et en Allemagne, ces deux pays ayant totalisé des pertes opérationnelles supérieures à un million d'euros. Cet investissement stratégique se continuera en 2007, le point mort ne devant pas être atteint avant le milieu de l'exercice 2008.

(d) Hygiène, Sécurité et Environnement

	2006	2005	Variation
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	190,4	146,7	29,8 %
Résultat opérationnel ajusté (en millions d'euros)	17,9	7,0	155,7 %
<i>Marge opérationnelle ajustée</i>	9,4 %	4,8 %	

Le chiffre d'affaires de la division Hygiène, Sécurité et Environnement a augmenté de 29,8 % à 190,4 millions d'euros en 2006 contre 146,7 millions d'euros en 2005 en raison :

- d'une augmentation de 4,1 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ;
- d'une augmentation de 0,2 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution favorable des taux de change ; et
- d'une augmentation de 25,5 % du chiffre d'affaires due aux changements du périmètre de consolidation en 2006 par rapport à 2005, avec en particulier, la consolidation en année pleine des sociétés Clayton et Risk and Safety aux Etats-Unis acquises respectivement en mars 2005 et en novembre 2005, de la société Casella au Royaume-Uni acquise en mai 2005, ainsi que la première consolidation de la société Kilpatrick en Australie acquise en avril 2006.

Le chiffre d'affaires 2006 de la division HSE se répartit principalement entre les Etats-Unis (37,8 % du total), la France (31,4 % du total) et le Royaume-Uni (21,6 % du total), ces trois pays représentant 90,8 % du total de l'activité de la division en 2006.

La croissance organique limitée de 4,1 % du chiffre d'affaires de la division en 2006 résulte :

- d'une baisse de 2,7 % du chiffre d'affaires aux Etats-Unis, où le Groupe a décidé de réduire progressivement le champs de certains contrats de dépollution liés à l'activité de la société Clayton mais ne faisant pas partie des métiers de base du Groupe ;
- d'une baisse de 8,4 % du chiffre d'affaires au Royaume-Uni provenant essentiellement de la fin de quelques contrats significatifs dans le domaine des audits relatifs à l'amiante ; et
- d'une croissance de 9,7 % du chiffre d'affaires en France due à un renforcement des équipes de développement commercial et à l'obtention de plusieurs contrats significatifs de mesures et d'audits d'émissions et de rejets industriels.

En dehors de ces trois pays majeurs, la croissance de l'activité a été très soutenue au Brésil, en Espagne et en Russie.

Le résultat opérationnel ajusté de la division Hygiène, Sécurité et Environnement a augmenté de 10,9 millions d'euros à 17,9 millions d'euros en 2006 contre 7,0 millions d'euros en 2005 en raison de l'amélioration de la marge opérationnelle ajustée qui s'établit à 9,4 % en 2006 contre 4,8 % en 2005. Cette amélioration notable de la marge opérationnelle ajustée provient :

- aux Etats-Unis, d'une progression de la rentabilité des deux laboratoires de Detroit et de Lake Zurich, ainsi que de la réalisation des synergies de coûts anticipées lors de la fusion des deux sociétés récemment acquises (Clayton et Risk and Safety). Les synergies générées par l'intégration et la fusion de ces deux sociétés proviennent essentiellement de la consolidation des directions centrales (direction générale, service comptable et financier, service commercial, systèmes d'information) sur un seul site à Lake Zurich, Illinois, ce qui a entraîné la fermeture du siège de Clayton à Novi, Michigan. Les réductions de coûts associés à cette nouvelle organisation ont représenté 1,5 million de dollars en 2006 ;
- en France, de la croissance de l'activité qui s'est traduite par un meilleur taux d'occupation des inspecteurs et des techniciens ainsi que par un meilleur taux d'utilisation des équipements et laboratoires mobiles de mesures ; et
- au Royaume-Uni, de l'intégration de la société Casella dont la rentabilité est fortement supérieure à la rentabilité de la division Hygiène, Sécurité et Environnement préexistante de Bureau Veritas.

(e) Construction

	2006	2005	Variation
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	368,0	354,7	3,8 %
Résultat opérationnel ajusté (en millions d'euros)	34,9	36,9	(5,4)%
<i>Marge opérationnelle ajustée</i>	9,5 %	10,4 %	

Le chiffre d'affaires de la division Construction a augmenté de 3,8 % à 368,0 millions d'euros en 2006 contre 354,7 millions d'euros en 2005 en raison :

- d'une augmentation de 2,5 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ;
- d'une diminution de 0,4 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution défavorable des taux de change ; et
- d'une augmentation de 1,7 % du chiffre d'affaires due aux changements du périmètre de consolidation 2006 par rapport à 2005, avec en particulier la consolidation de la société NEIS aux Etats-Unis.

Le chiffre d'affaires 2006 de la division Construction se répartit principalement entre la France (49,5 % du total), les Etats-Unis (23,5 % du total), l'Espagne (7,2 % du total) et le Japon (3,7 % du total), ces quatre pays représentant

83,9 % du total de l'activité de la division. La croissance organique modérée de 2,5 % du chiffre d'affaires de la division Construction, hors acquisitions, est due à la combinaison d'évolutions différentes entre ces quatre marchés :

- en France, le chiffre d'affaires de la division Construction a augmenté de 11,5 %. Cette croissance est due pour l'essentiel à la croissance des mises en chantier de logements et de bâtiments tertiaires. Elle est également due au développement de services d'inspections et d'audits nouveaux tels que les audits techniques de patrimoine, les audits de transactions immobilières et les audits de performance énergétique ;
- aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires de la division Construction a diminué de 13,0 %. Cette réduction est due environ pour moitié à l'arrêt de deux contrats d'outsourcing avec les villes d'Oakley et d'Elk Grove en Californie. Le contrat avec la ville d'Elk Grove a été perdu au profit d'un concurrent. Le contrat avec la ville d'Oakley n'a pas été renouvelé, la ville ayant choisi d'internaliser l'approbation des plans de nouvelles constructions. Cette réduction est également due pour une autre moitié au recul des demandes de permis de construire de logements neufs en Californie, en Floride et au Texas ;
- en Espagne, le chiffre d'affaires de la division Construction a diminué de 1,9 % du fait d'une concurrence accrue et de prix en baisse ; et
- au Japon, le chiffre d'affaires de la division Construction a progressé de 54,5 %, principalement sous l'effet de la privatisation du marché de l'approbation de plans liée à la délivrance des permis de construire qui s'est poursuivie et se généralise progressivement à l'ensemble des régions.

Le résultat opérationnel ajusté de la division a diminué de 5,4 % à 34,9 millions d'euros en 2006 contre 36,9 millions d'euros en 2005, en raison de la progression modérée de 3,8 % du chiffre d'affaires et de la diminution de la marge opérationnelle ajustée qui s'établit à 9,5 % en 2006 contre 10,4 % en 2005.

La diminution de la marge opérationnelle ajustée provient principalement de l'Espagne et des Etats-Unis. En Espagne, la division Construction a subi des pertes opérationnelles contre une faible rentabilité de 2,0 % en 2005. Dans un marché en brutal ralentissement, les prix de vente sont restés à un faible niveau. Par ailleurs, l'exercice 2006 a enregistré des frais significatifs de réduction des effectifs avec le départ de plusieurs dizaines de collaborateurs.

Aux Etats-Unis, la marge opérationnelle ajustée est passée de 10,6 % à 3,2 %, la Société n'ayant pas adapté ses coûts (réseaux d'inspecteurs et centres d'approbation des plans) suffisamment rapidement pour s'ajuster à la baisse du marché.

En France, la marge opérationnelle ajustée a continué de progresser pour atteindre 15,8 % en 2006 contre 14,1 % en 2005, principalement en raison d'un environnement de marché favorable qui a conduit à une augmentation des prix.

Au Japon, la marge opérationnelle ajustée a atteint 5,0 % en 2006, contre 1,2 % en 2005 en ligne avec le plan d'affaires réalisé en 2003 au moment où le Groupe a décidé de rentrer sur le marché de la privatisation de l'approbation de plans liée à la délivrance de permis de construire.

(f) Certification

	2006	2005	Variation
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	204,0	184,1	10,8 %
Résultat opérationnel ajusté (en millions d'euros)	40,2	33,5	20,0 %
<i>Marge opérationnelle ajustée</i>	19,7 %	18,2 %	

Le chiffre d'affaires de la division Certification a augmenté de 10,8 % à 204,0 millions d'euros en 2006 contre 184,1 millions d'euros en 2005 en raison :

- d'une augmentation de 10,7 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ; et
- d'une augmentation de 0,1 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution favorable des taux de change.

La croissance organique de 10,7 % du chiffre d'affaires de la division Certification est due à :

- un très bon dynamisme du portefeuille de services et notamment des certifications ISO 14001, OHSAS, TS 16949 ainsi que des certifications adaptées aux besoins des grandes entreprises (audits de fournisseurs, audits de réseaux d'implantations, audits internes) ;
- une demande soutenue des secteurs de l'aéronautique, de l'automobile, de l'électronique, des télécommunications, de la chimie et de l'alimentation ; et
- une croissance supérieure à 15 % sur certains marchés tels que l'Espagne, l'Italie, le Brésil, le Chili et l'Inde.

Le résultat opérationnel ajusté de la division Certification a augmenté de 6,7 millions d'euros à 40,2 millions d'euros en 2006 contre 33,5 millions d'euros en 2005, en raison de la progression de 10,8 % du chiffre d'affaires et de l'augmentation de la marge opérationnelle ajustée qui s'établit à 19,7 % en 2006 contre 18,2 % en 2005.

L'augmentation de la marge opérationnelle ajustée est la conséquence de la fin du déploiement du plan d'amélioration de la performance opérationnelle lancé en 2004 sur l'ensemble de la division Certification au niveau mondial (plan « POP » ou « *Process Optimization Project* »), qui vise une hausse du taux d'utilisation des auditeurs, notamment en augmentant leur polyvalence au sein de la division, ainsi qu'une meilleure productivité des back-offices.

(g) Biens de Consommation

	2006	2005	Variation
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	248,3	209,0	18,8 %
Résultat opérationnel ajusté (en millions d'euros)	54,8	50,1	9,4 %
<i>Marge opérationnelle ajustée</i>	22,1 %	24,0 %	

Le chiffre d'affaires de la division Biens de Consommation a augmenté de 18,8 % à 248,3 millions d'euros en 2006 contre 209,0 millions d'euros en 2005 en raison :

- d'une augmentation de 13,0 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ;
- d'une réduction de 0,6 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution défavorable des taux de change en 2006 par rapport à 2005 ; et
- d'une augmentation de 6,4 % du chiffre d'affaires due aux changements du périmètre de consolidation en 2006 par rapport à 2005, avec en particulier la consolidation en année pleine de la société Curtis Straus aux Etats-Unis acquise en mai 2005 et de la société ADT à Taiwan acquise en août 2005.

La croissance organique du chiffre d'affaires est due en premier lieu à la bonne progression du marché de l'inspection et des tests en laboratoires des biens de consommation et en particulier à la demande de nouveaux services analytiques pour l'identification de substances toxiques réglementées (ROHS). L'ensemble des segments du marché ont été dynamiques : jouets, textiles, produits électriques et électroniques. Le portefeuille de grands comptes de la division Biens de Consommation reste essentiellement constitué de grands distributeurs américains. Un effort commercial particulier a commencé à être engagé en direction des distributeurs européens et des producteurs asiatiques.

Le résultat opérationnel ajusté de la division Biens de Consommation a augmenté de 9,4 % à 54,8 millions d'euros en 2006 contre 50,1 millions d'euros en 2005, en raison de la croissance de 18,8 % du chiffre d'affaires et d'une réduction de la marge opérationnelle ajustée qui s'établit à 22,1 % en 2006 contre 24,0 % en 2005.

La réduction de la marge opérationnelle ajustée s'explique :

- par une pression croissante sur les prix des services de *testing* de produits textiles et de jouets. De plus en plus de clients parmi les grands distributeurs américains organisent des appels d'offres concurrentiels structurés pour leurs fournisseurs de services de *testing* au lieu de négocier de gré à gré comme par le passé ;

- par le changement de mix d'activités du à la montée en puissance des activités de *testing* de produits électriques et électroniques qui ont une rentabilité plus faible par rapport aux activités de *testing* de produits textiles et de jouets. Les activités de *testing* de produits électriques et électroniques ont représenté 19,1 % du chiffre d'affaires total de la division Biens de Consommation en 2006, contre 16,3 % en 2005. Ceci est notamment du à la consolidation en année pleine des sociétés Curtis Straus et ADT acquises courant 2005 ;
- par la croissance des coûts commerciaux générés par la volonté d'établir une présence auprès des grands distributeurs européens (Royaume-Uni, France et Allemagne), qui représentent encore une part marginale du portefeuille clients de la division Biens de Consommation ; et
- par les coûts de démarrage d'un nouveau laboratoire d'analyses et de tests de produits textiles et de produits électriques en Arabie Saoudite.

(h) Services aux Gouvernements et Commerce International

	2006	2005	Variation
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	145,1	162,7	(10,8)%
Résultat opérationnel ajusté (en millions d'euros)	16,7	28,4	(41,2)%
<i>Marge opérationnelle ajustée</i>	11,5 %	17,5 %	

Le chiffre d'affaires de la division Services aux Gouvernements et Commerce International a diminué de 10,8 % à 145,1 millions d'euros en 2006 contre 162,7 millions d'euros en 2005 en raison :

- d'une réduction de 11,0 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ; et
- d'une augmentation de 0,2 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution favorable des taux de change.

La réduction du chiffre d'affaires est due à l'arrêt de deux contrats de gouvernement significatifs :

- le contrat avec les autorités du Kenya a pris fin en juin 2005. Ce contrat avait généré 3,6 millions d'euros de chiffre d'affaires au cours de l'année 2005 ; et
- le contrat avec les autorités du Venezuela a pris fin en août 2005. Ce contrat avait généré 24,6 millions d'euros de chiffre d'affaires au cours de l'année 2005.

La réduction du chiffre d'affaires due à l'arrêt de ces deux contrats n'a été que partiellement compensée par une augmentation du volume d'activité généré par les contrats existants avec les autorités d'Angola et de Côte d'Ivoire, ainsi que par le démarrage de deux nouveaux contrats au Cambodge et en République Démocratique du Congo.

Le résultat opérationnel ajusté de la division Services aux Gouvernements et Commerce International a diminué de 41,2 % à 16,7 millions d'euros en 2006 contre 28,4 millions d'euros en 2005, en raison de la baisse de 10,8 % du chiffre d'affaires et d'une baisse de la marge opérationnelle ajustée qui s'établit à 11,5 % en 2006 contre 17,5 % en 2005.

La baisse de la marge opérationnelle ajustée est due en premier lieu à la baisse du volume des inspections, qui impacte défavorablement le taux d'utilisation du réseau d'inspections dans les pays exportateurs. Une nouvelle phase de consolidation du réseau des centres de relations avec les exportateurs (CRE) a été initiée en Europe en réduisant le nombre de ces CRE de six à seulement deux (Paris et Lisbonne). Les coûts associés à cette restructuration et supportés sur l'exercice 2006 sont de 1,1 million d'euros.

La baisse de la marge opérationnelle ajustée est également due à une augmentation de la provision pour risques sur les créances détenues au titre du contrat avec les autorités du Bénin.

9.3.2 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004 du Groupe

Il est rappelé qu'en 2004, le Groupe était organisé en quatre divisions globales : Marine, Industrie et Infrastructures, Biens de Consommation, Services aux Gouvernements et Commerce International. La comparaison des résultats

annuels des exercices 2005 et 2004 est donc réalisée en analysant l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats de ces quatre divisions globales.

(en millions d'euros)	2005	2004	Variation
Chiffre d'affaires	1.647,2	1.421,9	15,8 %
Achats et charges externes	(497,3)	(418,0)	19,0 %
Frais de personnel	(849,0)	(722,2)	17,6 %
Autres charges	(64,3)	(89,0)	(27,8)%
Résultat opérationnel	236,6	192,7	22,8 %
Résultat financier	(17,5)	(1,4)	ns
Résultat avant impôts	219,1	192,1	14,1 %
Impôts sur les résultats	(66,0)	(76,1)	(13,3)%
Résultat net	153,1	116,0	32,0 %
Intérêts minoritaires	2,6	1,7	52,9 %
Résultat net part du Groupe	150,5	114,3	31,7 %

9.3.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 15,8 % à 1.647,2 millions d'euros en 2005 contre 1.421,9 millions d'euros en 2004, en raison :

- d'une augmentation de 6,3 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ;
- d'une augmentation de 0,7 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution favorable des taux de change ; et
- d'une augmentation de 8,8 % du chiffre d'affaires due aux changements du périmètre de consolidation en 2005 par rapport à 2004, avec en particulier la consolidation des sociétés Curtis Straus, Clayton, LP2A et Risk and Safety aux Etats-Unis, KW2 aux Pays-Bas, Casella au Royaume-Uni et ADT à Taiwan.

La progression du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants tient à une augmentation du chiffre d'affaires de toutes les divisions à l'exception de la division Services aux Gouvernements et Commerce International. A périmètre de consolidation et taux de change constants, l'évolution du chiffre d'affaires par division entre 2005 et 2004, était la suivante :

Marine	8,0 %
Industrie et Infrastructures	7,7 %
Biens de Consommation	12,2 %
Service aux Gouvernements et Commerce International	(5,9)%
Total	6,3 %

9.3.2.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe a augmenté de 22,8 % à 236,6 millions d'euros en 2005 contre 192,7 millions d'euros en 2004. L'augmentation de 43,9 millions d'euros du résultat opérationnel du Groupe provient de l'amélioration du résultat opérationnel de l'ensemble des quatre divisions du Groupe :

- Marine : + 6,6 millions d'euros ;
- Industrie et Infrastructures : + 28,7 millions d'euros ;
- Biens de Consommation : + 6,0 millions d'euros ; et
- Services aux Gouvernements et Commerce International : + 2,5 millions d'euros.

Le résultat opérationnel exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires a augmenté d'un exercice à l'autre pour représenter 14,4 % en 2005 contre 13,5 % en 2004, principalement sous l'effet de l'amélioration de la marge

opérationnelle des divisions Marine (meilleur taux d'utilisation des inspecteurs et augmentation prix de vente), Services aux Gouvernements et Commerce International ainsi que Biens de Consommation (effet des mesures de restructuration du réseau préalablement engagées).

9.3.2.3 *Résultat opérationnel ajusté*

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant prise en compte des produits et charges relatives aux acquisitions et aux autres éléments jugés comme non récurrents (voir paragraphe 9.1.3.3 du présent document de base).

Le tableau ci-dessous présente le calcul détaillé du résultat opérationnel ajusté en 2004 et 2005.

<i>(en millions d'euros)</i>	2005	2004	Variation
Résultat opérationnel	236,6	192,7	22,87 %
Dotations aux amortissements des allocations d'écarts d'acquisition	0,7	–	<i>ns</i>
Perte de valeur des écarts d'acquisitions	3,8	10,1	(62,4)%
Coûts de réorganisation	0,6	1,5	(60,0)%
Honoraires de gestion versés à l'actionnaire	2,0	–	<i>ns</i>
Résultat opérationnel ajusté	243,7	204,3	19,3 %

Le résultat opérationnel ajusté a augmenté de 19,3 % à 243,7 millions d'euros en 2005 contre 204,3 millions d'euros en 2004. L'augmentation de 39,4 millions d'euros du résultat opérationnel du Groupe provient de l'amélioration du résultat opérationnel de l'ensemble des quatre divisions du Groupe :

- Marine : + 6,6 millions d'euros ;
- Industrie et Infrastructures : + 24,1 millions d'euros ;
- Biens de Consommation : + 6,0 millions d'euros ; et
- Services aux Gouvernements et Commerce International : + 2,7 millions d'euros.

Le résultat opérationnel ajusté exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires a augmenté d'un exercice à l'autre pour représenter 14,8 % en 2005 contre 14,4 % en 2004.

9.3.2.4 *Résultat financier*

Le résultat financier du Groupe a représenté en 2005 une charge nette de 17,5 millions d'euros contre une charge nette de 1,4 million d'euros en 2004. Cette augmentation est imputable à l'endettement souscrit fin décembre 2004 à la suite d'une opération de rachat d'actions à hauteur de 400 millions d'euros alors que le Groupe n'avait pas d'endettement net au cours de l'année 2004.

9.3.2.5 *Impôt sur les résultats*

La charge d'impôt sur les résultats consolidés s'élève à 66,0 millions d'euros en 2005 contre 76,1 millions d'euros en 2004. Le taux d'impôt effectif, représentant la charge d'impôt divisée par le montant du résultat avant impôt, s'est réduit d'un exercice à l'autre pour représenter 30,1 % en 2005 contre 39,6 % en 2004.

Le niveau élevé de la charge d'impôt relative à l'exercice 2004 s'explique principalement par des éléments exceptionnels tenant à la surestimation de la provision pour impôt courant notamment aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et à Hong Kong (5,3 millions d'euros) ainsi qu'au coût d'un redressement fiscal en Corée du Sud (4,1 millions d'euros).

9.3.2.6 *Résultat net part du Groupe*

Le résultat net consolidé part du Groupe s'est élevé à 150,5 millions d'euros en 2005 par rapport à 114,3 millions d'euros en 2004 et résulte principalement :

- d'une augmentation du résultat opérationnel de 43,9 millions d'euros ;
- d'une augmentation de 16,1 millions d'euros des coûts financiers nets ; et

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT DU GROUPE

- d'une diminution de 10,1 millions d'euros du montant de l'impôt sur les bénéfices.

9.3.2.7 Résultats par division

(a) Marine

	2005	2004	Variation
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	180,3	164,9	9,3 %
Résultat opérationnel ajusté (en millions d'euros)	41,9	35,3	18,7 %
<i>Marge opérationnelle ajustée</i>	23,2 %	21,4 %	

Le chiffre d'affaires de la division Marine a augmenté de 9,3 % à 180,3 millions d'euros en 2005 contre 164,9 millions d'euros en 2004, en raison :

- d'une augmentation de 8,0 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ; et
- d'une augmentation de 1,3 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution favorable des taux de change.

La progression du chiffre d'affaires s'est répartie entre l'activité de classification et de surveillance de nouveaux navires en construction et l'activité de surveillance des navires en service.

Le Groupe a enregistré 736 commandes pour un total de 5,60 millions de tonnes en 2005 contre 608 commandes pour un total de 5,39 millions de tonnes en 2004. Le carnet de commandes au 31 décembre 2005 représentait un total de 13,5 millions de tonnes contre 11,7 millions de tonnes au 31 décembre 2004.

La progression du chiffre d'affaires de la division Marine est également due à la croissance de l'activité de surveillance des navires en service. Au 31 décembre 2005, la flotte classée par Bureau Veritas représentait un total de 7.074 navires pour un tonnage de 48,6 millions de tonnes contre une flotte de 6.776 navires pour un tonnage de 44,3 millions de tonnes au 31 décembre 2004.

Le résultat opérationnel ajusté de la division Marine a augmenté de 6,6 millions d'euros à 41,9 millions d'euros en 2005 contre 35,3 millions d'euros en 2004, en raison :

- de la progression de 9,3 % du chiffre d'affaires ; et
- d'une amélioration de la marge opérationnelle ajustée qui s'établit à 23,2 % en 2005 contre 21,4 % en 2004.

L'amélioration de la marge opérationnelle ajustée est due à une augmentation des prix de vente, à une réduction des charges d'assurance en pourcentage du chiffre d'affaires ainsi qu'à un meilleur taux d'utilisation des inspecteurs.

(b) Services aux Gouvernements et Commerce International

	2005	2004	Variation
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	162,7	169,6	(4,1)%
Résultat opérationnel ajusté (en millions d'euros)	28,4	25,7	10,5 %
<i>Marge opérationnelle ajustée</i>	17,5 %	15,1 %	

Le chiffre d'affaires de la division Services aux Gouvernements et Commerce International a diminué de 4,1 % à 162,7 millions d'euros en 2005 contre 169,6 millions d'euros en 2004, en raison :

- d'une réduction de 5,9 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ;
- d'une augmentation de 0,5 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution favorable des taux de change ; et
- d'une augmentation de 1,3 % du chiffre d'affaires due aux changements du périmètre de consolidation en 2005 par rapport à 2004 avec la consolidation en année pleine de la société Inspect en Slovénie acquise en décembre 2004.

La réduction du chiffre d'affaires est due :

- à l'effet en année pleine du non-renouvellement à l'échéance en mai 2004 du contrat avec les autorités du Pérou. Ce contrat avait généré 7,1 millions d'euros de chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2004 contre seulement 1,1 million d'euros au cours de l'exercice 2005 ;
- au non-renouvellement à l'échéance en juin 2005 du contrat avec les autorités du Kenya. Ce contrat avait généré 6,4 millions d'euros de chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2004 contre 3,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2005 ; et
- au non-renouvellement à l'échéance en août 2005 du contrat avec les autorités du Venezuela. Ce contrat avait généré 31,6 millions d'euros de chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2004 contre 24,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2005.

La réduction du chiffre d'affaires due à l'arrêt de ces trois contrats n'a été que partiellement compensée par une augmentation du volume d'activité généré par les contrats existants avec les autorités d'Equateur, de Côte d'Ivoire et du Tchad, ainsi que par le démarrage d'un nouveau contrat avec la République de Centrafrique pour une durée de trois ans et un montant d'environ 1 million d'euros par an.

Le résultat opérationnel ajusté de la division Services aux Gouvernements et Commerce International a augmenté de 2,7 millions d'euros à 28,4 millions d'euros en 2005 contre 25,7 millions d'euros en 2004 malgré la baisse de 4,1 % du chiffre d'affaires et ce, en raison d'une augmentation de la marge opérationnelle ajustée qui s'établit à 17,5 % en 2005 contre 15,1 % en 2004.

L'augmentation de la marge opérationnelle ajustée est due aux mesures de restructuration du réseau d'inspection et des centres de relation avec les exportateurs engagées en 2003 et 2004. Une importante consolidation a été engagée au cours de cette période qui a fait diminuer le nombre des centres de 30 en 2002 à 14 en 2005. A titre d'exemple, en Asie, les cinq centres de Kobé, Séoul, Taïpei, Hong Kong et Singapour ont été consolidés sur un seul site à Shanghai. En Amérique Latine, dix centres ont été consolidés sur trois sites (Bogota, Sao Paulo et Buenos Aires) avec l'objectif de ne plus avoir qu'un seul site à Bogota à l'horizon 2008.

(c) Biens de Consommation

	2005	2004	Variation
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	209,0	177,1	18,0 %
Résultat opérationnel ajusté (en millions d'euros)	50,1	44,1	13,6 %
<i>Marge opérationnelle ajustée</i>	<i>24,0 %</i>	<i>24,9 %</i>	

Le chiffre d'affaires de la division Biens de Consommation a augmenté de 18,0 % à 209,0 millions d'euros en 2005 contre 177,1 millions d'euros en 2004 en raison :

- d'une augmentation de 12,2 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ;
- d'une augmentation de 0,3 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution favorable des taux de change en 2005 par rapport à 2004 ; et
- d'une augmentation de 5,5 % du chiffre d'affaires due aux changements du périmètre de consolidation en 2005 par rapport à 2004, avec la première consolidation de la société Curtis Straus aux Etats-Unis acquise en mai 2005 et de la société ADT à Taiwan acquise en août 2005.

L'augmentation du chiffre d'affaires est due à la forte croissance de la demande de tests en laboratoires des biens de consommation en Chine, en Inde, au Bangladesh et au Sri Lanka. Le segment de la certification de produits électriques a été particulièrement dynamique en Chine et à Taiwan. A l'inverse, l'activité d'inspections et d'audits de responsabilité sociale est restée stable d'un exercice à l'autre.

Le résultat opérationnel ajusté de la division Biens de Consommation a augmenté de 6,0 millions d'euros à 50,1 millions d'euros en 2005 contre 44,1 millions d'euros en 2004 en raison de la croissance de 18,0 % du chiffre

d'affaires et ce en dépit d'une légère dégradation de la marge opérationnelle ajustée qui s'établit à 24,0 % en 2005 contre 24,9 % en 2004.

(d) Industrie et Infrastructures

	2005	2004	Variation
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	1.095,2	910,2	20,3 %
Résultat opérationnel ajusté (en millions d'euros)	123,3	99,2	24,3 %
<i>Marge opérationnelle ajustée</i>	11,3 %	10,9 %	

Le chiffre d'affaires de la division Industrie et Infrastructures a augmenté de 20,3 % à 1.095,2 millions d'euros en 2005 contre 910,2 millions d'euros en 2004 en raison :

- d'une augmentation de 6,8 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants, notamment sous l'effet de la croissance organique soutenue en France ;
- d'une augmentation de 0,7 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution favorable des taux de change ; et
- d'une augmentation de 12,9 % du chiffre d'affaires due aux changements du périmètre de consolidation en 2005 par rapport à 2004, avec la consolidation en année pleine des sociétés Graham Marcus et One CIS aux Etats-Unis acquises respectivement en octobre 2004 et décembre 2004 et avec la première consolidation des sociétés LP2A, Clayton et Risk and Safety aux Etats-Unis acquises respectivement en février, mars et novembre 2005, de la société Casella au Royaume-Uni acquise en mai 2005, de l'activité contrôle d'engins de levages de la société CEBTP en France acquise en janvier 2005 et de la société KW2 aux Pays-Bas acquise en mars 2005.

Le résultat opérationnel ajusté de la division a augmenté de 24,1 millions d'euros euros à 123,3 millions d'euros en 2005 contre 99,2 millions d'euros en 2004, en raison :

- de la progression du chiffre d'affaires de 20,3 % et de l'intégration de nouvelles sociétés ; et
- de la progression de la marge opérationnelle ajustée qui s'établit à 11,3 % en 2005 contre 10,9 % en 2004.

La division Industrie et Infrastructures, qui regroupe 5 divisions, est organisée autour de 10 principaux pays appelés « plateformes de croissance ». Ces dix marchés représentent 85,0 % du total de l'activité de la division en 2005 : il s'agit de la France (41,5 % du chiffre d'affaires total de la division en 2005), des Etats-Unis (17,8 %), du Royaume-Uni (9,8 %), de l'Espagne (4,4 %), du Japon (2,8 %), du Brésil (2,5 %), de l'Italie (1,8 %), de l'Allemagne (1,7 %), des Pays-Bas (1,4 %) et de la Chine (1,2 %).

France

Le chiffre d'affaires de la division Industrie et Infrastructures en France a augmenté de 8,8 % à 455,2 millions d'euros en 2005 contre 418,3 millions d'euros en 2004. Il s'agit d'une croissance en totalité organique.

Cette croissance organique très soutenue est la conséquence de :

- l'accroissement de l'investissement commercial réalisé dès la fin de l'année 2004 avec la nomination en interne ou l'embauche de plusieurs responsables de comptes-clés chargés de développer le chiffre d'affaires avec ces comptes désignés en leur vendant l'ensemble des services de la Division (Construction, Industrie, Inspections et Vérifications en Service, Hygiène, Sécurité et Environnement et Certification) ;
- le déploiement et la parfaite appropriation du nouvel outil de Gestion de la Relation Client (CRM) Selligent ; et
- la multiplication des initiatives commerciales en direction du marché de masse et notamment des mailings adossés à un outil performant de veille réglementaire.

La marge opérationnelle ajustée de la division Industrie et Infrastructures en France a progressé à 12,3 % en 2005 contre 11,1 % en 2004. C'est la conséquence de l'application continue et avec succès de deux processus clés définis en 2003-2004 et progressivement déployés en 2004-2005 :

- le processus de *reengineering* des méthodes de production et de reporting ; et
- le processus de suivi des unités sous-performantes, basé sur un système de *benchmarking* détaillé et consistant des 200 unités de production constituant le réseau français.

Etats-Unis

Le chiffre d'affaires de la division Industrie et Infrastructures aux Etats-Unis a augmenté de 81,6 % à 195,2 millions d'euros en 2005 contre 107,5 millions d'euros en 2004. La croissance organique a été négative de (- 0,3 %) tandis que la contribution des acquisitions a été positive de + 81,9 %. Bureau Veritas a ainsi continué à renforcer son pôle d'évaluation de la conformité des constructions avec l'acquisition de la société LP2A basée à Pleasanton, Californie. LP2A, qui a réalisé 17,7 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2004, est la première société d'*outsourcing* des départements d'instruction et d'approbation des permis de construire des municipalités de Californie du Nord.

Bureau Veritas s'est par ailleurs imposé comme le premier fournisseur aux Etats-Unis de services d'évaluation de conformité dans le domaine de l'environnement et des risques aux occupants en acquérant successivement la société Clayton basée à Novi, Michigan, et disposant d'un réseau de 16 agences couvrant l'ensemble du territoire américain, et la société Risk and Safety, basée à Lake Zurich, Illinois.

La marge opérationnelle ajustée de la division Industrie et Infrastructures aux Etats-Unis a progressé à 9,9 % en 2005 contre 8,9 % en 2004 du fait :

- d'une forte amélioration des résultats du pôle inspections et certifications ASME (équipements sous pression) due à une augmentation des prix de vente, un accroissement du taux de chargeabilité des inspecteurs et une gestion plus rigoureuse ; et
- d'un mix d'activités plus favorable de la division construction grâce à l'intégration de sociétés d'évaluation de conformité des constructions (approbation des plans et inspections sur sites) qui ont une rentabilité plus élevée que les sociétés de tests de matériaux de construction.

Royaume-Uni

Le chiffre d'affaires de la division Industrie et Infrastructures au Royaume-Uni a augmenté de 30,1 % à 107,2 millions d'euros en 2005 contre 82,4 millions d'euros en 2004 en raison d'une croissance organique de 5,6 %, d'un effet de change négatif de - 1,2 % et d'une contribution des acquisitions de + 25,8 %.

Le Groupe a ainsi acquis la société Casella, un des leaders du marché de l'évaluation de conformité dans le domaine de l'environnement et des risques aux occupants réalisant 43 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2004.

La marge opérationnelle ajustée de la division Industrie et Infrastructures au Royaume-Uni a diminué à 6,7 % en 2005 contre 9,3 % en 2004 pour les raisons suivantes :

- la société Casella acquise en juin 2005 a réalisé une marge opérationnelle ajustée de 8,5 % conforme à son budget lors de l'acquisition ;
- l'activité du pôle Laboratoires de tests de matériaux de construction a enregistré une baisse de sa rentabilité de 7 % en 2004 à 3 % en 2005. Ce pôle d'activité est hérité de l'activité des sociétés Weeks et LJ Church, acquises respectivement en 2003 et 2004. Bureau Veritas a du faire face, au cours du processus d'intégration, à la perte de deux dirigeants clés, à un moment où intervenait le renouvellement de plusieurs contrats significatifs dans un environnement très concurrentiel. Fin 2005 la situation était stabilisée avec la désignation d'une nouvelle équipe de direction professionnelle et motivée ; et
- l'activité du pôle pétrole et gaz basée à Aberdeen en Ecosse a souffert du décalage de contrats significatifs avec Total et Shell et s'est retrouvée en sous-activité pendant toute la première moitié de l'exercice.

Espagne

Le chiffre d'affaires de la division Industrie et Infrastructures en Espagne a baissé de 14,4 % à 48,6 millions d'euros en 2005 contre 56,7 millions d'euros en 2004. Ceci est dû à l'arrêt de l'activité de conseil et mise à niveau de systèmes de management de la qualité qui s'est trouvée être en conflit d'intérêt avec l'activité de certification de systèmes du fait de nouvelles règles édictées par l'organisme d'accréditation national espagnol. Cette activité qui représentait 8,2 millions d'euros en 2004 ne représentait plus que 1,7 million d'euros en 2005 et était totalement arrêtée au dernier trimestre de l'année.

L'activité Contrôle Technique Construction a également souffert du fait d'une baisse très importante des prix de vente. Son chiffre d'affaires est passé de 29,0 millions d'euros en 2004 à 27,1 millions d'euros en 2005, soit une baisse de 6,6 %.

La marge opérationnelle ajustée de la division Industrie et Infrastructures en Espagne a fortement diminué, passant de 13,4 % en 2004 à 0,4 % en 2005. Ceci est dû à la non-anticipation des effets de la baisse du chiffre d'affaires en volume et en prix de vente ; la productivité du travail direct est restée inchangée, de même que l'ensemble des coûts indirects. L'équipe de direction (directeur général et directeur financier) a été licenciée et une nouvelle organisation a été mise en place sous le contrôle direct des Vice-Présidents des divisions centrales Construction et Industrie à Paris.

Japon

Le chiffre d'affaires de la division Industrie et Infrastructures au Japon a augmenté de 18,3 % à 31,0 millions d'euros en 2005 contre 26,2 millions d'euros en 2004 en raison d'une croissance organique de 20,3 % et d'un effet négatif de variation des taux de change de - 2,0 %. Cette forte croissance est due en premier lieu à l'activité d'approbation des permis de construire, récemment ouverte par différentes autorités provinciales à la concurrence privée. Cette activité a réalisé 8,8 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2005 contre 4,7 millions d'euros en 2004, soit une croissance de 87,2 %.

La marge opérationnelle ajustée de la division Industrie et Infrastructures au Japon s'est maintenue à 16,2 % grâce à la contribution élevée de la division Certification de systèmes qui connaît toujours des prix de vente élevés (plus élevés que dans tout autre pays industrialisé) alors que la division Construction a pour la première fois atteint l'équilibre d'exploitation.

Brésil

Le chiffre d'affaires de la division Industrie et Infrastructures au Brésil a fortement augmenté de 65,4 % à 27,4 millions d'euros en 2005 contre 16,5 millions d'euros en 2004 en raison d'une croissance organique de 38,2 % et d'une contribution positive de l'appréciation du Real contre l'Euro entraînant un effet de change de + 27,2 %.

La croissance s'est surtout concentrée dans la division Industrie qui a cru de 6,6 millions d'euros en 2004 à 14,3 millions d'euros en 2005 grâce à l'obtention de plusieurs grands contrats pluriannuels d'inspections industrielles et de gestion des risques sécurité et environnement avec Petrobras. Petrobras, qui a engagé un énorme programme d'investissements d'exploration-production sur les cinq années à venir, représente plus de 70 % de la division Industrie au Brésil.

La marge opérationnelle ajustée de la division Industrie et Infrastructures au Brésil est restée élevée (21,7 %) sur la période, grâce à un taux d'utilisation très élevé du réseau local d'inspecteurs et grâce à la limitation des frais de structure dont l'évolution a été moins rapide que celle du chiffre d'affaires.

Italie

Le chiffre d'affaires de la division Industrie et Infrastructures en Italie a augmenté de 5,3 % à 19,3 millions d'euros en 2005 contre 18,4 millions d'euros en 2004. Il s'agit en totalité de croissance organique.

La division Certification a été la plus dynamique à 11,3 millions d'euros en 2005 contre 10,5 millions d'euros en 2004 (+ 7,6 %). Le marché italien de la Certification de systèmes conserve un des meilleurs potentiels de croissance des pays industrialisés européens grâce à une importante population de petites et moyennes entreprises exportatrices.

La division Construction a été décevante avec 0,8 million d'euros de revenus, contre 1 million d'euros en 2004. Le marché du contrôle des appels d'offre relatifs aux grands ouvrages publics, qui devait être généré par une nouvelle réglementation (loi Merloni de 2004), est en effet beaucoup plus lent à se matérialiser qu'initialement prévu.

La marge opérationnelle ajustée de la Division Industrie et Infrastructures en Italie a baissé à 13,7 % en 2005 contre 17,7 % en 2004 sous l'effet de l'impact des coûts de démarrage de la division Construction (perte d'exploitation de 0,3 million d'euros). la division Certification a conservé des marges élevées supérieures à 25 % sur la période (26 % en 2005 et 29 % en 2004).

Allemagne

Le chiffre d'affaires de la division Industrie et Infrastructures en Allemagne a diminué de 17,5 % à 18,6 millions d'euros en 2005 contre 22,5 millions d'euros en 2004. Cette diminution est essentiellement attribuable au fort repli de la division Construction dont le chiffre d'affaires passe de 14,2 millions d'euros en 2004 à 10,6 millions d'euros en 2005. La cause en est la suspension puis l'annulation de quelques grands contrats avec la Deutsche Bahn qui a revu significativement à la baisse son programme d'investissements. Ceci a durablement déséquilibré le Groupe en Allemagne dans la mesure où la Deutsche Bahn représentait traditionnellement entre 60 et 70 % de l'activité de la division Construction.

Les autres divisions (Certification, Inspections industrielles, Inspections de containers) sont restées stables et aucune n'a servi de relais de croissance.

La marge opérationnelle ajustée de la division Industrie et Infrastructures en Allemagne a baissé de 8,0 % en 2004 à 2,8 % en 2005. La division Construction s'est retrouvée en surcapacité avec des taux d'utilisation de ses ingénieurs anormalement bas. L'ajustement des effectifs entrepris au cours de l'exercice 2005 a été poursuivi durant l'exercice 2006.

Pays-Bas

Le chiffre d'affaires de la division Industrie et Infrastructures aux Pays-Bas a augmenté de 30,7 % à 15,6 millions d'euros en 2005 contre 12,0 millions d'euros en 2004. La croissance organique est négative de - 4,9 %. La contribution des acquisitions est de 35,6 %.

Elle est due à la première consolidation de la société KW2 acquise en mars 2005 et réalisant 4,3 millions d'euros de chiffre d'affaires en année pleine.

La division Certification a connu une année difficile avec une baisse de son chiffre d'affaires de 4,7 % essentiellement due à une baisse des prix intervenue sur la fraction du portefeuille soumise à recertification triennale.

La marge opérationnelle ajustée de la division Industrie et Infrastructures aux Pays-Bas a baissé à 6,3 % en 2005 contre 8,7 % en 2004 du fait de la baisse de rentabilité de la division Certification. Un programme d'optimisation de la performance opérationnelle a commencé à être déployé sur cette unité au cours du dernier trimestre de l'année et s'est poursuivi pendant le premier semestre de 2006.

Chine

Le chiffre d'affaires de la division Industrie et Infrastructures en Chine a augmenté de 25,3 % à 13,5 millions d'euros en 2005 contre 10,8 millions d'euros en 2004. La croissance organique a représenté 24,3 % et l'effet de change positif a représenté 1,0 %.

Toutes les divisions ont contribué à la forte croissance organique : la Certification (+ 26,3 %), l'Industrie (+ 25,1 %), l'inspection de containers et de grues portuaires (+ 10,9 %) et la Construction, activité émergente dont le chiffre d'affaires a quasiment doublé à 1,3 millions d'euros.

La marge opérationnelle ajustée de la division Industrie et Infrastructures en Chine s'est maintenue à un niveau élevé (23 % en 2004 et 19 % en 2005) grâce à un très bon taux d'utilisation des inspecteurs.

9.4 APPRECIATION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DES RISQUES DE MARCHÉ DU GROUPE

La gestion des risques financiers du Groupe concerne principalement les risques de marché et les risques de liquidité. L'objectif général est d'identifier, d'évaluer et éventuellement de couvrir ces risques. Cette politique prévoit des modes opératoires spécifiques concernant le risque de taux d'intérêt, le risque de change ainsi que l'utilisation d'instruments dérivés et l'investissement des liquidités. La politique du Groupe consiste à ne pas s'engager dans des transactions impliquant des instruments de nature spéculative ou rendant la position nette du Groupe

spéculative. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de la couverture des risques de taux d'intérêt et de change.

9.4.1 Risque de change

En raison du caractère international de ses activités, le Groupe est exposé à un risque de change découlant de plusieurs devises étrangères.

En 2006, près de la moitié du chiffre d'affaires du Groupe était réalisé dans des devises autres que l'euro dont 21 % en dollars américains, 8 % en Livre Sterling et 7 % en dollars de Hong Kong. Prises individuellement, les autres devises ne représentent pas plus de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe. Cette évolution est notamment liée au fort développement des activités du Groupe en dehors de la zone euro et notamment en dollar américain aux Etats-Unis. De manière générale cependant, dans chaque pays où il est présent, le Groupe fournit des prestations de services localement et engage des coûts localement. En conséquence, le Groupe est faiblement exposé au risque de change lié à des transactions dans des monnaies différentes.

Par ailleurs, la devise de présentation des états financiers étant l'euro, le Groupe doit convertir en euros les actifs, passifs, produits et charges libellés dans d'autres monnaies que l'euro lors de la préparation des états financiers. Les résultats de ces activités sont consolidés dans le compte de résultat du Groupe après conversion au taux moyen de la période. Les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture de la période. En conséquence, les variations de cours de change de l'euro par rapport aux autres devises affectent le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés même si leur valeur reste inchangée dans leur devise d'origine.

Ainsi, une variation de 1 % de l'euro contre :

- le dollar américain aurait eu un impact de 0,2 % sur le chiffre d'affaires consolidé 2006 et de 0,06 % sur le résultat d'exploitation 2006 ;
- le dollar de Hong Kong aurait eu un impact de 0,07 % sur le chiffre d'affaires consolidé 2006 et de 0,17 % sur le résultat d'exploitation 2006 ;
- la Livre Sterling aurait eu un impact de 0,09 % sur le chiffre d'affaires consolidé 2006 et de 0,03 % sur le résultat d'exploitation 2006.

Enfin, l'une des tranches de l'Emprunt Syndiqué 2006 mis en place en mai 2006 est multi-devises et permet d'emprunter dans les devises locales. Le Groupe, s'il le juge nécessaire, peut ainsi assurer la couverture de certains engagements en alignant les coûts de financement sur les produits d'exploitation dans les devises concernées.

Le tableau ci-dessous présente les actifs (trésorerie et valeurs mobilières de placement) et passifs financiers (emprunts non courants) dans les principales devises du Groupe au 31 décembre 2006 :

<i>(en millions d'euros)</i>	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Passif financier	51,4	381,3	53	8,7	494,4
Actif financier	25,1	25,9	2,1	53,7	106,8
Position nette (actif – passif)					
avant gestion	(26,3)	(355,4)	(50,9)	45,0	(387,6)
Hors bilan	0	0	0	0	0
Position nette après gestion	(26,3)	(355,4)	(50,9)	45,0	(387,6)
Impact d'une augmentation de 1 % des cours de change		(3,6)	(0,5)	0,5	

9.4.2 Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2006, l'endettement brut consolidé du Groupe s'élevait à 494,4 millions d'euros et son endettement net consolidé à 387,6 millions d'euros.

Le risque de taux d'intérêt est essentiellement généré par des éléments d'actif et de passif portant intérêt à taux variable. La politique du Groupe à cet égard consiste à limiter l'impact de la hausse des taux d'intérêt par l'utilisation de swaps et de tunnels permettant ainsi de garder la possibilité de bénéficier d'évolution de taux plus favorables.

Le montant notionnel global des contrats de couverture de taux, au 31 décembre 2006, était de l'ordre de 202 millions d'euros. Ce montant comprend une opération de 50 millions d'euros et quatre opérations de 50 millions de dollars américains.

En effet, pour couvrir sa dette en euros, le Groupe a conclu un swap à taux fixe échéance mai 2011 où il reçoit Euribor (*European Inter-Bank Offered Rate*) 3 mois et paie 3,7385 % sur un nominal de 50 millions d'euros.

Par ailleurs, pour couvrir sa dette en dollars américains, le Groupe a conclu :

- un swap de taux d'intérêts échéance décembre 2009 où il reçoit Libor (*London Inter-Bank Offered Rate*) 3 mois et paie 4 % sur un nominal de 50 millions de dollars américains ;
- un tunnel échéance décembre 2009 où le Groupe reçoit Libor 3 mois et paie CMS 5 ans (*Constant Maturity Swap*) en bénéficiant d'un plafond à 4,43 % et d'un plancher à 2,95 % sur un nominal de 50 millions de dollars américains ;
- un tunnel échéance mars 2008 où le Groupe reçoit Libor 3 mois et paie CMS 3 ans en bénéficiant d'un plafond à 4,7725 % et d'un plancher à 3,10 % sur un nominal de 50 millions de dollars américains ; et
- un tunnel échéance mars 2008 où le Groupe reçoit Libor 3 mois et paie CMS 5 ans en bénéficiant d'un plafond à 5,18 % et d'un plancher à 3,50 % sur un nominal de 50 millions de dollars américains.

Après prise en compte de ces contrats, 52,1 % de la dette nette consolidée du Groupe ressortait à taux fixe ou plafonnée. Au 31 décembre 2006, la réévaluation à leur valeur de marché des instruments de couverture du risque de taux du Groupe mettait en évidence un résultat positif de 2,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, le Groupe estime qu'une augmentation de 1 % des taux d'intérêts entraînerait une augmentation de la charge d'intérêts annuelle du Groupe de l'ordre de 1,9 million d'euros.

Le Groupe suit mensuellement son exposition au risque de taux et apprécie le niveau des couvertures mises en place ainsi que leur adaptation au sous-jacent. Sa politique consiste à ne pas être exposé sur longue période (plus de six mois) au risque d'augmentation des taux d'intérêts pour une part supérieure à 60 % de la dette nette consolidée. Ainsi, le Groupe est susceptible de conclure d'autres accords de swaps, collars ou autres instruments de façon à se conformer aux objectifs fixés. Les instruments utilisés seront de nature non spéculative.

9.4.3 Risque de liquidité

Au titre de son endettement, le Groupe n'a pas de charges de remboursement significatives à court ou moyen terme.

Une partie de l'Emprunt Syndiqué 2006 s'amortit chaque année (voir paragraphe 10.2.1 du présent document de base). L'Emprunt Syndiqué, dont la tranche amortissable est libellée en dollars américains pour un montant de 542 millions de dollars américains, s'amortit au rythme de 16,66 % par an (soit 90,3 millions de dollars américains) excepté en 2007, année pour laquelle l'amortissement s'élèvera à 8,33 %, soit 45,1 millions de dollars américains remboursables en novembre 2007.

Le Groupe dispose par ailleurs, dans le cadre de l'Emprunt Syndiqué 2006, d'une ligne revolving d'un montant global de 550 millions d'euros à échéance 2011 (voir paragraphe 10.2 du présent document de base). Le montant tiré sur cette ligne revolving au 30 juin 2007 s'élève à 335,3 millions d'euros.

Enfin, au 31 décembre 2006, le Groupe respectait l'ensemble des engagements financiers qui lui étaient applicables. En conséquence, le Groupe estime ne pas être exposé au risque de liquidité.

9.4.4 Risque de crédit

Le Groupe fournit ses services et prestations à environ 280.000 clients dans 140 pays. Les 10 premiers clients du Groupe sont répartis entre les 8 divisions et représentent moins de 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. En conséquence, le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de crédit.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie du Groupe pour les exercices clos le 31 décembre 2006, le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004. Les investisseurs sont également invités à se reporter aux notes 10, 19, 20 et 21 annexées aux états financiers (voir Chapitre 20 du présent document de base).

10.1 FLUX DE TRESORERIE DU GROUPE POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2006, 31 DECEMBRE 2005 ET 31 DECEMBRE 2004

Tableau des flux de trésorerie (en millions d'euros)

<i>(en millions d'euros)</i>	2006	2005	2004
Résultat avant impôts	219,2	219,1	192,1
Elimination des flux des opérations de financement et d'investissement	29,7	21,1	(3,6)
Provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie	2,8	1,8	13,0
Amortissements et dépréciations nets	32,8	31,0	36,6
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité	(17,5)	(20,4)	(3,0)
Impôts payés	(64,0)	(57,0)	(61,1)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	203,0	195,6	174,0
Acquisitions de filiales	(50,2)	(162,2)	(45,9)
Cessions de filiales	2,4	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(44,4)	(42,4)	(33,7)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4,9	7,3	3,6
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(7,8)	(30,1)	(10,5)
Cessions d'actifs financiers non courants	2,7	9,3	9,7
Dividendes reçus	2,8	0,6	1,4
Autres	0,2	(1,8)	(0,5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(89,4)	(219,3)	(75,9)
Augmentation de capital	5,8	5,9	3,2
Réduction de capital	(152,5)	-	(400,0)
Emission de bons de souscription d'actions	-	16,0	-
Dividendes versés	(2,0)	(1,7)	(34,6)
Augmentation des emprunts et autres dettes financières	504,0	69,3	352,6
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	(431,9)	(48,5)	(14,5)
Intérêts payés	(28,8)	(20,3)	(0,3)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(105,4)	20,7	(93,6)
Incidence des écarts de change	(8,7)	7,4	2,8
Variation de la Trésorerie nette	(0,5)	4,4	7,3
Trésorerie nette au début de la période	100,0	95,6	88,3
Trésorerie nette à la fin de la période	99,5	100,0	95,6
Dont disponibilités et équivalent de trésorerie	106,8	104,5	96,8
Dont concours bancaires courants	(7,3)	(4,5)	(1,2)

10.1.1 Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles du Groupe

Le tableau ci-dessous présente la trésorerie nette des activités opérationnelles du Groupe pour les exercices clos le 31 décembre 2006, le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004.

<i>(en millions d'euros)</i>	2006	2005	2004
Résultat avant impôts	219,2	219,1	192,1
Elimination des flux des opérations de financement et d'investissement	29,7	21,1	(3,6)
Provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie	2,8	1,8	13,0
Amortissements et dépréciations nets	32,8	31,0	36,6
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(17,5)	(20,4)	(3,0)
Impôts payés	(64,0)	(57,0)	(61,1)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	203,0	195,6	174,0
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(44,4)	(42,4)	(33,7)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4,9	7,3	3,6
Dividendes reçus	2,8	0,6	1,4
Intérêts payés	(28,8)	(20,3)	(0,3)
Flux net de trésorerie disponible après impôts et intérêts financiers	137,5	140,8	145,0

Les flux nets de trésorerie liée à l'activité du Groupe se sont élevés à 174 millions d'euros en 2004, 195,6 millions d'euros en 2005 et 203 millions d'euros en 2006. L'exercice 2004 a été marqué par la dotation de provisions pour risque, essentiellement sur les divisions Marine et Industries et Infrastructures.

La variation du besoin en fonds de roulement en 2006 par rapport à 2005 est en ligne avec l'évolution du chiffre d'affaires consolidé d'un exercice à l'autre. En 2006, le besoin en fonds de roulement lié à l'activité représente un montant de 103 millions d'euros, soit 5,6 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, ratio considéré comme normatif compte tenu de la nature des activités du Groupe. Ce résultat est obtenu grâce à une politique active et volontariste de gestion des en-cours clients portant à la fois sur la négociation des conditions de paiement, la compression des délais de facturation et la réduction des délais de recouvrement. Par ailleurs, l'exercice 2004 a bénéficié d'encaissements significatifs en fin d'année sur des contrats de gouvernement (division Services aux Gouvernements et Commerce International) qui ont eu un impact positif sur le besoin en fonds de roulement du Groupe.

Les flux nets de trésorerie disponible après impôts et intérêts financiers se sont élevés à 145,0 millions d'euros en 2004, 140,8 millions d'euros en 2005 et 137,5 millions d'euros en 2006, la baisse observée étant partiellement imputable aux intérêts payés sur la période.

La variation des intérêts payés entre l'exercice 2004 et l'exercice 2005 est liée à la mise en place, au mois de décembre 2004, d'un financement bancaire suite à l'opération de rachat d'actions de 400 millions d'euros réalisée durant ce même mois. La variation de la charge d'intérêts entre l'exercice 2005 et l'exercice 2006 s'explique par l'effet combiné d'une deuxième opération de rachat d'actions à hauteur de 152,5 millions d'euros en mai 2006 et à la hausse des taux observée durant cette période.

10.1.2 Trésorerie nette provenant des activités d'investissement du Groupe

<i>(en millions d'euros)</i>	2006	2005	2004
Acquisitions de filiales	(50,2)	(162,2)	(45,9)
Cessions de filiales	2,4	–	–
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(44,4)	(42,4)	(33,7)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4,9	7,3	3,6
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(7,8)	(30,1)	(10,5)
Cessions d'actifs financiers non courants	2,7	9,3	9,7
Dividendes reçus	2,8	0,6	1,4
Autres	0,2	(1,8)	(0,5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(89,4)	(219,3)	(75,9)

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement du Groupe reflètent son développement par croissance externe au cours des trois derniers exercices et notamment en 2005. Le détail des acquisitions réalisées par le Groupe au cours des exercices 2006, 2005 et 2004 peut être présenté de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2006	2005	2004
Coût des activités acquises	(62,4)	(169,2)	(58,0)
Trésorerie des sociétés acquises	3,8	3,8	4,3
Coût d'acquisition restant à payer au 31 décembre	7,5	3,2	–
Coût d'acquisition payé sur les exercices précédents	0,9	–	7,8
Impact sur la trésorerie des activités acquises	(50,2)	(162,2)	(45,9)

Les principales acquisitions réalisées en 2006 sont les suivantes :

- Australie : Kilpatrick (avril 2006), Intico Integrity Engineering (juillet 2006), IRC (décembre 2006) ;
- Etats-Unis : NEIS (juin 2006) ; et
- Pays-Bas : Nagtglas (février 2006).

Les principales acquisitions réalisées en 2005 sont les suivantes :

- Grande-Bretagne : Casella (mai 2005) ;
- Etats-Unis : LP2A (janvier 2005), Clayton Engineering (février 2005), Curtis Straus (avril 2005), Risk & Safety (novembre 2005) ; et
- Taiwan : Advance Data Technology (en septembre 2005).

Les acquisitions 2004 ont été réalisées principalement aux Etats-Unis :

- Berryman & Henigar (février 2004) ;
- Graham Marcus (octobre 2004) ; et
- One CIS Insurance (décembre 2004).

Aucune cession significative n'a été réalisée au cours des exercices 2004 et 2005. En 2006, le Groupe a procédé à des cessions d'activités marginales issues d'acquisitions d'activités antérieures et ce pour un impact global sur la trésorerie de 2,4 millions d'euros.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont en ligne avec le développement de l'activité du Groupe sur les trois derniers exercices.

Les investissements industriels représentent un montant relativement faible au niveau du Groupe. Les divisions du Groupe présentent une intensité capitalistique généralement peu élevée, à l'exception des divisions Services aux Gouvernements et Commerce International (acquisition de scanners) et Biens de Consommation (acquisition de laboratoires). Les investissements industriels ont ainsi représenté respectivement 2,4 %, 2,6 % et 2,4 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2006, 2005 et 2004.

Enfin, le poste acquisition d'actifs financiers reflète principalement l'acquisition de titres non consolidés. Il convient de noter qu'à la fin de l'exercice 2004, ce flux comprenait principalement la prise de participation minoritaire dans la société espagnole ECA pour 3,1 millions d'euros et l'acquisition en fin d'année de la société Inspecta pour 3,3 millions d'euros, cette dernière étant consolidée dans les comptes du Groupe l'année suivante. En 2005, le Groupe a augmenté sa participation dans ECA pour la porter à 28,1 millions d'euro, soit un flux de 25 millions d'euros. En 2006, il n'y a pas eu de flux relatif à la participation dans ECA. Le flux au titre de l'exercice 2006 est constitué de participations non significatives.

10.1.3 Trésorerie nette provenant des activités de financement du Groupe

<i>(en millions d'euros)</i>	2006	2005	2004
Augmentation de Capital	5,8	5,9	3,2
Réduction de capital	(152,5)	0	(400,0)
Emission de bons de souscription d'actions	0	16,0	0
Dividendes versés	(2,0)	(1,7)	(34,6)
Augmentation des emprunts et autres dettes financières	504,0	69,3	352,6
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	(431,9)	(48,5)	(14,5)
Intérêts payés	(28,8)	(20,3)	(0,3)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(105,4)	20,7	(93,6)

Les augmentations de capital des exercices 2006, 2005 et 2004 sont liées à l'exercice de stock options par les salariés bénéficiaires du Groupe. Par ailleurs, la Société a procédé à une réduction de capital par rachat de ses propres actions pour 400 millions d'euros en décembre 2004 et pour 152,5 millions d'euros en mai 2006.

L'exercice 2004 a été marqué par la mise en place, au mois de décembre, d'un financement bancaire suite à l'opération de rachat d'actions de 400 millions d'euros réalisée durant le même mois. Cela explique la forte augmentation des flux d'opération de financement de 2004 à 2005, puis en 2006 suite à l'effet combiné d'une deuxième opération de rachat d'actions en mai 2006 et à la hausse des taux observés au cours de l'exercice.

En 2005, la Société a émis 1.200.000 bons de souscription d'actions (BSA) pour une valeur de 16 millions d'euros, intégralement libérés en numéraire. Ces bons donnent droit à des actions à émettre dont le nombre n'est pas fixé au jour de l'émission. Le nombre d'actions dépendra de la performance du Groupe mesurée par un taux de rendement futur de l'action pour l'actionnaire, et de la survenance d'événements de liquidité. Les BSA ne sont ni remboursables ni échangeables contre un autre instrument financier (voir paragraphes 9.2.5 et 18.5 du présent document de base).

Par ailleurs, en raison des opérations de rachat d'actions, les versements de dividendes ont été limités au cours des exercices 2005 et 2006.

La variation des dettes financières s'explique en 2004 par l'opération de rachat d'actions décrite précédemment et se traduit par une entrée nette de liquidité de 338 millions d'euros. Les variations observées sur l'exercice 2005 correspondent à l'accroissement des tirages sur le crédit syndiqué Groupe. Les variations constatées sur l'exercice 2006 reflètent le refinancement réalisé en mai 2006 lors de la mise en place de l'Emprunt Syndiqué 2006.

Les intérêts payés correspondent notamment aux intérêts payés sur les emprunts du crédit syndiqué. La dette du Groupe ayant été mise en place en décembre 2004, l'augmentation de 8,5 millions d'euros entre 2005 et 2006 est liée pour partie à l'augmentation de la dette moyenne ainsi qu'à l'augmentation des taux.

10.2 SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE

Hormis l'utilisation de ses capitaux propres, le Groupe se finance principalement au moyen de l'Emprunt Syndiqué 2006. Au 31 décembre 2006, l'endettement brut du Groupe s'élève à 494,4 millions d'euros et comprend principalement les emprunts du crédit syndiqué (472 millions d'euros) et les autres emprunts bancaires (16,6 millions d'euros).

L'endettement brut du Groupe au titre des exercices 2006, 2005 et 2004 se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (plus d'un an)	444,7	448,8	375,7
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (moins d'un an)	42,4	7,7	0,8
Concours bancaires	7,3	4,5	1,2
Endettement brut total	494,4	461,0	377,7

Le tableau suivant présente la trésorerie et les équivalents de trésorerie sur les exercices 2006, 2005 et 2004 ainsi que l'endettement net du Groupe sur ces trois exercices :

(en millions d'euros)	2006	2005	2004
Valeurs mobilières et créances assimilées	12,4	21,1	19,0
Disponibilités	94,4	83,4	77,8
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	106,8	104,5	96,8
Endettement brut total	494,4	461,0	377,7
Endettement net total	387,6	356,5	280,9

Les disponibilités du Groupe sont réparties entre plus de 250 entités implantées dans plus de 140 pays. Dans certains pays (notamment le Brésil, la Chine et le Corée du Sud), les entités du Groupe sont soumises à des contrôles de change stricts qui rendent la mise en place de prêts intra-groupe difficile voire impossible.

10.2.1 Principales caractéristiques de l'Emprunt syndiqué 2006

La quasi-totalité de la dette financière du Groupe au 31 décembre 2006, soit 96 %, est représentée par l'Emprunt Syndiqué 2006 conclu le 22 Mai 2006. Le syndicat bancaire est composé de Calyon et The Royal Bank of Scotland Plc en qualité de *Mandated Lead Arrangers* ainsi que d'un pool de banques. The Royal Bank of Scotland Plc est l'Agent de l'Emprunt Syndiqué 2006.

L'Emprunt Syndiqué 2006, remboursable par anticipation partiellement ou totalement et sans clause de pénalité à l'issue du terme de chaque tirage effectué par les sociétés emprunteuses du Groupe (soit 1, 3 ou 6 mois), est composé de deux tranches :

- la Facilité de crédit A, amortissable, d'un montant initial de 560 millions de dollars américains. La Facilité A est complètement utilisée. Un remboursement anticipé de 18 millions de dollars américains a été effectué en 2006. Les montants remboursés ne pouvant pas être réempruntés, le montant de la Facilité A s'élève désormais à 542 millions de dollars américains. Elle a une durée de 7 ans avec une échéance en mai 2013.
- la Facilité de crédit B ou « Revolving », d'un montant de 550 millions d'euros. La Facilité B permet de faire des tirages en plusieurs devises. Elle a une durée de 5 ans et est remboursable à terme, c'est-à-dire en mai 2011, avec une possibilité d'extension d'une année supplémentaire.

Au 31 décembre 2006, les principales caractéristiques des montants tirés au titre de l'Emprunt Syndiqué 2006 figurent dans le tableau ci-dessous :

Facilité	Montants tirés (en millions)	Devise de tirage	Amortissement
A (amortissable)	503,8	USD	Semestriel
	28,9	EUR	
B (Revolving)	10,0	EUR	In fine
	34,0	GBP	

Un remboursement anticipé obligatoire total des emprunts est prévu en cas de :

- changement de contrôle, notamment si à la suite de l'introduction en bourse de la Société, l'actionnaire principal, le groupe Wendel, cesse de détenir directement ou indirectement moins de 33 ⅓ % du capital et des droits de vote ;
- cession de l'intégralité ou d'une partie substantielle des actifs du Groupe ;
- manquement aux obligations imposées par le contrat de l'Emprunt Syndiqué 2006, notamment celles relatives au respect de certains ratios décrits ci-dessous.

L'Emprunt Syndiqué 2006 est soumis au respect de certains engagements et ratios financiers. Au 31 décembre 2006, tous ces engagements étaient respectés par le Groupe. Ces engagements peuvent être résumés ainsi :

- le ratio « *Interest Cover* » doit être supérieur à 5,5. Le ratio *Interest Cover* représente l'EBITDA consolidé (Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions) ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise sur les charges financière nettes du Groupe. Au 31 décembre 2006, ce ratio s'élevait à 10,38 ; ce ratio n'est pas applicable tant que le ratio suivant (« *Leverage Ratio* ») n'excède pas 1,50. Au 31 décembre 2006, le ratio « *Interest Cover* » n'est pas applicable ;
- le « *Leverage Ratio* » doit être inférieur à 3. Le *leverage ratio* est défini comme le rapport de la dette nette consolidée sur l'EBITDA ajusté des 12 derniers mois. Au 31 décembre 2006, ce ratio s'élevait à 1,30.

L'Emprunt Syndiqué 2006 comprend également des clauses de défaut. Les principales clauses de défaut sont des clauses usuelles pour un financement de type crédit syndiqué, à savoir des clauses restreignant la capacité du Groupe à consentir des sûretés sur ses actifs, à réaliser des opérations de fusion ou de restructuration et à contracter des emprunts en dehors du crédit syndiqué.

Le contrat contient des clauses d'exigibilité anticipée, totale ou partielle, notamment en cas de défaut de paiement des montants dus au titre de l'Emprunt Syndiqué 2006, de non-respect des ratios financiers décrits précédemment ou d'autres événements susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les obligations de paiement des entités emprunteuses du Groupe.

L'Emprunt Syndiqué 2006 prévoit par ailleurs que les sommes mises à disposition dans le cadre de la Facilité B ne pourront être utilisées pour le financement d'opérations de croissance externe qu'à certaines conditions. Ainsi, la Facilité B ne pourra être utilisée dans le cadre d'une acquisition par la Société ou l'une de ses filiales :

- qu'après accord des membres du syndicat bancaire, ou
- à condition que l'acquisition envisagée constitue une « *Permitted Acquisition* » (définie notamment par la convention de crédit comme toute société dont l'activité est similaire ou complémentaire à celle de la Société, qui ne fait pas l'objet d'une procédure collective et qui, lorsque l'acquisition envisagée représente un coût supérieur à 50 millions d'euros, n'est pas susceptible d'entraîner un non-respect des ratios financiers décrits précédemment).

Au 31 décembre 2006, le Groupe n'était pas en défaut au titre de l'Emprunt Syndiqué 2006.

Les montants tirés portent intérêts à un taux déterminé par la somme du taux de marché et de la marge applicable. Le taux de marché est le Libor (*London Inter-Bank offered rate*) de la devise correspondante, lorsque les fonds sont

mis à disposition dans des devises autres que l'euro ou le taux Euribor (*European Inter-bank offered rate*), lorsque les fonds sont mis à disposition en euros.

Les marges de l'Emprunt Syndiqué 2006 varient de 0,25 % à 0,50 % en fonction du *Leverage Ratio* précédemment défini. Jusqu'au 31 décembre 2006, la marge appliquée était de 0,50 %. La marge applicable sur une partie de 2007 sera réduite à 0,25 % pour tenir compte de l'amélioration des ratios financiers précédemment définis sur la base des comptes consolidés audités au 31 décembre 2006.

La marge peut-être ajustée deux fois par an selon le tableau suivant :

Leverage Ratio	Marge (en points de base)
2,5 ≤ L ≤ 3	50
2,0 < L < 2,5	40
1,5 ≤ L ≤ 2	32,5
L < 1,5	25

10.2.2 Autres dettes

Les principales dettes en dehors du crédit syndiqué sont :

- un emprunt de Bureau Veritas Italie S.p.A, filiale à 100 % de la Société, contracté en juillet 2006 auprès de Banca Intesa pour un montant de 10 millions d'euros (taux d'intérêt annuel de 3,95 %). Cette dette est amortissable à raison de deux remboursements de 1 million d'euros par an et prend fin le 24 juillet 2011 ;
- un emprunt de l'entité Bivac Scan Côte d'Ivoire, contracté en juin 2004 auprès d'un pool de banques locales afin de financer l'acquisition de matériel, pour un montant équivalent à 5,5 millions d'euros (3,247 milliards de Francs CFA). La durée du crédit est de 36 mois à partir de la date de tirage.

10.3 ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements hors-bilan comprennent les ajustements et compléments de prix d'acquisition, les engagements au titre des locations simples et les garanties et cautions octroyées. Le tableau ci-après présente la synthèse des garanties, cautions et locations simples pour les exercices 2004, 2005 et 2006 :

<i>(en millions d'euros)</i>	2006	2005	2004
Garanties et cautions octroyées	46,1	47,7	29,9
Locations simples	128,2	130,2	129,8

Le montant des garanties et cautions octroyées est stable entre l'exercice 2005 et l'exercice 2006. L'augmentation significative de ces engagements entre l'exercice 2004 et l'exercice 2005 est principalement liée à l'apport du portefeuille de garanties des sociétés acquises aux Etats-Unis durant l'exercice 2005.

10.3.1 Ajustements et compléments de prix d'acquisition

A la date d'enregistrement du présent document de base, il n'existe aucun engagement hors-bilan significatif lié à la croissance externe (ajustements et compléments de prix d'acquisition).

10.3.2 Locations simples

Le Groupe loue des bureaux (notamment son siège social à La Défense), des laboratoires et des équipements dans le cadre de locations simples résiliables ou non résiliables. Ces contrats sont de durées variées et comporte selon

les cas des clauses d'indexation et de renouvellement. Le tableau ci-dessous détaille le total des paiements minimaux futurs (hors charges locatives) au titre des contrats immobiliers de locations simples non résiliables :

<i>(en millions d'euros)</i>	2006	2005	2004
A moins d'un an	34,2	32,8	28,3
Entre 1 et 5 ans	74,6	74,5	74,7
A plus de 5 ans	19,4	22,9	26,8
Paielements minimaux futurs	128,2	130,2	129,8

10.3.3 Garanties et cautions octroyées

Les garanties et cautions octroyées sur les exercices 2006, 2005 et 2004 sont résumées ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	2006	2005	2004
A moins d'un an	24,9	22,5	9,1
Entre 1 et 5 ans	13,8	7,7	12,7
A plus de 5 ans	7,4	17,5	8,1
Total	46,1	47,7	29,9

Les engagements donnés incluent des garanties et cautions de type garanties bancaires et garanties parentales.

- Garanties bancaires : il s'agit essentiellement de garanties de soumission (« *bid bond* ») ainsi que de garanties de bonne exécution (« *performance bond* »), dont aucune n'a été appelée à la date d'enregistrement du présent document de base. Les garanties de soumission permettent au bénéficiaire de se prémunir en cas de retrait de l'offre commerciale, de refus de signature de contrat ou de non apport des garanties demandées. Les garanties de bonne exécution garantissent à l'acheteur que le Groupe exécutera comme convenu les obligations contractuelles. Elles sont habituellement émises pour un pourcentage (de l'ordre de 10 %) de la valeur du contrat.
- Garanties parentales : elles concernent principalement des garanties accordées par la maison mère à des établissements financiers afin de couvrir les cautions accordées par ces établissements financiers dans le cadre des activités commerciales du Groupe et des garanties de paiement de loyers. Par la délivrance des garanties de paiement de loyers, la société-mère s'engage à verser des loyers au bailleur en cas de défaillance de la filiale concernée.

Au 31 décembre 2006, 2005 et 2004, le Groupe considère que le risque de décaissement relatif à des garanties décrites ci-dessus est faible. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée à ce titre.

Au 31 décembre 2006, la répartition des garanties et cautions octroyées était la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2006
Garanties bancaires	30,8
Garanties parentales	15,3
Total	46,1

La présentation des engagements hors bilan dans le présent document de base (ainsi que dans la note 28 annexée aux états financiers consolidés au Chapitre 20 du présent document de base) n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

10.4 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR LES INVESTISSEMENTS FUTURS

Le Groupe prévoit que ses besoins de financement opérationnels seront totalement couverts par ses flux de trésorerie d'exploitation. Le Groupe dispose par ailleurs de ressources de financement significatives provenant essentiellement de l'Emprunt Syndiqué 2006, dont les caractéristiques sont résumées au paragraphe 10.2.1 du présent document de base. Ces ressources peuvent ainsi être mobilisées rapidement, notamment en cas d'acquisition.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

En raison de la nature de ses activités, le Groupe ne mène pas d'activité spécifique en matière de recherche et de développement, hormis les dépenses engagées dans le cadre de ses opérations courantes pour le développement d'outils notamment informatiques (principalement des logiciels d'application utilisés dans la division Marine).

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES ET LES OBJECTIFS

Les tendances et les objectifs présentés dans ce chapitre ont été établis sur la base de données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la direction du Groupe. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, comptable, concurrentiel et réglementaire ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date d'enregistrement du présent document de base. En outre, la réalisation de certains risques décrits au Chapitre 4 « Facteurs de risque » du présent document de base pourrait avoir un impact sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs, y compris en matière d'acquisitions.

12.1 TENDANCES D'ACTIVITE

Le Groupe a enregistré une bonne performance opérationnelle au cours du premier trimestre 2007. La croissance du chiffre d'affaires consolidé est de 9,4 % par rapport à la même période l'an dernier et se décompose de la façon suivante :

- + 10,7 % de croissance organique ;
- + 2,0 % de croissance due aux variations de périmètre (contribution en année pleine d'acquisitions réalisées dans le cours de l'exercice 2006) ; et
- – 3,3 % d'impact des variations de taux de change.

(en millions d'euros)	1 ^{er} trimestre 2007	1 ^{er} trimestre 2006	Croissance totale	Croissance organique	Variations de périmètre	Effets de change
Marine	59,3	50,5	17,4 %	21,3 %	0,0 %	(3,9)%
Industrie	62,4	49,1	26,9 %	21,5 %	10,3 %	(4,9)%
Inspections et Vérifications en Service	63,2	55,6	13,5 %	12,1 %	1,2 %	0,2 %
Hygiène, Sécurité & Environnement	47,8	48,6	(1,5)%	(5,2)%	6,5 %	(2,8)%
Construction	92,7	92,1	0,7 %	3,4 %	(0,6)%	(2,1)%
Certification ^(*)	56,4	52,5	7,3 %	10,2 %	0,0 %	(2,9)%
Biens de consommation	54,1	53,3	1,6 %	8,9 %	0,3 %	(7,6)%
Services aux Gouvernements et Commerce International*	33,3	27,1	23,1 %	27,0 %	0,0 %	(3,9)%
Total consolidé	469,2	428,8	9,4 %	10,7 %	2,0 %	(3,3)%

^(*) Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'activité de certification aéronautique (chiffre d'affaires 2006 de 24 millions d'euros) a été reclassée de la division Services aux gouvernements et Commerce international au profit de la division Certification. Les chiffres d'affaires de ces deux divisions ont été retraités au nouveau périmètre.

Toutes les divisions sont en progression, à l'exception de la division Hygiène, Sécurité & Environnement qui souffre d'un retard dans l'exécution de certains contrats aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Australie, lié à l'intégration des sociétés récemment acquises.

Les divisions Marine et Industrie continuent à enregistrer une très forte croissance de leur activité, de leurs commandes et de leurs carnets de commandes. Ceci est lié au maintien de l'excellente conjoncture du transport maritime mondial et du niveau des investissements amont et aval dans le secteur énergétique (pétrole, gaz, électricité).

La division Services aux gouvernements et Commerce International est de nouveau en croissance après deux années consécutives de baisse d'activité en 2005 et 2006. Deux contrats nouvellement signés sont entrés en production au cours du premier trimestre 2007 (Cambodge et Mali).

La croissance organique des divisions Certification, Biens de Consommation et Inspections et Vérifications en Service est d'environ 10 %.

Le chiffre d'affaires de la division Construction est en légère progression malgré le ralentissement du marché de la construction neuve aux Etats-Unis et plus récemment en Espagne.

12.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

A l'horizon 2011 et hors effet des cycles économiques, sur la base des hypothèses décrites au paragraphe 13.1.1 du présent document de base, le Groupe se donne pour objectif un doublement du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2006 reposant sur une croissance organique annuelle moyenne du chiffre d'affaires d'environ 8 %, et sur la poursuite de sa stratégie de croissance externe. La contribution de la croissance externe proviendra principalement d'un flux régulier d'acquisitions de petite taille pour lesquelles est prévu un niveau d'investissement annuel de l'ordre de 100 millions d'euros sur la période.

En considération de ce qui précède et en l'absence de dégradation conjoncturelle, le Groupe se fixe en outre comme objectif :

- une croissance de la marge opérationnelle ajustée d'environ 150 points de base sur la période, hors impact des acquisitions (à périmètre constant) ;
- une croissance annuelle moyenne sur la période du résultat net part du Groupe de 15 à 20 %, hors éléments non récurrents ;
- le maintien du niveau de dépenses d'investissement brutes à environ 2,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, en ligne avec les performances historiques du Groupe ; et
- une politique de distribution annuelle de dividendes d'environ un tiers du résultat net consolidé part du Groupe.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE

13.1 PREVISIONS DU GROUPE

13.1.1 Hypothèses

Le Groupe a construit ses prévisions sur la base des états financiers 2006, du budget 2007, des derniers comptes de gestion mensuels et des hypothèses suivantes :

- une croissance du chiffre d'affaires globalement en ligne avec celle constatée depuis le début de l'année, compte tenu des acquisitions réalisées à ce jour, et une croissance organique d'environ 8 % ;
- une structure de coût conduisant à améliorer d'environ 0,5 point le résultat opérationnel ajusté ;
- les mêmes types d'ajustements que les années précédentes pour le calcul du résultat opérationnel ajusté, auxquels s'ajouteront en 2007 les charges engagées dans le cadre du projet d'introduction en bourse, y compris le coût d'une éventuelle offre aux salariés ; et
- les parités monétaires suivantes : 1 dollar américain est égal à 0,741 euro, 1 Livre sterling est égale à 1,429 euros, 1.000 yens japonais sont égaux à 6,25 euros et 1 Real brésilien est égal à 0,326 euro.

Les prévisions présentées ci-dessous ont été établies en application des dispositions du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 et des recommandations du CESR relatives aux informations prévisionnelles. Elles sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Direction du Groupe. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, comptable, concurrentiel et réglementaire ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date d'enregistrement du présent document de base. En outre, la réalisation de certains risques décrits dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du présent document de base pourrait avoir un impact sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs. Le Groupe ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie quant à la réalisation effective des prévisions figurant à la présente section.

Ces prévisions ont été établies sur la base des principes comptables adoptés par le Groupe pour l'élaboration de ses états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006.

13.1.2 Prévisions du Groupe pour l'exercice 2007

Sur la base des hypothèses ci-dessus (et compte tenu des acquisitions réalisées jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de base), le Groupe anticipe pour 2007 :

- un chiffre d'affaires proche de 2 milliards d'euros ; et
- un résultat opérationnel ajusté de l'ordre de 300 millions d'euros¹.

¹ Ce montant s'entend hors dépenses non récurrentes décrites au paragraphe 9.1.3.3 du présent document de base, incluant les frais liés au projet d'introduction en bourse.

13.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PREVISIONS DE RESULTATS

Monsieur le Président du Directoire

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat du groupe Bureau Veritas incluses dans le chapitre 13 de son document de base dont l'enregistrement est prévu en date du 9 juillet 2007.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations du CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du Règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions, ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques du groupe Bureau Veritas. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par le groupe Bureau Veritas.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union Européenne dans lesquels le prospectus, comprenant le document de base et une note d'opération, visé par l'AMF, serait notifié, et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Paris et à Neuilly, le 9 juillet 2007

Les commissaires aux comptes

Bellot Mullenbach & Associés

PricewaterhouseCoopers Audit

Thierry Bellot

Pascal de Rocquigny

Jean-François Châtel

14. DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

Bureau Veritas est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

Il est précisé que les éléments décrits ci-dessous résultent des statuts de la Société qui ont été adoptés par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 18 juin 2007, sous la condition suspensive de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

14.1 DIRECTOIRE

Conformément aux dispositions statutaires (article 14 des statuts), le Directoire peut être composé de deux membres au moins et de sept membres au plus.

Ses membres sont nommés par le Conseil de surveillance et la durée de leur mandat est de trois années. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membres du Directoire est 65 ans.

A la date d'enregistrement du présent document de base, le Directoire est composé de deux membres :

- **Frank Piedelièvre** : Président du Directoire et membre du Directoire de Bureau Veritas depuis le 16 septembre 1999 ; et
- **François Tardan** : membre du Directoire de Bureau Veritas depuis le 19 juin 2002.

Le mandat des membres du Directoire a été renouvelé lors du Conseil de surveillance réuni le 27 juin 2005 pour une durée de trois ans arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2007.

Liste des autres mandats des membres du directoire (hors Groupe) au cours des cinq derniers exercices

Monsieur Frank Piedelièvre

Mandats en cours :

- Président de SAS Financière Murat
- Membre du Conseil de surveillance de SAS groupe CMR

Mandats échus :

- Gérant de SAM CMR
- Président du Directoire de S.A. Poincaré Investissements
- Administrateur de S.A. SOFU

Monsieur François Tardan

Mandats en cours :

- Président du Conseil d'administration de Financière Saint Geran – FSG
- Administrateur de Concept Group HK Ltd

Biographie des membres du Directoire

Frank Piedelièvre est Président et membre du Directoire de Bureau Veritas depuis le 16 septembre 1999. Il a commencé sa carrière en 1979 comme Secrétaire Général, puis Directeur Général Adjoint d'une PMI spécialisée dans la fabrication d'appareils médicaux. De 1982 à 1992, il occupa diverses fonctions dans le groupe Chantiers Modernes, entreprise de construction et de services techniques liés au bâtiment et à l'industrie, d'abord comme Chef de service des marchés extérieurs, Directeur du Développement puis Directeur Général. A cette occasion, il a assuré la direction opérationnelle de la division Services et Environnement et de la division Route. De 1993 à 1996, il a occupé le poste de Président Directeur Général de CMR, société de travaux routiers, de réseaux et d'assainissement et de Président du Directoire de Poincaré Investissements. En Juin 1996, Frank Piedelièvre devient Vice-Président Directeur Général de la Société et prend la direction de la Division Internationale du Groupe en 1997. Il a été nommé Président du Directoire en 1999. Frank Piedelièvre est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

François Tardan est membre du Directoire de Bureau Veritas depuis le 19 juin 2002. Il a commencé sa carrière en 1980 en tant qu'Administrateur Civil au Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire à la Direction des Affaires Economiques et Internationales (DAEI). De 1985 à 1994, il a exercé la fonction de Directeur du Développement au sein du groupe Chantiers Modernes où il était chargé de la croissance externe notamment dans le secteur de la gestion de l'énergie et de l'ingénierie de l'environnement en France et aux USA. De 1995 à 1998, il a été Président Directeur Général de Fondasol SA, société d'ingénierie et de conseil géotechnique. En 1998, il a rejoint la Société en qualité de Directeur Financier du Groupe. Il a été nommé membre du Directoire en 2002. La Direction juridique des risques et de l'éthique, la Direction de l'audit interne et support aux acquisitions et la Direction des systèmes d'information lui rapportent. François Tardan est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration.

14.2 CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément aux dispositions statutaires (article 19 des statuts), le Conseil de surveillance peut être composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus. Ses membres sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et la durée de leur mandat est de six années, sauf durée inférieure pour les besoins du roulement par tiers. Le nombre de membres du Conseil de surveillance, âgés de plus de 70 ans, ne pourra, à l'issue de chaque Assemblée Générale ordinaire annuelle, dépasser le tiers des membres du Conseil de surveillance en exercice.

A la date d'enregistrement du présent document de base, le Conseil de surveillance est composé de neuf personnes et d'un censeur :

- Jean-Bernard Lafonta : Président
- Pierre Hessler : Vice Président
- Patrick Buffet : Membre
- Jérôme Charruau : Membre
- Philippe Louis-Dreyfus : Membre
- Yves Moutran : Membre
- Bernard Renard : Membre
- Jean-Michel Ropert : Membre
- Ernest-Antoine Seillière : Membre
- Aldo Cardoso : Censeur

Membres du Conseil de surveillance

Nom, prénom, adresse professionnelle, âge	1 ^{ère} nomination Renouvellement Echéance mandat	Mandat au sein de la Société	Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années
<p>Jean Bernard Lafonta 89 rue Taitbout 75009 Paris 46 ans</p>	<p>1^{ère} nomination : Cooptation lors du Conseil de surveillance du 9 décembre 2004</p> <p>Renouvellement : Assemblée Générale du 2 mai 2006</p> <p>Echéance : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011</p> <p>Nommé Président du Conseil de Surveillance lors du Conseil de Surveillance du 27 juin 2005</p>	<p>Président du Conseil de Surveillance</p>	<p>Mandats en cours</p> <p>Président du Directoire : – Wendel</p> <p>Président du Conseil de Surveillance : – Editis Holding</p> <p>Président du Conseil d'Administration : – WINVEST SA SICAR (Luxembourg)</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance : – Oranje Nassau Groep BV (Pays-Bas)</p> <p>Administrateur : – Legrand Holding – Legrand SA – Valeo</p> <p>Membre du Conseil de la Gérance : – Materis Parent SARL (Luxembourg)</p> <p>Gérant : – Granit SARL – JB Mac Nortance (Luxembourg) – Winvest Conseil (Luxembourg)</p> <p>Mandats échus</p> <p>Administrateur et Directeur général délégué : – Wendel Investissement</p> <p>Administrateur : – Lumina Parent – Cap Gemini</p> <p>Représentant permanent de SOFU au Conseil d'administration : – Bureau Veritas</p>

Nom, prénom, adresse professionnelle, âge	1 ^{ère} nomination Renouvellement Echéance mandat	Mandat au sein de la Société	Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années
<p>Pierre Hessler 23 rue Oudinot 75007 Paris 63 ans</p>	<p>1^{ère} nomination : Assemblée Générale du 19 juin 2002</p> <p>Echéance : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007</p> <p>Nommé Vice Président du Conseil de Surveillance lors du Conseil de Surveillance du 27 juin 2005</p>	<p>Vice – Président du Conseil de Surveillance</p>	<p><u>Mandats en cours</u></p> <p>Censeur : – Cap Gemini SA</p> <p>Président du Conseil de Surveillance : – Software Design & Management A.G Allemagne</p> <p>Administrateur : – A Novo, Paris – Sociétés du groupe Cap Gemini aux Etats-Unis</p> <p>Gérant : – Actideas SARL – Médias holding SARL – Médias SARL</p> <p><u>Mandats échus</u></p> <p>Président Directeur Général : – Gemini Consulting</p> <p>Administrateur : – Diverses sociétés du Groupe Cap Gemini</p> <p>Président du Conseil de Surveillance : – Bureau Veritas</p>
<p>Jérôme Charruau 28 rue Latesta 33200 Bordeaux 51 ans</p>	<p>1^{ère} nomination : Cooptation lors du Conseil d'administration du 16 septembre 1997</p> <p>Nomination au mandat actuel : Assemblée Générale du 16 septembre 1999</p> <p>Renouvellement : Assemblée Générale du 19 juin 2002</p> <p>Echéance : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p>	<p><u>Mandats en cours</u></p> <p>Administrateur : – EADS Maroc Aviation – EADS Composites Atlantic – EADS Sogerma – EADS Composites Aquitaine</p> <p>Représentant permanent de SOGERMA au Conseil d'administration : – EADS SECA – EADS Revima</p> <p><u>Mandats échus</u></p> <p>Administrateur : – EADS Sogerma Tunisie – EADS Sogerma Barfield</p> <p>Président : – SOGERMA SERVICES</p>

Nom, prénom, adresse professionnelle, âge	1 ^{ère} nomination Renouvellement Echéance mandat	Mandat au sein de la Société	Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années
<p>Ernest-Antoine Seillière 89 rue Taitbout 75009 Paris 69 ans</p>	<p>1^{ère} nomination : Cooptation lors du Conseil de surveillance du 25 mars 2005</p> <p>Renouvellement : Assemblée Générale du 2 mai 2006</p> <p>Echéance : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p>	<p>Mandats en cours</p> <p>Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : – Société Lorraine de Participations Sidérurgiques – SLPS</p> <p>Administrateur : – Legrand Holding – Sofisamc (Suisse)</p> <p>Président du Conseil de Surveillance : – Oranje Nassau Groep BV (Pays-Bas) – Wendel</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance : – Hermes International (S.C.A.) – Peugeot S.A. – Gras Savoye & Cie – Editis Holding</p> <p>Mandats échus</p> <p>Président du Conseil d'administration et Directeur Général : – Wendel Investissement (ex CGIP)</p> <p>Président du Conseil d'administration : – Legrand – Lumina Parent</p> <p>Président du Conseil de surveillance : – Trader Classified Media</p> <p>Vice-Président du Conseil de surveillance – BiomMerieux- Pierre-Fabre – Valeo</p> <p>Vice-Président du Conseil d'administration : – Cap Gemini</p> <p>Administrateur de : – Société Generale – Société Lorraine de Participations Sidérurgiques – Valeo</p> <p>Représentant permanent de Sofiservice, puis Orange-Nassau Groep au Conseil de surveillance : – Bureau Veritas</p>

Nom, prénom, adresse professionnelle, âge	1 ^{ère} nomination Renouvellement Echéance mandat	Mandat au sein de la Société	Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années
<p>Bernard Renard</p> <p>59 boulevard de la Saussaye 92200 Neuilly 71 ans</p>	<p>1^{ère} nomination : Cooptation lors du Conseil d'administration du 27 février 1996</p> <p>Nomination au mandat actuel : Assemblée Générale du 16 septembre 1999</p> <p>Renouvellement : Assemblée Générale du 30 juin 2004</p> <p>Echéance : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p>	<p><u>Mandat en cours</u></p> <p>Administrateur : – Cedest Engrais</p> <p><u>Mandats échus</u></p> <p>Président : – GIP</p> <p>Administrateur : – WA</p>
<p>Jean-Michel Ropert</p> <p>89 rue Taitbout 75009 Paris 40 ans</p>	<p>1^{ère} nomination : Cooptation lors du Conseil de surveillance du 21 décembre 2005</p> <p>Echéance : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p>	<p><u>Mandats en cours</u></p> <p>Président : – Compagnie de l'Audon</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance : – Editis Holding</p> <p>Administrateur : – Coba</p> <p>Directeur Général et Administrateur : – Sofiservice</p> <p>Directeur Général Délégué et Administrateur – Poincaré Participations</p> <p>Représentant légal : – Sofiservice, Président de Sofe</p> <p>Membre du Conseil de la Gérance : – Materis Parent SARL (Luxembourg)</p> <p>Liquidateur : – Lormetal</p> <p><u>Mandats échus</u></p> <p>Président du Conseil d'administration – SOFU (1999-2005 en alternance un an sur deux)</p> <p>Administrateur – Solfur – GIP</p> <p>Directeur Général Délégué et Membre du Directoire – Poincaré Investissements</p>

Nom, prénom, adresse professionnelle, âge	1 ^{ère} nomination Renouvellement Echéance mandat	Mandat au sein de la Société	Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années
<p>Philippe Louis-Dreyfus Les Ecluses 28 quai Gallieni 92158 Suresnes Cedex 62 ans</p>	<p>1^{ère} nomination : Cooptation lors du Conseil de surveillance du 27 juin 2005</p> <p>Echéance : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009</p>	<p>Membre du Conseil de surveillance</p>	<p>Mandats en cours</p> <p>Membre du Conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grimaldi & Louis Dreyfus Lines - Louis Dreyfus & Co. Limited - Louis Dreyfus Marine Corporation - Orchard Maritime Services Pte Limited - UK Club (P&I) - MEDEF International - Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France <p>Membre du Conseil Stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Florentz <p>Directeur Général et Membre du Conseil de Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Louis Dreyfus S.A.S. <p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Louis Dreyfus Armateurs S.A.S. <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Neuf Cegetel <p>Président Directeur Général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saget S.A. <p>Représentant permanent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du Gérant, la société Louis Dreyfus Armateurs S.A.S., au sein de CETRAGPA S.N.C. - du Président, la société Louis Dreyfus Armateurs S.A.S. au sein de France Euro Tramp S.A. - du Président, la société Louis Dreyfus Armateurs S.A.S., au sein de Louis Dreyfus Cargo S.A.S. - du Président, la société Louis Dreyfus S.A.S. au sein de Louis Dreyfus Citrus S.A.S. - du Président, la société Louis Dreyfus Armateurs S.A.S. au sein de Louis Dreyfus Ferry S.A.S. - du Président, la société Louis Dreyfus Armateurs S.A.S. au sein de Louis Dreyfus Maritime S.A.S. - du Président, la société Louis Dreyfus S.A.S. au sein de Louis Dreyfus Technologies S.A.S. - du Président, la société Louis Dreyfus S.A.S. au sein de Materis S.A.S. - du Gérant, la société Louis Dreyfus Armateurs S.A.S. au sein de Methane Transport S.N.C. - du Président, la société Louis Dreyfus S.A.S. au sein de Société d'Etudes Et De Commerce S.A.S. <p>Mandats échus</p> <p>Membre du Conseil d'Administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Louis Dreyfus Asia Pte - Louis Dreyfus Comunicaciones Espana - Banque Chabrieres (Groupe Intermarché)

Nom, prénom, adresse professionnelle, âge	1 ^{ère} nomination Renouvellement Echéance mandat	Mandat au sein de la Société	Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années
Yves Moutran 89 rue Taibout 75009 Paris 36 ans	1 ^{ère} nomination : Cooptation lors du Conseil de surveillance du 27 juin 2005 Renouvellement : Assemblée Générale du 2 mai 2006 Echéance : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Membre du Conseil de surveillance	Mandats en cours Administrateur : Poincaré Participations Membre du Conseil de la Gérance – Materis Parent SARL (Luxembourg) Mandats échus Administrateur : – Louis Dreyfus Communications – MAT SA SICAR Gérant de : – 2MWIN
Patrick Buffet Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75755 Paris cedex 53 ans	1 ^{ère} nomination : Conseil de Surveillance du 18 juin 2007	Membre du Conseil de Surveillance	Mandats en cours Président du Conseil d'administration et Directeur Général : – Eramet Membre du conseil de surveillance : – Arcole Industries Administrateur : – Banimmo Censeur : – Caravelle Mandats échus Membre du Conseil de surveillance : – Areva – Astorg-partners Administrateur : – CDC Ixis – Suez Energy Services

Censeur

Le Conseil de surveillance comprend un censeur.

Nom, prénom, adresse professionnelle, âge	1 ^{ère} nomination Renouvellement Echéance mandat	Mandat au sein de la Société	Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années
Aldo Cardoso 45 boulevard de Beauséjour 75116 Paris 48 ans	1 ^{ère} nomination : Cooptation lors du Conseil de surveillance du 27 juin 2005 Echéance : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Censeur	Mandats en cours : Administrateur : – Rhodia – Gaz de France – Accor – Imerys – Mobistar Censeur : – Axa Investments Managers Mandats échus : Administrateur : – Orange – Penauille – Axa Investments Managers

Biographies des membres du conseil de surveillance

Jean-Bernard Lafonta est Président du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas depuis juin 2005. Jean-Bernard Lafonta a commencé sa carrière comme ingénieur de production et occupé différentes fonctions dans l'Administration entre 1986 et 1992, notamment au sein de Cabinets ministériels. En 1993, il rejoint les équipes de Fusions-Acquisitions de la banque Lazard en tant que Directeur Adjoint. En 1996, il devient Directeur de la stratégie de la BNP, avant de devenir Directeur des marchés de capitaux, puis Président de la Banque Directe et membre du comité de direction générale de BNP Paribas. Il a rejoint le Groupe Wendel en septembre 2001 comme Directeur Général et est Président du Directoire depuis le 31 mai 2005. Jean-Bernard Lafonta est ingénieur du Corps des Mines de Paris et ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

Pierre Hessler, Président du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas de 2002 à 2005, est aujourd'hui Vice président du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas, fonctions qu'il occupe depuis juin 2005. Pierre Hessler a commencé sa carrière chez IBM où il est resté environ vingt sept ans, occupant des fonctions respectivement au sein d'IBM Suisse (de 1965 à 1980) où il a accédé aux fonctions de directeur des agences du domaine informatique, puis d'IBM Europe de 1980 à 1993 où il a occupé les fonctions de directeur des opérations, directeur du marketing et des services, directeur général de région, président d'IBM France et directeur général des opérations, du marketing et des services. De 1982 à 1984, il a occupé des positions de directeur dans le développement au sein d'IBM Corporation, puis a été directeur « corporate marketing » de 1989 à 1991, et enfin « IBM Vice-président ». En 1993, il a intégré Cap Gemini où il a occupé diverses fonctions de direction générale, dont celle de président et directeur général de Gemini Consulting, membre du Directoire et celle de directeur général délégué, puis d'administrateur en 2002. Pierre Hessler est actuellement gérant d'Actideas, membre du collège des censeurs du conseil d'administration de Cap Gemini, conseiller de Cap Gemini, outre divers mandats qu'il occupe dans d'autres sociétés. Pierre Hessler est licencié en droit et économie politique de l'Université de Lausanne, en Suisse.

Jérôme Charruau est membre du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas depuis septembre 1997. Il a effectué toute sa carrière chez EADS. Il débute en 1982 chez Airbus au contrôle de gestion puis comme responsable du service de gestion générale. Il rejoint le GIE ATR en 1988 comme responsable du contrôle de gestion. En 1994, il devient directeur financier de American Eurocopter Corporation à Dallas, puis au Directeur du contrôle de gestion du groupe Eurocopter en 1998. Depuis 2005, il occupe le poste de directeur financier du groupe Sogerma (EADS Sogerma). Il est également administrateur au sein de plusieurs sociétés du groupe EADS Sogerma. Jérôme Charruau est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

Ernest-Antoine Seillière est membre du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas depuis mars 2005. Ernest-Antoine Seillière a été conseiller au Cabinet de Jacques Chaban-Delmas en 1969, puis successivement de Pierre Messmer, Maurice Schumann et Robert Galley. Après une année au Centre for International Affairs de Harvard, il a rejoint le Groupe en 1976. Il en est devenu le Président Directeur Général en 1987. Administrateur de Wendel Investissement de 1985 à 2005, il est Président du Conseil de surveillance de Wendel depuis le 31 mai 2005. Ernest-Antoine Seillière est ancien élève de l'ENA et diplomate.

Bernard Renard Président du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas de septembre 1999 à juin 2002 est aujourd'hui membre du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas. Il débute sa carrière chez Wendel en 1960 comme ingénieur puis directeur de l'usine de Sorcy. Par la suite, il est nommé successivement aux fonctions de directeur général des Sociétés Cimentières puis du groupe CEDEST, où il détient aujourd'hui un mandat d'administrateur. Il a rejoint le Bureau Veritas en 1996 dont il a occupé la présidence jusqu'en 2002. Bernard Renard est ingénieur civil des Mines et ancien élève de l'Ecole des Ponts et Chaussées.

Jean-Michel Ropert est membre du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas depuis décembre 2005. Il est entré dans le Groupe Wendel Investissement en 1989, où il a successivement exercé des fonctions au sein des équipes comptables, de consolidation et de trésorerie. Depuis 2002, il exerce les fonctions de directeur financier de Wendel. Jean-Michel Ropert est titulaire d'un diplôme d'Etudes Comptables et Financières.

Philippe Louis Dreyfus est membre du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas depuis juin 2005. Il est Directeur Général de Louis Dreyfus SAS, maison mère du Groupe Louis Dreyfus, depuis 2003. M. Louis-Dreyfus a effectué la plus grande partie de sa carrière dans le secteur bancaire, d'abord comme Membre du Comité Exécutif de la Banque Louis Dreyfus puis de la Banque Pallas France, en charge de la Direction Entreprises. Il est ensuite Président Directeur Général du Crédit Naval. M. Louis-Dreyfus a rejoint le Groupe Louis Dreyfus pour devenir en 1996 le Président de sa branche maritime, Louis Dreyfus Armateurs. Dès 1998, M. Louis Dreyfus a participé activement à la création de LD Com devenue aujourd'hui Neuf Cegetel. Monsieur Louis-Dreyfus est titulaire d'une

Maîtrise de sciences économiques de la Faculté de droit de Paris. Par ailleurs, il est Président de l'ECSA (Association des Armateurs Européens), Vice-président d'Armateurs de France et administrateur des Conseillers du Commerce Extérieur de la France et de Medef International. Philippe Louis Dreyfus est Officier de la Légion d'Honneur, Officier du Mérite national et Officier de l'Empire Britannique (OBE).

Yves Moutran est membre du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas depuis juin 2005. Il a acquis son expérience des études stratégiques et des projets de développement comme consultant au Boston Consulting Group, puis comme adjoint du Directeur de la Stratégie de Cegetel Entreprises. Il a rejoint le groupe Wendel comme manager en 2000 puis directeur de participation ; depuis 2006, il occupe le poste de Managing Director. Yves Moutran est ancien élève de l'Ecole Polytechnique et diplômé de la Harvard Business School (MBA).

Patrick Buffet, est membre du conseil de surveillance de la Société depuis le 18 juin 2007. Ingénieur du Corps des Mines, il a commencé sa carrière au Ministère de l'Industrie dans le domaine de l'énergie et des matières premières. En 1986, il rejoint l'Entreprise Minière et Chimique, en tant que Directeur du Plan, du Développement et du Contrôle de gestion, puis il devient Président Directeur Général de la société agroalimentaire Sanders. De 1991 à 1994, il est Conseiller Industriel à la Présidence de la République. En 1994, il rejoint le Groupe Suez, d'abord en Belgique en tant que Directeur des Participations Industrielles et de la Stratégie de la Société Générale de Belgique, puis à partir de 1998 comme Directeur Général Adjoint et enfin, dès 2001, comme Délégué Général, Membre du Comité Exécutif du Groupe Suez. Depuis avril 2007, il est Président Directeur Général du groupe métallurgique et minier Eramet.

Aldo Cardoso est membre du conseil de surveillance, censeur de la Société depuis le 27 juin 2005. De 1979 à 2003 il exerce plusieurs fonctions successives chez Arthur Andersen : consultant associé (1989), Président France (1994), membre du conseil d'administration d'Andersen Worldwide (1998), Président du conseil d'administration non exécutif d'Andersen Worldwide (2000) et directeur général d'Andersen Worldwide (2002, 2003). Depuis 2003, il est administrateur de sociétés françaises et étrangères. Aldo Cardoso est diplômé de l'école supérieure de commerce de Paris et titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et du diplôme d'expertise comptable.

14.3 COMITE EXECUTIF

Le Comité exécutif constitue l'instance de pilotage du Groupe. Présidé par Frank Piedelièvre, Président du Directoire, il comprend :

- le Directeur financier, le Directeur des ressources humaines ainsi que le Directeur Juridique des Risques et de l'Ethique ;
- les responsables des divisions opérationnelles verticalisées du Groupe (Marine, Services aux Gouvernements et Commerce International, Biens de Consommation) ; et
- les responsables des grandes zones géographiques et des cinq divisions composant le pôle Industrie et Infrastructures.

Le Comité exécutif examine et approuve les questions et décisions relatives à la stratégie et à l'organisation générale du Groupe. Il adopte les politiques et procédures qui sont d'application générale pour l'ensemble du Groupe. Par ailleurs, chacune des trois divisions verticalisées ainsi que le pôle Industrie et Infrastructures sont dotés de leurs Comités Exécutifs propres.

Outre les membres du Directoire, le Comité exécutif est composé de 14 membres :

- Arnaud André, en charge des Ressources Humaines, de la Qualité et de l'Organisation ;
- Andrew Hibbert, responsable juridique, risques et éthique ;
- Patrick Aubry, responsable du pôle Industrie et Infrastructures pour la zone Europe du Sud et de la division Construction ;
- Laurent Bermejo, responsable du pôle Industrie et Infrastructures pour la zone Europe du Nord et de l'Est ;
- Pedro Paulo Guimaraes, responsable du pôle Industrie et Infrastructures pour la zone Amérique Latine et Asie Pacifique ;

- Laurent Clavel, responsable du pôle Industrie et Infrastructures pour la zone Espagne Portugal et Italie et de la division Industrie ;
- Jacques Lubetzki, responsable du pôle Industrie et Infrastructures pour la zone France ;
- Philippe Lanternier, responsable des divisions HSE et Certification ;
- Olivier Guize, responsable du pôle Industrie et Infrastructures pour les grands comptes ;
- Eduardo Camargo, responsable du pôle Industrie et Infrastructures pour la zone Amerique Latine ;
- Dickerson Wright, responsable du pôle Industrie et Infrastructures pour la zone Amerique du Nord ;
- Kevin O'Brien, responsable de la division Biens de Consommation ;
- Bernard Anne, responsable de la division Marine ; et
- Tony Mouawad, responsable de la division GSIT et du pôle Industrie et Infrastructures pour les zones Moyen Orient, Inde, Russie et Afrique.

14.4 DECLARATIONS CONCERNANT LE DIRECTOIRE ET LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

A la connaissance de la Société :

- il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire et ceux du Conseil de surveillance de la Société ;
- aucun des membres du Directoire et du Conseil de surveillance de la Société n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun des membres du Directoire et du Conseil de surveillance de la Société n'a été associé à une « faillite », mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- aucun des membres du Directoire et du Conseil de surveillance de la Société n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités judiciaires ou administratives au cours des cinq dernières années, à l'exception de Monsieur Frank Piedelièvre qui a été condamné en janvier 2007 à une amende avec sursis pour entrave portée au fonctionnement régulier du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Société en 2002 et en 2003 ; et
- aucun des membres du Directoire et du Conseil de surveillance de la Société n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

14.5 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Frank Piedelièvre et Monsieur François Tardan sont membres du Directoire, mandataires sociaux de la Société. A la connaissance de la Société, Monsieur Frank Piedelièvre et Monsieur François Tardan ne sont pas en situation de conflit d'intérêt relativement à l'exercice de ces mandats.

Monsieur Jean-Bernard Lafonta et Monsieur Ernest-Antoine Seillière sont mandataires sociaux de la Société et de Wendel, l'actionnaire majoritaire de la Société. A la connaissance de la Société, Monsieur Jean-Bernard Lafonta et Monsieur Ernest-Antoine Seillière ne sont pas en situation de conflit d'intérêts relativement à l'exercice de ces mandats.

Monsieur Jean-Michel Ropert et Monsieur Yves Moutran sont mandataires sociaux de la Société et salariés de Wendel, l'actionnaire majoritaire de la Société. A la connaissance de la Société, Monsieur Jean-Michel Ropert et Monsieur Yves Moutran ne sont pas en situation de conflit d'intérêts relativement à l'exercice de ces mandats ou de ces contrats de travail.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

15.1.1 Rémunérations et avantages en nature

Exercice 2006

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, Monsieur Frank Piedelièvre, Président du Directoire, a perçu une rémunération brute totale de 1.023.492 euros, composée d'une partie fixe de 702.450 euros, d'une partie variable de 307.500 euros et d'un intéressement de 13.542 euros. Cette rémunération comprend toutes les fonctions exercées au sein de la Société et de ses filiales. La partie variable de la rémunération de Monsieur Frank Piedelièvre correspond à un pourcentage calculé sur le résultat net part du groupe ajusté.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, Monsieur François Tardan, membre du Directoire, a perçu une rémunération brute totale de 530.107 euros, composée d'une partie fixe de 380.671 euros, d'une partie variable de 140.000 euros, d'un intéressement de 6.556 euros et d'un avantage en nature (voiture de fonction) de 2.880 euros. Cette rémunération comprend toutes les fonctions exercées au sein de la Société et de ses filiales. La partie variable de la rémunération de Monsieur François Tardan est basée à la fois sur l'atteinte de résultats financiers et d'objectifs individuels.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le montant total des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de surveillance s'est élevé à 180.000 euros.

Exercice 2005

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, Monsieur Frank Piedelièvre, Président du Directoire, a perçu une rémunération brute totale de 908.650 euros, comprenant une partie fixe de 702.450 euros, une partie variable de 188.920 euros et des avantages en nature pour 17.280 euros. Cette rémunération comprend toutes les fonctions exercées au sein de la Société et de ses filiales. La partie variable de la rémunération de Monsieur Frank Piedelièvre correspond à un pourcentage calculé sur le résultat net part du groupe ajusté.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, Monsieur François Tardan, membre du Directoire, a perçu une rémunération brute totale de 508.784 euros, comprenant une partie fixe de 360.671 euros, une partie variable de 140.000 euros, un intéressement de 5.233 euros et un avantage en nature de 2.880 euros. Cette rémunération comprend toutes les fonctions exercées au sein de la Société et de ses filiales. La partie variable de la rémunération de Monsieur François Tardan est basée à la fois sur l'atteinte de résultats financiers et d'objectifs individuels.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le montant total des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil de surveillance s'est élevé à 180.000 euros.

Le tableau ci-dessous présente les jetons de présence répartis entre les membres du conseil de surveillance au titre de l'exercice 2006 et de l'exercice 2005.

Membres du Conseil de surveillance	Montant réglé au titre de l'exercice 2006 (en euros)	Montant réglé au titre de l'exercice 2005 (en euros)
Jean Bernard Lafonta	10.000	21.121
Pierre Hessler	10.000	21.121
Jérôme Charruau	10.000	21.121
Ernest-Antoine Seillière ⁽¹⁾	10.000	16.192
Bernard Renard	10.000	21.121
Jean-Michel Ropert ⁽³⁾	10.000	587
Philippe Louis-Dreyfus ⁽²⁾	10.000	10.795
Yves Moutran ⁽²⁾	10.000	10.795
Aldo Cardoso ⁽²⁾	10.000	10.795

⁽¹⁾ M. Ernest-Antoine Seillière a été nommé membre du Conseil de surveillance le 25 mars 2005.

⁽²⁾ MM. Philippe Louis-Dreyfus, Yves Moutran et Aldo Cardoso ont été nommés membres du Conseil de surveillance le 27 juin 2005.

⁽³⁾ M. Jean-Michel Ropert a été nommé membre du Conseil de surveillance le 21 décembre 2005.

15.1.2 Eléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social

Aucun dirigeant ne bénéficie d'éléments de rémunération, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cession ou du changement des fonctions de mandataire social de la Société.

15.1.3 Autres avantages

La Société n'a accordé aucun prêt, avance ou garantie à ses mandataires sociaux.

15.2 MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par la Société aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'avantages au profit des mandataires sociaux de la Société.

16. FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il est précisé que le fonctionnement du Directoire et du Conseil de surveillance de la Société tel que décrit ci-dessous résulte des statuts de la Société qui ont été adoptés par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 18 juin 2007, sous la condition suspensive de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

16.1 DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

16.1.1 Fonctionnement du Directoire

16.1.1.1 Missions et attributions du Directoire

Le Directoire assure la direction collégiale de la société sous le contrôle du Conseil de surveillance, conformément à la loi et aux statuts de la Société.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi ou par les statuts au Conseil de surveillance et à l'Assemblée Générale.

Le président et, le cas échéant, le ou les membres du Directoire désignés comme directeurs généraux par le Conseil de surveillance, représentent la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du président ou d'un des directeurs généraux qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Directoire convoque toutes les Assemblées Générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

16.1.1.2 Décisions soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société effectuée par le Directoire, en opérant les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et en se faisant communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Conformément aux obligations légales, le Conseil de surveillance accorde au Directoire les autorisations préalables à l'octroi de cautions, avals et garanties (y compris pour les sociétés du groupe), aux cessions d'immeubles par nature, aux cessions totales ou partielles de participations et aux constitutions de sûretés. Pour chacune de ces opérations, le Conseil de surveillance peut, pour la durée qu'il détermine, fixer des montants en deçà desquels son autorisation ne sera pas nécessaire.

Par ailleurs les décisions suivantes sont également soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance :

1. toute opération à caractère stratégique majeur ou susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation économique, financière ou juridique de la Société et/ou du Groupe ;
2. toute mise en œuvre d'une délégation de l'assemblée générale conduisant immédiatement ou à terme à augmenter ou réduire le capital social, annuler des titres ou à procéder à l'attribution gratuite d'actions ;
3. toute mise en place de plans d'options et toute attribution aux dirigeants clés de la Société d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ou d'actions gratuites ;
4. l'affectation du résultat et la distribution de dividende ainsi que toute distribution d'acompte sur dividende au sein de la Société ;
5. toute opération de fusion ou de scission à laquelle la Société serait partie ;
6. tout accord d'endettement, financement ou tout engagement hors bilan de la Société, supérieur à un montant global annuel ou par opération de 40 millions d'euros ;

7. toute opération d'acquisition d'actifs notamment de participations ou d'investissement dans le cadre d'un partenariat, pour un montant d'investissement par la Société supérieur à 5 millions d'euros par opération ;
8. toute cession d'actifs dès lors que le montant de l'opération dépasse 5 millions d'euros ;
9. tout changement ou première désignation des commissaires aux comptes dans toutes sociétés françaises ou étrangères, dans laquelle la Société détient une participation d'une valeur en fonds propres au moins égale à 20 millions d'euros ;
10. ainsi que toute autorisation ou instruction à des sociétés ou entités contrôlées directement ou indirectement par la Société de procéder à une opération de la nature de l'une de celles visées aux paragraphes 6, 7 et 8 ci-dessus.

Pour chacune de ces opérations, le Conseil de surveillance peut, pour la durée qu'il détermine, fixer des montants excédant les montants indiqués ci-dessus et en deçà desquels son autorisation ne sera pas nécessaire.

Enfin les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de commerce sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Pour certaines de ces opérations, le Conseil de surveillance a fixé des montants excédant les montants ci-dessus et en deçà desquels son autorisation n'est pas nécessaire.

16.1.1.3 Répartition des responsabilités entre les membres du Directoire

Les membres du Directoire avec l'autorisation du Conseil de surveillance ont réparti entre eux les tâches de direction. En aucun cas cependant cette répartition ne dispense le Directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes pour la gestion de la Société, ni ne peut être invoquée comme une cause d'exonération de la responsabilité solidaire du Directoire et de chacun de ses membres.

16.1.1.4 Fonctionnement du Directoire

Les membres du Directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son président ou de la moitié de ses membres, soit au siège social soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Cette convocation est effectuée par tout moyen, même verbalement. L'ordre du jour peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions sont présidées par le président du Directoire, ou, en cas d'empêchement de ce dernier par le plus âgé des directeurs généraux présents ou à défaut par le plus âgé des membres présents.

Le Directoire ne délibère valablement que si la moitié de ses membres est présent. Les délibérations du Directoire sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents, chaque membre disposant d'une voix. En cas de partage des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Le vote par procuration est admis au sein du Directoire.

Les membres du Directoire peuvent établir un règlement intérieur réglant toutes les questions relatives au fonctionnement du Directoire non prévues par les statuts. Ce règlement intérieur du Directoire peut déterminer notamment les modalités de participation et de vote aux séances du Directoire réunis par visioconférence ou par autres moyens de télécommunications. Sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Directoire qui participeront à des réunions du Directoire par des moyens de visioconférence ou par autres moyens de télécommunications conformément au règlement intérieur.

16.1.2 Fonctionnement du Conseil de surveillance

16.1.2.1 Compétence du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société effectuée par le Directoire, en opérant les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et en se faisant communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

16.1.2.2 Réunions du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins une fois par trimestre, sur la convocation de son Président ou de son vice-Président.

Les membres sont convoqués aux séances du Conseil de surveillance par tous moyens, même verbalement, et sans délai, s'il y a lieu.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Toutefois, le Président du Conseil de surveillance doit convoquer le Conseil de surveillance à une date qui ne peut être postérieure de plus de quinze jours à celle de la réception d'une demande motivée d'un membre au moins du Directoire ou de deux au moins des membres du Conseil de surveillance. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le Président et doit en tout état de cause être mentionné dans l'avis de convocation.

Le Conseil de surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre du Conseil de surveillance disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un autre membre du Conseil.

Conformément à la réglementation applicable, un règlement intérieur du Conseil de surveillance a été établi pour déterminer les participations et le vote aux séances du Conseil de surveillance réunis par visioconférence ou par tous autres moyens de télécommunications.

A la condition que le règlement intérieur du Conseil de surveillance le prévoit, seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de surveillance qui participeront à des réunions du Conseil de surveillance par des moyens de visioconférence ou par autres moyens de télécommunications conformément au règlement intérieur.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante, si et seulement si le Conseil de surveillance est composé d'un nombre pair de membres du Conseil de surveillance en fonctions et uniquement lors des réunions présidées par le Président du Conseil de surveillance.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil de surveillance participant à la séance du Conseil de surveillance, et qui, le cas échéant, doit mentionner le nom des membres ayant participé aux délibérations par visioconférence ou par autres moyens de télécommunications.

Les délibérations du Conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés par le Président de la séance et au moins par un membre du Conseil de surveillance ou, en cas d'empêchement du Président, par deux membres du Conseil de surveillance.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil de surveillance, le vice-Président du Conseil de surveillance, un membre du Directoire ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

16.1.2.3 Composition du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres du Conseil de surveillance peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encoure les mêmes responsabilités que s'il était membre du Conseil de surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente. Il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission, ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, sauf la faculté pour le conseil, en cas de vacance d'un ou plusieurs postes, de procéder par cooptation à la nomination de leurs remplaçants, chacun pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour six ans, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social au cours duquel expire la durée de six ans susvisée. Ils sont rééligibles.

Toutefois, par exception, et afin que le Conseil de surveillance puisse être renouvelé par tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) :

- les premiers membres du Conseil de surveillance ont été nommés pour un an ; et
- lors du premier renouvellement, un tiers des membres du Conseil de surveillance a été nommé pour deux ans, un tiers des membres a été nommé pour quatre ans, et un tiers pour six ans.

En cas de nomination de membres supplémentaires au sein du Conseil de surveillance, l'assemblée générale ordinaire aura la possibilité de réduire en deçà de six ans la durée des fonctions des nouveaux membres afin que soit toujours respectée la règle du renouvellement par tiers des membres du Conseil de surveillance.

Le nombre de membres du Conseil de surveillance, âgés de plus de 70 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des membres du Conseil de surveillance en exercice.

Lorsque cette proportion se trouve dépassée, le plus âgé des membres du Conseil de surveillance, le Président excepté, cesse d'exercer ses fonctions à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Aucune personne ne peut être nommée membre du Conseil de surveillance si elle ne respecte pas les règles de cumul, d'incompatibilités, de déchéances ou d'interdictions prévues par la loi.

Le nombre des membres du Conseil de surveillance liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil de surveillance en fonction.

Les membres du Conseil de surveillance doivent être chacun propriétaire de 100 actions au moins.

Si, au jour de leur nomination, les membres du Conseil de surveillance ne sont pas propriétaires desdites actions ou si, en cours de mandat, ils cessent d'en être propriétaires, ils sont réputés démissionnaires d'office, s'ils n'ont pas régularisé leur situation dans un délai de trois mois.

16.1.2.4 Déontologie du Conseil de surveillance

Les membres du conseil de surveillance ont adhéré au Code d'éthique de Bureau Veritas, dont la description figure au paragraphe 4.6.2 du présent document de base.

16.1.2.5 Rémunération des membres du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance sont rémunérés par des jetons de présence répartis de façon égalitaire entre les membres.

Pour l'exercice 2006 les membres du Conseil de surveillance (y compris le censeur) ont perçu 20.000 euros à ce titre.

16.1.2.6 Membres indépendants du Conseil de surveillance

A la date de l'enregistrement du présent document de base le Conseil de surveillance comprend quatre membres indépendants :

- Monsieur Patrick Buffet ;
- Monsieur Jérôme Charruau ;
- Monsieur Philippe Louis-Dreyfus ; et
- Monsieur Bernard Renard.

16.1.2.7 Censeurs

L'assemblée générale ordinaire peut nommer, sur proposition du Conseil de surveillance, des censeurs dont le nombre ne peut excéder quatre. Les censeurs sont choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux.

Ils sont nommés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice social au cours duquel expire la durée de six ans susvisée.

La limite d'âge pour exercer les fonctions de censeur est fixée à 70 ans. Tout censeur qui atteint cet âge est réputé démissionnaire d'office.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs postes de censeurs, le Conseil de surveillance peut procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil de surveillance, lequel peut leur demander des avis quand il le juge utile, sans qu'ils aient à s'immiscer dans la gestion de la Société. Ils prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Le Conseil de surveillance peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloué par l'assemblée générale à ses membres.

Le Conseil de surveillance de la Société compte actuellement un censeur, M. Aldo Cardoso (voir paragraphe 14.2 du présent document de base).

16.1.3 Comités

Le Conseil de surveillance a créé en son sein en 2005 trois comités spécialisés qui ont pour mission de l'aider à préparer ses délibérations : un comité d'audit, un comité des rémunérations et un comité des risques.

16.1.3.1 Comité d'audit

Composition du Comité d'audit

Le Président du Comité d'audit est nommé par le Conseil de surveillance. Les autres membres du Comité d'audit sont nommés par le Conseil de surveillance sur proposition du Président du Comité d'audit. Le mandat des membres du Comité d'audit choisis au sein du Conseil de surveillance a la même échéance que celle de leur mandat de membre du Conseil de surveillance ; pour les membres du Comité d'audit qui ne sont pas membre du Conseil de surveillance, l'échéance de leur mandat est la même que celle du mandat du Président du Comité d'audit.

Les membres du Comité d'audit doivent avoir une compétence financière ou comptable.

A la date d'enregistrement du présent document, le Comité d'audit est composé des membres suivants :

- | | |
|----------------------|-----------|
| – Jérôme Charruau | Président |
| – Jean-Michel Ropert | Membre |
| – Patrick Buffet | Membre |
| – Aldo Cardoso | Membre |

Mission du Comité d'audit

Le Comité d'audit prépare et facilite le travail du Conseil de surveillance sur le contrôle de gestion et la vérification de la fiabilité et de la clarté des informations qui sont fournies aux actionnaires et au marché. Dans ce cadre il a pour mission :

- l'examen de la pertinence du choix du référentiel comptable ;
- l'examen de la permanence des méthodes comptables appliquées ;
- l'examen des positions comptables prises et des estimations faites pour traiter les opérations significatives ;

- l'examen du périmètre de consolidation ;
- l'examen et l'évaluation des procédures de contrôle interne et de la sécurité des systèmes d'information ;
- l'examen, avant qu'ils soient rendus publics, de tous documents d'information comptable et financière émis par la Société ;
- l'examen des risques et des engagements hors bilan significatifs ;
- la formulation de propositions au Conseil de surveillance pour la nomination des Commissaires aux comptes, et la validation des montants des honoraires sollicités ; et
- l'évaluation de la qualité des travaux des Commissaires aux comptes, le contrôle de leur indépendance, et l'approbation de la réalisation par les Commissaires aux comptes de travaux annexes (audits d'acquisition,...). Dans le cadre du contrôle de leur indépendance, le Comité se fait communiquer les honoraires d'audit et de conseil versés par la Société et les sociétés du Groupe dont elle a le contrôle aux cabinets et aux réseaux des Commissaires aux comptes de la Société.

Le Comité doit rendre compte de ses travaux au Conseil de surveillance et porter à sa connaissance tous les points qui paraissent poser problèmes ou qui appellent une décision. Il examine également toutes questions que lui poserait le Conseil de surveillance sur les points ci-dessus.

Organisation et modalités de fonctionnement

Le Comité d'audit se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire, et au moins deux fois par an (une réunion avant l'examen par le Conseil de surveillance des comptes annuels et une réunion avant l'examen par le Conseil de surveillance des comptes semestriels).

Le Comité d'audit peut inviter à ses réunions, s'il le juge nécessaire, un ou plusieurs membres de la Direction comptable et financière et les Commissaires aux comptes de la Société.

Le Comité d'audit peut auditionner, s'il le juge nécessaire, les membres de la Direction comptable et financière, l'audit interne ainsi que les Commissaires aux comptes en dehors de la présence de la Direction de la Société, mais après l'en avoir informée. Il peut solliciter la délivrance de leur part de toute pièce ou information nécessaire à la conduite de sa mission.

Le Comité d'audit peut avoir recours à un expert externe aux frais de la société pour mener à bien sa mission, après en avoir informé le Président du Conseil de surveillance.

Le secrétariat du Comité d'audit est assuré par un membre désigné par le Comité d'audit parmi ses membres ou non.

Un compte-rendu est établi à chaque réunion du Comité d'audit, et est communiqué au Conseil de surveillance.

16.1.3.2 Comité des nominations et des rémunérations

A la date du présent document, le Comité des nominations et des rémunérations est composé des membres suivants :

- Jean-Bernard Lafonta Président
- Pierre Hessler Membre
- Philippe Louis-Dreyfus Membre

Les membres du Comité des nominations et des rémunérations sont choisis au sein des membres du Conseil de surveillance. Le Président du Comité des rémunérations est nommé par le Conseil de surveillance. Le mandat des membres du Comité des nominations et des rémunérations a la même échéance que celle de leur mandat de membres du Conseil de surveillance. Les membres du Comité des nominations et des rémunérations sont nommés par le Conseil de surveillance.

Le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de faire des propositions au Conseil de surveillance sur la rémunération des membres du Directoire ainsi que sur les modalités de fixation de leur rémunération (part fixe et part variable, mode de calcul et indexation).

Le Comité des nominations et des rémunérations se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire.

16.1.3.3 Comité des risques

Composition du Comité des risques

Les membres du Comité des risques sont choisis au sein des membres du Conseil de surveillance. Le Président du Comité des risques est nommé par le Conseil de surveillance. Les autres membres du Comité des risques sont nommés par le Conseil de surveillance sur proposition du Président du Comité des risques. Le mandat des membres du comité des risques a la même échéance que celle de leur mandat de membre du Conseil de surveillance.

A la date du présent document, le Comité des risques est composé des membres suivants :

- Pierre Hessler Président
- Yves Moutran Membre
- Philippe Louis-Dreyfus Membre

Rôle et Attributions du Comité des risques

Le Comité des risques a pour fonction d'assister le Conseil de surveillance dans son rôle de contrôle et de surveillance du « *risk management* » au sein du Groupe. Ce rôle est centré sur le risque de mise en jeu de la responsabilité professionnelle du Groupe.

Pour mener à bien cette fonction le Comité des risques a les attributions suivantes :

- revoir, analyser, puis tenir informé et faire des recommandations au Conseil de surveillance sur la stratégie de risk management mise en œuvre au sein du Groupe (politique, organisation et outils) ;
- revoir, analyser, puis tenir informé et faire des recommandations au Conseil de surveillance sur les résultats des cartographies des risques et des plans d'actions en résultant ;
- revoir, analyser, puis tenir informé et faire des recommandations au Conseil de surveillance sur la structure et les couvertures d'assurance responsabilité civile professionnelle, exploitation et responsabilité des mandataires sociaux ainsi que les niveaux et mécanismes de rétention ; et
- suivre l'évolution des contentieux majeurs en cours et en tenir informé le conseil de surveillance.

Dans ce cadre, il procède à l'examen de toute question que lui poserait le Conseil de surveillance y compris le cas échéant en faisant appel à des ressources extérieures.

Le Comité des risques examine au moins une fois par an son fonctionnement.

Réunions

Le Comité des risques se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire, et au moins deux fois par an au siège de la Société.

Le Comité des risques peut inviter à ses réunions, s'il le juge nécessaire un ou plusieurs membres de la direction de la Société ou des directions concernées par ses travaux.

Le secrétariat du Comité est assuré par une personne désignée par le Président du Comité qui établira un compte rendu après chaque réunion.

Le Comité des risques ne se réunit valablement que si la moitié de ses membres sont présents (physiquement ou par téléphone).

Les réunions du Comité des risques sont convoquées à l'initiative du Président du Comité qui adresse par tout moyen y compris par voie électronique à chaque membre au moins quarante huit heures à l'avance une convocation comprenant l'ordre du jour de la réunion.

Moyens

Le Comité des risques peut dans l'exercice de ses attributions, après accord du Conseil de surveillance avoir recours à un expert ou faire procéder aux frais de la société à toutes études susceptibles d'éclairer ses travaux. Il doit dans ce cadre rendre compte au Conseil de surveillance des avis ainsi obtenus.

Le Comité des risques peut dans l'exercice de ses attributions auditionner si besoin des cadres du Groupe après en avoir informé le Président du directoire de la société.

Le Président du Comité des risques rend compte au Conseil de surveillance de ses travaux, avis, propositions ou recommandations et porter à la connaissance du Conseil de surveillance tous les points qui paraissent poser problème ou appeler une décision.

Droits et obligations des membres du Comité des risques.

Chaque membre doit adhérer au règlement intérieur et en outre respecter les obligations suivantes :

Conflit d'intérêt

Le membre du Comité des risques doit informer le Comité des risques, dès qu'il en a connaissance, de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et doit s'abstenir de participer aux travaux et débats correspondants. Il doit présenter sa démission en cas de conflit d'intérêt permanent.

Information

Chaque membre doit s'assurer qu'il reçoit en temps utile toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Il doit demander et réclamer dans les délais appropriés au Président du Comité des risques les informations qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission et pour intervenir sur les points inscrits à l'ordre du jour du Comité des risques.

Confidentialité et secret professionnel

S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, le membre du Comité des risques est astreint à un véritable secret professionnel et doit en protéger personnellement la confidentialité. Les informations qui lui sont communiquées sont pour son usage exclusif et ne doivent pas être communiquées.

Assiduité

Le membre du Comité des risques doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires et doit s'interroger lorsqu'il accepte un nouveau mandat si celui-ci lui permettra de satisfaire ce devoir. Il doit participer, sauf impossibilité réelle, à toutes les réunions du Comité des risques, ainsi qu'aux réunions du Conseil de surveillance.

Abstention d'intervention

Chaque membre s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés sur lesquelles il dispose, en raison de ses fonctions, d'informations non encore rendues publique. Il s'engage en outre à se conformer aux règles internes à la société concernant l'utilisation ou la communication d'informations privilégiées et à toute disposition législative ou réglementaire applicable. Il porte à la connaissance du Président du Comité toute difficulté d'application qu'il pourrait rencontrer.

16.2 CONTRATS DE SERVICE ENTRE LES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET BUREAU VERITAS OU L'UNE DE SES FILIALES

A la date d'enregistrement du présent document de base il n'existe pas de contrat de services conclu entre les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance et la Société ou une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages.

16.3 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques de gouvernement d'entreprise, notamment dans la perspective de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris. La Société entend ainsi suivre notamment les recommandations en matière de gouvernement d'entreprise telles que définies par l'Association française des entreprises privées (AFEP) et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) en date du 20 octobre 2003, intitulées « Principes de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation des rapports conjoints de l'AFEP et du MEDEF de 1995, 1999 et 2002 ».

Dans ce cadre, à la date d'enregistrement du présent document de base, le Conseil de surveillance comporte quatre membres indépendants en son sein, sur un total de neuf membres, ainsi qu'un censeur. Par ailleurs, des comités spécialisés ont été mis en place au sein du Conseil de surveillance (voir paragraphe 16.1.3 du présent document de base). Enfin, le Groupe a élaboré un processus de contrôle interne (voir paragraphe 4.6 ci-dessus du présent document de base).

La Société considère que l'ensemble de ces mesures lui permettent de suivre les principes de gouvernement d'entreprise tels qu'ils résultent des recommandations applicables, dans la mesure où ces principes sont compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

16.4 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE CONCERNANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

16.4.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

16.4.1.1 Fonctionnement du Conseil de surveillance

Bureau Veritas est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance depuis le 16 septembre 1999. L'article 12 des statuts de la Société précise les limitations apportées aux pouvoirs du Directoire.

Le Conseil de surveillance tient des réunions régulières au minimum quatre fois par an.

En 2004 le Conseil de surveillance s'est réuni huit fois, en février, avril, juin, septembre, octobre, novembre et décembre.

16.4.1.2 Les Comités

Ces Comités sont au nombre de deux : le Comité des Comptes et le Comité des Rémunérations.

Le Comité des comptes

Le Comité des Comptes se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels par le Directoire puis le Conseil de surveillance. Ses membres se sont réunis le 10 mars 2005 en ce qui concerne les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Les membres du Comité des Comptes chargés d'examiner en 2005 les comptes de l'exercice 2004 ont été : Messieurs van den Broek d'Obrenan, Charruau, Hessler, Lafonta, Renard et Ropert.

Le Comité des rémunérations

Le Comité des Rémunérations se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an. En 2004, le Comité des Rémunérations a préparé les décisions du Conseil concernant les rémunérations du Président du Conseil de surveillance et des membres du Directoire et procédé à l'examen du plan de stock options.

16.4.1.3 Répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil de surveillance

En 2004, le Conseil de surveillance a décidé de distribuer à parts égales à chacun des membres du Conseil de surveillance et *pro rata temporis* le montant global des jetons de présence alloués par l'Assemblée générale ordinaire. Ces jetons de présence ont été versés en deux fois.

16.4.2 Informations relatives aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

16.4.2.1 Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ; et
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société. L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, de prévenir et de détecter les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, et de vérifier l'exactitude et le caractère exhaustif des enregistrements comptables. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie que ces risques sont totalement éliminés.

16.4.2.2 Description des procédures de contrôle interne

Organisation générale des procédures de contrôle interne

Cette description a pour objet de préciser comment les procédures de contrôle interne sont organisées et quelles sont les liaisons et interactions entre les différents acteurs exerçant des activités de contrôle.

Référentiels internes & externes

Les référentiels internes et externes de l'entreprise sont les suivants :

- le référentiel interne à l'entreprise comporte les Valeurs du Groupe Bureau Veritas partagées par l'ensemble des collaborateurs, le Code d'Ethique, le Manuel d'Organisation et les Procédures Générales Qualité ainsi que le Manuel de Gestion du Groupe regroupant l'ensemble des procédures comptables et financières ; et
- le référentiel externe se compose du référentiel ISO 9000-2000 et de l'ensemble des réglementations comptables nationales. En 2005, le Groupe appliquera l'intégralité du nouveau référentiel IFRS.

Acteurs du contrôle interne

Les acteurs participant au contrôle interne et au contrôle de l'information financière destinée aux actionnaires sont :

- les organes sociaux (Conseil de Surveillance et Directoire) et le Comité des Comptes dans le cadre de leurs missions propres ;
- la Direction Financière du Groupe et ses différents Départements (Contrôle Budgétaire/ Reporting ; Consolidation ; Trésorerie ; Audit Interne et Risk Management et Direction Juridique) dans leurs fonctions quotidiennes de contrôle de l'intégrité et de la consistance des données comptables et financières ;
- le réseau des Contrôleurs Financiers Régionaux ; et
- l'ensemble des managers dans la gestion quotidienne de leurs activités.

Présentation des principales procédures de contrôle interne

Reporting de gestion

Ce reporting est mensuel et permet de suivre l'évolution des activités du Groupe.

Il est issu d'une application comptable et de gestion intégrée (JD Edwards) reposant sur l'enregistrement comptable, par toutes les unités, des opérations intervenues durant le mois en cours. Le contrôle de la conversion des données comptables en celles de gestion est réalisé par le département Contrôle Budgétaire de la Direction Financière du Groupe. Les résultats ainsi obtenus sont analysés et comparés mensuellement par rapport au budget annuel mensualisé.

Elaboration des comptes consolidés

Le processus de consolidation repose sur l'intégration du logiciel de consolidation Magnitude avec l'application comptable JD Edwards. La consolidation est établie selon les normes légales françaises en vigueur. Le Département Consolidation opère lors de chaque arrêté une réconciliation intégrale des comptes et transactions intragroupe.

Une réconciliation entre le reporting de gestion et les comptes consolidés est effectuée aux arrêts semestriels.

Suivi des flux de trésorerie

Le contrôle et la centralisation des flux de trésorerie sont assurés par des règles bien établies de cash management et de cash pooling ainsi que par la stricte limitation des pouvoirs bancaires.

Les unités opérationnelles gèrent de manière autonome leurs opérations courantes mais ne sont pas autorisées à contracter d'emprunts bancaires ou à placer des excédents de trésorerie en dehors du Groupe, sans accord préalable de la Direction Financière. Elles doivent gérer leur trésorerie au niveau minimum permettant de réaliser les opérations courantes et envoyer leurs excédents disponibles à la trésorerie centrale du Groupe. Les flux de trésorerie réels font l'objet, chaque mois et pour chaque entité du Groupe, d'une analyse et d'une réconciliation avec les comptes de gestion.

Suivi des contentieux

Le suivi et la gestion des contentieux pouvant impliquer la responsabilité civile ou pénale de Bureau Veritas ou de ses collaborateurs se fait au niveau du Groupe. A cet effet les responsables d'unités opérationnelles informent les Divisions en cause et la Direction Juridique du Groupe de tout contentieux local pouvant impliquer la mise en cause de cette responsabilité.

Chaque Division, sous la direction d'un responsable contentieux, assure en liaison avec la Direction juridique du Groupe le suivi technique et financier des contentieux affectant ses activités.

Procédures d'audit et de revue des unités opérationnelles

Le Département d'Audit Interne réalise des revues d'unités opérationnelles pour l'ensemble des activités au sein du réseau. Ces revues ont pour objectif d'analyser et de contrôler la correcte application des règles de gestion et de reporting, ainsi que d'apprécier la qualité des services administratifs comptables et financiers. Les rapports d'audit sont émis à l'attention des managers des unités opérationnelles, de leur hiérarchie. Les points clefs sont communiqués aux membres du Directoire.

Chaque mission d'audit comporte un suivi visant à s'assurer de la mise en place des mesures correctives identifiées lors des missions.

Risk Management

La volonté d'améliorer constamment les procédures de contrôle interne s'est traduite en 2004 par la nomination au sein du département d'audit interne d'un Risk Manager au niveau du groupe. Sa mission est de renforcer et de coordonner les politiques, systèmes et procédures de Risk Management développées par les divisions métiers.

En 2004, le Risk Manager et le département juridique ont mené conjointement 12 revues ciblées (operational risk management reviews). L'objectif de ces revues est d'identifier et d'évaluer les expositions de la société en terme de risque, principalement de responsabilité civile professionnelle associée à l'activité de l'unité opérationnelle concernée.

16.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L225-235 DU CODE DE COMMERCE

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Bureau Veritas S.A. pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Aux actionnaires de
BUREAU VERITAS
17 bis, place des Reflets
92400 Courbevoie

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bureau Veritas S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ; et
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris, le 28 avril 2005

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bellot, Mullenbach & Associés

Jean-François Châtel

Thierry Bellot

Pascal de Rocquigny

17. SALARIES

17.1 PRESENTATION

17.1.1 Nombre et répartition des salariés

Au 31 décembre 2006, le Groupe employait 26.207 salariés dans 140 pays, contre 23.683 salariés au 31 décembre 2005 (soit une augmentation de 11 % entre 2006 et 2005) et 20.524 salariés au 31 décembre 2004 (soit une augmentation de 15 % entre 2005 et 2004). Cette évolution est principalement due à la croissance organique constatée sur la période qui a conduit le Groupe à procéder à des embauches afin de soutenir sa croissance.

L'effectif au niveau mondial, composé à hauteur d'environ deux tiers d'hommes et un tiers de femmes, se répartit entre fonctions opérationnelles (inspecteurs, auditeurs, experts, *business developers*) et fonctions support (technique, finance, informatique, ressources humaines...).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs employés par le Groupe aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004, par zone géographique et par type de fonctions.

	Effectifs en nombre de personnes au 31 décembre		
	2006	2005	2004
Effectif total	26.207	23.683	20.524
Par zone géographique			
Afrique	974	1.026	1.146
Amériques	4.694	4.578	3.861
Asie, Pacifique et Moyen-Orient	8.715	7.279	5.836
Europe (hors France)	5.457	4.673	3.977
France	6.367	6.127	5.703
Par fonctions			
Fonctions opérationnelles	18.341	18.781	14.389
Fonctions support	7.866	4.902	6.135

La forte augmentation du nombre de salariés dans les fonctions opérationnelles entre 2004 et 2005 (et la diminution corrélative du nombre de salariés dans les fonctions support) provient d'une réallocation partielle des effectifs effectuée en 2005 des fonctions support vers les fonctions opérationnelles.

En plus de ses 26.000 salariés, le Groupe a eu recours en 2006 à environ 10.000 personnes (équivalents temps plein) non salariées et intervenant pour le compte du Groupe de manière ponctuelle au titre de différents statuts (salariés de sociétés externes de prestations de services, auditeurs externes, professions libérales).

Au niveau du Groupe, le taux de départ volontaire était de 3,3 % durant le dernier trimestre 2006 (période durant laquelle ont été mis en place les outils de reporting permettant de mesurer le taux de départ volontaire), les taux les plus élevés étant constatés sur la zone Asie en raison d'une très forte demande de salariés qualifiés. En France, le Groupe bénéficie de l'image et de la notoriété de la marque Bureau Veritas, ce qui facilite la stabilité des effectifs. L'impact des acquisitions sur le taux de rotation du personnel est décrit au paragraphe 9.1.2.2 ci-dessus du présent document de base.

17.1.2 Une politique de Ressources Humaines au service de la stratégie du Groupe

La politique de ressources humaines du Groupe est élaborée et menée par la direction des Ressources Humaines, qui compte 175 salariés (équivalents temps plein). Le Groupe s'est par ailleurs doté en 2006 d'un système d'information spécifique aux ressources humaines (PeopleSoft), aujourd'hui déployé pour l'ensemble des 1.650 managers du Groupe et pour Bureau Veritas France. Cette dernière entité a profité de l'arrivée de ce nouvel outil pour changer son système de gestion de la paie. Le Groupe entend mettre en place à court terme PeopleSoft RH dans les grands pays dans lesquels il est implanté (Espagne, Chine...).

Par ailleurs, un département spécifique a été créé en décembre 2006, avec une équipe dédiée à la définition des processus Ressources Humaines, au support du réseau et à l'audit de la fonction Ressources Humaines dans le réseau mondial du Groupe.

Des experts orientés clients et services

L'activité du Groupe relève historiquement d'une mission de service public (loi Spinetta, vérifications réglementaires, classification de navires...). Pour autant, le Groupe a su développer ses activités au bénéfice du client : inspirer une culture d'entreprise orientée vers le client, construire et vendre une offre de services plus riche, passant d'un développement réactif à proactif. Aujourd'hui, le Groupe s'affirme autant comme un expert technique qu'une société de services avec une offre de produits et services construite sur une approche marketing. Dans son secteur d'activité, le Groupe estime être l'un des premiers acteurs à avoir mis en place des forces de vente dédiées et un service marketing développé.

Une culture de la rentabilité et de contrôle des dépenses

La croissance du Groupe au cours des 10 dernières années tient aussi bien à l'importance de la fonction finance (comptabilité, contrôle de gestion, audit...) qu'au fait que tous les dirigeants opérationnels sont pleinement responsables de leur centre de profit. Le processus budgétaire est la clé de voûte de l'organisation. Les dirigeants, y compris fonctionnels, ont une part de leur rémunération basée sur le résultat d'exploitation du Groupe. Par ailleurs, le Groupe exerce un contrôle strict des dépenses de fonctionnement (équipements de bureau, frais professionnels...).

Une organisation fondée sur la formation et la gestion des connaissances

Le Groupe se préoccupe en permanence du maintien et de l'évolution des connaissances de ses experts (outils de formation, processus de qualification, outils de partage des connaissances...). Le processus de gestion des connaissances (*Knowledge management*) au sein du Groupe s'est traduit par la mise en place de communautés d'experts en support des équipes opérationnelles, afin de partager les pratiques et répondre dans chaque entité avec le même niveau de qualité aux besoins des clients globaux. Une centaine de communautés de pratiques (les « tribus ») existe afin de mettre en relation des milliers de spécialistes et experts. Un espace collaboratif (partage de documents...) hébergé sur le portail intranet du Groupe, allié à un puissant moteur de recherche, a également été créé.

Au sein du Groupe, le programme d'intégration est systématique pour tout nouvel embauché, quel que soit son niveau ou sa famille professionnelle. Organisé en sessions favorisant la mixité des profils, il facilite le partage des connaissances et la compréhension de l'organisation et des métiers.

Pour les opérationnels, le Groupe met l'accent sur la formation sur le terrain et en interne. Les formations techniques sont qualifiantes pour la plupart d'entre elles, les qualifications étant contrôlées par les départements techniques du Groupe (Industrie et Infrastructures et Marine) et auditées par des autorités indépendantes (COFRAC, IACS).

Par ailleurs, le Groupe a créé une université d'entreprise en juillet 2005, Bureau Veritas Academy, qui propose en permanence des formations à l'ensemble des dirigeants du Groupe. Cette initiative se compose de programmes de mobilisation des cadres dirigeants sur les grands challenges de Bureau Veritas et de programmes de développement des compétences managériales et de leadership des managers. Un premier programme visant à mobiliser les principaux managers du Groupe autour de la « croissance organique » a eu lieu en 2006 : trois cents managers ont ainsi été formés au cours de six sessions. Ce programme a ensuite été relayé localement dans une logique de diffusion de la formation à tous les niveaux de l'organisation (par exemple avec des sessions locales Europe du Nord et de l'Est en janvier 2007).

Une stratégie adaptée aux contraintes du recrutement et de la fidélisation des collaborateurs

En tant qu'entreprise de services, l'un des principaux défis auxquels doit faire face le Groupe, en terme de ressources humaines, consiste à développer sa capacité à recruter des profils experts sur des marchés de l'emploi de plus en plus tendus. Pour mener à bien cette mission, le Groupe a lancé plusieurs initiatives globales visant l'excellence en matière de recrutement au niveau mondial : développement des relations avec la presse, les grandes écoles et les universités, participation à des forums de recrutement, campagnes de recrutement par cooptation, élaboration d'un outil de planification des recrutements et formation des cadres au recrutement, etc.

Par ailleurs, la politique de bonus appliquée par le Groupe constitue un élément de fidélisation et de motivation de l'effectif. Ainsi, en complément de leur salaire annuel de base, environ 1.650 managers peuvent percevoir chaque année un bonus dont l'obtention est liée à la réalisation d'objectifs financiers et individuels. Le pourcentage de

bonus varie de 15 % à 50 % du salaire annuel de base, en fonction du niveau de responsabilité (« bande ») des managers :

- pour la bande 1 (environ 20 managers), le bonus représente de 40 % à 50 % du salaire de base annuel ;
- pour la bande 2 (environ 60 managers), le bonus représente de 30 % à 40 % du salaire de base annuel ;
- pour la bande 3 (environ 270 managers), le bonus représente de 20 % à 30 % du salaire de base annuel ; et
- pour la bande 4 (environ 1.300 managers), le bonus représente de 15 % à 20 % du salaire de base annuel.

A ce bonus individuel s'applique, depuis 2007, un coefficient correcteur, à la hausse ou à la baisse, en fonction des résultats opérationnels du Groupe.

Une enquête d'opinion interne a été conduite en décembre 2005 auprès des salariés des entités françaises par l'organisme indépendant Inergie Opinion. Cette étude a confirmé la qualité du climat social en France, dans la mesure où le Groupe offre des conditions permettant l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs ainsi que des perspectives d'évolution réelles compte tenu de son développement soutenu.

En termes de représentation des salariés, la Société dispose en France d'institutions représentatives usuelles du personnel, notamment en France (délégués syndicaux, délégués du personnel, comité d'entreprise, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).

17.2 PARTICIPATIONS ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS DETENUES PAR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE, DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE BUREAU VERITAS ET DE CERTAINS SALARIES DU GROUPE

17.2.1 Intérêts des membres du Directoire et du Conseil de surveillance dans le capital de Bureau Veritas

A la date d'enregistrement du présent document de base, les intérêts des membres du Directoire et du Conseil de surveillance dans le capital de Bureau Veritas se présentent comme suit :

Membre du Directoire	Nombre d'actions⁽¹⁾	Pourcentage du capital et des droits de vote
Frank Piedelièvre	18.680	0,19 %

Membres du Conseil de surveillance	Nombre d'actions⁽¹⁾	Pourcentage du capital et des droits de vote
Jean Bernard Lafonta	1	ns
Pierre Hessler	1	ns
Jérôme Charruau	110	ns
Ernest-Antoine Seillière	1	ns
Bernard Renard	1	ns
Jean-Michel Ropert	1	ns
Philippe Louis-Dreyfus	1	ns
Yves Moutran	1	ns

(1) Le nombre d'actions détenues par les membres du Conseil de surveillance sera susceptible d'évoluer, compte tenu de la division de la valeur nominale de l'action de la Société par 10 décidée par l'assemblée générale mixte en date du 18 juin 2007, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris. Par ailleurs, les statuts de la Société, approuvés par l'assemblée générale mixte en date du 18 juin 2007, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, prévoient que les membres du Conseil de surveillance devront être chacun propriétaire de 100 actions au moins.

Monsieur Patrick Buffet deviendra actionnaire dans les trois mois suivant sa désignation comme membre du Conseil de surveillance.

Monsieur Frank Piedelièvre, Président du Directoire, détient 15.000 options de souscription d'actions attribuées dans le cadre des plans du 11 décembre 2001 et du 25 juillet 2003.

Monsieur François Tardan, membre du Directoire, détient 17.000 options de souscription d'actions attribuées dans le cadre des plans du 11 décembre 2001 et du 25 juillet 2003 (voir tableau ci-après).

Par ailleurs, dans le cadre des opérations de restructuration envisagées, les membres du Directoire seront amenés à détenir un intérêt direct dans le capital de la Société (voir paragraphe 18.5 du présent document de base).

17.2.2 Options de souscription ou d'achat d'actions

Le tableau ci-dessous présente un état de la situation des plans d'options de souscription d'actions mis en place par Bureau Veritas au 31 mars 2007 :

Date de l'Assemblée Générale	Date d'attribution	Nombre d'actions sous options attribuées (retraité) ⁽⁵⁾	Nombre total maximum d'actions de la Société auxquelles donnent droit les options (retraité) ⁽⁵⁾	Nombre d'options de souscription attribuées et en vigueur (pouvant encore être souscrites)	Nombre d'options levées	Nombre d'options annulées	Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux ⁽¹⁾	Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les dix premiers attributaires salariés	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix de souscription retraité à la date d'enregistrement du présent document de base (en euros) ⁽⁵⁾
16/09/1999	Plan du 12/04/2000	163.000	163.000	2.000	106.080	54.920	–	0	12/04/2003	11/04/2008	40,84
16/09/1999	Plan du 17/01/2001	37.000	37.000	0	27.500	9.500	–	0	17/01/2004	16/01/2009	40,84
11/12/2001	Plan du 11/12/2001	139.260	139.260	45.660	84.100	9.500	26.660	12.000	11/12/2004	11/12/2009	61,90
11/12/2001	Plan du 07/03/2002	3.000	3.000	3.000	0	0	–	3.000	07/03/2005	07/03/2010	61,90
11/12/2001	Plan du 17/12/2002	115.900	115.900	63.370	35.979	16.551	–	7.000	17/12/2005	17/12/2010	74,87
11/12/2001	Plan du 25/07/2003	154.900	154.900	110.200	27.300	17.400	24.000	36.300	25/07/2006	25/07/2011	95,82
30/06/2004	Plan du 15/11/2004	11.750	11.750	8.300	0	3.450	–	0	15/11/2007	15/11/2012	120,94
27/06/2005	Plan du 01/02/2006 ⁽²⁾	171.100	171.100	161.050	0	10.050	–	0	01/02/2011	01/02/2014	151,65 ⁽³⁾
27/06/2005	Plan du 12/07/2006	14.200	14.200	13.700	0	500	–	0	12/07/2011	12/07/2014	173,04 ⁽⁴⁾
18/01/2007	Plan du 31/01/2007	70.000	70.000	70.000	0	0	–	0	31/01/2012	31/01/2015	173,04
TOTAUX		880.110	880.110	477.280	280.959	121.871	50.660	58.300			

- (1) les deux mandataires sociaux attributaires de plans d'options de souscription d'actions sont MM. Piedelièvre et Tardan, respectivement Président et membre du Directoire de la Société.
- (2) le nombre d'options initialement attribué était de 171.100 ; 3 renoncations pour un total de 2.750 options étant intervenues au moment de l'attribution, le nombre d'options ayant fait l'objet d'une attribution effective est de 168.350.
- (3) le prix de souscription des Actions de la Société en exercice des Options a été fixé par le Directoire à 151,65 euros par action de 1,2 euro de valeur nominale souscrite, ce prix devant être augmenté au taux de 8,5 % par an appliqué prorata temporis sur la période courant du 30 juin 2005 jusqu'à la date d'exercice des Options par le Bénéficiaire.
- (4) le prix de souscription des Actions de la Société en exercice des Options a été fixé par le Directoire à 173,04 euros par action de 1,2 euro de valeur nominale souscrite, ce prix devant être augmenté au taux de 8,5 % par an appliqué prorata temporis sur la période courant du 30 juin 2006 jusqu'à la date d'exercice des Options par le Bénéficiaire.
- (5) Ces informations tiennent compte d'une division par vingt de la valeur nominale de l'action de la Société.

Il est précisé que les informations ci-dessus ne tiennent pas compte de la division par 10 de la valeur nominale des actions de la Société votée par l'assemblée générale mixte en date du 18 juin 2007 sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext.

Aucune option n'a été exercée ou levée au cours de l'exercice 2006 par les mandataires sociaux de la Société au titre de plans mis en place en 2006 et par les dix premiers attributaires salariés en 2006 de la Société non mandataires sociaux (managers ayant un niveau de responsabilité important) en raison de la période d'indisponibilité courant à compter de la date d'attribution des options.

Au 30 juin 2007, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises en cas d'exercice de l'intégralité des 424.178 options de souscription d'actions retraitées de Bureau Veritas est de 424.178 actions. Sur la base du nombre d'actions composant le capital social de Bureau Veritas à la date d'enregistrement du présent document de base, soit 10.033.296 actions pour un capital de 12.039.955,20 euros, l'émission de l'intégralité de ces actions représenterait environ 4,2 % du capital de Bureau Veritas.

La Société entend poursuivre cette politique d'intéressement à destination d'un nombre important de managers du Groupe, notamment en mettant en place des plans d'options de souscription d'actions et/ou en attribuant des actions gratuites au profit des membres du personnel salarié du Groupe et/ou des mandataires sociaux, ainsi que l'y autorisent les 24^{ème} et 25^{ème} résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 18 juin 2007.

17.3 ACCORDS DE PARTICIPATION ET D'INTERESSEMENT

Les accords de participation et d'intéressement décrits ci-dessous ne couvrent pas les succursales étrangères de Bureau Veritas S.A.

17.3.1 Participation

Le régime légal de participation aux résultats de l'entreprise donne aux salariés accès à une fraction du bénéfice réalisé par l'entreprise. Tous les salariés, quelle que soit leur ancienneté au sein de Bureau Veritas ont, au titre de la participation, un droit dans la réserve spéciale calculée selon la méthode légale figurant à l'article L. 442-2 du Code du travail.

A la date du présent document de base, en l'absence de conclusion d'un accord de participation, Bureau Veritas applique le régime de participation d'autorité prévu à l'article L. 442-12 du Code du travail. Le montant de participation relatif à l'exercice 2004 est de 115.623 euros. Pour les années 2005 et 2006, il n'y a pas eu de versement, du fait de l'absence de réserve de participation (augmentation des capitaux propres de la Société et déduction supplémentaire pour provisions pour risques).

17.3.2 Intéressement

Le 30 juin 2005, Bureau Veritas a conclu un accord d'intéressement avec son Comité d'Entreprise, pour une durée de trois ans, au titre des années 2005, 2006 et 2007. Les salariés de Bureau Veritas ayant une ancienneté de plus de trois mois ont, au titre de l'intéressement, un droit proportionnel à leur salaire et à leur présence au sein de la Société.

La formule retenue est basée sur le résultat d'exploitation de gestion (REG). La masse d'intéressement global s'élève à 10,75 % du REG des unités opérationnelles françaises de Bureau Veritas France (CRE France, Aero France, Marine France, Zone France hors filiales).

Au titre de cet accord, 6.364 bénéficiaires se sont partagés 6.290.067 euros en 2006, 5.981 bénéficiaires se sont partagés 5.779.000 euros en 2005.

17.3.3 Plan d'épargne d'entreprise

Bureau Veritas a mis en place un plan d'épargne d'entreprise. Celui-ci pourrait être transformé en plan d'épargne de groupe auquel pourrait adhérer l'ensemble des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 444-3 alinéa 2 du Code du travail.

Un plan d'épargne d'entreprise est un système d'épargne collectif offrant aux salariés des entreprises adhérentes la faculté de se constituer, avec l'aide de leur employeur, un portefeuille de valeurs mobilières. Il peut permettre de recevoir notamment les sommes issues d'un accord d'intéressement ou de participation. Les sommes investies

dans un plan d'épargne d'entreprise sont disponibles pendant cinq ans, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation. Un plan d'épargne d'entreprise peut proposer divers supports d'investissements permettant à ses adhérents de choisir le support d'investissement le plus adapté à leur choix d'épargne.

Un fonds commun de placement d'entreprise ayant vocation à être investi en titres d'une société du Groupe (FCPE régi par l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier) pourrait notamment être proposé au sein de ce plan d'épargne. Par l'intermédiaire de ce FCPE, les adhérents du plan d'épargne pourraient se voir offrir la possibilité d'acquérir des titres d'une société du Groupe, en application des dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail lequel prévoit la possibilité d'offres d'actions réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne. Une telle offre pourrait prévoir un prix de souscription avec décote et/ou un abondement de l'employeur.

Le 22 décembre 2005, le plan d'épargne entreprise existant (mis en place au sein de la Société le 1^{er} juillet 1992) a été renégocié, suite à l'acquisition du contrôle de la Société par Wendel (voir paragraphe 5.1.5.2 du présent document de base) ayant abouti à la mise en place d'un fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) diversifié. Tous les salariés de Bureau Veritas ayant une ancienneté de plus de trois mois peuvent décider d'ouvrir un compte au sein de ce plan pour y verser le montant de leur part d'intéressement et y effectuer des versements volontaires.

Le plan d'épargne entreprise est alimenté par :

- les versements volontaires provenant de l'intéressement ;
- les autres versements volontaires ; et
- l'abondement de la Société lié aux versements volontaires.

La Société prévoit d'abonder les versements des salariés dans les conditions suivantes :

- pour les 500 premiers euros, l'abondement est fixé au taux de 60 % du versement du salarié ; et
- au-delà de 500 euros, le taux est fixé à 30 % du versement du salarié.

L'abondement annuel est plafonné à 1.525 euros par année civile et par bénéficiaire.

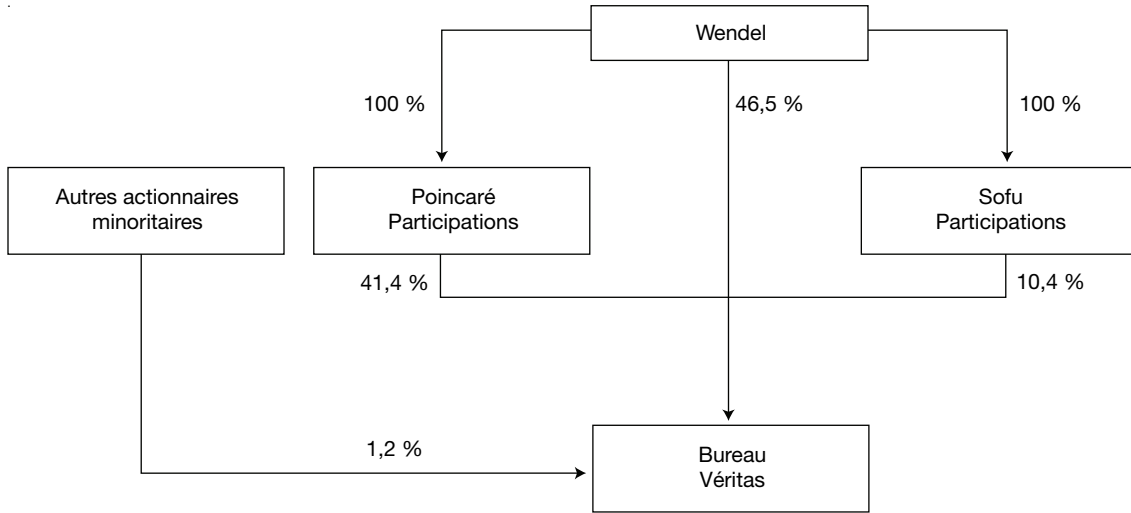
Les sommes sont investies, au choix du salarié, dans un FCPE diversifié géré par Crédit Agricole Asset Management. Au 30 avril 2007, le montant investi dans ce FCPE est de 100,4 millions d'euros.

Les sommes versées sont indisponibles pendant 5 ans sauf cas de déblocage anticipé prévus par les dispositions légales.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 ORGANISATION DU GROUPE

18.1.1 Organigramme simplifié



18.1.2 Principaux actionnaires directs et indirects

Wendel est la plus importante société d'investissement cotée en France, et l'une des toutes premières cotées en Europe, avec une capitalisation boursière supérieure à 7 milliards d'euros. Appuyé par un actionnaire familial, sa stratégie consiste à investir sur le long terme en actionnaire majoritaire ou de premier rang dans des sociétés industrielles et de services pour accélérer leur développement et en faire des leaders sur leurs marchés. Wendel appuie des équipes de direction fortement impliquées, participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie des sociétés au sein desquelles elle investit et met en place les financements nécessaires à leur réussite. Depuis sa création en 2002, Wendel a réalisé pour plus de 2 milliards d'euros d'acquisitions dans des sociétés toutes leaders sur leur marché : investissement dans Legrand en 2002, acquisition d'Editis et prise de contrôle de Bureau Veritas en 2004. En 2006, Wendel a acheté Materis et franchi une nouvelle étape en élargissant sa stratégie d'investissement à l'international, avec le rachat de Deutsch aux Etats-Unis et de Stahl et AVR aux Pays-Bas.

Wendel est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Le rapport annuel de Wendel peut être consulté sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et téléchargé sur le site de Wendel (www.wendel-investissement.com).

Poincaré Participations

Poincaré Participations est une filiale à 100 % de Wendel ; elle n'a pas d'activité en dehors de la détention de titres Bureau Veritas.

Sofu Participations

Sofu Participations est une filiale à 100 % de Wendel ; elle n'a pas d'activité en dehors de la détention de titres Bureau Veritas.

18.1.3 Répartition du capital social et des droits de vote

Au 30 juin 2007, le capital social était de 12.039.955,20 euros composé de 10.033.296 actions auxquelles étaient attachés 10.033.296 droits de vote. A la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote de la Société à cette date était la suivante :

	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote
Wendel	4.668.320	46,5 %	4.668.320	46,5 %
Poincaré Participations	4.156.129	41,4 %	4.156.129	41,4 %
Sofu Participations	1.040.055	10,4 %	1.040.055	10,4 %
Actionnaires minoritaires	168.792	1,7 %	168.792	1,7 %
Total	10.033.296	100,0 %	10.033.296	100,0 %

A la connaissance de la Société à cette même date :

- aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote ; et
- les membres du conseil de surveillance et du directoire détiennent 0,19 % du capital et des droits de vote de la Société, étant précisé que ces membres sont tous des personnes physiques.

Il est précisé que les informations ci-dessus ne tiennent pas compte de la division par 10 de la valeur nominale des actions de la Société votée par l'assemblée générale mixte en date du 18 juin 2007 sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005 :

	Au 31 décembre 2004	
	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
Wendel (y compris Poincaré)	11.426.643	99,22 %
Autres actionnaires	89.760	0,78 %
Total	11.516.403	100,0 %

	Au 31 décembre 2005	
	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
Wendel	5.511.571	47,33 %
Poincaré Participations	5.019.120	43,10 %
SOFU Participations	1.040.055	8,93 %
Sous-total groupe Wendel	11.570.746	99,37 %
Autres actionnaires	73.792	0,63 %
Total	11.516.403	100,0 %

18.2 DROITS DE VOTE DES ACTIONNAIRES

A chaque action de la Société est attaché un droit de vote. En conséquence, les actionnaires dont la liste figure au paragraphe 18.1.3 du présent document de base disposent, à la date d'enregistrement du présent document de base, d'un nombre de droits de vote égal au nombre d'actions qu'ils détiennent.

L'assemblée générale mixte de la Société en date du 18 juin 2007 a néanmoins décidé d'attribuer un droit de vote double de celui conféré aux autres actions à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Cette décision a été prise sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Il est précisé que, compte tenu des opérations de restructuration décrites ci-après (voir paragraphe 18.5 du présent document de base), le groupe Wendel ne pourra bénéficier de droits de vote double au sein de la Société que dans un délai de deux ans suivant l'admission des actions de la Société aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

18.3 STRUCTURE DE CONTROLE

La Société est aujourd'hui contrôlée directement et indirectement par Wendel à hauteur de 99 % du capital et des droits de vote. Wendel entend conserver le contrôle de la Société à l'issue de l'introduction en bourse envisagée de la Société.

Le Groupe a mis en place des mesures afin d'éviter le contrôle abusif de la Société. Le Conseil de surveillance veille ainsi à ce que la présence d'au moins un tiers de membres indépendants soit respectée en son sein, ces membres étant désignés parmi des personnalités indépendantes et libres d'intérêts par rapport à la Société au sens du règlement intérieur. A la date d'enregistrement du présent document de base, Messieurs Patrick Buffet, Jérôme Charruau, Philippe Louis-Dreyfus et Monsieur Bernard Renard sont des membres indépendants du Conseil de surveillance. Une présentation des membres indépendants du Conseil de surveillance figure au paragraphe 16.1.2.6 du présent document de base.

Par ailleurs, la Société veille à maintenir une présence de membres indépendants parmi les comités spécialisés mis en place au sein du Conseil de surveillance (voir paragraphe 16.1.3.3 du présent document de base). Ainsi, le Comité d'audit comporte deux membres indépendants, l'un d'entre eux étant par ailleurs président dudit Comité.

18.4 ACCORDS SUSCEPTIBLES D'ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Néant.

18.5 DESCRIPTION DES OPERATIONS DE RESTRUCTURATION

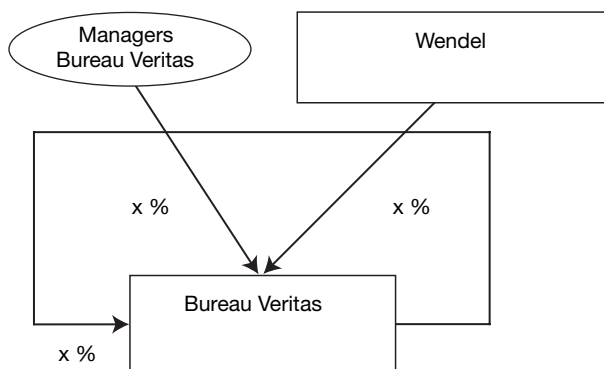
Dissolution de Winvest 7

A l'occasion de l'admission envisagée de ses actions aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris, la Société devrait procéder à une réorganisation de sa structure actionnariale afin de permettre aux actionnaires de Winvest 7 (voir paragraphe 9.2.5 du présent document de base), et notamment les principaux dirigeants du Groupe, de devenir actionnaires directs de la Société et ainsi d'être associés aux risques et résultats de la Société générés par son activité après l'introduction en bourse envisagée. En fonction de la valorisation de la Société, les principaux dirigeants du Groupe pourraient détenir de l'ordre de 4 % du capital social de la Société à l'issue de l'introduction en bourse envisagée (hors exercice de stock-options). Tout ou partie des actions détenues par ces dirigeants feront l'objet d'engagements de conservation dont la durée et les modalités précises seront déterminées ultérieurement. Ces opérations de réorganisation, décrites ci-dessous, devraient intervenir dès la fixation définitive du prix des actions de la Société offertes dans le cadre de son introduction en bourse et être réalisées avant les premières négociations des actions de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Après la fixation par les organes sociaux de la Société du nombre de BSA exerçables (voir paragraphe 9.2.5 du présent document de base, ainsi que la note 2.22 annexée aux états financiers consolidés figurant au Chapitre 20 du présent document de base), sur la base du prix des actions de la Société offertes dans le cadre de son introduction en bourse, Winvest 7 réalisera une augmentation de capital réservée à Wendel, dont le produit permettra de financer l'exercice des BSA. Le prix de souscription des BSA est de 13,30 euros et le prix d'exercice initial est de 151,65 euros, augmenté de 5 % par an à partir du premier anniversaire de la date d'attribution (30 juin 2005) ; ces informations sont fournies avant division par 10 de la valeur nominale des actions de la Société votée par l'assemblée générale mixte en date du 18 juin 2007. Après l'exercice des BSA, et l'augmentation corrélative par la Société de son capital, les actionnaires dirigeants de la Société et Wendel (à hauteur seulement des actions détenues par Wendel préalablement à l'augmentation de capital réservée) apporteront leurs actions Winvest 7 à la Société, rémunérées en actions Bureau Veritas, devenant ainsi actionnaires directs de la Société. Winvest 7 n'aura alors que des actions de la Société pour seul actif. La Société, devenue actionnaire de Winvest 7, achètera alors à Wendel la totalité des actions Winvest 7 émises dans le cadre de l'augmentation de capital réservée à Wendel, et détiendra, à la suite de cette acquisition, la totalité du capital de Winvest 7. Elle procédera alors à la dissolution sans liquidation de Winvest 7, obtenant par la transmission universelle du patrimoine de cette dernière

les actions Bureau Veritas détenues par Winvest 7. A l'issue de cette restructuration, l'actionnariat de la Société associera Wendel et les Principaux Dirigeants du Groupe selon une répartition définitive qui sera déterminée ultérieurement.

La Société pourrait alors conserver ces actions auto détenues en vue de les affecter à tout usage permis par la réglementation applicable et notamment à des opérations de croissance externe, à des titres donnant accès au capital ou à des opérations d'actionnariat salarié (dans le cadre notamment des dix-septième, dix-huitième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions adoptées par l'assemblée générale de la Société en date du 18 juin 2007) et/ou les annuler par voie de réduction de capital. Le schéma ci-dessous illustre la structure envisagée de détention de la Société à l'issue des opérations de réorganisation décrites ci-dessus (hors opérations de reclassement internes à Wendel) :



L'assemblée générale extraordinaire de la Société sera appelée à statuer sur l'augmentation de capital destinée à rémunérer l'apport par les Principaux Dirigeants de la Société et par Wendel de leurs actions Winvest 7 à la Société.

Reclassements au sein du groupe Wendel

En vue de simplifier la structure de détention de la Société dans le cadre de son introduction en bourse, Wendel envisage de regrouper tout ou partie des actions de la Société détenues par des sociétés du groupe Wendel en les apportant à une société unique, à l'occasion d'opérations de reclassement interne.

19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

19.1 PRINCIPALES OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les seules opérations conclues entre le Groupe et le groupe Wendel sont les suivantes :

- contrat de prestation de services entre la Société et Wendel conclu le 28 juin 2005. La rémunération annuelle au titre de ce contrat s'élève à deux millions d'euros. Ce contrat ne sera pas maintenu après l'introduction en bourse envisagée de la Société ; et
- convention d'intégration fiscale entre la Société et Wendel. Cette convention ne sera pas maintenue en cas d'introduction en bourse de la Société.

Par ailleurs, une description détaillée des contrats intragroupe et autres opérations avec les apparentés figure aux paragraphes 7.3.1 et 7.3.2 du présent document de base ainsi qu'à la note 29 annexée aux états financiers consolidés au Chapitre 20 ci-dessous du présent document de base.

19.2 RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

19.2.1 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice 2006

**RAPPORT SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Aux actionnaires
BUREAU VERITAS SA
17 bis, place des Reflets
92400 Courbevoie

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. Conventions autorisées entre la clôture et la date d'approbation des comptes

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Mandat d'assistance relatif à la préparation et la réalisation de l'introduction en bourse de Bureau Veritas

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et Wendel Investissement.

Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 12 mars 2007.

Le Conseil de Surveillance du 12 mars 2007 a autorisé la signature d'un mandat pour l'assistance dans la préparation et la réalisation de l'introduction en bourse de Bureau Veritas, entre, d'une part, Bureau Veritas et son actionnaire majoritaire, Wendel Investissement, et, d'autre part, cinq établissements bancaires.

Messieurs Ernest-Antoine Seillière et Jean-Bernard Lafonta, membres du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas sont mandataires sociaux au sein de Wendel Investissement.

Convention de partage des frais liés à l'introduction en bourse de Bureau Veritas

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et Wendel Investissement.

Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 24 avril 2007.

Le Conseil de Surveillance du 24 avril 2007, a autorisé la signature d'une convention avec Wendel Investissement visant, dans le cadre du projet d'introduction en bourse de Bureau Veritas, à partager les frais liés à cette opération avec Wendel Investissement : 65 % des frais seraient à la charge de Bureau Veritas et 35 % à la charge de Wendel Investissement.

Messieurs Ernest-Antoine Seillière et Jean-Bernard Lafonta, membres du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas sont mandataires sociaux au sein de Wendel Investissement.

2. Conventions autorisées au cours de l'exercice

Cession par Bureau Veritas SA de MTL Italy à BVQI Italy

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et BVQI Italy.

Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 14 mars 2006.

Bureau Veritas SA a cédé à BVQI Italy la totalité de ses participations dans la société MTL Italy. La cession a été effectuée à la valeur nette comptable soit 1,2 M€.

M. Tardan membre du Directoire est également administrateur de BVQI Italy.

Lettre de confort en faveur de Morton Insurance Company Ltd

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et Soprefira.

Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 14 mars 2006.

Dans le cadre du renouvellement du programme annuel d'assurance, Responsabilité Civile Professionnelle, des activités de la Division Marine de Bureau Veritas, lettre de confort de Bureau Veritas SA en faveur de son assureur de première ligne, Morton Insurance Company Ltd, réassurée auprès de Soprefira (filiale de Bureau Veritas SA), pour un montant annuel maximum de 5 000 000 euros, en cas de défaillance de la société Soprefira.

M. Tardan membre du Directoire est également administrateur de Soprefira.

Garantie en faveur d'Axa

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et Soprefira

Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 14 mars 2006.

Une lettre de confort a été émise par Bureau Veritas SA en faveur d'AXA, afin de garantir les engagements de réassurance pris par Soprefira au titre de la police TERRE 2006, en remplacement du nantissement mis en place jusqu'en 2005.

M. Tardan membre du Directoire est également administrateur de Soprefira.

Garantie en faveur de BV Malaisie

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et BV Malaisie.

Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 10 avril 2006.

Une lettre de garantie a été émise par Bureau Veritas SA en faveur de sa filiale en Malaisie en cas d'obtention d'un contrat bien spécifique. Cette garantie serait plafonnée à 1 Million d'USD.

François Tardan, membre du Directoire de Bureau Veritas est également membre du Conseil d'administration de BV Malaisie.

Mise en place d'un nouveau contrat de financement à la place du contrat de Crédit Senior

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA, Bureau Veritas Holding Inc et Bureau Veritas Hong Kong Ltd.

Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 2 mai 2006.

Bureau Veritas SA octroierait une caution solidaire en faveur des Prêteurs au titre du Contrat de Refinancement en garantie des obligations de ses filiales qui seront parties au Contrat de Refinancement ou qui y accéderont par la suite. Pour l'exercice 2006, cette disposition concerne Bureau Veritas Holding Inc et Bureau Veritas Hong Kong Ltd.

Frank Piedelièvre et François Tardan, membres du Directoire, sont également membres du Conseil d'administration de Bureau Veritas Holdings Inc. et Bureau Veritas Hong Kong Ltd).

Modification de la convention de cash pooling avec Royal Bank of Scotland

Sociétés concernées : Bureau Veritas Inspection Ltd (ex. Plant Safety Ltd) et Bureau Veritas UK Holding Ltd.

Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 12 juillet 2006.

Une nouvelle holding en Angleterre dans le courant de l'exercice 2006 (Bureau Veritas UK Holding Ltd) sera intégrée au cash pooling avec Royal Bank of Scotland.

Par ailleurs, la banque et les sociétés parties au cash pooling ont également convenu de conclure un nouveau contrat de garantie intitulé « Unlimited Inter Company Composite Guarantee with Accession ». Aux termes du nouveau contrat de garantie, BV SA (comme chaque autre participant) devient garant à hauteur de l'intégralité des sommes dues par les autres participants au cash pooling et non plus seulement à hauteur du solde créditeur de son compte bancaire auprès de RBS comme auparavant.

Les sociétés participantes sont :

- BVQI Holding (France) ;
- BVQI Ltd ;
- Bureau Veritas UK Holding Ltd ;
- Bureau Veritas Consulting Ltd (ex. Weeks Consulting Ltd) ;
- Bureau Veritas Inspection Ltd (ex. Plant Safety Ltd) ;
- Weeks Technical Services Ltd ;
- Bureau Veritas Laboratories Ltd (ex. Weeks Laboratories Ltd) ;
- LJ Church Ltd ;
- Casella Consulting Ltd et ses filiales et sous-filiales ;
- Casella Analytic Ltd, Casella Science & Environment Ltd ;
- Winton Environmental Management Ltd ;
- Bureau Veritas HS&E (ex Stanger Ltd) ;
- Bureau Veritas B&I Ltd (ex Stanger Environmental Analysis Ltd) ;
- Winton Holdings Ltd ; et

– Bureau Veritas UK Holding Ltd (ex BV UK Ltd).

Le Conseil de Surveillance, a autorisé le Directoire, en application de l'article L 225-68 al.2 du Code de Commerce, à négocier, consentir et mettre en place les garanties croisées de Bureau Veritas SA au profit des sociétés ainsi qu'en application de l'article L. 225-86 du Code de Commerce, pour ce qui concerne les garanties à mettre en place entre Bureau Veritas et respectivement Bureau Veritas Inspection Ltd (ex. Plant Safety Ltd) et Bureau Veritas UK Holding Ltd (ex. Bureau Veritas UK Ltd).

M. Tardan, membre du Directoire de Bureau Veritas est également membre du Conseil d'administration de Bureau Veritas Inspection Ltd (ex. Plant Safety Ltd) et Bureau Veritas UK Holding Ltd.

Apport par Bureau Veritas SA de BV Germany Holding GmbH et BV UK Holding Ltd à BV International SAS

Sociétés concernées : BV SA et Bureau Veritas International SAS.

Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 12 juillet 2006.

Bureau Veritas SA a apporté sa participation dans les nouvelles sociétés holding constituées respectivement en Allemagne (BV Germany Holding GmbH) et Angleterre (BV UK Holding Ltd) à Bureau Veritas International SAS.

L'apport est effectué à la valeur nette comptable desdits holdings, soit un montant global de : 63 102.219 euros réparti comme suit :

- BV UK Holding : 50.818.552 euros ; et
- BV Germany Holding : 12.283.667 euros.

Bureau Veritas International SAS étant évaluée à 435.256.320 euros (soit 73,76 euros arrondi au centième d'euro par action), émet en contrepartie des apports au profit de BV SA 855.467,22 (arrondi à 855.467) actions nouvelles de 16 euros de valeur nominale donnant lieu à une augmentation du capital social de 13.687.472 euros et à une prime d'émission de 49.414.747 euros. Le capital social de Bureau Veritas International SAS est ainsi porté de 94.411.264 euros à 108.098.736 euros, divisé en 6.756.171 actions de 16 euros de valeur nominale chacune.

M. Piedelièvre, Président du Directoire de BVSA est également Président de Bureau Veritas International SAS.

3. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Nantissement des valeurs mobilières au profit d'Axa

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et Soprefira.

Convention autorisée par les Conseils de Surveillance du 10 juin 2005 et du 5 septembre 2005 et poursuivie jusqu'au Conseil de Surveillance du 14 mars 2006.

Nantissement au profit d'Axa des valeurs mobilières de placement de Soprefira pour garantir les engagements de réassurance pris par Soprefira au titre de la police TERRE 2005 pour un montant porté à 2.000.000 euros (contre 1.842.540 euros autorisés par le Conseil de Surveillance du 10 septembre 2003). Ce montant avait été porté à 3.000.000 euros en septembre 2005.

Monsieur François Tardan, membre du directoire est également administrateur de Soprefira.

Lettre de garantie Morton

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et Soprefira.

Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 10 juin 2005 et poursuivie jusqu'au Conseil de Surveillance du 14 mars 2006.

Renouvellement de la garantie annuelle autorisée en 2003 et mise en place en 2004 au profit de Morton, compagnie d'assurance de Bureau Veritas SA réassurée auprès de Soprefira, sous forme de lettre de confort dans le cadre des

assurances marine par laquelle Bureau Veritas s'engage à l'égard de Morton à assurer les engagements d'indemnisation de Soprefira en cas de défaillance de celle-ci. La convention de réassurance signée entre Soprefira et Morton prévoit une limite de 3.000.000 euros par sinistre et 5.000.000 euros par an. Cette garantie n'a pas été appelée au cours de l'exercice.

Monsieur François Tardan, membre du directoire est également administrateur de Soprefira.

Convention de service avec Wendel Investissement

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et Wendel Investissement.

Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 10 juin 2005.

Convention ayant pour objet la fourniture par Wendel Investissement au profit de Bureau Veritas SA assistance et conseils dans les domaines suivants :

- prestations d'assistance et de conseils en matière de comptabilité et de contrôle de gestion ;
- prestations d'assistance et de conseil en matière financière ;
- prestations d'assistance et de conseil en matière de fiscalité ;
- prestations d'assistance et de conseil en matière juridique ; et
- prestations d'assistance et de conseil en matière de communication et de ressources humaines.

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 s'élève à 2 millions d'euros.

Messieurs Ernest-Antoine Seillière et Jean-Bernard Lafonta, membres du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas sont mandataires sociaux au sein de Wendel Investissement

Garantie croisée dans le cadre d'un cash pooling avec Royal Bank of Scotland

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA, BVQI Holding (France), Bureau Veritas UK Holding Ltd, Bureau Veritas Inspection Ltd (ex Plant Safety Ltd).

Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 5 septembre 2005 et poursuivi jusqu'au Conseil de Surveillance du 12 juillet 2006.

Nouvelles garanties croisées par les participants à une convention de cash pooling, dont Bureau Veritas SA, afin de permettre à la banque de compenser les comptes de chaque participant.

Monsieur François Tardan, membre de Bureau Veritas, est également membre du Conseil d'administration de Bureau Veritas Inspection Ltd, et Bureau Veritas UK Holding Ltd ainsi que représentant permanent de Bureau Veritas SA au Conseil d'administration de BVQI Holding (France).

Avenant à la Convention de Crédit Senior Financement Royal Bank of Scotland

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et Wendel Investissement.

Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 21 décembre 2005.

Le Conseil de Surveillance de Bureau Veritas SA, lors de sa réunion du 16 novembre 2004, a autorisé le directoire à signer une convention de Crédit (la « Convention de Crédit Senior ») constituée d'un crédit à terme (BV Term Loan) d'un montant maximum de 700 millions d'euros et d'un crédit renouvelable (BV Revolving Facility Loan) d'un montant maximum de 250 millions d'euros. Lors de cette même réunion, le Conseil de Surveillance a autorisé le Directoire à constituer au niveau du Groupe un endettement dans la limite globale de 400 millions d'euros dans le cadre du BV Term Loan et dans la limite globale de 250 millions d'euros dans le cadre du BV Revolving Facility Loan.

L'objet de cet avenant est triple :

- prolonger de 6 mois la durée de période de tirage du crédit à terme (BV Term Loan) pour la porter ainsi du 30 juin 2006 au 31 décembre 2006 ;

- élargir l'objet de la ligne de crédit revolving (BV Revolving Facility Loan) qui était limité au financements des acquisitions et qui pourra désormais servir à financer des distributions ou des prêts intra-groupe ou permettre, sous certaines conditions, de faire des versements sur la ligne de crédit à terme (BV Term Loan) lorsqu'en raison d'une évolution défavorable de parité des devises, les sommes tirées par Bureau Veritas SA au titre de la ligne de crédit à terme (BV Term Loan) dépassent l'engagement des banques ; et
- transférer environ 50 millions d'euros de financement du crédit à terme (BV Term Loan) au crédit revolving (BV Revolving Facility Loan),
 - ramenant la BV Term Loan au titre de la convention de Crédit Senior de 700 millions d'euros à 650 millions d'euros et au titre de l'autorisation donnée par le conseil de surveillance du 16 novembre 2004 des 400 millions d'euros à 350 millions d'euros,
 - portant la BV Revolving Facility Loan de 250 millions d'euros à environ 300 millions d'euros,

tout en maintenant l'enveloppe de financement globale inchangée.

Modification concomitante de la garantie donnée par Bureau Veritas SA lors de la signature de la Convention de Crédit Senior, en tant que caution solidaire envers les Banques de l'exécution par celle de ses filiales qui seraient parties à la Convention de Crédit, de leurs obligations de paiement au titre de la Convention de Crédit.

Messieurs Ernest-Antoine Seillière et Jean-Bernard Lafonta, membres du Conseil de Surveillance de Bureau Veritas sont mandataires sociaux au sein de Wendel Investissement.

Contre-garantie UBS

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et Bureau Veritas Inspection Valuation Assessment and Control BIVAC BV.

Convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 11 décembre 2003.

Lettre de garantie à première demande jusqu'à 10.000.000 USD en faveur de la banque suisse UBS, afin de couvrir les cautions accordées par la banque dans le cadre des activités de Bureau Veritas Inspection Valuation Assessment and Control BIVAC BV. Cette lettre a pour but de remplacer la lettre de confort avec obligation de résultat signée en 1998 par Bureau Veritas SA en faveur de sa filiale Bureau Veritas Valuation Assessment and Control BIVAC BV.

Fait à Paris et à Neuilly, le 1^{er} juin 2007

Les commissaires aux comptes

Bellot Mullenbach & Associés

PricewaterhouseCoopers Audit

Thierry Bellot

Pascal de Rocquigny

Jean-François Châtel

19.2.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice 2005

BUREAU VERITAS S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2005

Aux Actionnaires

BUREAU VERITAS S.A.

17 bis, place des Reflets

La Défense

92400 Courbevoie

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

EN NOTRE QUALITÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VOTRE SOCIÉTÉ, NOUS VOUS PRÉSENTONS NOTRE RAPPORT SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nantissement des valeurs mobilières au profit d'Axa

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et Soprefira

Convention autorisée par les Conseil de surveillance du 10 juin 2005 et du 5 septembre 2005.

Nantissement au profit d'Axa des valeurs mobilières de placement de Soprefira pour garantir les engagements de réassurance pris par Soprefira au titre de la police Terre 2005 pour un montant porté à 2.000.000 euros (contre 1.842.540 euros autorisés par le Conseil de surveillance du 10 septembre 2003). Ce montant a été porté à 3.000.000 euros en septembre 2005.

Monsieur François Tardan, membre du directoire est également administrateur de Soprefira.

Lettre de garantie Morton

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et Soprefira

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 10 juin 2005.

Renouvellement de la garantie annuelle autorisée en 2003 et mise en place en 2004 au profit de Morton, compagnie d'assurance de Bureau Veritas SA réassurée auprès de Soprefira, sous forme de lettre de confort dans le cadre des assurances marine par laquelle Bureau Veritas s'engage à l'égard de Morton à assurer les engagements d'indemnisation de Soprefira en cas de défaillance de celle-ci. La convention de réassurance signée entre Soprefira et Morton prévoit une limite de 3.000.000 euros par sinistre et 5.000.000 euros par an. Cette garantie n'a pas été appelée au cours de l'exercice.

Monsieur François Tardan, membre du directoire est également administrateur de Soprefira.

Convention de service avec Wendel Investissement

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et Wendel Investissement.

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 10 juin 2005.

Convention ayant pour objet la fourniture par Wendel Investissement au profit de Bureau Veritas SA assistance et conseils dans les domaines suivants :

- prestations d'assistance et de conseils en matière de comptabilité et de contrôle de gestion ;
- prestations d'assistance et de conseil en matière financière ;
- prestations d'assistance et de conseil en matière de fiscalité ;
- prestations d'assistance et de conseil en matière juridique ; et
- prestations d'assistance et de conseil en matière de communication et de ressources humaines.

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 s'élève à 2 millions d'euros.

Messieurs Ernest-Antoine Seillière et Jean-Bernard Lafonta, membres du Conseil de surveillance de Bureau Veritas sont mandataires sociaux au sein de Wendel Investissement

Garantie croisée dans le cadre d'un cash pooling avec Royal Bank of Scotland

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA, BVQI Holding (France), Bureau Veritas UK Holding Ltd., Bureau Veritas Inspection Ltd (ex Plant Safety Ltd.).

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 5 septembre 2005.

Nouvelles garanties croisées par les participants à une convention de cash pooling, dont Bureau Veritas SA, afin de permettre à la banque de compenser les comptes de chaque participant.

Monsieur François Tardan, membre de Bureau Veritas, est également membre du Conseil d'administration de Bureau Veritas Inspection Ltd, et Bureau Veritas UK Holding Ltd ainsi que représentant permanent de Bureau Veritas SA au Conseil d'administration de BVQI Holding (France).

Avenant à la Convention de Crédit Senior Financement Royal Bank of Scotland

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et Wendel Investissement.

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 21 décembre 2005.

Le Conseil de surveillance de Bureau Veritas SA, lors de sa réunion du 16 novembre 2004, a autorisé le directoire à signer une convention de Crédit (la « Convention de Crédit Senior ») constituée d'un crédit à terme (BV Term Loan) d'un montant maximum de 700 millions d'euros et d'un crédit renouvelable (BV Revolving Facility Loan) d'un montant maximum de 250 millions d'euros. Lors de cette même réunion, le Conseil de surveillance a autorisé le

Directoire à constituer au niveau du Groupe un endettement dans la limite globale de 400 millions d'euros dans le cadre du BV Term Loan et dans la limite globale de 250 millions d'euros dans le cadre du BV Revolving Facility Loan.

L'objet de cet avenant est triple :

- prolonger de 6 mois la durée de période de tirage du crédit à terme (BV Term Loan) pour la porter ainsi du 30 juin 2006 au 31 décembre 2006 ;
- élargir l'objet de la ligne de crédit revolving (BV Revolving Facility Loan) qui était limité au financements des acquisitions et qui pourra désormais servir à financer des distributions ou des prêts intragroupe ou permettre, sous certaines conditions, de faire des versements sur la ligne de crédit à terme (BV Term Loan) lorsqu'en raison d'une évolution défavorable de parité des devises, les sommes tirées par Bureau Veritas SA au titre de la ligne de crédit à terme (BV Term Loan) dépassent l'engagement des banques ; et
- transférer 50 millions d'euros de financement du crédit à terme (BV Term Loan) au crédit revolving (BV Revolving Facility Loan),
 - ramenant la BV Term Loan au titre de la convention de Crédit Senior de 700 millions d'euro à 650 millions d'euro et au titre de l'autorisation donnée par le conseil de surveillance du 16 novembre 2004 des 400 millions d'euros à 350 millions d'euros,
 - portant la BV Revolving Facility Loan de 250 millions d'euros à 300 millions d'euros,

tout en maintenant l'enveloppe de financement globale inchangée.

Modification concomitante de la garantie donnée par Bureau Veritas SA lors de la signature de la Convention de Crédit Senior, en tant que caution solidaire envers les Banques de l'exécution par celle de ses filiales qui seraient parties à la Convention de Crédit, de leurs obligations de paiement au titre de la Convention de Crédit.

Messieurs Ernest-Antoine Seillière et Jean-Bernard Lafonta, membres du Conseil de surveillance de Bureau Veritas sont mandataires sociaux au sein de Wendel Investissement

Cession par Bureau Veritas SA à Bureau Veritas International SAS de l'intégralité du capital social de la société Bureau Veritas Consumer Products Services (France)

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et Bureau Veritas International SAS

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 21 décembre 2005.

Monsieur Frank Piedelièvre, Président du Directoire est également Président du Bureau de Veritas International SAS.

Cession par Bureau Veritas SA à Bureau Veritas France SAS de la totalité de sa participation dans les sociétés suivantes

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et Bureau Veritas France SAS

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 21 décembre 2005.

Le conseil a autorisé la cession des participations suivantes :

- 100 % de la société Aquarism
- 99,85 % de la société Transcable
- 49,92 % de la société ATSI
- 49,49 % de la société Antigone

Monsieur Frank Piedelièvre, Président du directoire étant également Président de Bureau Veritas France SAS.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercice antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Garantie en faveur d'Axa

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et Soprefira

- Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 10 septembre 2003 : garantie sous forme de lettre par laquelle Bureau Veritas SA s'engage à l'égard d'Axa à assurer les engagements d'indemnisation de Soprefira en cas de défaillance – la limite prévue dans la convention de réassurance signée entre Soprefira et Axa au titre du premier semestre 2005 s'élève à 3.000.000 euros par sinistre et par an.
- Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 10 septembre 2003 et poursuivie jusqu'au Conseil de surveillance du 10 juin 2005 : nantissement de valeurs mobilières de placement pour Soprefira à hauteur de 1.842.540 euros.

Garantie en faveur de Morton

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et Soprefira

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 25 février 2003 et poursuivie jusqu'au Conseil de surveillance du 10 juin 2005.

Garantie annuelle autorisée en 2003 et mise en place en 2004 au profit de Morton, compagnie d'assurance de Bureau Veritas SA réassurée auprès de Soprefira, sous forme de lettre de confort par laquelle Bureau Veritas s'engage à l'égard de Morton à assurer les engagements d'indemnisation de Soprefira en cas de défaillance de celle-ci – limite prévue dans la convention de réassurance signée entre Soprefira et Morton au titre du premier semestre de l'exercice 2005 s'élève à 3.000.000 euros par sinistre et 5.000.000 euros par an. Cette garantie n'a pas été appelée au cours de l'exercice.

Garantie dans le contrat Botas

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et Bureau Veritas Gozetim Hizmetleri Ltd Sti

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 25 février 2003.

Dans le cadre de trois « parent company guarantees » d'une durée maximum de trente mois de Bureau Veritas en faveur de sa filiale turque Bureau Veritas Gozetim Hizmetleri Ltd Sti pour l'exécution, en cas de défaillance de celle-ci, des prestations d'inspection accordées à BOTAS dans le cadre d'un appel d'offres. Cette garantie n'est pas plafonnée.

Contre-garantie UBS

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et Bureau Veritas Inspection Valuation Assessment and Control BIVAC BV

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 11 décembre 2003.

Lettre de garantie à première demande jusqu'à 10.000.000 USD en faveur de la banque suisse UBS, afin de couvrir les cautions accordées par la banque dans le cadre des activités de Bureau Veritas Inspection Valuation Assessment and Control BIVAC BV. Cette lettre a pour but de remplacer la lettre de confort avec obligation de résultat signée en 1998 par Bureau Veritas SA en faveur de sa filiale Bureau Veritas Valuation Assessment and Control BIVAC BV.

Garantie croisée dans le cadre d'un cash pooling avec Royal Bank of Scotland

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA, BVQI Holding (France), Plant Safety Ltd

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 22 avril 2004 et poursuivie jusqu'au Conseil de surveillance du 5 septembre 2005.

Dans le cadre de la mise en place d'un « pooling » permettant une optimisation de la gestion des liquidités par compensation entre les comptes bancaires débiteurs et créditeurs des différentes entités légales participant au pooling, la Royal Bank of Scotland demande des garanties croisées par lesdits participants au pooling (dont Bureau Veritas SA) afin de permettre à la banque de compenser les comptes de chaque participant.

Convention de Crédit Senior Financement avec Wendel Investissement proposée par la Royal Bank of Scotland

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et Wendel Investissement

Convention autorisée par le Conseil de surveillance en date du 16 novembre 2004 et poursuivie jusqu'au Conseil de surveillance du 21 décembre 2005.

Autorisation de signature de la Convention de Crédit Senior Financement avec Wendel Investissement proposée par la Royal Bank of Scotland portant sur les modalités de financement en termes d'affectation, de devise, de nature, de faculté de tirage, de montant, de taux d'intérêt et de modalités de remboursement ainsi que d'engagements de la Société. L'endettement maximum autorisé est de 700 millions d'euros dans le cadre du *BV Term Loan* (tel que ce terme est défini dans la Convention de Crédit Senior) et de 250 millions d'euros dans le cadre du *BV Revolving Facility Loan* (tel que ce terme est défini dans la Convention de Crédit Senior).

Garantie consentie par Bureau Veritas Sa à ses filiales participantes à la Convention de Crédit Senior Financement

Sociétés concernées : Bureau Veritas SA et filiales participant à la Convention

Convention autorisée par le Conseil de surveillance en date du 16 novembre 2004.

Autorisation de garanties consenties par Bureau Veritas SA à ses filiales participant à la Convention de Crédit Senior : garantie, en tant que caution solidaire, au profit des banques, de l'exécution, par celles de ses filiales qui seront parties à la Convention de Crédit Senior, de leurs obligations de paiement au titre de cette convention.

Paris, le 14 avril 2006

Les commissaires aux comptes

Bellot Mullenbach & Associés

PricewaterhouseCoopers Audit

Thierry Bellot

Pascal de Rocquigny

Jean-François Châtel

Membres de la Compagnie

Membre de la Compagnie

Régionale de Paris

Régionale de Versailles

19.2.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice 2004

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2004

Aux Actionnaires

BUREAU VERITAS S.A.

17 bis, place des Reflets

La Défense

92400 Courbevoie

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Garantie croisée avec Royal Bank of Scotland

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 22 avril 2004

Sociétés concernées : Bureau Veritas S.A., BVQI Holding (France), Plant Safety

Dans le cadre de la mise en place d'un « pooling » permettant une optimisation de la gestion des liquidités par compensation entre les comptes bancaires débiteurs et créditeurs des différentes entités légales participant au pooling, la Royal Bank of Scotland demande des garanties croisées par lesdits participants au pooling (dont Bureau Veritas S.A.) afin de permettre à la banque de compenser les comptes de chaque participant.

Cette garantie n'a pas été appelée au cours de l'exercice.

Les sociétés participantes sont Bureau Veritas S.A., BVQI Holding (France), BVQI, Bureau Veritas UK Holding, Weeks Consulting, Plant Safety, Pavement Technologies, Weeks Technical Services et Weeks Laboratories.

Monsieur Tardan, membre du Directoire de Bureau Veritas S.A., est également membre du Conseil d'administration de Plant Safety et représentant permanent de Bureau Veritas S.A. au Conseil d'administration de BVQI Holding (France).

Apport par Bureau Veritas S.A. de la branche d'activité inspection à Plant Safety

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 22 avril 2004

Sociétés concernées : Bureau Veritas S.A., Plant Safety

Autorisation d'apport par Bureau Veritas S.A. à la société Plant Safety de la branche d'activité inspection à sa valeur nette comptable de 11.083.428 £ et d'émission par Plant Safety de 5.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 £ chacune attribuées à Bureau Veritas S.A. en rémunération de cet apport.

Bureau Veritas S.A. détient plus de 10 % du capital social de Plant Safety, et Monsieur Tardan, membre du Directoire de Bureau Veritas S.A., est également membre du Conseil d'administration de Plant Safety.

Apport par Bureau Veritas S.A. des actions Weeks Consulting à la société The Weeks Group

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 22 avril 2004

Sociétés concernées : Bureau Veritas S.A., The Weeks Group

Sous réserve de l'accomplissement de l'opération d'apport de la branche activité consulting par Bureau Veritas S.A. à Weeks Consulting et attribution consécutive de 500.000 actions nouvelles Weeks Consulting à Bureau Veritas S.A., le Conseil de surveillance du 22 avril 2004 a donné son autorisation pour :

- l'apport par Bureau Veritas S.A. de ses actions Weeks Consulting à la société The Weeks Group ; et
- l'émission par The Weeks Group de 100.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0.5 £ chacune attribuée à Bureau Veritas S.A. en rémunération de cet apport.

Bureau Veritas S.A. détient plus de 10 % du capital social de The Weeks Group et Monsieur Tardan, membre du Directoire de Bureau Veritas S.A., est également membre du Conseil d'administration de la société The Weeks Group.

Apport par Bureau Veritas S.A. des actions Plant Safety à la société The Weeks Group

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 22 avril 2004

Sociétés concernées : Bureau Veritas S.A., The Weeks Group

Sous réserve de l'accomplissement de l'opération d'apport de la branche d'activité inspection par Bureau Veritas S.A. à Plant Safety et attribution consécutive de 5.000.000 actions nouvelles de Plant Safety à Bureau Veritas S.A., le Conseil de surveillance du 22 avril 2004 a donné son autorisation pour :

- l'apport par Bureau Veritas S.A. de ses actions Plant Safety à la société The Weeks Group ; et
- l'émission par The Weeks Group de 2.700.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0.5 £ chacune attribuées à Bureau Veritas S.A. en rémunération de cet apport.

Bureau Veritas S.A. détient plus de 10 % du capital social de The Weeks Group et Monsieur Tardan, membre du Directoire de Bureau Veritas S.A., est également membre du Conseil d'administration de la société The Weeks Group.

Cession à Bureau Veritas S.A. par la société Le Contrôle Technique de l'intégralité du capital social qu'elle détient dans PKB Scania

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 28 octobre 2004

Sociétés concernées : Bureau Veritas S.A., Le Contrôle Technique

Autorisation de cession à Bureau Veritas S.A. par la société LCT de l'intégralité du capital social qu'elle détient dans PKB Scania, pour une valeur de 3.100 euros, représentant la valeur des capitaux propres de PKB Scania à l'issue de la recapitalisation décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 octobre dernier.

Monsieur Tardan, membre du Directoire de Bureau Veritas S.A., est également gérant de LCT.

Apport par Bureau Veritas S.A. à PKB Scania de l'intégralité de sa participation dans les sociétés CEP Industrie, LCIE et Tecnicas

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 28 octobre 2004

Sociétés concernées : Bureau Veritas S.A., PKB Scania

Autorisation d'apport par Bureau Veritas S.A. à PKB Scania de l'intégralité de sa participation dans les sociétés CEP Industrie, LCIE et Tecnicas sur la base d'une valorisation à la valeur réelle représentant un montant global de 73.968.290 euros. La plus-value dégagée lors de cette opération s'élève à 50.619.223 euros.

Monsieur Tardan, membre du Directoire de Bureau Veritas S.A., est également gérant de PKB Scania.

Apport par Bureau Veritas S.A à LCT de l'intégralité de sa participation dans les sociétés BVQI Holding et BIVAC International

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 28 octobre 2004

Sociétés concernées : Bureau Veritas S.A., LCT

Autorisation d'apport par Bureau Veritas S.A. à LCT de l'intégralité de sa participation dans les sociétés BVQI Holding et BIVAC International sur la base d'une valorisation à la valeur réelle représentant un montant global de 471.816.264 euros. La plus-value dégagée lors de cette opération s'élève à 464.788.725 euros.

Monsieur Tardan, membre du Directoire de Bureau Veritas S.A., est également gérant de LCT.

Cession par Bureau Veritas S.A. des activités de sa succursale à Hong Kong à Bureau Veritas Hong Kong

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 28 octobre 2004

Sociétés concernées : Bureau Veritas S.A., Bureau Veritas Hong-Kong

Autorisation de cession des activités de la succursale de Bureau Veritas S.A. à Hong-Kong à Bureau Veritas Hong-Kong à leur valeur économique de US\$ 48.200.000 financée en totalité par emprunt bancaire.

Monsieur Piedelièvre, Président du Directoire de Bureau Veritas S.A., et Monsieur Tardan, membre du Directoire de Bureau Veritas S.A., sont également membres du Conseil d'administration de Bureau Veritas Hong Kong.

Convention de Credit Senior Financement avec Wendel Investissement proposée par la Royal Bank of Scotland

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 16 novembre 2004

Sociétés concernées : Bureau Veritas S.A., Wendel Investissement

Autorisation de la signature de la Convention de Crédit Senior Financement avec Wendel Investissement proposé par *The Royal Bank of Scotland* portant sur les modalités de financement en termes d'affectation, de devise, de nature, de faculté de tirage, de montant, de taux d'intérêt et de modalités de remboursement ainsi que d'engagements de la Société. L'endettement maximum autorisé est de 700 millions d'euros dans le cadre du *BV Term Loan* (tel que ce terme est défini dans la Convention de Crédit Senior) et de 250 millions d'euros dans le cadre du *BV Revolving Facility Loan* (tel que ce terme est défini dans la Convention de Crédit Senior).

Messieurs Seillière et Lafonta, membres du Conseil de surveillance de Bureau Veritas S.A., sont mandataires sociaux au sein de Wendel Investissement.

Garanties consenties par Bureau Veritas S.A. à ses filiales participant à la Convention de Crédit Senior Financement

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 16 novembre 2004

Autorisation des garanties consenties par Bureau Veritas S.A. à ses filiales participant à la Convention de Crédit Senior : garantie, en tant que caution solidaire au profit des banques, de l'exécution, par celles de ses filiales qui seront parties à la Convention de Crédit Senior, de leurs obligations de paiement au titre de cette convention.

Au 31 décembre 2004, les obligations garanties dans le cadre de la convention de crédit concernaient les filiales Bureau Veritas Holding, Bureau Veritas Hong-Kong et Bureau Veritas Espagnol et s'élevaient respectivement à 412.081.713 USD, 14.438.572 GBP, et 40.600.131 euros.

Monsieur Tardan, membre du Directoire de Bureau Veritas S.A., est mandataire de certaines filiales participantes.

Abandon de créance au profit de Bureau Veritas Japan Co

Convention autorisée par le Conseil de surveillance du 9 décembre 2004

Sociétés concernées : Bureau Veritas S.A., Bureau Veritas Japan

Autorisation d'abandon de créance par Bureau Veritas S.A. au profit de Bureau Veritas Japan Co d'un montant de 4.441.747 euros et d'augmentation de capital social par compensation de créance d'un montant de 213.208 euros.

Monsieur Tardan, membre du Directoire de Bureau Veritas S.A., est membre du conseil d'administration de Bureau Veritas Japan.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Garanties en faveur d'AXA

Garanties annuelles au profit d'AXA, compagnie d'assurance de Bureau Veritas S.A. réassurée auprès de Soprefira :

- Garantie sous forme de lettre par laquelle Bureau Veritas S.A. s'engage à l'égard d'AXA à assurer les engagements d'indemnisation de Soprefira en cas de défaillance – la limite prévue dans la convention de réassurance signée entre Soprefira et Axa au titre de l'exercice 2004 s'élève à 3.000.000 euros par sinistre et par an ; et
- Nantissement de valeurs mobilières de Soprefira à hauteur de 1.842.540 euros ; cette garantie n'a pas été appelée au cours de l'exercice.

Garantie en faveur de Morton

Garantie annuelle autorisée en 2003 et mise en place en 2004 au profit de Morton, compagnie d'assurance de Bureau Veritas S.A. réassurée auprès de Soprefira, sous forme de lettre de confort par laquelle Bureau Veritas S.A. s'engage à l'égard de Morton à assurer les engagements d'indemnisation de Soprefira en cas de défaillance – la limite prévue dans la convention de réassurance signée entre Soprefira et Morton au titre de l'exercice 2004 s'élève à 3.000.000 euros par sinistre et 5.000.000 euros par an ; cette garantie n'a pas été appelée au cours de l'exercice.

Contrats BOTAS

« Parent company guarantees » de Bureau Veritas S.A. en faveur de sa filiale turque BUREAU VERITAS GOZETÝM HÝZMETLERY. pour l'exécution, en cas de défaillance de ladite filiale, des prestations d'inspection accordées à BOTAS dans le cadre d'un appel d'offres. Cette garantie n'est pas plafonnée et n'a pas été appelée au cours de l'exercice.

UBS

Autorisation donnée en 2003 de signature par Bureau Veritas S.A. d'une lettre de garantie à première demande jusqu'à 10.000.000 USD en faveur de la banque suisse UBS, afin de couvrir les cautions accordées par la banque dans le cadre des activités de Bureau Veritas Inspection Valuation Assesment and Control BIVAC B.V.. Cette lettre a pour but de remplacer la lettre de confort avec obligation de résultat signée en 1998 par Bureau Veritas S.A. en faveur de sa filiale Bureau Veritas Inspection Valuation Assesment and Control BIVAC B.V. Selon l'information émanant de Bureau Veritas, cette garantie n'a pas été mise en place au cours de l'exercice.

Paris, le 28 avril 2005

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bellot, Mullenbach & Associés

Jean-François Châtel

Thierry Bellot

Pascal de Rocquigny

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE BUREAU VERITAS

20.1 COMPTES CONSOLIDES DE BUREAU VERITAS

20.1.1 Comptes consolidés de Bureau Veritas pour les exercices clos les 31 décembre 2006, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004

20.1.1.1.1 Compte de résultat consolidé

<i>(En millions d'euros sauf le résultat par action)</i>	Notes	2006	2005	2004
Chiffre d'affaires	5	1.846,2	1.647,2	1.421,9
Achats et charges externes	6	(554,0)	(497,3)	(418,0)
Frais de personnel	6	(947,1)	(849,0)	(722,2)
Impôts et taxes		(43,1)	(40,9)	(38,2)
(Dotations) / reprises de provisions	6	(10,9)	6,6	(18,8)
Dotations aux amortissements		(32,7)	(27,7)	(26,2)
Autres produits / (charges) d'exploitation	6	(1,3)	(2,3)	(5,8)
Résultat opérationnel		257,1	236,6	192,7
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1,6	1,4	1,4
Coût de l'endettement financier brut		(30,4)	(21,7)	(1,6)
Coût de l'endettement financier net		(28,8)	(20,3)	(0,2)
Autres produits / (charges) financiers	7	(9,1)	2,8	(1,2)
Résultat financier		(37,9)	(17,5)	(1,4)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	13	-	-	0,8
Résultat avant impôts		219,2	219,1	192,1
Charge d'impôt	8	(62,1)	(66,0)	(76,1)
Résultat net		157,1	153,1	116,0
revenant :				
aux actionnaires de la société		154,0	150,5	114,3
aux intérêts minoritaires		3,1	2,6	1,7
Résultat par action (en euros)	26	13,86	12,95	8,09
Résultat dilué par action (en euros)	26	13,65	12,76	7,91

Les notes en pages 177 à 234 font partie intégrante des états financiers consolidés.

20.1.1.1.2 Bilan consolidé

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	2006	2005	2004
Ecarts d'acquisition	9	459,8	420,1	297,3
Immobilisations incorporelles	11	50,3	51,7	14,1
Immobilisations corporelles	12	106,3	100,8	68,8
Participations mises en équivalence	13	2,1	2,0	2,2
Impôts différés actifs	14	51,4	54,6	53,4
Titres de participation non consolidés	15	28,9	30,1	7,8
Autres actifs financiers non courants	16	20,1	16,1	14,5
Total actif non courant		718,9	675,4	458,1
Clients et autres débiteurs	18	523,2	480,9	370,5
Impôt sur le résultat – actif		48,4	45,4	44,5
Actifs financiers courants	16	19,9	23,1	20,9
Instruments financiers dérivés	17	2,8	2,4	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	106,8	104,5	96,8
Total actif courant		701,1	656,3	532,7
Actifs destinés à la vente	25	–	–	6,0
TOTAL ACTIF		1.420,0	1.331,7	996,8
Capital		13,0	14,0	13,8
Primes liées au capital		28,4	22,7	1,0
Réserves et résultat consolidés		179,3	160,4	32,5
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la société	20	220,7	197,1	47,3
Intérêts minoritaires		7,4	7,2	4,9
Total Capitaux propres		228,1	204,3	52,2
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	21	444,7	448,8	375,7
Autres passifs financiers non courants	21	5,1	5,5	6,9
Impôts différés passifs	14	23,1	28,0	11,8
Avantages au personnel à long terme	22	85,1	78,0	66,4
Provisions pour risques et charges	23	69,7	69,9	72,7
Total passif non courant		627,7	630,2	533,5
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	24	420,0	399,9	334,2
Impôt sur le résultat exigible		81,6	78,5	72,9
Passifs financiers courants	21	62,6	18,8	4,0
Total passif courant		564,2	497,2	411,1
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1.420,0	1.331,7	996,8

Les notes en pages 177 à 234 font partie intégrante des états financiers consolidés.

20.1.1.1.3 Etat consolidé des produits et des charges comptabilisées

	Gains/pertes actuariels nets d'impôts	Ecart de conversion	Profit net comptabilisé en capitaux propres	Bénéfice de l'exercice	Total des produits comptabilisés durant l'exercice	revenant aux actionnaires de la Société	revenant aux intérêts minoritaires
Exercice 2004	(3,1)	1,1	(2,0)	116,0	114,0	112,5	1,5
Exercice 2005	(1,6)	(22,5)	(24,1)	153,1	129,0	126,1	2,9
Exercice 2006	(1,5)	16,5	15,0	157,1	172,1	169,4	2,7

20.1.1.1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En millions d'euros)	Capital	Primes	Réserve de conversion	Autres réserves	Total Capitaux propres	revenant aux actionnaires de la Société	revenant aux Intérêts Minoritaires
1 janvier 2004	17,1	23,9	–	325,8	366,8	362,9	3,9
Réduction de capital	(3,4)	(26,0)	–	(370,6)	(400,0)	(400,0)	–
Levées de stock-options	0,1	3,1	–	–	3,2	3,2	–
Juste valeur des stock-options	–	–	–	1,8	1,8	1,8	–
Dividendes versés	–	–	–	(34,6)	(34,6)	(33,1)	(1,5)
Autres mouvements	–	–	–	1,0	1,0	–	1,0
Total des opérations avec les actionnaires	(3,3)	(22,9)	–	(402,4)	(428,6)	(428,1)	(0,5)
Total des charges et produits comptabilisés	–	–	1,1	112,9	114,0	112,5	1,5
31 décembre 2004	13,8	1,0	1,1	36,3	52,2	47,3	4,9
Emission de bons de souscription d'actions	–	16,0	–	–	16,0	16,0	–
Levées de stock-options	0,2	5,7	–	–	5,9	5,9	–
Juste valeur des stock-options	–	–	–	1,8	1,8	1,8	–
Dividendes versés	–	–	–	(1,7)	(1,7)	–	(1,7)
Autres mouvements	–	–	–	1,1	1,1	–	1,1
Total des opérations avec les actionnaires	0,2	21,7	–	1,2	23,1	23,7	(0,6)
Total des charges et produits comptabilisés	–	–	(22,5)	151,5	129,0	126,1	2,9
31 décembre 2005	14,0	22,7	(21,4)	189,0	204,3	197,1	7,2
Réduction de capital	(1,1)	–	–	(151,4)	(152,5)	(152,5)	–
Levées de stock-options	0,1	5,7	–	–	5,8	5,8	–
Juste valeur des stock-options	–	–	–	0,9	0,9	0,9	–
Dividendes versés	–	–	–	(2,0)	(2,0)	–	(2,0)
Autres mouvements	–	–	–	(0,5)	(0,5)	–	(0,5)
Total des opérations avec les actionnaires	(1,0)	5,7	–	(153,0)	(148,3)	(145,8)	(2,5)
Total des charges et produits comptabilisés	–	–	16,5	155,6	172,1	169,4	2,7
31 décembre 2006	13,0	28,4	(4,9)	191,6	228,1	220,7	7,4

Les notes en pages 177 à 234 font partie intégrante des états financiers consolidés.

20.1.1.1.5 Tableau consolidé des flux de trésorerie

<i>(En millions d'euros)</i>	Notes	2006	2005	2004
Résultat avant impôts		219,2	219,1	192,1
Elimination des flux des opérations de financement et d'investissement		29,7	21,1	(3,6)
Provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie		2,8	1,8	13,0
Amortissements et dépréciations nets		32,8	31,0	36,6
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité		(17,5)	(20,4)	(3,0)
Impôts payés		(64,0)	(57,0)	(61,1)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		203,0	195,6	174,0
Acquisitions de filiales	10	(50,2)	(162,2)	(45,9)
Cessions de filiales	10	2,4	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles		(44,4)	(42,4)	(33,7)
Cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles		4,9	7,3	3,6
Acquisitions d'actifs financiers non courants		(7,8)	(30,1)	(10,5)
Cessions d'actifs financiers non courants		2,7	9,3	9,7
Dividendes reçus		2,8	0,6	1,4
Autres		0,2	(1,8)	(0,5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(89,4)	(219,3)	(75,9)
Augmentation du capital		5,8	5,9	3,2
Réduction de capital	20	(152,5)	-	(400,0)
Emission de bons de souscription d'actions		-	16,0	-
Dividendes versés		(2,0)	(1,7)	(34,6)
Augmentation des emprunts et autres dettes financières		504,0	69,3	352,6
Remboursement des emprunts et autres dettes financières		(431,9)	(48,5)	(14,5)
Intérêts payés		(28,8)	(20,3)	(0,3)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(105,4)	20,7	(93,6)
Incidence des écarts de change		(8,7)	7,4	2,8
Variation de la Trésorerie nette		(0,5)	4,4	7,3
Trésorerie nette au début de la période		100,0	95,6	88,3
Trésorerie nette à la fin de la période		99,5	100,0	95,6
Dont disponibilités et équivalents de trésorerie	19	106,8	104,5	96,8
Dont concours bancaires courants	21	(7,3)	(4,5)	(1,2)

Les notes en pages 177 à 234 font partie intégrante des états financiers consolidés.

20.1.1.1.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

1. Informations générales

Depuis sa création en 1828, Bureau Veritas a développé une expertise reconnue pour aider ses clients à se conformer aux normes ou aux réglementations relatives à la qualité, l'hygiène et la santé, la sécurité, l'environnement et la responsabilité sociale. L'activité de Bureau Veritas consiste à inspecter, analyser, auditer ou certifier les produits, les actifs et les systèmes de management de ses clients par rapport à des référentiels réglementaires ou volontaires, pour délivrer ensuite des rapports de conformité.

Bureau Veritas S.A. (« la Société ») et l'ensemble de ses filiales constitue le Groupe Bureau Veritas (ci-dessous appelé « Bureau Veritas » ou « le Groupe »).

Bureau Veritas S.A. est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé à 17 bis, place des Reflets, La Défense 2, 92400 Courbevoie, France. Depuis 2004, le Groupe est détenu à plus de 99 % par Wendel Investissement.

Ces états financiers consolidés sur trois ans ont été établis sous la responsabilité du Directoire le 6 juillet 2007 pour les besoins du document de base.

2. Principes et méthodes comptables

Sauf indication contraire, les principales méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés au titre des exercices clos le 31 décembre 2006, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004 du Groupe Bureau Veritas au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et suivant les principes comptables IFRS appliqués par le Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale du 18 juin 2007. Ces états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat (ex : valeurs mobilières de placement et instruments dérivés).

La préparation des états financiers, conformément aux IFRS, nécessite de retenir certaines estimations comptables. Le directoire est également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les estimations comptables et les jugements les plus significatifs sont exposés ci-dessous à la note 4.

● Nouvelles normes / amendements aux normes IFRS

L'amendement à IAS 19, Avantages au personnel, est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006. Cette révision de la norme introduit une approche alternative pour la comptabilisation des écarts actuariels. Elle impose également de fournir de nouvelles informations. Pour les besoins du document de base, le Groupe a appliqué IAS 19 révisée à partir du 1^{er} janvier 2004.

Le Groupe applique IAS 39 et IFRS 4 (Amendement), Garanties financières, et IAS 21 (Amendement), Investissement net dans une entreprise étrangère, à compter du 1^{er} janvier 2006. L'application de ces amendements n'a pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes non encore entrées en vigueur et qui ne sont pas appliquées par anticipation sont :

- *IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir et amendement complémentaire à IAS 1, Présentation des états financiers – informations sur le capital (entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007).*

IFRS 7 introduit de nouvelles informations ayant pour objectif d'améliorer les informations sur les instruments financiers. Des informations quantitatives et qualitatives doivent être fournies sur l'exposition au risque découlant d'instruments financiers, notamment des informations minima spécifiques sur le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, y compris une analyse de la sensibilité au risque de marché.

L'amendement à IAS 1 introduit des informations nouvelles sur le capital d'une entreprise et sur sa façon de le gérer. Après avoir évalué l'impact d'IFRS 7 et de l'amendement à IAS 1, le Groupe a conclu que les

principales informations supplémentaires à fournir porteront sur l'analyse de la sensibilité au risque de marché et les informations sur le capital requises par l'amendement à IAS 1. Le Groupe appliquera IFRS 7 et l'amendement à IAS 1 à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007.

- *IFRS 8, Segments opérationnels (entrée en vigueur au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, non encore adopté par l'Union européenne)*

IFRS 8 est une norme de convergence avec la norme américaine SFAS 131, Disclosures about Segments of an Enterprise and Related Information, elle remplace la norme IAS 14, Information sectorielle, actuellement en vigueur. IFRS 8 impose à une entité de publier des informations financières et descriptives sur les segments présentés. Les segments à présenter sont définis comme les segments opérationnels identifiés dans les tableaux de bord de management. La présentation d'information sectorielle par secteur géographique et secteur d'activité n'est plus requise. Le Groupe appliquera IFRS 8 à compter du 1^{er} janvier 2009.

- *IFRIC 8, Entrée dans le champ d'application d'IFRS 2 de transactions donnant lieu à remise d'instruments de capitaux propres (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} mai 2006)*

IFRIC 8 précise que rentre dans le champ d'application d'IFRS 2, toute transaction donnant lieu à remise d'instruments de capitaux propres ou à un paiement dont le montant dépend de la valeur d'un instrument de capitaux propres de l'entité, même lorsque tout ou partie des biens ou services reçus en contrepartie ne peuvent pas être identifiés par l'entité et dès lors que ces biens ou services ont été reçus. Le Groupe appliquera IFRIC 8 à compter du 1^{er} janvier 2007 et estime que cette norme ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés.

- *IFRIC 10, Information financière et perte de valeur (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2006, non encore adopté par l'Union européenne).*

Selon IFRIC 10, les pertes de valeur comptabilisées au cours d'une période intermédiaire au titre des goodwill, des investissements en titres de capitaux propres et des investissements en actifs financiers comptabilisés à leur coût, ne peuvent pas être reprises lors d'une période intermédiaire ou annuelle ultérieure. Cette interprétation n'a pas d'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2006 ou postérieurement et qui ne sont pas applicables pour l'activité du Groupe sont :

- IAS 39 (Amendement), Couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intragroupe futures (entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006) ;
- IAS 39 (Amendement), Option juste valeur (entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006) ;
- IFRS 1 (Amendement), Première adoption des IFRS et IFRS 6 (Amendement), Prospection et évaluation de ressources minérales ;
- IFRS 6, Prospection et évaluation de ressources minérales (entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006) ;
- IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location (entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006) ;
- IFRIC 5, Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement (entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006) ;
- IFRIC 6, Passifs résultant de la participation à un marché spécifique : déchets d'équipements électriques et électroniques (entrée en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2005) ;
- IFRIC 7, Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29, Information financière dans les économies hyper inflationnistes (entrée en vigueur à compter du 1^{er} mars 2006) ;
- IFRIC 9, Réévaluation des dérivés incorporés (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2006) ;

- IFRIC 11, IFRS 2 : Actions propres et transactions intragroupe (applicable au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2007) ; et
- IFRIC 12, Accords de concession de services (applicable au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008).

2.2 Méthodes de consolidation

● Filiales

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles. C'est généralement le cas quand le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis, est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition (cf. note 9 – Ecarts d'acquisition). Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Conformément à IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai de 12 mois depuis la date d'acquisition afin de finaliser l'affectation du prix d'acquisition aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Toutes les sociétés sont consolidées sur la base de leurs situations arrêtées aux dates de clôture annuelles présentées et retraitées, le cas échéant, pour être en accord avec les principes comptables du Groupe.

● Intérêts minoritaires

Le Groupe traite les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un écart d'acquisition supplémentaire, qui représente la différence entre le prix payé et la quote-part acquise correspondante de la valeur comptable des actifs nets.

● Entreprises mises en équivalence

Les entreprises mises en équivalence sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable. C'est généralement le cas lorsque le Groupe détient une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. De telles participations sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût à compter de la date de prise d'influence notable.

La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises mises en équivalence postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé.

2.3 Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le groupe opère.

2.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères

● Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

● Filiales étrangères

La devise de fonctionnement des filiales étrangères est la monnaie locale du pays. Aucun pays où sont installées les filiales et succursales n'est considéré à forte inflation en 2004, 2005 et 2006.

La conversion des sociétés étrangères en euros s'établit au taux de change de clôture pour les éléments d'actif et de passif du bilan et au taux de change moyen de l'année pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits en capitaux propres dans la réserve de conversion.

Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession. L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

2.5 Transactions en monnaies étrangères

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont réévalués au taux de clôture à la fin de l'exercice. Les pertes et gains de change résultant du dénouement des transactions en monnaie étrangère ainsi que l'écart de change résultant de la conversion sont comptabilisés au compte de résultat dans le résultat financier.

2.6 Ecarts d'acquisition

L'excédent du coût d'acquisition (frais compris) des titres de la filiale ou d'une entreprise mise en équivalence sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables à la date d'acquisition, constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à l'acquisition des filiales est présenté séparément au Bilan. L'écart d'acquisition se rapportant à l'acquisition des entreprises mises en équivalence est inclus dans le poste « Participations mises en équivalence ».

Le processus d'affectation du prix d'acquisition aux justes valeurs des actifs et passifs acquis dans la première année après la date d'acquisition peut conduire à modifier la valeur de l'écart d'acquisition résiduel non affecté.

L'écart d'acquisition est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. L'écart d'acquisition n'est pas amorti mais est soumis à un test annuel de dépréciation.

Afin d'effectuer un test de dépréciation, le Groupe affecte les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Ces UGT bénéficient des synergies identifiées lors du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux écarts d'acquisition. Le Groupe affecte les écarts d'acquisition à chaque secteur d'activité de chaque pays dans lequel il exerce ses activités, à l'exception du secteur d'activité Biens de consommation où les écarts d'acquisition sont traités tous pays confondus compte tenu de la gestion centralisée de cette activité.

Un test de dépréciation est effectué sur une base annuelle ou lorsqu'apparaissent des indications de perte de valeur. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans la devise de l'écart d'acquisition qui correspond à la devise des entités acquises. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

2.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

- Les logiciels achetés ou développés en interne ; et
- Les relations clients acquises lors d'acquisitions de sociétés.

● Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels, n'excédant pas 7 ans.

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

● Relations clients

Les relations clients acquises lors des regroupements d'entreprises sont comptabilisées à leur coût historique, déduction faite des amortissements. Le coût historique représente la juste valeur des actifs concernés à la date d'acquisition. Les relations clients sont amorties de façon linéaire sur leur durée de vie estimée, comprise entre 5 et 20 ans sauf exception.

La juste valeur et la durée de vie économique de ces actifs sont déterminées par des experts indépendants. L'estimation des justes valeurs et de la durée de vie est effectuée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. La charge d'amortissement est calculée à partir de la date d'acquisition.

Les frais d'établissement et les frais de recherche sont directement comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût historique diminué, à l'exception des terrains, des cumuls d'amortissements et de pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition ou construction des actifs concernés. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon le mode linéaire sur une période correspondant à leur durée prévisible d'utilisation. Les durées habituellement retenues sont les suivantes :

Constructions	20 à 25 ans
Installations	10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier	10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (cf. note 2.9 – Dépréciation d'actifs non financiers).

Le résultat de cession des immobilisations corporelles est déterminé en comparant les produits de cession à la valeur nette comptable de l'actif cédé. Le résultat de cession est comptabilisé au compte de résultat dans les autres produits et charges d'exploitation.

2.9 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée, par exemple les écarts d'acquisition, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute.

Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, tous les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

Des indices de perte de valeur sont susceptibles de déclencher un test de dépréciation. Ils incluent notamment :

- une perte de contrats significatifs pour l'entité ;
- des résultats de l'entité sensiblement inférieurs aux prévisions ; et
- Des changements défavorables à l'entité dans l'environnement technologique, économique ou juridique ou du marché dans lequel l'entité opère.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'UGT. La valeur recouvrable d'une UGT correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Pour les actifs non financiers (autres que les écarts d'acquisition) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire. Dans le cas où la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable d'une UGT, la valeur recouvrable est fondée sur la juste valeur nette des coûts de cession. Celle-ci est estimée, selon l'expérience passée, sur la base d'un multiple de résultat opérationnel retraité des autres produits et charges d'exploitation et des dotations aux amortissements des relations clients issues de regroupements d'entreprises.

La note 9 présente la méthodologie et les principales hypothèses retenues lors de la réalisation des tests de dépréciation.

2.10 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales en vigueur à la date de clôture, dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sont inscrits à l'actif du bilan dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

Les actifs et passifs d'impôts sont appréciés par entité fiscale qui peut regrouper plusieurs filiales d'un même pays. Pour une même entité fiscale, les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés.

2.11 Titres de participation non consolidés

Il s'agit de participations dans des sociétés dont le Groupe n'a pas le contrôle et sur lesquelles le Groupe n'a pas d'influence notable. Ces titres sont constitués pour l'essentiel de la participation dans une société espagnole non cotée décrite en détail en note 15.

A la date d'acquisition, ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix d'acquisition majoré des frais de transaction. A la date de clôture, en l'absence d'une valorisation fiable de la juste valeur, le Groupe enregistre ces actifs financiers au coût historique diminué des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les dividendes attachés à ces titres sont comptabilisés dans le compte de résultat au poste « Autres produits et charges financiers » lorsque le droit du Groupe à les percevoir est effectif.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation des titres de participation non consolidés, tel que :

- situation financière déficitaire de l'entité ;

- performance financière de l'entité sensiblement inférieure aux prévisions ; et
- changements défavorables dans l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Dès lors que le Groupe considère que le titre est déprécié, une provision pour dépréciation est enregistrée au poste « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

2.12 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont composés principalement des dépôts et cautionnements et d'autres actifs financiers.

Les dépôts et cautionnements sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs non courants, car ils ont une échéance supérieure à douze mois après la date de clôture. Les dépôts et cautionnements sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

2.13 Actifs destinés à la vente

Un actif (ou groupe d'actifs) non courant est classé comme détenu en vue de la vente et évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession, si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente.

2.14 Actifs financiers courants

Cette catégorie d'actifs correspond généralement à des actifs financiers détenus à des fins de transaction et elle comprend principalement des SICAV non monétaires. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et des frais de transaction sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat. A la date de clôture, ces actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le poste « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

2.15 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise les instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux et des collars afin de couvrir son risque de taux sur les emprunts.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture sur ces contrats, car les critères respectifs d'IAS 39 ne sont pas remplis. Par conséquent, ces instruments financiers dérivés sont désignés en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur par résultat. Ils sont valorisés à leur juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le poste « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

2.16 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. L'analyse des créances douteuses est réalisée au regard de l'âge de la créance, du statut du client et de l'existence ou non d'un litige sur la facturation. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est présenté dans le poste « dotation aux provisions » du compte de résultat.

Lorsqu'une créance devient irrécouvrable, elle est annulée en contrepartie de la reprise de la provision pour dépréciation des créances. Les recouvrements de créances précédemment annulées sont crédités dans le compte de résultat en autres produits d'exploitation.

2.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les SICAV monétaires, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au bilan en passif financier courant.

Les variations de juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont comptabilisées en contrepartie du compte de résultat.

2.18 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés au compte de résultat en charges financières selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Notamment, les frais d'émission des emprunts sont présentés en diminution du montant des emprunts reçus à la date de leur mise en place et ils sont amortis par le compte de résultat sur la durée de vie des emprunts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants au bilan, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

2.19 Régimes de retraite et avantages au personnel à long terme

Les sociétés du Groupe ont des engagements à long terme vis-à-vis de leurs salariés en matière d'indemnités de départ à la retraite et de primes d'ancienneté, ainsi que des compléments de retraite.

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

● Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. De ce fait, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents.

Dans ces cas, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou facultative. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les frais de personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

● Régimes à prestations définies

Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes.

L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés. Le taux d'actualisation s'appuie sur un taux d'intérêt d'obligations d'état, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés en capitaux propres dans l'état des produits et des charges comptabilisés au cours de la période durant laquelle ils surviennent. Pour les besoins du document de base, cette méthode a été adoptée par le Groupe à partir du 1^{er} janvier 2004.

2.20 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont enregistrées lorsque le Groupe estime qu'à la date d'arrêté des comptes, une obligation légale ou de fait à l'égard d'un tiers provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de tiers et qu'une estimation fiable peut être calculée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Les coûts que le Groupe peut être amené à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges. Les provisions sur des litiges dont l'issue est à long terme font l'objet d'un calcul d'actualisation en fonction d'un échéancier probable de dénouement. Le taux d'actualisation utilisé avant impôt pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée dans le poste « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

2.21 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Toutes les dettes fournisseurs sont classées en passif courant au bilan avec une échéance à moins d'un an.

2.22 Paiements fondés sur les actions

Le Groupe a mis en place des plans qui sont dénoués en instruments de capitaux propres : des options de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions (BSA).

● Options de souscription d'actions

La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi de stock options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte, le cas échéant, des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché (telles que des objectifs de rentabilité et de croissance des ventes).

Les hypothèses de valorisation des options sont présentées en note 20.

Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes « Capital » pour la valeur nominale et « Prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

● Bons de souscription d'actions (« BSA »)

Les BSA donnent droit à des actions à émettre dont le nombre n'est pas fixé au jour de l'émission. Le nombre d'actions dépendra de la performance de l'entreprise, mesurée par un taux de rendement futur de l'action pour l'actionnaire, et de la survenance d'évènements de liquidité.

Les BSA ont été souscrits à une valeur estimée à dire d'expert. Ils sont comptabilisés initialement pour leur valeur de souscription au poste « Prime d'émission » des capitaux propres. Aucune variation de valeur n'est comptabilisée postérieurement. A la date d'émission des actions, le complément de prix payé par les détenteurs des bons sera comptabilisé aux postes « Capital » pour la valeur nominale et « Prime d'émission » pour le complément.

Le détail des BSA émis est présenté en note 20.

2.23 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente la juste valeur hors taxes de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des services rendus par les sociétés du Groupe dans le cadre normal de leur activité et après élimination des transactions intragroupe. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable et qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

La majorité des contrats du Groupe sont des contrats de courte durée. Au titre de ces contrats, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires dès lors que la prestation de service a été rendue au client.

Pour d'autres contrats, notamment dans les secteurs de la marine, de la construction et de l'industrie (cf. note 5 – Information sectorielle), le Groupe utilise la méthode de l'avancement pour déterminer le montant qu'il convient de comptabiliser en chiffre d'affaires au cours d'une période donnée dans la mesure où les résultats des contrats sont déterminés de manière fiable.

Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque contrat par référence aux coûts encourus à la date de clôture, rapportés au total des coûts estimés. L'accroissement de ce pourcentage, appliqué au résultat total prévisionnel du contrat, représente la marge comptabilisée de la période. En cas de marge prévisionnelle négative, des provisions sont constituées immédiatement pour la totalité du contrat.

2.24 Contrats de location

Les contrats de location qui ne transfèrent pas au Groupe la majorité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens loués sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Le Groupe n'a de contrats de location-financement à aucune des dates de clôture présentées dans ses états financiers.

2.25 Dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société.

3. Gestion des risques financiers

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers qui concernent principalement les domaines majeurs que sont les risques de change, les risques de crédit et les risques de liquidité. L'objectif général de la politique de trésorerie est, en permanence, d'identifier, d'évaluer et éventuellement de couvrir ces risques. Cette politique prévoit des modes opératoires spécifiques concernant le risque de taux d'intérêt, le risque de change et sur l'utilisation d'instruments dérivés et l'investissement des liquidités excessives.

● **Risque de change**

Le Groupe opère au niveau international et est en conséquence exposé à un risque de change découlant de plusieurs devises étrangères.

Le financement du Groupe est multi-devises et permet d'emprunter dans les devises locales. Le Groupe, s'il le juge nécessaire, peut ainsi assurer la couverture de certains engagements en alignant les coûts de financement sur les produits d'exploitation dans les devises concernées.

● **Risque de crédit**

Le Groupe considère qu'il n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Les clients du groupe interviennent sur des secteurs d'activité diversifiés. Le portefeuille de clientèle est aussi très large et aucun client ne représente une part matérielle du chiffre d'affaires du groupe. Le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses services ont un historique de risque de crédit approprié.

● **Risque de liquidité**

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Le Département Trésorerie du Groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.

● **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est essentiellement généré par des éléments d'actif et de passif portant intérêt à taux variable. La politique du Groupe à cet égard consiste à limiter l'impact de la hausse des taux d'intérêt par l'utilisation de swap et de collars.

Après prise en compte de ces contrats, 43 % de la dette brute consolidée du Groupe ressortait à taux fixe ou plafonnée.

Le Groupe suit mensuellement son exposition au risque de taux et apprécie continuellement le niveau des couvertures mises en place ainsi que leur adaptation au sous-jacent. La politique générale consiste à couvrir le Groupe contre le risque d'augmentation des taux d'intérêts à hauteur de 40 % à 60 % de la dette consolidée.

Les swaps de taux et les collars souscrits par le Groupe sont décrits dans la note 17.

4. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données en Annexe.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base des conditions qui subsistent à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principaux jugements et estimations sont analysés ci-après :

- **Valorisation des provisions pour litiges et des dépréciations de comptes clients**

Le Groupe reconnaît une provision pour litiges sur contrats selon la méthode comptable décrite à la note 2.20 et évaluée selon plusieurs estimations et hypothèses.

Les estimations et hypothèses utilisées sont fondées sur des données statistiques issues de l'expérience passée. La provision est actualisée sur la base d'une estimation de la durée moyenne de l'obligation, d'un taux d'inflation et d'un taux d'actualisation dont la durée est proche de la durée de l'obligation.

Par ailleurs, les litiges dont le montant des réclamations est significatif et pour lesquels une action en justice est en cours font l'objet d'une estimation individuelle s'appuyant le cas échéant sur des experts indépendants. Les coûts que le Groupe peut être amené à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

L'évaluation de la provision pour dépréciation des créances clients est fondée sur une appréciation, au cas par cas, de la situation financière des débiteurs et de la probabilité d'une défaillance ou d'un défaut de paiement.

- **Dépréciation des écarts d'acquisition**

Le Groupe soumet les écarts d'acquisition à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note 2.9. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs s'appuient sur un certain nombre d'hypothèses présentées en note 9.

- **Valorisation des actifs incorporels acquis lors des regroupements d'entreprises**

Les actifs incorporels acquis lors des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe incluent des relations clients. L'estimation de leur juste valeur est réalisée par des experts indépendants et s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses provenant des prévisions d'activité des sociétés. La note 10 présente le détail des acquisitions réalisées.

- **Impôts sur le résultat**

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. La détermination de la charge d'impôt sur les sociétés, à l'échelle mondiale, fait appel au jugement du management. L'estimation in fine de la charge d'impôt est jugée raisonnable dans le cadre habituel des activités.

Le Groupe comptabilise un impôt différé actif résultant des différences temporelles déductibles ainsi que des déficits fiscaux reportables, dans la mesure dans laquelle le Groupe estime que cet actif d'impôt est recouvrable dans le futur (cf. note 14 pour les détails des impôts différés comptabilisés).

- **Reconnaissance du chiffre d'affaire**

Le Groupe utilise la méthode de l'avancement pour comptabiliser certains contrats de services (cf. note 2.23 des principes et méthodes comptables). Selon cette méthode, le Groupe estime les services déjà réalisés en proportion du total des services devant être fournis.

- **Calcul des avantages au personnel à long terme**

Le coût des avantages au personnel à plus d'un an gérés dans le cadre de régimes à prestations définies est estimé en utilisant des méthodes d'évaluation actuarielles. Ces techniques d'évaluation impliquent l'utilisation d'un certain nombre d'hypothèses présentées en détail en note 22. Du fait du caractère long terme de ces régimes, de telles estimations sont sujettes à des incertitudes significatives.

- **Juste valeur des stock-options**

Les plans de souscription d'actions sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits par référence à leur juste valeur déterminée à la date d'attribution. La juste valeur de ces plans est évaluée en utilisant les modèles d'évaluation appropriés. Ces modèles nécessitent l'estimation d'un certain nombre de paramètres décrits en détail en note 20.

5. Information sectorielle

Le Groupe a choisi de présenter l'analyse du secteur primaire par activité et celle du secteur secondaire par zone géographique. L'analyse par activité est présentée en fonction des secteurs de spécialisation des clients et des natures d'intervention.

Les actifs et passifs des holdings non affectés aux secteurs sont classés en actifs et passifs non opérationnels. Les opérations intragroupe entre les secteurs sont éliminées des montants présentés.

Les actifs sectoriels sont des actifs opérationnels qui comprennent pour l'essentiel des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des écarts d'acquisition, des créances clients, des participations dans des entreprises mises en équivalence, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les actifs non affectés sont des actifs non opérationnels qui comprennent principalement des actifs d'impôts différés, les actifs financiers non courants ainsi que des actifs financiers courants.

Les passifs sectoriels sont des passifs opérationnels qui comprennent pour l'essentiel les dettes fournisseurs et autres créanciers, les engagements de retraites et les provisions pour risques. Les passifs non affectés sont des passifs non opérationnels qui incluent pour l'essentiel les emprunts et dettes financières, d'autres passifs financiers, ainsi que les impôts différés et impôts exigibles.

Les transferts ou les transactions entre les secteurs sont réalisés à des conditions de marché, identiques à celles de transactions avec des parties non liées.

Depuis 2006 la performance du groupe est suivie en 8 domaines d'activité, par nature de prestation effectuée. Par conséquent, afin de se conformer à cette évolution de la gestion interne et d'améliorer la lisibilité de la situation financière de la division Industrie et Infrastructures, l'analyse de présentation d'information sectorielle a été affinée. Les données sectorielles ont été donc ventilées entre cinq domaines d'activité de la division Industrie et Infrastructures.

Dans la mesure où l'information était disponible sur les années antérieures, les comparatifs ont été présentés sous le nouveau format. Dans le cas contraire, seule une information synthétique est présentée. Notamment, en l'absence de données détaillées relatives aux exercices 2005 et 2004, il n'est pas possible de ventiler certaines informations sectorielles de la division Industrie et Infrastructures par cinq domaines d'activité correspondant au nouveau format d'information sectorielle.

Les éléments du résultat financier et la charge d'impôt sont non affectables par domaine d'activité car ils sont gérés au niveau d'un pays et non par activité.

	Marine	Industrie	Inspection, Vérification en service	Hygiène Sécurité & Environnement	Construction	Certification	Total Industrie et Infrastructures	Biens de consommation	Services aux gouvernements et commerce international	Total
Exercice 2006										
Chiffre d'affaires	209,0	239,5	241,9	190,4	368,0	204,0	1.243,8	248,3	145,1	1.846,2
Résultat opérationnel	50,4	26,7	24,9	14,0	32,3	39,8	137,7	52,6	16,4	257,1
Dont charges d'amortissement et de dépréciation	(3,1)	(4,4)	(2,7)	(3,1)	(6,9)	(2,2)	(19,3)	(9,4)	(0,9)	(32,7)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres informations au 31/12/2006										
Actifs opérationnels	86,2	162,9	129,4	171,2	224,8	88,3	776,6	302,1	39,9	1.204,8
Actifs non opérationnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	215,2
Total actif du bilan	86,2	162,9	129,4	171,2	224,8	88,3	776,6	302,1	39,9	1.420,0
Passifs opérationnels	79,1	67,6	85,0	36,7	145,5	46,3	381,1	38,6	25,6	524,4
Passifs non opérationnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	667,5
Total passif du bilan	79,1	67,6	85,0	36,7	145,5	46,3	381,1	38,6	25,6	1.191,9
Dépenses d'investissement de l'exercice	4,6	4,2	3,6	3,2	6,4	2,0	19,4	17,4	2,3	43,7
Ecarts d'acquisition net	-	47,8	40,3	98,3	81,7	2,3	270,4	189,4	-	459,8
Valeur brute	-	47,8	40,4	98,3	95,4	2,3	284,2	189,4	-	473,6
Perte de valeur	-	-	(0,1)	-	(13,7)	-	(13,8)	-	-	(13,8)
Exercice 2005										
Chiffre d'affaires	180,3	200,3	209,4	146,7	354,7	184,1	1.095,2	209,0	162,7	1.647,2
Résultat opérationnel	41,7	19,8	25,7	6,3	31,8	33,3	116,9	49,9	28,1	236,6
Dont charges d'amortissement et de dépréciation	(3,4)	(3,4)	(2,4)	(2,3)	(6,4)	(1,9)	(16,4)	(6,8)	(1,1)	(27,7)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres informations au 31/12/2005										
Actifs opérationnels	68,3	-	-	-	-	-	696,9	299,1	47,7	1.112,0
Actifs non opérationnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	219,7
Total actif du bilan	68,3	-	-	-	-	-	696,9	299,1	47,7	1.331,7
Passifs opérationnels	73,1	-	-	-	-	-	358,3	36,7	27,2	495,3
Passifs non opérationnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	632,1
Total passif du bilan	73,1	-	-	-	-	-	358,3	36,7	27,2	1.127,4
Dépenses d'investissement de l'exercice	3,4	-	-	-	-	-	21,0	13,4	4,2	42,0
Ecarts d'acquisition net	-	-	-	-	-	-	229,0	191,1	-	420,1
Valeur brute	-	-	-	-	-	-	242,8	191,1	-	433,9
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	(13,8)	-	-	(13,8)
Exercice 2004										
Chiffre d'affaires	164,9	-	-	-	-	-	910,3	177,1	169,6	1.421,9
Résultat opérationnel	35,1	-	-	-	-	-	88,2	43,9	25,5	192,7
Dont charges d'amortissement et de dépréciation	(4,0)	-	-	-	-	-	(15,0)	(6,0)	(1,2)	(26,2)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres informations au 31/12/2004										
Actifs opérationnels	51,1	-	-	-	-	-	478,3	221,1	51,0	801,5
Actifs non opérationnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	195,3
Total actif du bilan	51,1	-	-	-	-	-	478,3	221,1	51,0	996,8
Passifs opérationnels	51,0	-	-	-	-	-	313,5	27,2	27,5	419,2
Passifs non opérationnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	525,4
Total passif du bilan	51,0	-	-	-	-	-	313,5	27,2	27,5	944,6
Dépenses d'investissement de l'exercice	5,1	-	-	-	-	-	15,3	8,2	3,4	32,0
Ecarts d'acquisition net	-	-	-	-	-	-	137,1	160,2	-	297,3
Valeur brute	-	-	-	-	-	-	147,2	160,2	-	307,4
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	(10,1)	-	-	(10,1)

L'analyse sectorielle par zone géographique est présentée ci-dessous. Les données sont présentées en fonction des zones dans lesquelles les prestations sont réalisées.

	France	Europe hors France	Amériques	Asie Pacifique et Moyen- orient	Afrique	Total
Exercice 2006						
Chiffre d'affaires	606,7	402,9	342,2	405,4	89,0	1.846,2
Résultat opérationnel	62,7	41,5	32,2	106,8	13,9	257,1
Autres informations au 31/12/2006						
Actifs opérationnels	226,4	267,4	328,7	346,8	35,5	1.204,8
Actifs non opérationnels	-	-	-	-	-	215,2
Total actif du bilan	226,4	267,4	328,7	346,8	35,5	1.420,0
Dépenses d'investissement de l'exercice	11,4	7,8	7,4	15,2	1,9	43,7
Exercice 2005						
Chiffre d'affaires	556,1	347,1	341,5	325,9	76,6	1.647,2
Résultat opérationnel	30,4	44,5	47,7	96,4	17,6	236,6
Autres informations au 31/12/2005						
Actifs opérationnels	209,1	237,4	332,7	301,1	31,7	1.112,0
Actifs non opérationnels	-	-	-	-	-	219,7
Total actif du bilan	209,1	237,4	332,7	301,1	31,7	1.331,7
Dépenses d'investissement de l'exercice	15,1	7,1	5,2	10,7	3,9	42,0
Exercice 2004						
Chiffre d'affaires	515,3	319,1	242,3	267,1	78,1	1.421,9
Résultat opérationnel	14,9	45,9	36,6	85,2	10,1	192,7
Autres informations au 31/12/2004						
Actifs opérationnels	176,5	176,7	195,5	220,0	32,8	801,5
Actifs non opérationnels	-	-	-	-	-	195,3
Total actif du bilan	176,5	176,7	195,5	220,0	32,8	996,8
Dépenses d'investissement de l'exercice	11,0	5,4	4,2	8,3	3,1	32,0

6. Eléments du résultat opérationnel

	2006	2005	2004
Achats de matières	(10,3)	(8,7)	(7,1)
Sous-traitance opérationnelle	(129,2)	(115,3)	(96,2)
Locations immobilières et mobilières	(68,9)	(60,3)	(52,7)
Transports et déplacements	(166,3)	(146,1)	(112,7)
Frais de mission refacturés aux clients	38,3	37,9	31,8
Autres services extérieurs	(217,6)	(204,8)	(181,1)
Total achats et charges externes	(554,0)	(497,3)	(418,0)
Salaires et primes	(746,8)	(670,9)	(566,0)
Charges sociales	(179,1)	(164,3)	(145,8)
Autres charges liées au personnel	(21,2)	(13,8)	(10,4)
Total frais de personnel	(947,1)	(849,0)	(722,2)
Provisions sur créances	(12,6)	2,9	(10,3)
Provisions pour risques et charges	1,7	3,7	(8,5)
Total (dotations) / reprises de provisions	(10,9)	6,6	(18,8)
Autres produits / (charges) opérationnels	4,9	4,1	5,8
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-	(3,8)	(10,1)
Résultat de cessions d'activités	(1,9)	-	-
Coûts de réorganisation	(2,3)	(0,6)	(1,5)
Frais de gestion de l'actionnaire principal	(2,0)	(2,0)	-
Total autres produits / (charges) d'exploitation	(1,3)	(2,3)	(5,8)

En 2006, la dotation aux provisions relatives aux créances clients est liée notamment à une hausse du risque sur certains contrats de gouvernement et certains pays spécifiques. En 2005, la reprise nette de provision sur créances provenait en particulier du recouvrement de créances anciennes sur certains contrats de gouvernement.

7. Autres produits et charges financiers

	2006	2005	2004
Résultat sur cessions d'actifs financiers non courants	0,1	(0,1)	5,4
Revenus d'actifs financiers non courants	2,8	0,5	1,4
Rendement attendu des actifs de régimes de retraite financés	1,5	1,4	1,7
Coût financier des régimes de retraite	(4,5)	(3,7)	(4,8)
Juste valeur des actifs financiers courants comptabilisée en résultat	0,7	2,3	-
Résultat de change	(9,7)	2,2	(5,3)
Autres produits financiers	-	0,2	0,4
Autres produits / (charges) financiers	(9,1)	2,8	(1,2)

Les revenus d'actifs financiers non courants sont composés principalement des dividendes reçus sur les titres de participation non consolidés.

8. Impôt sur le résultat

	2006	2005	2004
Impôts courants	(65,1)	(59,8)	(73,2)
Impôts différés	3,0	(6,2)	(2,9)
Total	(62,1)	(66,0)	(76,1)

Les différences entre la charge d'impôt effective et l'impôt théorique obtenu en appliquant le taux d'imposition en vigueur en France au résultat consolidé avant impôt, sont les suivantes :

	2006	2005	2004
Résultat avant impôt	219,2	219,1	191,3
Taux de la société mère	34,4 %	34,9 %	35,4 %
Charge d'impôt théorique au taux de la société mère	(75,5)	(76,5)	(67,8)
Impact d'impôt d'opérations à taux réduit	0,6	1,2	-
Différentiel de taux des pays étrangers	11,7	15,2	11,1
Non activation de déficits reportables	(0,9)	(1,1)	(0,9)
Utilisation de déficits antérieurs non activés	0,6	-	-
Différences permanentes	2,0	(2,5)	(6,6)
Changements d'estimation	0,8	1,8	(7,4)
Autres	(1,4)	(4,1)	(4,5)
Impôt effectif constaté	(62,1)	(66,0)	(76,1)
Taux d'impôt effectif	28,3 %	30,1 %	39,8 %

Le montant de 7,4 millions d'euros lié au changement d'estimation en 2004 correspond principalement aux éléments exceptionnels tenant à la surestimation de la provision pour impôt courant notamment aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et à Hong Kong (5,3 millions d'euros). La ligne « Autres » pour 2004 correspond principalement au coût d'un redressement fiscal en Corée du Sud (4,1 millions d'euros).

9. Ecart d'acquisition

	2006	2005	2004
Valeur brute	434,0	307,4	267,6
Pertes de valeur	(13,9)	(10,1)	-
Solde au début de la période	420,1	297,3	267,6
Complément sur acquisitions d'années antérieures	6,0	-	2,5
Acquisitions de l'exercice	45,3	115,3	38,3
Cessions d'activités consolidées	(2,9)	-	-
Allocation aux (actifs) / passifs identifiés	3,1	-	0,6
Pertes de valeur de la période	-	(3,8)	(10,1)
Ecart de change	(11,8)	11,3	(1,6)
Valeur brute	473,7	434,0	307,4
Pertes de valeur	(13,9)	(13,9)	(10,1)
Solde à la fin de la période	459,8	420,1	297,3

Les écarts d'acquisition affectés aux principales Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) au 31 décembre se répartissent de manière suivante :

	Industrie	Inspection, Vérification en service	Hygiène Sécurité & Environnement	Construction	Certification	Total Industrie et Infrastructures	Biens de consommation	Total
2006	47,8	40,3	98,3	81,7	2,3	270,4	189,4	459,8
USA	28,9	–	62,0	64,7	–	155,6		
Royaume-Uni	10,6	25,6	20,9	8,1	–	65,2		
Autres pays	8,3	14,7	15,4	8,9	2,3	49,6		
2005						229,0	191,1	420,1
USA						148,8		
Royaume-Uni						65,0		
Autres pays						15,2		
2004						137,1	160,2	297,3
USA						93,2		
Royaume-Uni						31,4		
Autres pays						12,5		

Les activités Marine et 'Services aux gouvernements et Commerce International' n'ont pas d'écarts d'acquisition.

Au titre des exercices 2005 et 2004, les UGT du secteur d'activité Industrie et Infrastructures sont fondées sur les pays, sans ventilation entre les cinq activités présentées en 2006. En effet, cette modification de définition des UGT est la conséquence de l'évolution de l'information sectorielle en 2006 (cf. note 5 – Information sectorielle).

Les acquisitions conclues au cours de l'exercice 2006 n'ont pas fait l'objet d'une affectation systématique de leur prix d'acquisition aux actifs incorporels identifiables au 31 décembre 2006.

- Tests de dépréciation

Au 31 décembre 2006, 2005 et 2004, les écarts d'acquisition affectés aux UGT ci-dessus ont fait l'objet de tests de dépréciation.

La méthode utilisée pour établir la valeur recouvrable d'une UGT consiste à estimer sa valeur d'utilité sur la base des flux futurs de trésorerie et la valeur résiduelle de l'UGT d'après les résultats 2006, 2005 et 2004 respectivement, les prévisions de performance à l'horizon de 5 ans et au-delà de cette période, sur la base d'une hypothèse de croissance perpétuelle de 2 % par an.

Le taux d'actualisation retenu s'appuie sur le coût moyen du capital du Groupe. Il est de 8,9 % sur toutes les zones géographiques, sauf l'Amérique du Nord pour laquelle le taux retenu est de 9,4 %. Les taux d'actualisation utilisés sont des taux après impôt appliqués aux flux futurs de trésorerie nets d'impôt.

Au 31 décembre 2006, la valeur recouvrable des UGT est significativement supérieure à leur valeur comptable, à l'exception des UGT « Construction », « Hygiène Sécurité et Environnement » et « Industrie » de la zone Amérique du Nord pour lesquelles le surplus est légèrement inférieur à 6 % de la valeur recouvrable.

Une analyse de la sensibilité des hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable de ces trois UGT de la zone Amérique du Nord donne les résultats suivants :

- si le taux de marge opérationnelle utilisé pour les prévisions à 5 ans avait été inférieur de 0,6 % par rapport aux estimations retenues, la valeur recouvrable aurait été proche de la valeur nette comptable ; et
- si le taux d'actualisation avait été supérieur de 0,4 % par rapport à celui spécifiquement retenu pour l'Amérique du Nord, la valeur recouvrable aurait été proche de la valeur nette comptable.

En 2004, à la suite de l'arrêt de contrats significatifs chez la filiale allemande IPM, une perte de valeur de 10,1 millions d'euros a été constatée sur l'UGT locale du secteur d'activité Industrie et Infrastructures. Une perte de

valeur complémentaire de 3,7 millions d'euros a été constatée en 2005. Les pertes de valeur ont été estimées par rapport à la valeur d'utilité de l'UGT.

10. Acquisitions et cessions

Au cours de l'exercice 2006, Bureau Veritas a acquis des sociétés ou groupes de sociétés dont le chiffre d'affaires annuel 2006 est de 56,6 millions d'euros et le résultat opérationnel est de 4,3 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente les principales acquisitions, toutes acquises à 100 %, réalisées en 2004, 2005 et 2006 :

Entité acquise	Pays	Division	Nature de l'activité
2006			
Kilpatrick	Australie	HSE	Analyses et contrôles hygiène, sécurité et environnement
Intico	Australie	Industrie	Inspections équipements industriels et tests non-destructifs
IRC	Australie	HSE	Contrôles hygiène, sécurité et environnement
NEIS	Etats-Unis	Construction	Inspections ascenseurs
Nagtglas	Pays-Bas	IVS	Inspections sécurité incendie et installations électriques
2005			
Casella	Roy.-Uni	HSE/Construction	Contrôles hygiène, sécurité, environnement ; analyses des matériaux de construction
LP2A	Etats-Unis	Construction	Vérification de conformité de construction
Clayton Engineering	Etats-Unis	HSE	Analyses et contrôles hygiène, sécurité et environnement
Curtis Straus	Etats-Unis	Biens de Conso.	Certification et tests en laboratoires produits électriques et électroniques
Risk & Safety	Etats-Unis	HSE	Gestion hygiène et sécurité
Advance Data Technology	Taiwan	Biens de Conso.	Certification et tests en laboratoires produits électriques et électroniques
2004			
Berryman & Hennigar	Etats-Unis	Construction	Vérification de conformité de construction
Graham Marcus	Etats-Unis	Construction	Vérification de conformité de construction
One CIS Insurance	Etats-Unis	Industrie	Certification équipements neufs sous pression

L'affectation du prix d'acquisition aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis en fonction de leurs justes valeurs n'est généralement pas terminée à la clôture de l'exercice d'acquisition, à cause notamment de l'absence de juste valeur disponible sur les immobilisations incorporelles telles que les relations clients. Ainsi, le montant de l'écart d'acquisition indiqué dans le tableau ci-dessous est déterminé après l'affectation finale du prix des acquisitions 2005 mais avant l'affectation du prix des acquisitions 2006, qui sera finalisée en 2007.

L'existence d'un écart d'acquisition résiduel non affecté est attribuable au capital humain des sociétés acquises et aux synergies importantes attendues de ces acquisitions.

	2006		2005		2004	
Coût des activités acquises		52,0		161,9		51,9
Frais d'acquisition		4,4		6,5		3,6
Coût sur acquisitions des années antérieures		6,0		0,8		2,5
Coût total des activités acquises		62,4		169,2		58,0
Actifs et passifs acquis	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif non courant	8,4	8,0	53,7	57,2	14,2	14,2
Actif courant hors trésorerie	5,9	6,1	35,7	36,9	19,2	19,2
Actifs destinés à la vente					3,1	6,0
Passif courant hors endettement	(4,9)	(5,2)	(24,5)	(22,9)	(18,7)	(19,1)
Passif non courant hors endettement	(1,6)	(2,0)	(16,5)	(14,4)	(2,0)	(2,7)
Endettement			(5,5)	(5,5)	(4,6)	(4,6)
Intérêts minoritaires acquis	0,5	0,5	(1,2)	(1,2)	(0,1)	(0,1)
Trésorerie des sociétés acquises	3,7	3,7	3,8	3,8	4,3	4,3
Total des actifs et passifs acquis	12,0	11,1	45,5	53,9	15,4	17,2
Ecarts d'acquisition		51,3		115,3		40,8

Le coût sur les acquisitions des années antérieures, principalement lié à l'acquisition des sociétés LP2A et Curtis Straus en 2005, soit 6 millions d'euros, est constitué de compléments de prix liés à la levée de conditions suspensives. Ces compléments de prix n'étaient pas comptabilisés en 2005 dans la mesure où la réalisation des conditions n'avait pas été jugée probable. En 2006, le Groupe n'a pas ajusté les données comparatives 2005, car le montant de complément de prix n'a pas été jugé significatif par rapport à la valeur globale de l'écart d'acquisition.

Concernant les acquisitions de 2005, le prix d'acquisition a été définitivement affecté courant 2006, 12 mois après la date d'acquisition. Par conséquent, le Groupe a été amené à ajuster en 2006 les données comparatives 2005. Ceci concerne essentiellement des actifs incorporels pour une juste valeur de 32,1 millions d'euros à la date d'acquisition (cf. note 11).

Les coûts des activités acquises sont exclusivement payés en numéraire. L'impact sur la trésorerie de l'exercice des acquisitions est le suivant :

	2006	2005	2004
Coût des activités acquises	(62,4)	(169,2)	(58,0)
Trésorerie des sociétés acquises	3,8	3,8	4,3
Coût d'acquisition restant à payer au 31 décembre	7,5	3,2	–
Coût d'acquisition payé sur les exercices précédents	0,9	–	7,8
Impact sur la trésorerie des activités acquises	(50,2)	(162,2)	(45,9)

En 2006, Bureau Veritas a procédé à la cession d'activités marginales issues d'acquisitions d'années antérieures. En 2005 et 2004, aucune cession d'activité significative n'a eu lieu.

	2006
Ecarts d'acquisition	(2,9)
Actif non courant	(0,6)
Actif courant	(1,9)
Passif courant hors endettement	0,1
Passif non courant hors endettement	0,1
Valeur nette comptable des actifs cédés	(5,2)
Résultat de cession d'activités consolidées	(1,9)
Produits de cession d'activités consolidées	3,3
dont	
Cash reçu	2,4
Paiement différé	0,9

11. Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Relations Clients	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2004				
Valeur brute	19,2	–	1,5	20,7
Amortissements et provisions	(15,4)	–	(0,9)	(16,3)
Valeur nette	3,8	–	0,6	4,4
Mouvements sur la période				
Augmentations	2,9	–	–	2,9
Cessions	(0,1)	–	–	(0,1)
Dotations aux amortissements et provisions	(3,1)	–	(0,5)	(3,6)
Acquisitions de filiales	0,3	10,2	–	10,5
Ecart de change	–	–	–	–
Total mouvements (valeur nette)	–	10,2	(0,5)	9,7
Au 31 décembre 2004				
Valeur brute	21,5	10,2	1,5	33,2
Amortissements et provisions	(17,7)	–	(1,4)	(19,1)
Valeur nette	3,8	10,2	0,1	14,1
Mouvements sur la période				
Augmentations	1,7	5,6	–	7,3
Cessions	(0,5)	–	–	(0,5)
Dotations aux amortissements et provisions	(2,6)	(0,7)	(0,2)	(3,5)
Acquisitions de filiales	1,2	32,1	–	33,3
Ecart de change	0,1	0,4	0,5	1,0
Total mouvements (valeur nette)	(0,1)	37,4	0,3	37,6
Au 31 décembre 2005				
Valeur brute	24,0	48,5	2,0	74,5
Amortissements et provisions	(20,3)	(0,9)	(1,6)	(22,8)
Valeur nette	3,7	47,6	0,4	51,7
Mouvements sur la période				
Augmentations	3,4	0,8	–	4,2
Cessions	(1,4)	–	–	(1,4)
Dotations aux amortissements et provisions	(1,8)	(5,0)	–	(6,8)
Acquisitions de filiales	1,3	4,0	–	5,3
Ecart de change	(0,5)	(1,8)	(0,4)	(2,7)
Total mouvements (valeur nette)	1,0	(2,0)	(0,4)	(1,4)
Au 31 décembre 2006				
Valeur brute	25,9	51,2	1,6	78,7
Amortissements et provisions	(21,2)	(5,6)	(1,6)	(28,4)
Valeur nette	4,7	45,6	–	50,3

Le Groupe Bureau Veritas a acquis en 2006 des sociétés dont la valeur des relations Clients n'a pas été déterminée à la date d'acquisition. Ces relations Clients figurent donc en écarts d'acquisition puis seront valorisées et réaffectées en immobilisations incorporelles dans un délai de 12 mois après l'acquisition.

Il n'y a pas d'immobilisations incorporelles nanties par le Groupe au 31 décembre 2006, 2005 et 2004.

12. Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Matériel informatique et autres	Immobilisations en-cours	Total
Au 1^{er} janvier 2004						
Valeur brute	0,3	40,8	56,6	91,4	1,1	190,2
Amortissements et provisions	–	(24,9)	(39,1)	(63,8)	–	(127,8)
Valeur nette	0,3	15,9	17,5	27,6	1,1	62,4
Coûts						
Acquisitions	–	6,1	6,9	14,4	2,7	30,1
Cessions	(0,1)	(5,8)	(7,9)	(10,0)	–	(23,8)
Acquisitions et cessions des filiales	0,1	2,7	4,5	7,0	0,2	14,5
Ecart de change et autres mouvements	–	(0,5)	(1,4)	(1,4)	(0,4)	(3,7)
Total	–	2,5	2,1	10,0	2,5	17,1
Amortissements et provisions						
Dotations aux amortissements et provisions	–	(3,1)	(5,6)	(13,7)	–	(22,4)
Cessions et mises au rebut	–	3,5	6,7	8,3	–	18,5
Acquisitions et cessions des filiales	–	(1,0)	(3,2)	(5,0)	–	(9,2)
Ecart de change et autres mouvements	–	–	1,0	1,4	–	2,4
Total	–	(0,6)	(1,1)	(9,0)	–	(10,7)
Au 31 décembre 2004						
Valeur brute	0,3	43,3	58,7	101,4	3,6	207,3
Amortissements et provisions	–	(25,5)	(40,2)	(72,8)	–	(138,5)
Valeur nette	0,3	17,8	18,5	28,6	3,6	68,8
Coûts						
Acquisitions	–	4,8	11,7	14,0	4,2	34,7
Cessions	(0,1)	(1,8)	(3,7)	(9,8)	–	(15,4)
Acquisitions et cessions des filiales	1,1	5,9	21,1	7,8	0,1	36,0
Ecart de change et autres mouvements	–	2,0	4,5	7,6	(1,5)	12,6
Total	1,0	10,9	33,6	19,6	2,8	67,9
Amortissements et provisions						
Dotations aux amortissements et provisions	–	(3,4)	(7,1)	(13,8)	–	(24,3)
Cessions et mises au rebut	–	2,0	3,3	9,3	–	14,6
Acquisitions et cessions des filiales	–	(2,1)	(11,2)	(5,0)	–	(18,3)
Ecart de change et autres mouvements	–	(0,8)	(2,3)	(4,8)	–	(7,9)
Total	–	(4,3)	(17,3)	(14,3)	–	(35,9)
Au 31 décembre 2005						
Valeur brute	1,3	54,2	92,3	121,0	6,4	275,2
Amortissements et provisions	–	(29,8)	(57,5)	(87,1)	–	(174,4)
Valeur nette	1,3	24,4	34,8	33,9	6,4	100,8

	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Matériel informatique et autres	Immobilisations en-cours	Total
Coûts						
Acquisitions	-	6,5	16,3	14,7	2,7	40,2
Cessions	(0,1)	(1,8)	(2,9)	(20,4)	-	(25,2)
Acquisitions et cessions des filiales	-	0,2	4,7	4,6	-	9,5
Ecart de change et autres mouvements	(0,1)	(1,8)	(4,2)	(3,8)	(1,1)	(11,0)
Total	(0,2)	3,1	13,9	(4,9)	1,6	13,5
Amortissements et provisions						
Dotations aux amortissements et provisions	-	(3,8)	(9,1)	(13,0)	-	(25,9)
Cessions et mises au rebut	-	0,7	1,2	16,8	-	18,7
Acquisitions et cessions des filiales	-	(0,1)	(3,1)	(3,0)	-	(6,2)
Ecart de change et autres mouvements	-	1,0	1,7	2,7	-	5,4
Total	-	(2,2)	(9,3)	3,5	-	(8,0)
Au 31 décembre 2006						
Valeur brute	1,1	57,3	106,2	116,1	8,0	288,7
Amortissements et provisions	-	(32,0)	(66,8)	(83,6)	-	(182,4)
Valeur nette	1,1	25,3	39,4	32,5	8,0	106,3

Il n'y a pas d'immobilisations corporelles nanties par le Groupe au 31 décembre 2006, 2005 et 2004.

La valeur des cessions d'immobilisations corporelles dans le cadre de cessions d'activités en 2006 est immatérielle.

13. Participations mises en équivalence

	2006	2005	2004
Participations au début de la période	2,0	2,2	1,4
Dividendes et résultat distribué	0,1	(0,2)	-
Gains ou pertes au cours de l'exercice	-	-	0,8
Participations à la fin de la période	2,1	2,0	2,2

Participations mises en équivalence	Pays	Actifs	Passifs	Total produits de la filiale	Contribution au résultat consolidé	% Interêt
2004						
ATSI	France	2,0	1,2	3,8	0,2	49,9 %
GIE Sécurité Aviation Civile	France	10,4	7,9	23,3	0,6	45,0 %
Autres		0,2	0,2	0,1	-	-
2005						
ATSI	France	2,3	1,6	4,0	0,1	49,9 %
GIE Sécurité Aviation Civile	France	11,3	10,9	23,3	-	45,0 %
Autres		0,2	0,2	0,1	(0,1)	-
2006						
ATSI	France	1,9	1,2	3,3	-	49,9 %
GIE Sécurité Aviation Civile	France	14,3	10,1	24,1	0,1	45,0 %
BV EM & LTD	Royaume-Uni	3,3	7,7	7,6	(0,1)	50,0 %

14. Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même juridiction fiscale.

Les impôts différés au bilan, après compensation le cas échéant, se présentent comme suit :

	déc-06	déc-05	déc-04
Impôts différés à l'actif			
A échéance à plus d'un an	27,6	32,0	27,3
A échéance à moins d'un an	23,8	22,6	26,1
Total	51,4	54,6	53,4
Impôts différés au passif			
A échéance à plus d'un an	(17,4)	(19,0)	(5,8)
A échéance à moins d'un an	(5,7)	(9,0)	(6,0)
Total	(23,1)	(28,0)	(11,8)
Actif net d'impôt différé	28,3	26,6	41,6

Variation de la période de l'impôt différé :

	2006	2005	2004
Actif net d'impôt différé au début de la période	26,6	41,6	44,4
Produit/(charge) d'impôt différé de la période	3,0	(6,2)	(2,9)
Impôts différés comptabilisés en capitaux propres	0,9	0,9	1,5
Acquisitions de filiales	(2,2)	(10,1)	(1,3)
Ecart de change	-	0,4	(0,1)
Actif net d'impôt différé à la fin de période	28,3	26,6	41,6

Au 31 décembre 2006 les déficits reportables non activés s'élèvent à 2,7 millions d'euros (31 décembre 2005 : 4,6 millions d'euros, 31 décembre 2004 : 2,7 millions d'euros). Les impôts différés actifs correspondants non comptabilisés s'élèvent à 0,9 millions d'euros (31 décembre 2005 : 1,1 millions d'euros, 31 décembre 2004 : 0,9 millions d'euros).

La variation des actifs et passifs d'impôts différés durant l'exercice est détaillée ci-après :

Passifs d'impôts différés	Profits temporairement non taxables			Total
	Relations Clients	Autres		
Au 1^{er} janvier 2004	2,6	-	7,9	10,5
Charge /(produit) au compte de résultat	(0,2)	-	(1,9)	(2,1)
Acquisitions de filiales	-	2,5	0,9	3,4
Ecart de change	-	-	-	-
Au 31 décembre 2004	2,4	2,5	6,9	11,8
Charge /(produit) au compte de résultat	2,1	-	1,9	4
Acquisitions de filiales	-	11,0	0,8	11,8
Ecart de change	-	-	0,4	0,4
Au 31 décembre 2005	4,5	13,5	10	28,0
Charge /(produit) au compte de résultat	1,4	(1,2)	(5,5)	(5,3)
Acquisitions de filiales	-	0,6	0,5	1,1
Ecart de change	-	(0,4)	(0,3)	(0,7)
Au 31 décembre 2006	5,9	12,5	4,7	23,1

Actifs d'impôts différés	Provisions pour litiges sur contrats			Total
	Engagements de retraite	Autres		
Au 1^{er} janvier 2004	13,8	9,5	31,6	54,9
Produit/(charge) au compte de résultat	4,5	(0,5)	(8,2)	(4,2)
Actif d'impôt comptabilisé en capitaux propres	1,5	-	-	1,5
Acquisitions de filiales	-	-	1,3	1,3
Ecart de change	-	-	(0,1)	(0,1)
Au 31 décembre 2004	19,8	9,0	24,6	53,4
Produit/(charge) au compte de résultat	4,6	(2,4)	(4,4)	(2,2)
Actif d'impôt comptabilisé en capitaux propres	0,9	-	-	0,9
Acquisitions de filiales	-	-	1,8	1,8
Ecart de change	-	-	0,7	0,7
Au 31 décembre 2005	25,3	6,6	22,7	54,6
Produit/(charge) au compte de résultat	1,1	(2,4)	(1,6)	(2,9)
Actif d'impôt comptabilisé en capitaux propres	0,9	-	-	0,9
Acquisitions de filiales	(0,4)	-	(0,2)	(0,6)
Ecart de change	-	-	(0,6)	(0,6)
Au 31 décembre 2006	26,9	4,2	20,3	51,4

Les autres actifs et passifs d'impôts différés portent surtout sur les différences temporaires des passifs et actifs courants. La colonne « Autres » relative à l'impôt différé actif comprend essentiellement l'effet de provisions ou de charges à payer non déductibles fiscalement.

15. Titres de participation non consolidés

	2006	2005	2004
Titres ECA	28,1	31,1	–
Autres titres de participation non consolidés	2,0	4,7	12,4
Solde au début de la période	30,1	7,8	12,4
Acquisitions – Titres ECA	–	25,0	3,1
Acquisitions – autres titres	–	1,8	3,5
Cessions	(0,3)	–	(3,5)
Acquisitions de filiales	(0,9)	(4,5)	(7,7)
Titres ECA	28,1	28,1	3,1
Autres titres de participation non consolidés	0,8	2,0	4,7
Solde à la fin de la période	28,9	30,1	7,8

Les titres de participation non consolidés sont tous des titres de capitaux propres libellés en euros et non cotés.

Au cours de l'année 2005, Bureau Veritas a acquis 32,9 % des titres de la société Inversiones y patrimonios de ECA Global SA (ECA), portant sa participation à 42,9 %. Cette participation n'a cependant pas été comptabilisée par la méthode de la mise en équivalence car Bureau Veritas n'exerce pas une influence notable sur la direction et les politiques de cette société.

Le Groupe considère qu'il n'y a pas d'influence notable sur ECA à travers l'analyse des critères d'IAS 28.7, comme suit :

- le Groupe n'a pas de siège au sein de l'organe de direction de ECA ;
- le Groupe ne participe pas aux décisions de gestion opérationnelle et financière de ECA ;
- il n'y a pas de transactions significatives ou de projets de collaboration entre le Groupe et ECA ;
- il n'y a pas d'échange de personnel entre le Groupe et ECA ; et
- il n'y a pas d'échange d'information technique entre le Groupe et ECA.

En l'absence d'une évaluation fiable de la juste valeur, le Groupe a retenu la comptabilisation de ces titres à leur coût historique. Depuis la date d'acquisition en 2005, aucune dépréciation n'a été enregistrée sur ces titres suite notamment à l'analyse des critères de dépréciation figurant dans IAS 39.59.

16. Autres actifs financiers non courants et courants

	déc-06	déc-05	déc-04
Autres actifs financiers non courants			
Dépôts et cautionnements	15,3	14,3	11
Autres	4,8	1,8	3,5
Total	20,1	16,1	14,5
Actifs financiers courants			
SICAV non monétaires	18,5	19,8	18,5
Autres	1,4	3,3	2,4
Total	19,9	23,1	20,9

Les dépôts et cautionnements sont principalement des dépôts de garantie sur des loyers de bureaux. Ils ne sont pas porteurs d'intérêt. Tous les dépôts et cautionnements sont présentés en actifs financiers non courants. Leur échéance est très largement comprise entre 1 et 5 ans.

Le Groupe considère que la juste valeur des dépôts et cautionnements est proche de leur valeur nette comptable au 31 Décembre 2006, 2005 et 2004.

Au 31 décembre 2006 les dépôts libellés en euros s'élèvent à 4,5 millions d'euros (2005 : 4,4 millions d'euros, 2004 : 3,8 millions d'euros), les autres dépôts étant libellés dans toutes les devises des pays d'implantation du Groupe.

Des valeurs mobilières de placement telles que certaines SICAV non monétaires et certains autres actifs financiers non courants ont été nantis par le Groupe, pour une valeur nette comptable de 7,9 millions d'euros au 31 décembre 2006 (31 décembre 2005 : 4,3 millions d'euros, 31 décembre 2004 : 3,2 millions d'euros).

17. Instruments financiers dérivés

La mise en place d'un financement syndiqué à taux variable a donné lieu à la mise en place au cours du 1^{er} semestre 2005 de contrats d'échange de taux d'intérêt (contrats de swap payeurs taux fixe receveurs taux variable et contrats de collar) afin de couvrir une partie du risque de taux. Cette couverture a été complétée en 2006.

Ces contrats sont comptabilisés en tant qu'instruments financiers dérivés de transaction car ils ne satisfont pas aux critères d'IAS 39 de comptabilité de couverture. Par conséquent, ces instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés de taux à la clôture de chaque exercice sont les suivants :

Instruments dérivés de taux	Echéance	Montant notionnel	Juste valeur des dérivés actif
Total au 31 décembre 2004			0,0
SWAP	30/12/2009	50 millions USD	1,1
Collar	30/12/2009	50 millions USD	0,9
Collar	30/03/2008	50 millions USD	0,3
Collar	30/03/2008	50 millions USD	0,1
Total au 31 décembre 2005			2,4
SWAP	30/12/2009	50 millions USD	1,1
Collar	30/12/2009	50 millions USD	0,7
Collar	30/03/2008	50 millions USD	0,3
Collar	30/03/2008	50 millions USD	0,1
SWAP	30/05/2011	50 millions EUR	0,6
Total au 31 décembre 2006			2,8

18. Clients et autres débiteurs

	déc-06	déc-05	déc-04
Créances à plus d'un an	–	–	
Créances à moins d'un an	570,4	524,6	420,8
Créances clients et comptes rattachés	522,8	485,1	386,2
Stock de produits	0,9	0,5	0,4
Autres créances	46,7	39,0	34,2
Total valeur brute	570,4	524,6	420,8
Provisions au début de la période	(43,7)	(50,3)	(46,6)
Variation nette de la période	(6,7)	11,2	(2,9)
Acquisitions de filiales	(0,2)	(0,4)	(2,5)
Ecart de change	2,9	(4,5)	0,4
Autres	0,5	0,3	1,3
Provisions à la fin de la période	(47,2)	(43,7)	(50,3)
Créances nettes	523,2	480,9	370,5

Le Groupe estime que la juste valeur des créances est proche de leur valeur nette comptable, car toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

Les créances de gouvernement comprennent une créance de l'ordre de 17 millions d'euros entièrement provisionnée depuis plusieurs années.

Il n'y a pas de concentration du risque de crédit au titre des créances clients en raison du nombre important de clients et de leur implantation internationale.

19. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	déc-06	déc-05	déc-04
Valeurs mobilières et créances assimilées	12,4	21,1	19,0
Disponibilités	94,4	83,4	77,8
Total	106,8	104,5	96,8

Les valeurs mobilières et créances assimilées correspondent principalement à des SICAV monétaires, des certificats de dépôt libellés en euros et des comptes bancaires de placement qui répondent à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie au sens d'IAS 7.

20. Capital souscrit et paiements en actions

● Capital social

Le nombre total autorisé d'actions est de 10.841.857 (2005 : 11.644.538, 2004 : 11.516.403) d'une valeur nominale de 1,20 euro par action. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

● Réduction du capital

Le 9 décembre 2004, le groupe a procédé à la réduction du capital. Le groupe a racheté 2.857.142 de ses propres actions qui ont été annulées par la suite. Le montant global du rachat a été de 400 millions d'euros dont 3,4 millions de valeur nominale ont été déduits du capital social, 26,0 millions de la prime d'émission et 370,6 millions des autres réserves.

Le 2 Mai 2006, le Groupe a procédé à une opération similaire. Le Groupe a racheté 881.300 de ses propres actions qui ont été annulées par la suite. Le montant global du rachat a été de 152,5 millions d'euros dont 1,1 millions de valeur nominale ont été déduits du capital social et 151,4 millions des autres réserves.

En date du 31 décembre 2006, 2005 et 2004 le Groupe ne détient pas d'actions en propre.

- **Paiement en actions et assimilés**

Le Groupe a mis en place des plans qui sont dénoués en instruments de capitaux propres : des options de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions (BSA).

- **Plans de stock-options**

Des stock-options ont été attribuées aux dirigeants et à certains employés du Groupe. Les plans de stock options sont tous des plans d'options de souscription d'actions donnant lieu à l'émission d'actions nouvelles lors de la levée de l'option. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire.

Les options sont subordonnées à l'accomplissement de 3 ou 5 années de service selon les plans. Les options sont d'une durée de 8 ans après la date d'octroi.

Le prix d'exercice est fixé lors de l'attribution de l'option et il est non modifiable, à l'exception des plans de février et juillet 2006 dont le prix d'exercice initial est augmenté au taux de 8,5 % par an appliqué *pro rata temporis* jusqu'à la date d'exercice des options par le Bénéficiaire.

Pour les plans antérieurs à décembre 2001, les options donnent droit à la souscription de 20 actions. Pour tous les plans postérieurs, une option donne droit à une action. Pour faciliter la comparaison, les tableaux ci-dessous présentent les nombres d'options pour tous les plans en équivalent d'actions.

- **Tableau de mouvement des options (en équivalent d'actions) :**

	Prix moyen pondéré d'exercice des options	Nombre d'options	Durée restante moyenne d'expiration des options non exercées
Options au 1^{er} janvier 2004	57,86	736.920	5,6 ans
Options accordées pendant la période	120,94	11.750	7,9 ans
Options exercées pendant la période	27,54	(114.400)	3,4 ans
Options au 31 décembre 2004	64,50	634.270	4,9 ans
Options annulées pendant la période	39,46	(145.020)	2,1 ans
Options exercées pendant la période	46,31	(128.135)	2,8 ans
Options au 31 décembre 2005	81,00	361.115	5,0 ans
Options accordées pendant la période	153,31	185.300	7,1 ans
Options annulées pendant la période	104,69	(26.450)	5,0 ans
Options exercées pendant la période	72,86	(78.619)	3,6 ans
Options au 31 décembre 2006	111,43	441.346	5,3 ans

Sur les options en circulation au 31 décembre de chaque année, 251.646 options à fin 2006 (fin 2005 : 196.315 options, fin 2004 : 140.898 options) étaient exerçables.

- Situation des plans d'options en fin de période :

Date de début	Date d'expiration	Prix d'exercice – en euros par action	Nombre d'options (équivalent actions)		
			2006	2005	2004
Plan du 09/06/1998	08/06/2006	19,06		2.000	55.000
Plan du 12/04/2000	11/04/2008	40,84	2.000	3.000	135.760
Plan du 17/01/2001	17/01/2009	40,84			28.000
Plan du 11/12/2001	11/12/2009	61,90	56.460	91.060	129.960
Plan du 07/03/2002	07/03/2010	61,90	3.000	3.000	3.000
Plan du 17/12/2002	17/12/2010	74,87	69.486	102.005	115.900
Plan du 25/07/2003	25/07/2011	95,82	122.600	148.300	154.900
Plan du 15/11/2004	15/11/2012	120,94	9.950	11.750	11.750
Plan du 01/02/2006	01/02/2014	151,65	164.150		
Plan du 12/07/2006	12/07/2014	173,04	13.700		
Nombre d'options au 31 décembre			441.346	361.115	634.270

La juste valeur des options en circulation durant l'exercice a été déterminée à l'aide du modèle d'options de Black-Scholes, sauf pour les plans mis en place en 2006. Ces derniers ont été évalués à l'aide du modèle binomial.

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées durant l'exercice ressort à 12,54 euros par option (2004 : 21,69 euros).

Les principales hypothèses des modèles de valorisation pour les plans mis en place en 2006 sont les suivantes :

- prix d'exercice tel qu'indiqué dans le tableau précédent ;
- volatilité attendue de l'action de 20 % (2004 : 22 %), déterminée à partir de la volatilité constatée sur les titres cotés de sociétés du même secteur d'activité ;
- rendement du dividende de 2,2 % (2004 : 2,5 %) ;
- durée anticipée de l'option de 8 ans (2004 : 5 ans) ; et
- taux d'intérêt annuel sans risque de 3,3 % (2004 : 3,1 %), déterminé à partir des taux d'emprunt d'état sur la durée anticipée de l'option.

En 2006, la charge relative aux stock-options comptabilisée par le Groupe s'élève à 0,9 million d'euros (2005 : 1,8 millions d'euros, 2004 : 1,7 millions d'euros).

Un nouveau plan d'options a débuté le 31 janvier 2007. A fin février 2007 le nombre d'options octroyées était de 70.000 pour un prix d'exercice fixe de 173,04 euros.

• Bons de souscription d'actions (BSA)

En août 2005, le Groupe a émis 1.200.000 bons de souscription d'actions (BSA) pour une valeur de 16,0 millions d'euros intégralement libérés en numéraire. Ces bons donnent droit à des actions à émettre dont le nombre n'est pas fixé au jour de l'émission. Le nombre d'actions dépendra de la performance de l'entreprise, mesurée par un taux de rendement futur de l'action pour l'actionnaire, et de la survenance d'évènements de liquidité. Ils ne sont ni remboursables ni échangeables. Ces BSA ont été indirectement souscrits par Wendel Investissement, l'actionnaire principal du Groupe, ainsi que certains salariés.

Aucun BSA n'a été annulé ni exercé en 2005 et 2006. Le prix de souscription est de 13,30 euros et le prix d'exercice est de 151,65 euros augmenté de 5 % par an. Un BSA donne droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle émise. Ainsi, le nombre total maximum d'actions pouvant être souscrites est 1.200.000.

Au 31 décembre 2006, la juste valeur des BSA est estimée à 43 millions d'euros.

La juste valeur à fin décembre 2006 est déterminée à partir d'une méthode de valorisation d'option par un modèle binomial. Les principales hypothèses du modèle sont les suivantes :

- valeur d'entreprise estimée à partir des cash flows futurs ;
- volatilité attendue de l'action de 20 % déterminée à partir de la volatilité constatée sur les titres cotés de sociétés du même secteur d'activité ;
- rendement du dividende de 0 % ;
- durée anticipée de l'option jusqu'en 2009 et évènements potentiels de liquidité ;
- taux d'intérêt annuel sans risque de 3,9 % ; et
- décote liée aux contraintes de risque et de liquidité.

21. Passifs financiers

	Total	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Au-delà de 5 ans
Au 31 décembre 2004					
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit (+ 1 an)	375,7	–	26,9	36,4	312,4
Autres passifs financiers non courants	6,9	–	–	1,9	5
Passifs financiers non courants	382,6	–	26,9	38,3	317,4
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	0,8	0,8			
Concours bancaires	1,2	1,2			
Autres passifs financiers courants	2	2			
Passifs financiers courants	4,0	4,0			
Au 31 décembre 2005					
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit (+ 1 an)	448,8	–	9	109,6	330,2
Autres passifs financiers non courants	5,5	–	1	4	0,5
Passifs financiers non courants	454,3	–	10	113,6	330,7
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	7,7	7,7			
Concours bancaires	4,5	4,5			
Autres passifs financiers courants	6,6	6,6			
Passifs financiers courants	18,8	18,8			
Au 31 décembre 2006					
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit (+ 1 an)	444,7	–	73,1	268,8	102,8
Autres passifs financiers non courants	5,1	–	1,4	3,7	–
Passifs financiers non courants	449,8	–	74,5	272,5	102,8
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	42,4	42,4			
Concours bancaires	7,3	7,3			
Autres passifs financiers courants	12,9	12,9			
Passifs financiers courants	62,6	62,6			

- **Accord du Crédit Syndiqué**

En 2006, la dette financière a été renégociée et a fait l'objet d'un remboursement et de la mise en place d'un nouvel accord de financement.

Au 31 décembre 2006, le financement du Groupe est essentiellement constitué d'un Crédit Syndiqué négocié en mai 2006 et constitué d'une tranche amortissable d'un montant de 542 millions d'USD à échéance mai 2013 et d'une tranche revolving d'un montant de 550 millions d'euros à échéance mai 2011.

Au 31 décembre 2006, le montant utilisé du Crédit Syndiqué s'élève à 472 millions d'euros (répartis entre tranche amortissable et revolving). La tranche amortissable est complètement tirée. Le montant non tiré s'élève à 489 millions d'euros soit la partie non tirée de la tranche revolving.

Le contrat de crédit syndiqué prévoit le respect des ratios suivants :

- le rapport entre l'EBITDA (excédent brut d'exploitation sur les 12 derniers mois) et le montant des intérêts financiers nets doit être supérieur à 5,5. Ce ratio est calculé sur douze mois glissants ; et
- le rapport entre la dette nette consolidée et l'EBITDA (excédent brut d'exploitation des douze derniers mois) doit être inférieur à 3.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004, le financement du Groupe est composé principalement du crédit syndiqué mis en place en novembre 2004 pour un montant global de 950 millions d'euros.

Ce crédit syndiqué comportait 3 tranches :

- une tranche amortissable multidevises sur 5 ans d'un montant de 300 millions d'euros ;
- une tranche in fine multidevises sur 7 ans d'un montant de 400 millions d'euros ; et
- une tranche revolving multidevises sur 5 ans d'un montant de 250 millions d'euros.

En 2005, les mêmes ratios que ceux cités ci-dessus étaient valables pour le crédit syndiqué qui s'élevait à 449,2 M€ au 31 décembre 2005, à l'exception de la valeur du deuxième ratio qui devait être inférieur à 3,65. Au 31 décembre 2004, conformément au contrat du crédit syndiqué, il n'y avait pas de covenants à respecter.

● Risque de change

La décomposition des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (courants et non-courants) par devise se présente comme suit :

	2006	2005	2004
Dollar US (USD)	381,2	368,2	304,0
Euros (EUR)	47,3	38,2	45,7
Livre Sterling (GBP)	50,6	43,8	20,6
Autres Devises	8,0	6,3	6,2
Total	487,1	456,5	376,5

● Risque de taux

Les dettes financières auprès des établissements de crédit sont contractées à taux variable et sont indexées sur les taux de référence en fonction de la devise du tirage (Euribor, Libor USD et Libor GBP, respectivement pour les tirages en Euro, en USD et en GBP).

L'exposition des emprunts du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêt et les dates contractuelles de révision des taux se présentent comme suit :

	2006	2005	2004
A moins de six mois	486,4	455,0	376,5
A plus de six mois	0,7	1,5	-
Total	487,1	456,5	376,5

Les taux d'intérêt des emprunts bancaires révisés aux dates de clôture sont détaillés ci-dessous :

Devise d'emprunt	2006	2005	2004
Euro	4,22 %	3,39 %	3,14 %
US Dollar	5,86 %	5,29 %	3,57 %
Livre sterling	5,83 %	5,57 %	5,75 %

Les taux d'intérêt effectifs (TIE) sont proches des taux faciaux pour toutes les tranches, à l'exception de la tranche US pour laquelle le TIE est de 5,78 % au 31 décembre 2006.

La juste valeur des emprunts bancaires non courants est proche de leur valeur nette comptable, car ces emprunts sont émis au taux variable de marché avec les dates de repricing mensuelles ou trimestrielles en fonction de l'option choisie à chaque échéance de tirage. La juste valeur des emprunts bancaires courants correspond à leur valeur nette comptable.

22. Avantages au personnel à long terme

Les avantages au personnel concernent les régimes suivants :

- Les régimes de retraites, qui comprennent essentiellement des régimes fermés depuis plusieurs années. Les régimes de retraite sont généralement non financés à l'exception d'un nombre très limité de régimes financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques ;
- Les indemnités de fin de carrière ; et
- Les médailles de travail.

Les engagements inscrits au bilan sont les suivants :

	2006	2005	2004	2003
Valeurs actualisées des obligations au titre des prestations définies	118,3	107,9	92,3	78,2
dont prestations de retraite	65,7	58,4	52,1	44,4
dont indemnités de fin de carrière	42,1	37,0	30,9	26,8
dont médailles de travail	10,5	12,5	9,3	7,0
Juste valeur des actifs de régime	(33,2)	(29,9)	(25,9)	(22,9)
Déficit / (excédent)	85,1	78,0	66,4	55,3

Les coûts constatés au compte de résultat par type d'avantages sont les suivants :

	2006	2005	2004
Prestations de retraite	(5,8)	(4,6)	(4,3)
Indemnités de fin de carrière	(4,5)	(4,1)	(2,5)
Médailles de travail	(1,3)	(1,6)	(2,6)
Total	(11,6)	(10,3)	(9,4)

- **Prestations de retraite**

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

	2006	2005	2004
Valeur actualisée des obligations financées	42,1	40,0	37,0
Juste valeur des actifs des régimes	(33,2)	(29,9)	(25,9)
Déficit / (surplus) des obligations financées	8,9	10,1	11,1
Valeur actualisée des obligations non financées	23,6	18,4	15,1
Passif inscrit au bilan	32,5	28,5	26,2

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

	2006	2005	2004
Coût des services rendus inclus dans le résultat opérationnel	(4,5)	(3,7)	(3,1)
Coût financier	(2,8)	(2,3)	(2,9)
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite	1,5	1,4	1,7
Total inclus dans le résultat financier	(1,3)	(0,9)	(1,2)

En 2006, le rendement réel des actifs du régime s'est établi à 1,5 millions d'euros (2005 : 1,8 millions d'euros, 2004 : 1,9 millions d'euros).

Les variations de l'obligation au titre des régimes à prestations définies au cours de l'exercice sont détaillées ci-dessous :

	2006	2005	2004
Obligation au début de la période	58,4	52,1	44,4
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,5	3,7	3,1
Coût financier	2,8	2,3	2,9
Pertes / (gains) actuariels	(0,6)	1,3	2,9
Différences de conversion	(0,2)	0,2	(0,1)
Prestations servies	(2,8)	(1,5)	(1,1)
Passifs assumés lors d'un regroupement d'entreprises et autres mouvements	3,6	0,3	-
Réductions et liquidations de régimes	-	-	-
Obligation à la fin de la période	65,7	58,4	52,1

Le tableau ci-dessous indique les variations de la juste valeur des actifs des régimes de retraite au cours de l'exercice :

	2006	2005	2004
Actifs de régime au début de la période	29,9	25,9	22,9
Rendement attendu des actifs des régimes	1,5	1,4	1,7
(Pertes) / gains actuariels	-	0,4	0,2
Différences de conversion	(0,2)	0,2	-
Cotisations patronales	2	2,3	1,8
Prestations servies	-	(0,3)	(0,7)
Actifs de régime à la fin de la période	33,2	29,9	25,9

Dans les exercices futurs, les contributions aux plans financés devraient être proches de celles versées en 2006.

La répartition des actifs de retraites par type d'instruments financiers se présente comme suit :

	2006		2005		2004	
Instruments de capitaux propres	5,9	18 %	4,3	14 %	3,2	12 %
Instruments de dette	26,9	81 %	25,3	85 %	22,5	87 %
Autres	0,4	1 %	0,3	1 %	0,2	1 %
Total	33,2	100 %	29,9	100 %	25,9	100 %

Le rendement attendu des actifs du régime a été calculé compte tenu des rendements attendus des actifs dans le cadre de la politique d'investissement actuelle. Les rendements attendus sur les investissements à taux fixe sont basés sur les rendements bruts à échéance à la date de clôture. Les rendements attendus sur les actions et les biens immobiliers reflètent les taux de rendement réels à long terme observés sur les marchés respectifs.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	2006	2005	2004
Taux d'actualisation	4,5 %	4,4 %	4,6 %
Rendement attendu des actifs de régime	5,0 %	4,8 %	4,9 %
Taux d'augmentation future des salaires	2,6 %	2,6 %	2,6 %
Taux d'augmentation future des retraites	1,9 %	1,9 %	1,8 %

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs reposent sur des statistiques publiées et les données historiques sur chaque territoire. Pour les engagements en France qui représentent 83 % de l'engagement net total de retraites, les tables INSEE 2002 ont été utilisées.

- **Indemnités de départ**

Les indemnités de départ sont principalement des indemnités versées au salarié en fin de carrière lors de son départ à la retraite. Dans certains pays, il s'agit aussi d'indemnités de fin de contrat non motivé par un départ en retraite. Ces avantages rentrent dans le cadre de régimes non financés.

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

	2006	2005	2004
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(3,5)	(3,4)	(1,0)
Effet de toute réduction ou liquidation du régime	0,3	0,3	-
Total inclus dans le résultat opérationnel	(3,2)	(3,1)	(1,0)
Coût financier	(1,3)	(1,0)	(1,5)

Les variations de l'obligation au titre des régimes à prestations définies au cours de l'exercice sont détaillées ci-dessous :

	2006	2005	2004
Obligation au début de la période	37,0	30,9	26,8
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3,5	3,4	1,0
Coût financier	1,3	1,0	1,5
Pertes / (gains) actuariels	3,0	1,6	1,9
Différences de conversion	(0,3)	0,4	-
Prestations servies	(2,3)	(0,4)	(0,3)
Passifs assumés lors d'un regroupement d'entreprises et autres mouvements	0,2	0,4	-
Réductions et liquidations	(0,3)	(0,3)	-
Obligation à la fin de la période	42,1	37,0	30,9

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	2006	2005	2004
Taux d'actualisation	4,3 %	4,0 %	4,5 %
Taux d'augmentation future des salaires	2,3 %	2,3 %	2,3 %

- **Médailles du travail**

Les variations au bilan et les montants comptabilisés au compte de résultat sont les suivants :

	2006	2005	2004
Obligation au début de la période	12,5	9,3	7,0
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1,0	1,2	2,2
Coût financier	0,4	0,4	0,4
Différences de conversion	(0,1)	0,1	-
Prestations servies	(0,8)	(0,5)	(0,3)
Autres mouvements	(2,5)	2,0	-
Obligation à la fin de la période	10,5	12,5	9,3

- **Information sur les écarts actuariels**

	2006	2005	2004
Montant cumulé des (gains) et pertes comptabilisés en capitaux propres	9,5	7,1	4,6
(Gains) et pertes actuariels comptabilisés en capitaux propres dans la période	2,4	2,5	4,6
dont :			
(Gains) / Pertes d'expérience	4,6	4,7	4,3
(Gains) / Pertes d'hypothèses	(2,2)	3,0	0,5
(Gains) / Pertes sur rendement des actifs	-	(0,4)	(0,2)

- **Régimes à contributions définies**

Au titre de ces régimes, les contributions constatées en 2006 s'élèvent à 39,6 millions d'euros (2005 : 36,8 millions d'euros, 2004 : 31,4 millions d'euros).

23. Provisions pour risques et charges

	Provisions pour litiges sur contrats	Autres provisions pour risques	Total
Provisions au 1^{er} janvier 2004	55,1	9,2	64,3
Dotation de la période	12,0	7,4	29,0
Reprise de montants inutilisés de la période	(0,3)	(1,0)	(1,3)
Montants utilisés de la période	(5,5)	(4,6)	(19,7)
Acquisition de filiales	-	0,3	0,3
Effet d'actualisation de la période	0,2	-	0,2
Ecart de change	(0,1)	-	(0,1)
Provisions au 31 décembre 2004	61,4	11,3	72,7
Dotation de la période	4,6	6,0	10,6
Reprise de montants inutilisés de la période	(0,9)	(1,6)	(2,5)
Montants utilisés de la période	(6,4)	(5,5)	(11,9)
Acquisition de filiales	0,1	0,1	0,2
Effet d'actualisation de la période	0,2	-	0,2
Ecart de change	0,3	0,3	0,6
Provision au 31 décembre 2005	59,3	10,6	69,9
Dotation de la période	3,4	7,6	11,0
Reprise de montants inutilisés de la période	(0,8)	(1,1)	(1,9)
Montants utilisés de la période	(5,3)	(5,6)	(10,9)
Acquisition de filiales	0,5	0,6	1,1
Effet d'actualisation de la période	0,8	-	0,8
Ecart de change	(0,1)	(0,2)	(0,3)
Provision au 31 décembre 2006	57,8	11,9	69,7

Bureau Veritas et ses filiales dans le cours normal de leurs activités sont parties à divers litiges et actions judiciaires visant à mettre en jeu leur responsabilité civile professionnelle en qualité de prestataires de services dont la majeure partie fait l'objet de couvertures d'assurances spécifiques par activité. L'échéancier de décaissement sur les années futures est incertain car il dépend de l'évolution des procédures judiciaires en cours y compris de recours exercés à la suite de premiers jugements. Le Groupe estime que la majeure partie des montants à décaisser est à plus d'un an.

Passifs éventuels

En l'état des informations connues à ce jour, le Groupe estime qu'il est peu probable que les procédures actuellement en cours puissent avoir un impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés.

24. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

	déc-06	déc-05	déc-04
Dettes à plus d'un an	–	–	–
Dettes à moins d'un an	420,0	399,9	334,2
Fournisseurs	47,8	52,4	47,1
Factures non parvenues	62,1	61,5	44,7
Produits constatés d'avance	59,9	57,4	52,4
Dettes fiscales et sociales	250,2	228,6	190,0
Total	420,0	399,9	334,2

Les produits constatés d'avance représentent principalement la facturation des contrats en cours pour la partie des prestations non encore réalisées.

25. Actifs destinés à la vente

Au 31 décembre 2004, le Groupe a classé un immeuble en « actifs destinés à la vente » à la suite de la décision de cession de ce bâtiment prise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Cet immeuble a été effectivement cédé au 1^{er} trimestre 2005 pour un prix net de frais de cession de 5,5 millions d'euros.

26. Résultats par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	2006	2005	2004
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	154.062	150.569	114.281
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11.113	11.625	14.122
Résultat de base par action (en euros par action)	13,86	12,95	8,09

Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de tous les instruments financiers ayant un effet potentiellement dilutif.

La Société possède deux catégories d'instruments ayant un effet potentiellement dilutif : des options sur actions et des bons de souscription d'actions. Pour les options sur actions, un calcul est effectué afin de déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être émises à la juste valeur sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées.

Les 1.200.000 bons de souscription d'actions en circulation (cf. note 20 sur les paiements en actions) sont des actions ordinaires potentielles dont l'émission est conditionnelle à la survenance d'un événement de liquidité. Les

conditions d'exercice de ces BSA, qui donneraient lieu à la remise d'actions ordinaires ne sont pas remplies au 31 décembre 2006 et 2005 et les BSA n'ont donc pas été inclus dans le calcul de résultat dilué.

	2006	2005	2004
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	154.062	150.569	114.281
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11.113	11.625	14.122
Ajustements :			
– options de souscription d'actions (en milliers)	176	176	328
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	11.289	11.801	14.450
Résultat dilué par action (en euros par action)	13,65	12,76	7,91

Le 16 février 2007 la société mère Bureau Veritas SA a procédé à un rachat de 881.878 de ses propres actions suivi d'une annulation le 5 mars 2007, dans le cadre d'une réduction de capital de 152,6 millions d'euros.

27. Dividendes par action

Aucun dividende n'a été versé en 2006 et en 2005.

Au titre de l'exercice 2003, le dividende hors avoir fiscal et hors précompte a été versé en 2004 pour un montant de 32,4 millions d'euros, soit un dividende net hors avoir fiscal et hors précompte par action existante au 31 décembre de 2,27 euros.

28. Engagements donnés

Les engagements donnés par le Groupe incluent principalement les garanties et cautions, ainsi que des engagements au titre des contrats de location simple.

– Garanties et cautions données

Le montant et les échéances des garanties et cautions données sont les suivantes :

	Total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
au 31 décembre 2004	29,9	9,1	12,7	8,1
au 31 décembre 2005	47,7	22,5	7,7	17,5
au 31 décembre 2006	46,1	24,9	13,8	7,4

Les engagements donnés incluent des garanties et cautions de type garanties bancaires et garanties parentales.

- Garanties bancaires : il s'agit notamment de garanties de soumission (« bid bond ») et de garanties de bonne exécution (« *performance bond* »). Les garanties de soumission permettent au bénéficiaire de se prémunir en cas de retrait de l'offre commerciale, de refus de signature de contrat ou de non apport des garanties demandées. Les garanties de bonne exécution garantissent à l'acheteur que BV exécutera comme convenu les obligations contractuelles. Elles sont habituellement émises pour un pourcentage (de l'ordre de 10 %) de la valeur du contrat ; et
- Garanties parentales : elles concernent principalement des garanties accordées par la maison mère à des établissements financiers afin de couvrir les cautions accordées par ces établissements financiers dans le cadre des activités commerciales du Groupe et des garanties de paiement de loyer. Par la délivrance de garanties de paiement de loyers, la société-mère s'engage à verser des loyers au bailleur en cas de défaillance de sa filiale.

Au 31 décembre 2006, 2005 et 2004, le Groupe considère que le risque de décaissement relatif à des garanties décrites ci-dessus est faible. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée à ce titre.

● **Locations simples : montants comptabilisés et engagements**

Le Groupe loue des bureaux, des laboratoires et des équipements dans le cadre de locations simples résiliables ou non résiliables. Ces contrats ont différentes durées, clauses d'indexation et options de renouvellement.

Les charges de location comptabilisées s'analysent comme suit :

	2006	2005	2004
Charges de location simple	68,9	60,3	52,7
dont locations immobilières	55,1	49,7	42,1
dont locations d'équipement	13,8	10,6	10,6

Le tableau ci-dessous détaille le total des paiements minimaux futurs (hors charges locatives) au titre des contrats immobiliers de location simple non résiliables :

	2006	2005	2004
Paiements minimaux futurs	128,2	130,2	129,8
A moins d'un an	34,2	32,8	28,3
Entre 1 et 5 ans	74,6	74,5	74,7
A plus de 5 ans	19,4	22,9	26,8

29. Transactions avec les parties liées

Les transactions entre les filiales du Groupe étant éliminées en consolidation, elles ne sont donc pas incluses dans cette note. Les parties liées sont l'actionnaire principal Wendel Investissement et les dirigeants clés définis comme les membres du Directoire.

Les rémunérations des dirigeants clés versées par le Groupe se décomposent comme suit :

	2006	2005	2004
Salaires	1,5	1,1	1,3
Stock options	0,1	0,2	0,2
Total comptabilisé en charges de l'exercice	1,6	1,3	1,5

Le nombre de stock options détenu par les dirigeants clés s'élevait à 50.660 au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005, à un prix d'exercice moyen de 77,97 euros.

Les parties liées ont également souscrit indirectement à l'émission de bons de souscription d'actions qui figurent dans les capitaux propres au 31 décembre 2006 pour 16,0 millions d'euros.

La société Wendel Investissement a reçu au titre de frais de gestion 2,0 millions d'euros en 2006 et en 2005.

30. Evènements postérieurs à la clôture

La société mère Bureau Veritas SA a procédé à une réduction de capital le 5 mars 2007 par rachat de ses propres actions pour 152,5 millions d'euros. Le rachat a été financé par un tirage additionnel sur le crédit syndiqué (cf. note 21 – Passifs financiers).

La proposition de résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2007 inclut une distribution de dividendes à hauteur de 99.998.189,16 euros d'euros prélevés sur le bénéfice net de l'année 2006.

Le 12 mars 2007, un accord d'offre de rachat de la totalité des actions de CCI Holdings Ltd. (Australie) a été conclu avec le Board du groupe CCI. CCI est un groupe coté australien spécialisé dans les services aux industries minières, pétrolières et d'énergie. La valeur maximale de l'offre de rachat est d'environ 79 millions de dollars australiens.

31. Transition aux normes IFRS

L'information financière IFRS 2004 est établie à partir du bilan d'ouverture aux normes IFRS préparé selon les dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption du référentiel IFRS » au 1^{er} janvier 2004, la date de transition aux IFRS du Groupe.

IFRS 1 fournit aux premiers adoptants des IFRS un certain nombre d'exemptions facultatives et exceptions obligatoires à l'application rétrospective de l'ensemble des normes IFRS à la date de transition. Ainsi, l'application d'IFRS 1 a conduit le Groupe à retenir les options suivantes lors de l'établissement du bilan d'ouverture :

- **Regroupements d'entreprises.** Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 en conformité avec IFRS 3.
- **Écarts actuariels.** Pour les besoins du document de base, le Groupe a choisi de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels en capitaux propres au 1^{er} janvier 2004.
- **Réserve de conversion des états financiers des filiales étrangères.** Le Groupe a choisi de ne pas reconstituer de manière rétrospective les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 en conformité avec IAS 21 et de « remettre à zéro » le montant de la réserve de conversion par contrepartie des autres capitaux propres.
- **Date de première adoption d'IAS 32 / 39.** Le Groupe a choisi d'appliquer IAS 32 et IAS 39 dès le 1^{er} janvier 2004.
- **Paiements en actions et assimilés.** Le Groupe a choisi d'appliquer IFRS 2 de manière rétrospective aux plans de stock-options dont la date d'octroi est postérieure au 7 novembre 2002 et dont les droits ne seront pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.
- **Actifs non courants destinés à être cédés (IFRS 5).** Le Groupe a choisi d'appliquer IFRS 5 de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2004.

L'application d'IFRS 1 a également conduit le Groupe à appliquer les exceptions obligatoires suivantes lors de l'établissement du bilan d'ouverture IFRS :

- **Dé-comptabilisation d'actifs et passifs financiers.** Interdiction de retraiter de manière rétrospective des dé-comptabilisations d'actifs et de passifs financiers effectuées, sous le précédent référentiel avant le 1^{er} janvier 2004, sauf si ces actifs ou passifs répondent à nouveau, en conséquence d'un événement postérieur à cette date, aux conditions de comptabilisation en IFRS.
- **Estimations.** Les estimations effectuées sous le précédent référentiel et nécessaires en IFRS ne doivent pas être remises en cause, sauf pour tenir compte des changements de méthodes ou lorsqu'il s'agit de corriger une erreur. Les estimations non effectuées sous le précédent référentiel et nécessaires en IFRS doivent être effectuées sur la base des conditions qui existaient à la date du bilan d'ouverture.

32. Périmètre de consolidation

Sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2006

Pays	Filiales (F) Succursales (S)	2006		2005		2004	
		% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts
Afrique du Sud							
BV sa – Afrique du sud	S	100	100	100	100	100	100
BV South Africa	F	100	100				
Allemagne							
BV sa – Allemagne	S	100	100	100	100	100	100
BV Certification Germany	F	100	100	100	100	100	100
PKB Hambourg	F	100	100	100	100	100	100
IPM	F	100	100	100	100	100	100
BV German Holding Gmbh	F	100	100				
Bureau Veritas Industry Services	F	100	100				
BVCPS Germany	F	100	100	100	100	100	100
Bureau Veritas Rail	F	100	100	100	100	100	100
One Tuv	F	67,00	67,00				
Angola							
BV Angola	F	100	100	100	100	100	100
Arabie Saoudite							
BV sa – Arabie Saoudite	S	100	100	100	100	100	100
BV SATS	F	60,00	60,00	60,00	60,00		
Argentine							
BIVAC Argentina	F	100	100	100	100	100	100
BV Argentine	F	100	100	100	100	100	100
BVQI Argentine	F	100	100	100	100	100	100
Australie							
BV sa – Australie Bureau Veritas Australia Pty Ltd	S	100	100	100	100	100	100
Kilpatrick Pty Ltd	F	100	100				
Intico Pty Ltd	F	100	100				
IRC	F	100	100				
Autriche							
BV sa – Autriche	S	100	100	100	100	100	100
BV Austria	F	100	100	100	100		
BVQI Autriche	F	100	100	100	100	100	100

Pays	Filiales (F) Succursales (S)	2006		2005		2004	
		% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts
Azerbaïdjan							
BV Azeri	F	100	100	100	100		
Bahrein							
BV sa – Bahrein	S	100	100	100	100	100	100
Bangladesh							
BIVAC Bangladesh	F	100	100	100	100	100	100
BVCPS							
Bangladesh BV Bangladesh	F	96,00	96,00	96,00	96,00	96,00	96,00
Private Ltd	F	100	100	100	100		
Belarus							
BV Belarus Ltd	F	100	100				
Belgique							
BV sa – Belgique	S	100	100	100	100	100	100
BV Marine Belgium & Luxembourg	F	100	100	100	100		
BV Certification Belgium	F	100	100	100	100	100	100
AIBV	F	100	100	100	100	100	100
Bénin							
BV Bénin	F	100	100	100	100		
Brésil							
BV do Brasil	F	96,40	96,40	96,40	96,40	96,40	96,40
BVQI do Brasil	F	100	100	100	100	100	100
Tecnitas do Brasil	F	99,99	96,4	99,99	96,4	99,99	96,4
Brunei							
BV sa – Brunei	S	100	100	100	100	100	100
Bulgarie							
BV Varna	F	100	100	100	100	100	100
Cameroun							
BV Douala	F	100	100	100	100	100	100
Canada							
BV Canada	F	100	100	100	100	100	100
Chili							
BV Chile	F	100	100	100	100	100	100
BVQI Chile	F	100	100	100	100	100	100
BV Chile Capacitacion Ltda	F	100	100				

Pays	Filiales (F) Succursales (S)	2006		2005		2004	
		% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts
Entreprises							
Chine							
BV Consulting China	F	100	100	100	100	100	100
BVCPS Hong Kong	F	100	100	100	100	100	100
MTL Shanghai	F	60	60	60	60	60	60
LCIE China	F	100	100	100	100	100	100
BV sa – Hong Kong	S	100	100	100	100	100	100
Falide International Quality Assessment	F	100	100	48,98	48,98	48,98	48,98
BV Certification Hong Kong	F	100	100	100	100	100	100
Tecnitas far East Bureau Veritas Hong Kong	F	100	100	100	100	100	100
Colombie							
BV Colombia	F	100	100	100	100	100	100
BVQI Colombia	F	100	100	100	100	100	100
Congo							
BV Congo	F	100	100	100	100	100	100
Bivac Congo	F	100	100	100	100	100	100
Corée							
BV sa – Corée	S	100	100	100	100	100	100
BVQI Korea	F	100	100	100	100	100	100
Côte d'Ivoire							
BV Côte d'Ivoire	F	100	100	100	100	100	100
Bivac Côte d'Ivoire	F	100	100	100	100	100	100
Bivac Scan CI	F	100	62,00	100	51,00	100	51,00
Croatie							
BV Croatia	F	100	100	100	100	100	100
Cuba							
BV sa – Cuba	S	100	100	100	100	100	100
Danemark							
BV sa – Danemark BV Certification Denmark	S	100	100	100	100	100	100
Egypte							
BV sa – Egypte	S	100	100	100	100	100	100
BV Egypt	F	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00
Emirats Arabes							
BV sa – Abu Dhabi	S	100	100	100	100	100	100

Pays	Filiales (F) Succursales (S)	2006		2005		2004	
		% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts
Entreprises							
BV sa – Dubai	S	100	100	100	100	100	100
Equateur							
BV Ecuador	F	100	100	100	100	100	100
BVQI Ecuador	F	100	100	100	100	100	100
Espagne							
BV sa – Espagne	S	100	100	100	100	100	100
IPM Espagne	F	100	100	100	100		
BV Espanol	F	99,32	99,32	99,32	99,32	99,32	99,32
BV Certification Espagne	F	100	100	100	100	100	100
Estonie							
BV Estonia	F	100	100	100	100	100	100
Etats Unis							
BVHI – USA	F	100	100	100	100	100	100
BV Certification North America	F	100	100	100	100	100	100
ISI / UNICON	F	100	100	100	100	100	100
BVCPS Inc.	F	100	100	100	100	100	100
BV Marine Inc	F	100	100	100	100		
Terra Mar	F	100	100	100	100	100	100
Testing Engineers San Diego	F	100	100	100	100	100	100
Unitek Technical Services	F	100	100	100	100	100	100
Unitek Energy	F			100	100	100	100
Testing Engineers Los Angeles	F	100	100	100	100	100	100
BTC Laboratories	F	100	100	100	100	100	100
Earth Consultant Inc	F	100	100	100	100	100	100
US Engineering Laboratories	F	100	100	100	100	100	100
US Laboratories Inc	F	100	100	100	100	100	100
Professional Eng Inspections Co	F	100	100	100	100	100	100
RW Hunt	F	100	100	100	100	100	100
Testing Engineers Nevada	F	100	100	100	100	100	100
Bureau Veritas North America	F	100	100	100	100	100	100
BDI Laboratories	F			100	100	100	100
Berryman & Henigar Enterprises	F	100	100	100	100	100	100
Berryman & Henigar West California	F	100	100	100	100	100	100
Berryman & Henigar East Florida	F	100	100	100	100	100	100
Employment Systems Inc	F					100	100
BHE Technical Staffing Inc	F			100	100	100	100
BHE Medical Staffing Inc	F			100	100	100	100
Graham Marcus	F	100	100	100	100	100	100

Pays	Filiales (F) Succursales (S)	2006		2005		2004	
		% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts
Entreprises							
Bivac North America	F	100	100	100	100	100	100
One Cis Insurance LP2A	F	100	100	100	100	100	100
Clayton Engineering	F	100	100	100	100		
Curtis Straus Natlsco Risk & Safety	F	100	100	100	100		
NEIS	F	100	100				
Finlande							
BV sa – Finlande	S	100	100	100	100	100	100
France							
BV sa – France	S	100	100	100	100	100	100
BV International	F	100	100	100	100	100	100
BV France	F	100	100	100	100	100	100
BVCPS France (ex ACTS France)	F	100	100	100	100	100	100
Bivac International	F	100	100	100	100	100	100
BV Monaco	F	99,96	99,96	99,96	99,96	99,96	99,96
BV Certification France	F	100	100	100	100	100	100
BV Certification Holding	F	100	100	100	100	100	100
CEP Industrie	F	100	100	100	100	100	100
BV Consulting France	F			100	100	100	100
Sedhyca	F	100	100	100	100	100	100
Tecnitas SA	F	100	100	100	100	100	100
Bio Control	F			100	100	100	100
LCIE France	F	100	100	100	100	100	100
Aquarism	F			100	100	100	100
Qualité France SA	F	95,02	95,02	95,02	95,02	95,02	95,02
Transcable	F	100	100	100	100	100	100
BV sa Mayotte	S	100	100	100	100	100	100
BV sa Antilles	S	100	100	100	100	100	100
BV sa La Réunion	S	100	100	100	100	100	100
SSICOOR	F	100	100				
ECS	F	100	100				
Haztec	F	100	100				
Operendi	F	100	100				
Gabon							
BV Gabon	F	100	100	100	100	100	100
Ghana							
BIVAC Ghana	F	100	100	100	100	100	100

Pays	Filiales (F) Succursales (S)	2006		2005		2004	
		% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts
Grèce							
BV sa – Grèce	S	100	100	100	100	100	100
BV Certification Hellas	F	100	100	100	100	100	100
Guatemala							
BVCPS Guatemala	F	100	100	100	100	100	100
Guinée							
BV Guinée	F	100	100	100	100	100	100
Guinée Equatoriale							
BV Guinée Equatoriale	S	100	100	100	100	100	100
Hongrie							
BV Hongrie	F	100	100	100	100	100	100
Inde							
BV sa – Inde	S	100	100	100	100	100	100
BVIS – India BV Certification India	F	96,90	96,90	96,90	96,90	96,90	96,90
BVCPS India Ltd Bureau Veritas India	F	100	100	100	100	100	100
Indonésie							
BV Indonésie	F	100	100	100	100	100	100
BVCPS Indonésie	F	85,00	85,00	85,00	85,00	85,00	85,00
Irlande							
BV sa – Irlande	S	100	100	100	100	100	100
BV Ireland Ltd	F	100	100				
Iran							
BV sa – Iran	S	100	100	100	100	100	100
Italie							
BV Italia	F	100	100	100	100	100	100
BVQI Italie	F	100	100	100	100	100	100
MTL Italie	F			100	100	100	60
Japon							
BV sa – Japon	S	100	100	100	100	100	100
BV Japan Compagny Ltd	F	100	100	100	100	100	100
BVQI Japon	F	100	100	100	100	100	100
Nihon Testing	F	100	100	100	100		

Pays	Filiales (F) Succursales (S)	2006		2005		2004	
		% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts
Kazakhstan							
BVI Ltd							
Kazakhstan	S	100	100	100	100		
BV Kazakhstan							
Industrial							
Services LLP	F	60,00	60,00	60,00	60,00		
BV Kazakhstan	F	100	100				
Kenya							
BV Kenya	F	99,90	99,90	99,90	99,90	99,90	99,90
Koweït							
BV sa – Koweït	S	100	100	100	100	100	100
Liban							
BV Lebanon	F	100	100	100	100	100	100
Lettonie							
Bureau Veritas							
Latvia	F	100	100	100	100	100	100
Lituanie							
Bureau Veritas Lit	F	100	100	100	100	100	100
Luxembourg							
Soprefira	F	100	100	100	100	100	100
BV Luxembourg	F	100	100	100	100	100	100
Madagascar							
BV Madagascar	F	100	100	100	100	100	100
Mali							
BV Mali	F	100	100	100	100	100	100
Malaisie							
BV Malaysia	F	49	49	49	49	49	49
BVQI Malaysia	F	100	100	100	100		
Malte							
BV sa – Malte	S	100	100	100	100	100	100
Maroc							
BV sa – Maroc	S	100	100	100	100	100	100
BV Certification							
Maroc	F	100	100	100	100	100	100
Mauritanie							
BV sa – Mauritanie	S	100	100	100	100	100	100

Pays	Filiales (F) Succursales (S)	2006		2005		2004	
		% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts
Ile Maurice							
BV sa – Ile Maurice	S	100	100	100	100	100	100
Mexique							
BV Mexicana	F	100	100	100	100	100	100
BVCPS Mexico	F	100	100	100	100	100	100
BVQI Mexique	F	100	100	100	100	100	100
Mozambique							
BV sa – Mozambique	S	100	100	100	100	100	100
Nigéria							
BV Nigeria	F	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00	60,00
Norvège							
BV sa – Norvège	S	100	100	100	100	100	100
Nouvelle Calédonie							
BV sa – Nouvelle Calédonie	S	100	100	100	100	100	100
Nouvelle Zélande							
BV Nouvelle Zélande	F	100	100	100	100	100	100
Oman							
BV sa – Oman	S	100	100	100	100	100	100
Pakistan							
BV sa – Pakistan	S	100	100	100	100	100	100
Panama							
BV Panama	F	100	100	100	100	100	100
Paraguay							
BIVAC Paraguay	F	100	100	100	100	100	100
Pays-Bas							
BV sa – Pays-Bas	S	100	100	100	100	100	100
BIVAC Rotterdam	F	100	100	100	100	100	100
BIVAC World market	F	100	100	100	100	100	100
BV Certification Netherlands Bureau Veritas Metingen, Inspecties & Validities BV	F	100	100	100	100		
Nagtglas Versteeg Inspecties B.V.	F	100	100				
Risk Control BV	F	100	100				

Pays	Filiales (F) Succursales (S)	2006		2005		2004	
		% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts
Entreprises							
DASS B.V.	F	100	100				
Inspecties Beheer B.V	F	100	100				
Perou							
BV Pérou	F	100	100	100	100	100	100
BIVAC Peru	F	100	100	100	100	100	100
Philippines							
BV sa – Philippines	S	100	100	100	100	100	100
BVCPS Philippines	F	100	100	100	100	100	100
Pologne							
BV Poland	F	100	100	100	100	100	100
BV Certification Pologne	F	100	100	100	100	100	100
Portugal							
BV sa – Portugal	S	100	100	100	100	100	100
BV Certification Portugal	F	100	100	100	100	100	100
Rinave Registro Int'l Naval	F	100	100	100	100	100	100
Rinave Consultadorio y Servicios	F	100	100	100	100	100	100
Rinave Qualidade y Seguranca	F	100	100	100	100	100	100
Rinave Certificao e Auditoria	F	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00	90,00
Qatar							
BV sa – Qatar	S	100	100	100	100	100	100
République Dominicaine							
BVCPS Dominican Republic	F	100	100	100	100	100	100
République tchèque							
BV Czech Republic	F	100	100	100	100	100	100
BV Certification Rép.Tchèque	F	100	100	100	100	100	100
Inspekta Core	F					100	100
Inspekta Cert	F					100	100
Roumanie							
BV Romania CTRL	F	100	100	100	100	100	100
Royaume Uni							
BV sa – Royaume Uni	S	100	100	100	100	100	100
BV Certification LTD – UK	F	100	100	100	100	100	100
BV Certification Holding	S	100	100	100	100	100	100
TT Neptunus London	F	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
BV Inspection UK	F	100	100	100	100	100	100

Pays	Filiales (F) Succursales (S)	2006		2005		2004	
		% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts
Entreprises							
BV UK Ltd	F	100	100	100	100	100	100
Weeks Technical Services	F	100	100	100	100	100	100
Bureau Veritas Consulting	F	100	100	100	100	100	100
Bureau Veritas Laboratories Limited	F	100	100	100	100	100	100
Pavement Technologies Limited	F	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00
Bureau Veritas Consumer Products Services UK Ltd	F	100	100	100	100	100	100
LJ Church Ltd	F	100	100	100	100	100	100
Technicare	F	100	100	100	100	100	100
Tenpleth UK	F	100	100	100	100	100	100
Casella consulting ltd	F	100	100	100	100		
BV HS&E	F	100	100	100	100		
Winton	F	100	100	100	100		
Casella Science & Environment	F	100	100	100	100		
Casella Analytic	F	100	100	100	100		
BV B&I Ltd	F	100	100	100	100		
Winton Holding Merchandise Testing Laboratories Ltd	F	100	100	100	100		
X Reference Ltd	F	100	100	100	100		
Bureau Veritas Consumer Products Services Holding UK Ltd	F	100	100	100	100		
BV UK Holding Ltd	F	100	100				
Russie							
BV Rus	F	100	100	100	100	100	100
Bureau Veritas Certification Rus	F	100	100				
Sénégal							
BV – Sénégal	F	100	100	100	100	100	100
Serbie							
Bureau Veritas D.O.O.	F	100	100	100	100		
Singapour							
BV sa – Singapour	S	100	100	100	100	100	100
BVCPS Singapour	F	100	100	100	100	100	100
BVQI Singapour	F	100	100	100	100	100	100
Sri Lanka							
BVCPS Lanka	F	100	100	100	100	100	100
BV Lanka ltd	F	100	100	100	100		

Pays	Filiales (F) Succursales (S)	2006		2005		2004	
		% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts
Slovaquie							
BV Slovakia	F	100	100	100	100	100	100
BV Certification Slovakia	F	100	100	100	100		
Slovénie							
BV sa – Slovénie	S	100	100	100	100	100	100
Bureau Veritas D.O.O.	F	100	100	100	100		
Suède							
BV sa – Suède	S	100	100	100	100	100	100
BV Certification Sverige	F	100	100	100	100	100	100
Suisse							
BV Bivac Switzerland	F	100	100	100	100	100	100
BV Certification Switzerland	F	100	100	100	100	100	100
Tahiti							
BV sa – Tahiti	S	100	100	100	100	100	100
Taiwan							
BV sa – Taiwan	S	100	100	100	100	100	100
BVQI Taiwan	F	100	100	100	100	100	100
BV Taiwan	F	100	100	100	100		
Advance Data Technology	F	99,10	99,10	99,10	99,10		
Tchad							
BV Tchad	F	100	100	100	100	100	100
Thaïlande							
BV Thaïland	F	49	49	49	49	49	49
BV Certification Thaïland	F	49	49	49	49	49	49
BVCPS Thaïland	F	100	100	100	100	100	100
Togo							
BV Togo	F	100	100	100	100	100	100
Tunisie							
BV sa – Tunisie	S	100	100	100	100	100	100
BV sa – MST – Tunisie	S	100	100	100	100		
STCV – Tunisia	F	49,98	49,98	49,98	49,98	49,98	49,98
Turquie							
BV Gozetim Hizmetleri	F	100	100	100	100	100	100
BVCPS Turkey	F	100	100	100	100	100	100
BVQI Turkey	F	100	100	100	100	100	100

Pays	Filiales (F) Succursales (S)	2006		2005		2004	
		% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts
Ukraine							
BV Ukraine	F	100	100	100	100	100	100
BV Certification Ukraine	F	100	100	100	100	100	100
Venezuela							
BV Venezuela	F	100	100	100	100	100	100
BVQI Venezuela	F	100	100	100	100	100	100
Vietnam							
BV Vietnam	F	100	100	100	100	100	100
BVQI Vietnam	F	100	100	100	100	100	100
BV Consumer Product Services Vietnam Ltd	F	100	100				

Sociétés consolidées par mise en équivalence au 31 décembre 2006

Pays	2006		2005		2004	
	% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts
Entreprises						
ATSI – France	49,92	49,92	49,92	49,92	49,92	49,92
GIE Sécurité Aviation Civile – France	45,00	45,00	45,00	45,00	45,00	45,00
BV EM & I Ltd – Royaume Uni	50,00	50,00				

20.1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de Bureau Veritas pour les exercices clos les 31 décembre 2006, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004

A Frank Piedelièvre
Président du Directoire de Bureau Veritas
BUREAU VERITAS SA
17 bis, place des Reflets
92400 Courbevoie

En notre qualité des commissaires aux comptes de la société Bureau Veritas SA et en application du règlement (CE) n° 809/2004, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du Groupe Bureau Veritas relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2006, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004 tels qu'ils sont inclus dans le présent document de base. Ces comptes ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour les besoins du document de base.

Les comptes consolidés ont été établis par le Directoire pour les besoins du document de base. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les comptes consolidés relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2006, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004, établis pour les besoins du présent document de base, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière des entités comprises dans la consolidation et le résultat de leurs

opérations pour les exercices clos à ces dates, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Fait à Paris et à Neuilly, le 6 juillet 2007

PricewaterhouseCoopers Audit

Bellot Mullenbach & Associés

Jean-François Châtel

Thierry Bellot

Pascal de Rocquigny

20.2 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Les dernières informations financières de Bureau Veritas ayant été vérifiées par les commissaires aux comptes et figurant dans le présent document de base concernent l'exercice 2006.

20.3 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

Néant

20.4 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été versé au titre des exercices 2004 et 2005.

L'Assemblée générale mixte du 18 juin 2007 a décidé de verser un dividende de 99.998.189,16 euros en 2007 prélevés sur le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Le dividende a été mis en paiement le 22 juin 2007.

Ainsi qu'il est expliqué au Chapitre 12.2 du présent document de base, le Groupe se fixe en outre comme objectif une politique de distribution annuelle de dividendes d'environ un tiers du résultat net consolidé part du Groupe. Cet objectif ne constitue cependant en aucun cas un engagement du Groupe ; les dividendes futurs dépendront notamment des résultats et de la situation financière du Groupe.

20.5 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un nombre important de procédures visant en particulier à mettre en cause sa responsabilité civile professionnelle à la suite de prestations de services fournies. Bien que le Groupe porte une grande attention à la qualité des prestations réalisées, certaines peuvent donner lieu à des réclamations et aboutir à des condamnations pécuniaires.

Les charges pouvant résulter de ces litiges font l'objet de provisions. Le montant comptabilisé en provisions est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Les coûts que le Groupe peut être amené à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

A la date d'enregistrement du présent document de base, le Groupe est impliqué dans les principales procédures suivantes :

20.5.1.1 Terminal 2E de l'aéroport de Paris-Roissy CDG

Le 23 mai 2004 une partie de la voûte de la jetée d'embarquement du Terminal 2E de l'aérogare Roissy CDG s'est effondrée, entraînant le décès de quatre personnes, six blessés et la fermeture du terminal.

Une instruction pénale, dont la phase d'expertise est toujours en cours, a été ouverte aussitôt après l'accident, tandis que deux procédures d'expertises judiciaires ont été initiées à la demande des principaux intervenants à la construction, Aéroports de Paris (maître d'ouvrage, architecte et maître d'œuvre) et des sociétés du groupe Vinci (intervenues pour la construction des coques de la jetée). La Société, intervenue en qualité de contrôleur technique, est partie à ces procédures d'expertise qui sont toujours en cours.

A la date d'enregistrement du présent document de base, aucune procédure au fond n'a été engagée, y compris à l'encontre de la Société. Le montant final des dommages, le droit à réparation des éventuels préjudices, leur charge finale et les répartitions des responsabilités ne sont pas connus à ce jour.

Compte tenu de l'accord intervenu relatif aux dommages matériels de nature décennale entre les parties impliquées, du rôle et donc d'une potentielle responsabilité nécessairement limitée du contrôleur technique, des assurances disponibles, et des provisions passées par le Groupe, à la date d'enregistrement du présent document de base et en l'état des informations connues à ce jour, la Société estime que ce sinistre ne devrait pas avoir un impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

20.5.1.2 Accident d'un avion de la compagnie Gabon Express

A la suite de l'accident d'un avion de la compagnie Gabon Express survenu à Libreville le 8 juin 2004 et ayant causé le décès de 19 passagers et membres d'équipage, et onze blessés, l'administrateur général de la société Bureau Veritas Gabon SAU (« BV Gabon »), filiale de la Société, est poursuivi pour complicité d'homicides et blessures involontaires. La société BV Gabon, dont le personnel mettait en œuvre la convention déléguant le contrôle technique et la surveillance des aéronefs civils au Gabon, est recherchée en responsabilité civile devant les juridictions gabonaises. A la date d'enregistrement du présent document de base, aucune réclamation chiffrée n'a été formulée et les répartitions des responsabilités ne sont pas encore connues.

A l'exception des procédures décrites ci-dessus (Terminal 2E de l'aéroport de Paris-Roissy CDG et accident d'un avion de la compagnie Gabon Express), il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

20.6 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 18 janvier 2007, le Directoire a, par délibérations en date du 16 février 2007 et du 5 mars 2007, (i) décidé le rachat par la Société en vue de leur annulation de 881.878 de ses propres actions de 1,2 euro de nominal chacune, au prix de 173,04 euros par action et (ii) annulé les 881.878 actions ainsi rachetées. Compte tenu de l'annulation de 881.878 actions de la Société, le capital social de la Société a été réduit de 1.058.253,60 euros et les capitaux propres ont été réduits de 152.600.169 euros (le solde ayant été porté en réserves). Le capital social a ainsi été ramené à onze millions neuf cent cinquante-et-un mille neuf cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt centimes (11.951.974,80 euros), divisé en neuf millions neuf cent cinquante-neuf mille neuf cent soixante-dix-neuf (9.959.979) actions, de même catégorie, d'une valeur nominale de un euro et vingt centimes (1,20 euro) chacune, souscrites en numéraires et libérées en totalité. La réduction de capital par rachat de ces actions est intervenue le 20 février 2007. Elle a été financée par un tirage additionnel sur l'Emprunt Syndiqué (voir la note 21 – Passifs financiers annexée aux états financiers consolidés au chapitre 20 du présent document de base).

En outre, l'assemblée générale mixte en date du 18 juin 2007 a décidé, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, la division par 10 de la valeur nominale des actions de la Société. A la suite de cette division, le capital social de la Société s'élèverait, sans tenir compte des levées d'options intervenues depuis le premier janvier 2007, à 11.951.974,80 euros divisé en 99.599.790 actions entièrement libérées, de même catégorie, et d'une valeur nominale de douze centimes d'euros (0,12) chacune.

Par ailleurs, l'assemblée générale mixte du 18 juin 2007 a décidé une distribution de dividende à hauteur de 99.998.189,16 euros millions d'euros prélevés sur le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Ce dividende a été mis en paiement le 22 juin 2007.

Enfin, le 12 mars 2007, un accord d'offre de rachat de la totalité des actions de la société CCI Holdings Ltd. (Australie) a été conclu avec le *Board* du groupe CCI. CCI est un groupe coté australien spécialisé dans les services aux industries minières, pétrolières et d'énergie. La valeur maximale de l'offre de rachat est d'environ 79 millions de dollars australiens.

A la connaissance de la Société, et exception faite des opérations décrites ci-dessus, aucun autre changement significatif n'est intervenu depuis la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

20.7 Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en milliers d'euros)</i> Audit	PricewaterhouseCoopers Audit		Bellot, Mullenbach & Associés	
	2006	2005	2006	2005
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Emetteur	462	413	327	280
Filiales intégrées globalement	1 890	1 583	79	40
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
Emetteur	250	199		
Filiales intégrées globalement	596	1 465		
Sous total	3 198	3 660	406	320
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal, social	138	192		
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Sous total	138	192	-	-
TOTAL	3 336	3 852	406	320

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du Capital Social

Au 30 juin 2007 le capital social de la Société s'élève à 12.039.955,20 euros), divisé en 10.033.296 actions entièrement libérées, de même catégorie, et d'une valeur nominale de douze centimes (0,12 euro) chacune. Ces informations ne tiennent pas compte de la division par 10 de la valeur nominale des actions de la Société votée par l'assemblée générale mixte en date du 18 juin 2007 sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

L'Assemblée générale du 18 juin 2007 a consenti au Directoire les autorisations décrites ci-dessous, certaines sous conditions suspensives de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris :

Autorisation	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal (en millions d'euros)
Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ⁽¹⁾	18 mois 17 décembre 2008	10 % du capital social de la Société existant au moment du rachat
Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à des titres de créance ⁽¹⁾	26 mois 17 août 2009	2 millions d'euros (montant nominal maximal global)
Emission par appel public à l'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à des titres de créance ⁽¹⁾	26 mois 17 août 2009	2 millions d'euros (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 2 millions d'euros)
Autorisation consentie à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ⁽¹⁾	26 mois 17 août 2009	2 millions d'euros (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 2 millions d'euros)
Augmentation du capital social par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise	26 mois 17 août 2009	1,2 % du capital social de la Société (apprécié au jour de la décision du Directoire décidant l'augmentation de capital) (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 2 millions d'euros)
Attribution gratuite d'actions au profit de membres du personnel salarié et/ou de mandataires sociaux de filiales non françaises du groupe dans le cadre de l'offre réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise	38 mois 17 juin 2010	2 millions d'euros et 0,05 % du capital social de la Société, ces limites étant majorées du nombre d'actions nécessaires au titre des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 1,2 % du capital susmentionné)
Emission options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions de la Société ⁽¹⁾	38 mois 17 août 2009	2 % du capital social existant au jour de la tenue du Directoire décidant l'attribution des options (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 2 millions d'euros)

Autorisation	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal (en millions d'euros)
Augmentation de capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservée à des catégories de bénéficiaires	18 mois 17 août 2009	1,2 % du capital social de la Société (apprécié au jour de la décision du Directoire décidant l'augmentation de capital) (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 2 millions d'euros)
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise ⁽¹⁾	26 mois 17 août 2009	1,5 millions d'euros (ce montant nominal maximal ne pourra excéder un montant de 3,5 millions d'euros)
Emission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature consentis à la Société ⁽¹⁾	26 mois 17 août 2009	10 % du capital de la Société apprécié au jour de la décision du Directoire décidant l'émission (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 2 millions d'euros)
Emission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société ⁽¹⁾	26 mois 17 août 2009	1 million d'euros (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 2 millions d'euros)
Réduction du capital social par annulation de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre de tout programme de rachat d'actions ⁽¹⁾	26 mois 17 août 2009	10 % des actions composant le capital de la Société
Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié du groupe et/ou des mandataires sociaux ou de certains d'entre eux ⁽¹⁾	38 mois 17 juin 2010	2 % du capital social existant au jour de la tenue du Directoire décidant l'attribution des actions gratuites

(1) Résolutions adoptées sous conditions suspensives de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

21.1.2 Titres Non Représentatifs du Capital

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société n'a émis aucun titre non représentatif du capital.

21.1.3 Autocontrôle, Auto-Détention et Acquisition par la Société de ses Propres Actions

A la d'enregistrement du présent document de base, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par l'une de ses filiales ou par un tiers pour son compte.

21.1.4 Autres Titres Donnant Accès au Capital

La Société a émis des options de souscriptions d'actions, dont les principaux termes et conditions sont décrits au paragraphe 17.2 du présent document de base.

La Société a également émis des bons de souscription d'actions (BSA), dont les principaux termes et conditions sont décrits aux paragraphes 9.2.5 et 18.5 du présent document de base, ainsi qu'à la note 20 de l'annexe aux états financiers consolidés au Chapitre 20 du présent document de base.

21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré(e)

Néant.

21.1.6 Nantissements, garanties et sûretés

A la date d'enregistrement du document de base et à la connaissance de la Société, 26.500 actions de la Société (soit environ 0,26 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société), détenues par des personnes physiques, font l'objet d'un nantissement.

A la date d'enregistrement du document de base et à la connaissance de la Société, aucune action de la Société, hormis les 26.500 actions susvisées, ne fait l'objet d'un nantissement, d'une garantie ou d'une sûreté.

Par ailleurs, la Société a nanti au profit d'Axa des valeurs mobilières de placement de Soprefira pour un montant de 2 millions d'euros (voir le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice 2006 inclus au paragraphe 19.2.1 du présent document de base).

21.1.7 Evolution du capital social

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du capital social de la Société depuis 2004 jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de base.

	2004	2005	2006	2007
Capital en début d'exercice⁽¹⁾	17.110.974	13.819.684	13.973.446	13.010.228 ⁽¹⁾
Nombre d'actions créées au cours de l'exercice				
Par exercice d'options de souscription d'actions	114.400	128.135	78.619	
Par l'émission d'actions nouvelles	0	0	0	
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	2.857.142	0	881.300	881.878
Capital en fin d'exercice				
En monnaie	13.819.684	13.973.446	13.010.228	–
En action	11.516.403	11.644.538	10.841.857	–

(1) Capital constaté par le Directoire lors de sa réunion du 8 janvier 2007 et ne tenant pas compte des levées d'options intervenues depuis le 1^{er} janvier 2007.

Il est précisé que les informations ci-dessus ne tiennent pas compte de la division par 10 de la valeur nominale des actions de la Société votée par l'assemblée générale mixte en date du 18 juin 2007 sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

Les statuts ont été élaborés conformément aux dispositions applicables à une société anonyme de droit français. Les principales stipulations décrites ci-dessous sont issues des statuts de la Société adoptés par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 18 juin 2007, et dont l'entrée en vigueur est subordonnée à l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris dans le cadre de l'introduction en bourse envisagée.

21.2.1 Forme juridique (article 1^{er} des statuts)

La Société est une société anonyme. Elle est régie par les articles L 225-57 et suivants du Code de commerce et les autres dispositions législatives et réglementaires applicables en France ainsi que par ses statuts.

Constituée par acte des 2 et 9 avril 1868 reçu par Me Delaunay, notaire à Paris, la Société a adopté la forme à Directoire et Conseil de surveillance par une résolution de son assemblée générale réunie le 16 septembre 1999.

21.2.2 Objet social (article 3 des statuts)

La Société a l'objet civil suivant, qu'elle peut exercer en tous pays :

- la classification, le contrôle, l'expertise ainsi que la surveillance de construction ou de réparation des navires et des aéronefs de toutes catégories et de toutes nationalités ;
- les inspections, contrôles, évaluations, diagnostics, expertises, mesures, analyses concernant la fonction, la conformité, la qualité, l'hygiène, la sécurité, la protection de l'environnement, la production, la performance et la valeur de toutes matières, produits, biens, matériels, constructions, équipements, usines ou établissements ;

- tous services, études, méthodes, programmes, assistance technique, conseils dans les domaines de l'industrie, du transport maritime, terrestre ou aérien des services et du commerce national ou international ; et
- le contrôle des constructions immobilières et du génie civil.

Sauf en cas d'incompatibilité avec la législation en vigueur, la Société peut procéder à toutes études et recherches et accepter des mandats d'expertise ou d'arbitrage dans les domaines en rapport avec son activité.

La Société peut publier tout document, et notamment des règlements et des registres maritime et aéronautique, et exercer toute action de formation concernant les activités précitées.

Plus généralement, elle exerce toute action pouvant, directement ou indirectement, en tout ou partie, se rattacher à son objet ou en favoriser la réalisation : notamment toute opération industrielle, commerciale, financière, mobilière ou immobilière, la création de filiales, la prise de participations financières, techniques ou autres, dans des sociétés, associations ou organismes dont l'objet est en rapport, pour le tout ou pour partie, avec celui de la Société.

Enfin, la Société peut effectuer toutes opérations permettant l'utilisation, directe ou indirecte, des biens et des droits dont elle est propriétaire et, notamment, le placement des fonds sociaux.

21.2.3 Dénomination sociale (article 2 des statuts)

La Société a pour dénomination :

« BUREAU VERITAS, Registre international de classification de navires et d'aéronefs. »

21.2.4 Siège social (article 4 des statuts)

Le siège de la Société est fixé au 17 bis Place des Reflets, La Défense 2, 92400 Courbevoie.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du même département ou d'un département limitrophe par décision du Conseil de surveillance soumise à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire et, en tout autre lieu, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Lors d'un transfert de siège décidé par le Conseil de surveillance, le Directoire est habilité à modifier les statuts en conséquence.

Le Directoire a la faculté de créer toute agence ou succursale.

21.2.5 Durée (article 5 des statuts)

La durée de la Société expirera le 31 décembre 2080, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée conformément à la loi et aux statuts.

21.2.6 Organes de direction, d'administration, de surveillance et de direction générale (articles 14 à 26 des statuts)

Une description du fonctionnement du Directoire et du Conseil de surveillance de la Société figure au paragraphe 16.1 du présent document de base.

21.2.7 Droits et obligations attachés aux actions (articles 8, 9, 11, 12 et 13 des statuts)

Les actions souscrites en numéraire sont émises et libérées dans les conditions prévues par la loi.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions législatives ou réglementaires pouvant imposer, dans certains cas, la forme nominative. Les actions de la Société donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Elles se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des assemblées générales.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

21.2.8 Modification des droits des actionnaires

La modification des droits attachés aux actions est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

21.2.9 Assemblées générales (articles 28 à 35 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

21.2.9.1 Convocations aux Assemblées (article 29 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées, dans les conditions et délais fixés par la loi, par le Directoire. Elles peuvent également être convoquées par le Conseil de surveillance, soit à défaut par toute personne habilitée par la loi.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

21.2.9.2 Ordre du jour (article 30 des statuts)

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance et procéder à leur remplacement.

21.2.9.3 Accès aux assemblées (article 31 des statuts)

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné :

- en ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription des actions au nom de l'actionnaire sur les registres de la Société trois (3) jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée générale ;

- en ce qui concerne les titulaires d'actions au porteur, au dépôt dans les conditions prévues par la loi, du certificat établi par l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité trois (3) jours ouvrés avant la date de l'assemblée générale.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société dans les conditions fixées par la loi.

Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la procuration ; dans ce cas, le document unique doit comporter les mentions et indications prévues par les dispositions réglementaires. Le formulaire doit parvenir à la Société trois (3) jours avant la date de la réunion de l'assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte. La signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

Tout actionnaire pourra également, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter à l'assemblée générale par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission permettant leur identification dans les conditions fixées par la loi.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participeront à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission permettant leur identification dans les conditions fixées par la loi.

21.2.9.4 Feuille de présence, procès verbaux (article 32 des statuts)

A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de surveillance ou, en son absence, par le vice-Président du Conseil de surveillance ou par un membre du Conseil de surveillance spécialement délégué à cet effet.

Si l'assemblée est convoquée par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par l'un d'eux.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'assemblée, celle-ci élit son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant soit par eux mêmes, soit comme mandataires, le plus grand nombre d'actions.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal et le signer.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

21.2.9.5 Quorum, vote, nombre de voix (article 33 des statuts)

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur la base de l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions et délais fixés par la loi.

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, l'actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au porteur, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée, à main levée, par voie électronique ou par tout moyen de télécommunications permettant l'identification des actionnaires dans les conditions réglementaires en vigueur.

21.2.9.6 Assemblée générale ordinaire (article 34 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes sociaux et le cas échéant sur les comptes consolidés de l'exercice social précédent.

L'assemblée générale ordinaire, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent, exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

21.2.9.7 Assemblée générale extraordinaire (article 35 des statuts)

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs stipulations. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'assemblée générale extraordinaire, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent, exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

21.2.9.8 Droit de communication des actionnaires (article 36 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi.

21.2.10 Clauses statutaires susceptibles d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement de contrôle

Aucune stipulation des statuts ne pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société.

21.2.11 Franchissement de seuils et identification des actionnaires (articles 10 et 11 des statuts)

21.2.11.1 Identification des actionnaires (article 10 des statuts)

La Société se tient informée de la composition de son actionnariat dans les conditions prévues par la loi.

A ce titre, la Société peut faire usage de toutes les dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires.

Ainsi, la Société peut notamment demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, contre rémunération à sa charge, des renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont lesdits titres peuvent être frappés.

Après avoir suivi la procédure décrite au paragraphe précédent et au vu de la liste transmise par le dépositaire central, la Société peut également demander, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les informations concernant les propriétaires des titres prévues au paragraphe précédent. Ces personnes sont tenues, lorsqu'elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres.

S'il s'agit de titres de forme nominative, l'intermédiaire inscrit dans les conditions prévues par la loi est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été communiquée le sont pour compte de tiers, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

A l'issue des procédures d'identification, et sans préjudice des obligations de déclaration de participations significatives imposées par la loi, la Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital ou des droits de vote de cette personne morale.

En cas de violation des obligations visées ci-dessus, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces personnes ont été inscrites en compte seront privés des droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant sera différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ces obligations, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège pourra, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet d'une demande d'information de la Société et éventuellement et pour la même période, du droit au paiement du dividende correspondant.

21.2.11.2 Franchissements de seuils (article 11 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société des franchissements de seuils prévus par la loi, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à posséder, directement ou indirectement au sens de la loi (et notamment de l'article L. 233-9 du Code de commerce), un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 2 %, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède, dans un délai de 5 jours de négociation à compter du franchissement de ce seuil et ce quelle que soit la date d'inscription en compte, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social, ou par tout autre moyen équivalent pour les actionnaires ou porteurs de titres résidents hors de France, en précisant le nombre total de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital social et de droits de vote qui y sont attachés. Cette déclaration de franchissement de seuil indique également si les actions ou les droits de vote y afférents sont ou non détenus pour le compte ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales et précise, en outre, la date du franchissement de seuil. Elle est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de 1 % du capital ou des droits de vote sans limitation, y compris au-delà de 5 %.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées de droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, dès lors qu'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à 5 % du capital ou des droits de vote en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale. La privation du droit de vote s'applique pour toute assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

Tout actionnaire dont la participation en capital et/ou en droits de vote dans la Société devient inférieure à l'un des seuils susvisés est également tenu d'en informer la Société dans le même délai et selon les mêmes formes, quelle qu'en soit la raison.

Pour le calcul des seuils susvisés, il doit être tenu compte au dénominateur du nombre total d'actions composant le capital et auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris celles privées de droit de vote, tel que publié par la

Société conformément à la loi (la Société devant préciser dans ses publications le nombre total des dites actions avec droits de vote et le nombre d'actions parmi celles-ci ayant été privées de droit de vote).

21.2.12 Modification du capital social (article 7 des statuts)

Le capital social peut être augmenté ou réduit par tous modes et de toutes manières autorisés par la loi. L'assemblée générale extraordinaire peut également décider de procéder à la division de la valeur nominale des actions ou à leur regroupement.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Compte tenu de son activité, la Société n'a pas conclu, à la date d'enregistrement du présent document de base, de contrats importants autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, à l'exception de l'Emprunt Syndiqué 2006 décrit au paragraphe 10.2.1 du présent document de base.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent document de base sont disponibles sans frais auprès de la Société ainsi que sur son site Internet (www.bureauveritas.fr) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Les documents juridiques relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable ainsi que les informations financières historiques du Groupe pourront être consultés au siège de la Société.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La Société détient une participation de 43 % du capital de la société Inversiones y Patrimonios de ECA Global, SA (« ECA »). Le groupe ECA, d'origine catalane, est le leader espagnol dans le domaine de l'inspection et vérifications de services et de la construction. Le contrôle de la société est détenu, directement et indirectement, par un autre actionnaire.

Cette participation a été acquise auprès d'actionnaires minoritaires en octobre 2004 et en octobre 2005 pour un montant total de 28 millions d'euros. En raison de l'absence d'influence notable de la Société sur le groupe ECA, cette participation n'est pas consolidée dans les comptes du Groupe. La valeur de cette participation est inscrite au bilan du Groupe en titres de participation.

A l'avenir, le Groupe pourrait envisager d'accroître sa participation au sein d'ECA et, le cas échéant, d'en prendre le contrôle.



BUREAU
VERITAS